RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

HONNEUR FRATERNITÉ JUSTICE

DEUXIÈME PLAN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL 1970-1973

116

TF
338.7
M44
1990/1991
c.2

TABLE DES MATIÈRES

A. — CONSIDERATIONS GENERALES ..... Page 7

B. — PRESENTATION DU PAYS ..... Page 13

C. — BUDGET NATIONAL — BUDGET DE DEVELOPPEMENT ..... Page 29

D. — PROGRAMMES SECTORIELS ..... Page 43

D. 1 Secteur Rural ..... Page 45

D. 2 Activités productrices modernes ..... Page 67

D. 3 Equipement ..... Page 81

D. 4 Santé et Actions Médico-Sociales ..... Page 99

D. 5 Education et Formation ..... Page 105

D. 6 Information, Tourisme, Arts traditionnels ..... Page 131

D. 7 Services Commerciaux ..... Page 143

D. 8 Secteurs de Souveraineté ..... Page 149

D. 9 Enquêtes, études, recherche ..... Page 153

E. — TABLEAU GENERAL DES INVESTISSEMENTS ..... Page 157

LISTE DES TABLEAUX ..... Page 161

TABLE DES CARTES

Carte administrative ..... Page 15

Carte physique ..... Page 16

Carte rurale ..... Page 49

Carte géologique ..... Page 75

Carte minière ..... Page 76

Carte des infrastructures ..... Page 82

Carte sanitaire ..... Page 100

A

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Le II[e] plan quadriennal de développement économique et social doit couvrir la période 1970-1973.

Ce plan sera essentiellement un plan cadre. En conséquence, il s'attachera plus à définir une politique générale, des politiques sectorielles, qu'à présenter l'ensemble des projets à réaliser au cours des quatre prochaines années.

Pourquoi une telle orientation ? L'élaboration d'un plan cadre nous a semblé préférable pour les raisons suivantes :

1°) les données dont nous disposons à l'heure actuelle manquent de précision et toute extrapolation partant de données contestables peut engendrer des erreurs graves. Nous avons délibérément renoncé à la recherche d'une précision apparente qui peut être mystificatrice dans certains cas par la création de l'illusion mathématique.

2°) nous ne maîtrisons pas le financement de la plupart des projets à réaliser, financement attendu de l'extérieur et dont le montant aussi bien que la date à laquelle il sera obtenu restent inconnus.

3°) cela recommande que le plan quadriennal soit précisé au fur et à mesure par des programmes annuels intégrant les données nouvelles s'ajustant mieux aux réalités changeantes et tenant compte des possibilités budgétaires. En fait le budget de l'Etat et les programmes annuels doivent être élaborés sur la base d'une étroite collaboration entre ceux qui en ont la responsabilité.

Mais le II[e] plan quadriennal sera plus qu'un cadre dans la mesure où il retiendra, dans les différents secteurs, un certain nombre de projets dont la réalisation est d'ores et déjà décidée ou apparait comme prioritaire.

En un mot, le II[e] plan quadriennal se voudrait rigide et souple à la fois.

Rigide en ce qui concerne les options, les politiques sectorielles. Dès que ces politiques seront adoptées par les instances politiques, elles s'imposeront tant qu'elles n'auront pas été modifiées par ces instances politiques et toutes les réalisations, les actions à entreprendre se conformeront à ces politiques.

Souple parce que dans le cadre des orientations arrêtées, des projets non prévus expressément dans le plan pourraient être étudiés et réalisés dans les années à venir si la conjoncture était favorable.

Ce qui est fondamental, c'est que l'activité générale s'inscrive dans les choix et les objectifs fixés par les plus hautes instances politiques. Cela permettra d'assurer la cohérence des décisions qui seront prises dans les différents domaines pour les années à venir.

Les obstacles au développement

Le caractère très limité des moyens de financement dont dispose l'Etat, le fait que celui-ci prend actuellement à sa charge la très grande majorité des projets de développement social et économique, l'amènent à recourir largement à l'aide extérieure. Les ambitions nationales en matière de développement sont, de ce fait, et dans une très large mesure, tributaires du montant et de la structure de l'aide extérieure. Le montant de cette aide fort limitée, se prête mal à la prévision car il est affecté par des facteurs propres aux pays et organismes dispensateurs de cette aide et qui, par conséquent, nous échappent.

De même les pays ou organismes dispensateurs de l'aide, quand ils veulent intervenir dans notre pays, ont leurs critères, leurs préférences qui ne concordent pas toujours avec les nôtres. Il en résulte un risque de distorsion considérable entre ce que nous pouvons prévoir et ce que nous allons effectivement faire. Tel organisme répugne à intervenir dans le secteur de l'infrastructure, tel autre dans le « social » et certains domaines fort importants pour nous peuvent n'intéresser aucun financement extérieur,

d'où la nécessité d'un effort particulier de notre part dans ces domaines d'activité.

Mais il serait faux et dangereux de considérer que nos ambitions dans le domaine du développement ne sont limitées que par le montant de l'aide extérieure qui nous sera consentie.

Il y a d'autre facteurs limitant aux ambitions du développement susceptibles de nous empêcher d'utiliser dans de bonnes conditions toute l'aide extérieure dont nous pouvons bénéficier et de réduire même singulièrement le montant de cette aide.

1°) Le premier de ces facteurs et dont l'effet blocant peut apparaître très rapidement est le problème des charges « récurrentes ». Tout projet nouveau, même réalisé « clés en main », entraine des charges de fonctionnement, d'entretien, de renouvellement. Sa réalisation ne présente d'intérêt que dans la mesure où il est appelé à fonctionner convenablement et à rendre les services qui en sont attendus. On peut même dire que si son fonctionnement n'était pas assuré, il serait préférable de renoncer à sa réalisation, même si celle-ci était « gratuite ». En effet, tant sur le plan politique que social, il peut être tenu pour certain qu'il y a moins d'inconvénient à ne pas réaliser un projet dont on n'a pas tous les moyens pour le faire fonctionner et l'entretenir qu'à le réaliser et à le laisser se dégrader.

Un seul exemple pour illustrer cela :

— en 1960, les services des eaux et forêts disposaient de 17 véhicules tous terrains en bon état, 3 bull dozer, 1 caterpillar, 3 niveleuses Wakefield et assuraient l'entretien de 6.500 km de pare-feux.

— en 1969 : 1 véhicule, 1 niveleuse, 1 caterpillar pour 413 km de pare-feux entretenus.

D'autre part, les organismes dispensateurs d'aide se soucient beaucoup de ce que deviennent les réalisations qu'ils ont financées et le mauvais fonctionnement de celles-ci peut avoir des conséquences néfastes quant au maintien et à l'accroissement de l'aide extérieure en faveur de notre pays.

Par ailleurs, une politique qui consisterait à réaliser de lourdes infrastructures dans les différents domaines alors que ce qui existe n'est pas entretenu, n'est pas rationnellement exploité, est à tous les points de vue condamnable. Elle est le symbole de la mauvaise utilisation, du gaspillage des ressources qui doivent cependant être d'autant plus judicieusement utilisées qu'elles sont rares.

2°) Le deuxième facteur limitant est celui des cadres. Un projet nouveau, l'extension d'une activité existante, le développement des services, exigent aussi pour leur bon fonctionnement des cadres adéquats.

Pourquoi construire un dispensaire ou une école s'il n'y a pas d'infirmiers ou d'enseignants à y affecter ?

Cette remarque peut paraître banale, mais en ce domaine, le manque de coordination, de réalisme, peut conduire, et a effectivement conduit dans certains pays, à de grands déboires. L'empressement des populations à avoir une école ou un dispensaire ou leur engagement même à les réaliser par leurs propres efforts ne doit être pris en compte que si on est assuré de pouvoir dégager les fonds et les hommes indispensables à la bonne marche de ces réalisations. Ce qui est vrai pour le financement extérieur l'est aussi pour le financement intérieur.

Nos ambitions dans le domaine du développement ne doivent donc pas dépasser nos moyens en cadres si nous voulons faire des prévisions réalistes.

3°) Un troisième facteur limitant est le manque d'études, de projets bien conçus et bien étudiés. On peut considérer que dans une large mesure, l'importance des concours extérieurs tant publics que privés est fonction directe de la qualité et de la cohérence des projets qui sont proposés à un financement. Ces projets doivent répondre à des besoins clairement ressentis et exprimés. A travers eux doit apparaître la politique poursuivie. Toutes leurs implications doivent être analysées et évaluées. C'est là le plus sûr moyen d'obtenir sans trop de lenteurs les financements nécessaires. C'est là aussi le meilleur moyen d'échapper pour nos choix, nos priorités, à l'influence étrangère qui s'exerce beaucoup plus quand nous ne savons pas exactement ce que nous voulons.

C'est l'ensemble des considérations sommairement développées plus haut qui a guidé dans l'élaboration de ce document. Malgré les immenses besoins qui se manifestent dans tous les domaines, malgré la hâte de nos populations à vouloir satisfaire ces besoins à l'indication du souhaitable, il a été préféré celle du possible. Trop de plans de développement qui se sont uniquement attachés à la détermination du souhaitable se sont condamnés à rester « lettre morte ».

Il faut cependant reconnaître que le plan ne sera pas fait avec toute la rigueur souhaitable, la prévision des recettes budgétaires pour les quatre prochaines années n'a pu être que très grossière, le calcul des charges récurrentes est un problème redoutable qui demande de longues et minutieuses études qui n'ont pas pu toujours être faites et l'on s'est reporté uniquement dans beaucoup de cas aux évaluations faites par les services concernés. La planification de l'emploi demande du recul et compte tenu du temps plus ou moins long qu'exige la formation, cette planification doit se faire « un plan à l'avance ».

C'est pour toutes ces raisons que, comme il a été dit plus haut, le II° plan de développement économique et social sera essentiellement un plan cadre.

Il est important de souligner dans cette introduction que le fait que l'Etat, directement, et sur ses ressources propres, ait à faire face à l'ensemble des besoins collectifs, réduit singulièrement les perspectives de développement de notre Pays. Les populations, les collectivités locales et même les régions administratives, s'adressent pour tous les problèmes à l'administation centrale qui n'a pas et ne peut avoir les moyens de tout faire. Le seul facteur de production dont le Pays dispose à un niveau relativement satisfaisant, à savoir le facteur travail, est inemployé. Il y a toute une mutation psychologique qui doit être entreprise et réalisée, celle qui consiste à persuader nos populations, nos collectivités, qu'elles doivent d'abord compter sur elles-mêmes et n'attendre d'aide de l'Etat que pour ce qui dépasse objectivement leurs possibilités. L'intervention de l'Etat doit apparaître comme une prime, une aide à ceux qui ont décidé de prendre la responsabilité de l'amélioration de leur sort. C'est toute une mentalité nouvelle qu'il faut créer et pour cela beaucoup de changements politiques, institutionnels, administratifs doivent certainement être opérés. Il s'agit d'un problème fondamental qui commande l'avenir de notre pays mais que nous nous contentons simplement d'évoquer ici.

Methodes d'élaboration du plan quadriennal

Les Responsables Politiques ont tenu à ce que les populations participent, par leurs représentants locaux, aussi bien politiques qu'administratifs, à l'élaboration du Plan. Des journées de travail ont été organisées au cours du premier semestre 1969 dans les capitales des différentes régions administratives. A ces journées participaient, d'une part, les bureaux fédéraux des régions, les responsables des commissions régionales, les autorités administratives et, d'autre part, le Directeur du Plan, accompagné d'un ou de plusieurs de ses collaborateurs. Les discussions ont été très souvent

libres et les responsables régionaux ont fait de grands efforts pour déterminer des priorités, opérer des choix.

Par ailleurs, les services centraux ont élaboré des programmes sectoriels, conformément à des questionnaires qui leur ont été adressés par la Direction du Plan. Ces programmes ont fait l'objet de discussions approfondies entre les services et la Direction du Plan.

Tout ce dont la réalisation a été demandée n'a pas été entièrement retenu et cela est normal.

Mais il a été tenu le plus grand compte des priorités formulées aussi bien au niveau régional qu'au niveau central. Avant examen des politiques et programmes sectoriels, une présentation générale du Pays, de son état actuel de développement et une étude structurelle et tendantielle des Finances Publiques font l'objet des deux chapitres qui suivent.

B

PRÉSENTATION DU PAYS

CARTE ADMINISTRATIVE

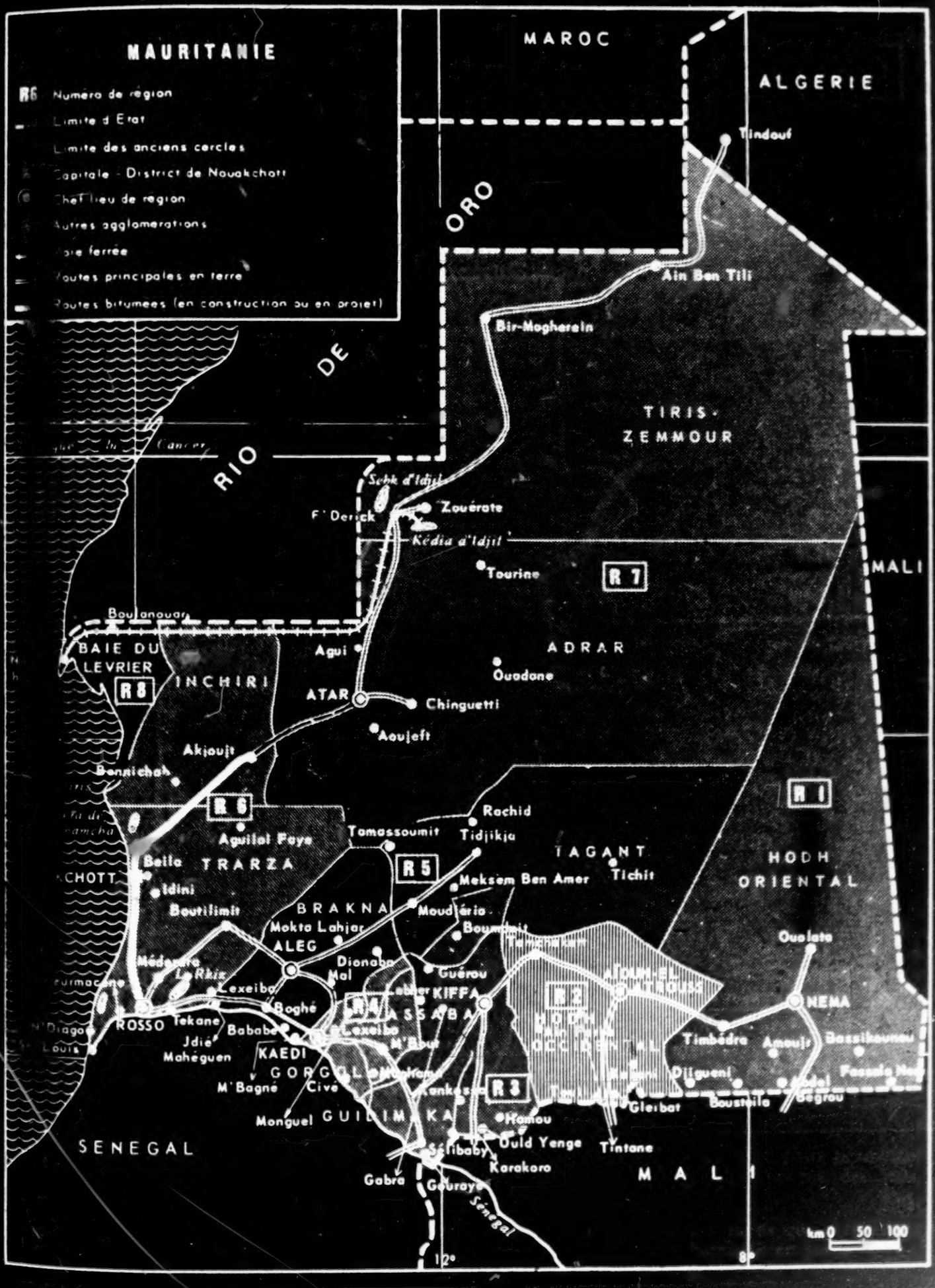

CARTE PHYSIQUE DE LA MAURITANIE

1 INTRODUCTION

Afin de pouvoir situer dans leur contexte économique et social les projets et programmes de développement prévus dans ce II' Plan, on essaiera de donner ici un aperçu de la situation économique et sociale en Mauritanie au début de l'année 1970.

Malheureusement, les études et les données de base exactes manquent dans beaucoup de domaines, ce qui empêche de faire une analyse détaillée de la situation actuelle du pays sur le chemin difficile du développement. La plupart des chiffres avancés ci-dessous constituent davantage des estimations plus ou moins approximatives que des recensements précis. On doit en tenir compte dans toutes conclusions.

Avant de procéder à l'analyse socio-économique, il convient de rappeler quelques données de base d'ordre climatologique et démographique.

2 GEOGRAPHIE, CLIMATOLOGIE ET DEMOGRAPHIE

2. 1 SITUATION GEOGRAPHIQUE, RELIEF

Le territoire national s'étend sur une superficie de 1.030.700 km2 au nord-ouest du continent africain.

Sa côte, basse et rectiligne, bordée d'un cordon dunaire étroit, et n'offrant qu'un port naturel abrité dans la Baie du Lévrier, s'étend sur 600 km.

Le relief à l'intérieur du pays est peu accentué, constitué généralement de plaines caillouteuses, de zones de dunes vives dans le nord et de dunes fossiles dans le sud.

On recense quelques massifs montagneux (Zemmour, Adrar, Assaba) d'une altitude maximale de 830 m (Tenouadjari) et des rochers isolés (guelb) souvent riches en minerai comme ceux de Zouérate (fer) et d'Akjoujt (cuivre).

2. 2 CLIMAT ET REGIONS NATURELLES

Le climat de la Mauritanie est caractérisé par une insuffisance générale des précipitations. Cette quasi sécheresse limite fortement la végétation qui, à son tour, restreint les possibilités de l'élevage et surtout de l'agriculture, et fait de l'aridité le caractère dominant du territoire.

Nous pouvons ainsi, passant du sud au nord, distinguer 4 zones naturelles en Mauritanie du point de vue climat, végétation et habitat :

a) *zone sahélo-soudanaise* à la pointe sud du pays entre le Karakoro et le Sénégal : c'est le Guidimaka où les précipitations annuelles se situent entre 500 et 600 mm. La culture sous pluie d'une gamme variée de productions agricoles y est pratiquée.

b) *la vallée du fleuve Sénégal* (la Chemana). Dans cette zone, les précipitations annuelles de 300 à 500 mm réparties en général de juin à octobre, permettent, sur les terres hautes (Diéri) la culture sous pluie du mil. Les inondations annuelles du fleuve permettent en outre la culture de décrue en saison sèche quand les eaux se retirent des terres basses (Oualo).

De cette manière, les agriculteurs sédentaires trouvent un moyen de subsistance toute l'année. Ils pratiquent aussi un élevage limité et se livrent à la pêche.

c) *la zone sahélienne* qui s'étend sur un cordon de 80 à 250 km au nord du fleuve Sénégal et de la frontière avec le Mali.

La végétation arbustive et herbacée est assez abondante pour permettre l'élevage des bovidés associé à celui des moutons, des chèvres, des ânes, et des camelins dans le nord de cette zone.

Les pluies annuelles donnent naissance à quelques oueds qui permettent la culture de décrue avec l'utilisation de petits barrages en terre.

Dans la partie sud de cette zone jusqu'à l'isohyète 250 mm il y a encore possibilité de culture sous pluie et on rencontre quelques zones de palmeraies. C'est la zone de transhumance à un rythme saisonnier : vers le nord pendant la saison des pluies, vers le fleuve en saison sèche.

d) *la zone saharienne.* Des pluies peu abondantes (150 mm environ en août et septembre) ne tombent qu'irrégulièrement dans cette zone du pays. Ici l'influence du climat méditerranéen se fait sentir avec quelques pluies en janvier-février, pluies qui descendent parfois jusqu'à la région du fleuve (petit hivernage, pluies des mangues).

L'irrégularité des pluies oblige les nomades chameliers de cette région à parcourir de grandes distances à la recherche de pâturages.

Au centre de cette zone se situent la zone d'oasis de l'Adrar, et au sud celle du Tagant. Sous les palmiers des oasis, des sous-cultures de blé, d'orge et de légumes sont souvent pratiquées.

Du point de vue climatologique, il faut encore noter que la zone côtière bénéficie d'un climat « sub-canarien » plus frais que l'intérieur du pays.

2. 3 DEMOGRAPHIE

Au 1er janvier 1970, on peut estimer la population de la Mauritanie à 1.200.000 habitants, répartie à raison de 1.11 habitant au km2. Le tableau n° 1 ci-joint indique la répartition suivant les régions (1) et leur densité respective.

C'est au sud de la ligne Nouakchott-Tidjikdja-Néma, région la plus favorisée, que l'on constate la plus forte concentration : 87 % de la population totale y habitent.

Sans disposer de chiffres exacts, on peut estimer qu'un quart ou un tiers de la population mène une vie sédentaire, le reste est encore attaché à un mode de vie plus ou moins nomade.

Le taux annuel de croissance démographique est évalué à environ 2 %. Il est plus élevé chez les sédentaires que chez les nomades. L'espérance de vie se situe entre 38 et 40 ans et le nombre moyen de personnes par ménage s'élève à 4,6.

Le phénomène d'urbanisation, bien que faible en valeur absolue, est considérablement accru depuis ces 10 dernières années. En 1959, 45.000 personnes environ vivaient dans des agglomérations de plus de 1.000 habitants. En 1970, cette population urbaine se situe entre 120.000 et 160.000 personnes. Les 2 plus grands centres restent Nouakchott et Nouadhibou (respectivement 40.000 et 20.000 habitants).

---

(1) Une loi du 30-7-1968 abolit l'ancienne organisation administrative basée sur les Cercles, et crée des Régions.

REPARTITION ET DENSITE DE LA POPULATION PAR REGION

Tableau n° 1

REGION	Chef-lieux	Superficie en Km2	Population estimée au 1-1-69	DISTRICT Densité hab/km2
I	Néma	166.000	192.000	1,1
II	Aioun El Atrouss.	57.000	104.000	1,8
III	Kiffa	46.800	184.000	3,9
IV	Kaédi	14.100	92.000	6,7
V	Aleg	131.200	207.000	1,6
VI	Rosso	112.400	210.000	1,9
VII	Atar	471.200	85.000	0,2
VIII	Nouadhibou	31.000	26.000	0,9
District	Nouakchott	1.000	40.000	40,0
	Total	1.030.700	1.140.000	1,1

3 LE COMMERCE EXTERIEUR LA BALANCE ES PAIEMENTS

Les chiffres utilisés ici proviennent de l'annuaire statistique 1968 et des statistiques du commerce extérieur de la Mauritanie en 1969. On doit préciser que faute de renseignements plus abondants, seules les importations et exportations officielles ont été prises en compte. Pour décrire une situation plus réaliste, il faut y incorporer les échanges non recensés dont le montant est loin d'être négligeable.

Pour les exportations non recensées, on ne dispose pas encore de chiffres pour 1969 mais on les évalue en 1968 (2) à 2.695 millions dont 2.330 pour le bétail.

Jusqu'à fin 1969 il existait un pool douanier entre la Mauritanie et le Sénégal. Les années précédentes, les échanges avec le Sénégal n'avaient pas été pris en compte dans les statistiques commerciales (à part les exportations de gomme arabique). Si les exportations de la Mauritanie sur le Sénégal, excepté le bétail, ne sont pas très élevées, en revanche, les importations, (et particulièrement celles des biens de consommation courante) sont évaluées à plusieurs milliards de F. CFA.

La contrebande joue aussi un rôle à ne pas négliger. Concernant surtout les importations des tissus et du tabac, elle reste difficile à chiffrer, mais elle dépasse certainement le milliard de francs CFA.

3. 1 LES IMPORTATIONS (cf. tableau n° 2)

La Mauritanie importe de 68 pays différents. Les importations sont passées de 6.139,7 millions F. CFA en 1965 à 11.604 en 1969 (+ 89 %). La part des pays industrialisés (CEE, Royaume-Uni, USA) représente la majeure partie des importations. En 1969 elle s'est élevée à 8.497 millions, soit 73 % du total.

(2) Source : Comptes Economiques 68 — Mlle Etienne.

La France vient en tête (4.435 millions), suivie des EtatsUnis et du Royaume-Uni. Il faut souligner l'accroissement spectaculaire des importations en provenance de la République Populaire de Chine qui, de 192 millions en 1965 sont passées à 1.040 millions traduisant une augmentation de 442 %.

Les pays industrialisés occupent toujours une place prépondérante dans l'origine des importations de la Mauritanie mais on constate néanmoins que le pays élargit ses sources d'approvisionnement. Ainsi, de 1965 à 1969, la part relative de la CEE, de 60 % est descendue à 48 % (dont France de 45 % à 38 %). Bien qu'ils ne figuraient pratiquement pas en 1965, le Royaume-Uni représente en 1969 10 % des importations, et la République Populaire de Chine 8,9 % (thé et céréales, notamment).

3. 2
LES EXPORTATIONS
(*cf.* tableau n° 2)

La Mauritanie a exporté en 1969 vers 38 pays ; les exportations sont passées de 14.219 millions F. CFA en 1965 à 20.015 marquant un pourcentage d'accroissement de 40 %. Le minerai de fer représente à lui seul, en 1969, 85 % du montant des exportations. Il est à remarquer toutefois qu'entre 1968 et 1969, les effets de la dévaluation du Franc Français ont augmenté la valeur des exportations du fer d'environ 12 %. Il faut noter parmi les autres exportations les produits de la pêche, 1.231 millions F. CFA, soit environ 6 % du montant des exportations (113 % d'augmentation par rapport à 1965) et la gomme arabique, 469 millions F. CFA qui ne représentent que 2,5 % du montant global.

Les pays industrialisés constituent également les principaux clients de la Mauritanie, en tant que gros consommateurs du minerai de fer, puisqu'ils absorbent 80 % des exportations mauritaniennes. La CEE vient en tête avec 12.410 millions F. CFA, soit 62 % (dont : France : 3.935 millions 20 %), suivie du Royaume-Uni avec 4.720, soit 23,5 %. La part des pays d'Afrique reste assez faible, 1,3 milliard, soit 6,5 % du total des exportations parmi lesquels le Sénégal (470 millions) et le Congo-Brazzaville (566 millions) sont à citer.

3. 3
BALANCE COMMERCIALE ET BALANCE DES PAIEMENTS

La balance commerciale de la Mauritanie accuse en 1969, un solde excédentaire de 8.375 millions. Ce solde excédentaire s'élevait déjà 8.079 millions en 1965. Il semble que, compte tenu des correctifs apportés au début de ce chapitre en 1969 (commerce non recensé), le solde excédentaire ne s'élève qu'à environ 7 milliards de F. CFA (en estimant les importations à 16.5 milliards et les exportations à 23,5 milliards de F. CFA). Le taux de couverture *export/import* est l'un des plus favorables d'Afrique.

Mais il faut souligner que cette situation n'est pratiquement le fait que d'une seule exportation, le minerai de fer. Les ventes de la MIFERMA (minerai de fer de Mauritanie) représentent en effet 85 % des exportations en valeur. La contribution du reste de l'économie nationale est très faible, bien qu'on doive y ajouter les exportations non officielles, évaluées en 1968 à 2,7 milliards F. CFA, dont 2,3 pour le bétail.

On peut encore escompter dans les prochaines années une amélioration du taux de couverture grâce à la mise en exploitation des gisements de cuivre d'Akjoujt et à une éventuelle progression des exportations des produits de la pêche (mise en service de la Société IMAPEC de Nouadhibou en juillet 1970).

En conclusion, si la Mauritanie possède une balance commerciale favorable, elle le doit surtout à la richesse de son sous-sol. Les perspectives d'exportations apparaissent optimistes grâce aux minerais, à la pêche et au bétail, mais il faut s'attendre à un accroissement continu des importations de biens d'équipement et de biens de consommation, compte tenu du développement économique du pays, et de l'élévation progressive du niveau de vie qu'il doit engendrer.

LE COMMERCE EXTERIEUR DE LA MAURITANIE EN 1969

Tableau n° 2

Millions de F. CFA

PAYS	EXPORTATIONS		IMPORTATIONS	
	Valeur absolue	Valeur relative	Valeur absolue	Valeur relative
CEE	(1) 12.410	62,0 %	(3) 5.651	48,5 %
Royaume Uni	4.720	23,6 %	1.160	10,0 %
Espagne	760	3,8 %	377	3,2 %
Pays d'Afrique	1.300	6,5 %	1.026	8,8 %
Autres pays	(2) 825	4,1 %	(4) 700	6,1 %
Etats-Unis			1.686	14,5 %
République populaire de Chine			1.040	8,9 %
TOTAL	20.015	100 %	11.640	100 %

(1) dont France 3.935, soit 20 %
(2) dont Japon 495, soit 2,4 %
(3) dont France 4.435, soit 38 %
(4) dont Canada 205, soit 1,72 %

L'excédent de la balance commerciale est toutefois largement compensé par des sorties de fonds (revenus nets des investissements et transferts de capitaux privés) de plus en plus importantes, liées surtout à l'exploitation des mines.

Le tableau ci-après, dressé par une mission récente de la Banque Mondiale, donne une estimation de la Balance des Paiements.

4 LES INVESTISSEMENTS

Le niveau des investissements dans un pays est un facteur de grande importance pour son développement.

Pour la Mauritanie, ceux-ci s'élevaient à 33 % du PIB (3) en 1968, soit 11,5 milliards de F. CFA dont 2,5 milliards F. CFA d'investissements effectués par les administrations et 9 milliards F. CFA par les entreprises et les ménages. Parmi ces derniers, 6,7 milliards ont été réalisés par la MIFERMA et la SOMIMA. En effet, les montants élevés investis par ces firmes font que la Mauritanie bénéficie d'un niveau d'investissements que seuls quelques rares pays industrialisés peuvent normalement atteindre.

Les investissements des administrations ne concernaient pas seulement la formation de capital fixe, mais aussi dans une certaine mesure des travaux d'entretien et d'achat de moyens de fonctionnement, notamment des véhicules.

Ils étaient financés à 80 % par des aides extérieures, principalement par le Fonds Européen de Développement (FED) et le Fonds d'Aide et de Coopération (FAC) français.

Le tableau n° 4 ci-après résume ces données sur les investissements pour les dernières années.

(3) Produit intérieur brut.

BALANCE DES PAIEMENTS, 1959, 1964, et 1968

Tableau n° 3 Millions de F. CFA

POSTES	1959	1964	1968
1. Biens et services, et paiements de transferts			
Exportations	3,3	13,8	11,0
Importations	6,9	13,7	5,8
Balance commerciale	— 3,6	0,1	5,2
Balance des services	2,3	— 0,6	2,1
Balance des biens et services	— 1,3	— 0,5	3,1
Intérêts de la dette publique	n.d.	— 0,1	0,1
Revenus des investissements privés	n.d.	— 4,1	— 6,9
Paiements des transferts privés	n.d.	— 1,1	1,1
Revenus nets des investissements et transferts privés	— 0,7	— 5,3	— 8,1
Erreurs et omissions nettes	0,4	1,3	— 2,5
Balance des opérations courantes	— 1,6	— 4,5	— 7,5
2. Mouvements des capitaux			
Secteur public : transferts	1,5	1,1	0,9
dons	0,1	1,4	1,6
prêts (brut)	0,7	0,1	1,0
remboursements au titre de prêts	-	— 0,2	— 0,2
Total secteur public	2,3	2,4	3,5
Secteur privé : capitaux à long terme (brut)	n.d.	2,5	5,1
remboursements de prêts	n.d.	— 1,4	— 3,5
capitaux à court terme (net)	n.d.	0,6	— 1,6
Total secteur privé	— 0,7	1,7	3,0
Balance des opérations en capital	1,6	4,1	6,5
3. Variation des avoirs extérieurs (— = diminution)	-	— 0,4	— 1,0

Source : Préparé par la mission de la BIRD sur la base des Comptes Economiques de la RIM 1968 et d'autres sources.

Nota : n.d. signifie non déterminé.

INVESTISSEMENTS EN MAURITANIE

Tableau n° 4

Millions de F. CFA

POSTES	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Investissements administratifs						
Ressources propres	72	14	279	337	277	480
FAC	1.361	1.788	1.310	796	1.052	542
FAD	299	457	1.086	425	820	1.284
Autres aides				47	174	211
Total	1.732	2.259	2.675	1.605	2.323	2.517
Investissements privés et entreprises publiques						
(sauf MIFERMA et SOMIMA)	1.176	1.230	855	748	500	2.270
MIFERMA et SOMIMA	8.000	4.175	1.166	2.302	6.100	6.700
Total	9.176	5.405	2.021	3.050	6.600	8.970
Total général	10.908	7.664	4.696	4.655	8.923	11.487

Source : Composé d'après les Comptes Economiques de la RIM 1968 p. 72.

5
LE NIVEAU DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

5. 1 LA MESURE DU DEVELOPPEMENT

La situation économique dans les différentes branches d'activité de l'économie ressort des chapitres sectoriels du Plan. Ici sont développées quelques considérations relatives au développement économique et social de la RIM au début de son deuxième plan de développement. On considère généralement comme indices du développement économique d'un pays :

a) le volume de la production des biens et services de ce pays par rapport à ses ressources ou plutôt l'évolution de ce volume dans le temps faute d'une évaluation des ressources ;

b) le revenu par habitant.

Les difficultés d'évaluation apparaissent presque insurmontables quand il s'agit de situer le degré du développement social.

Néanmoins, dans ce domaine, il existe quelques indicateurs objectifs qui peuvent se résumer dans la formule « degré de satisfaction des besoins collectifs ».

Ce sont :

— la qualité de l'administration générale du pays,
— les prestations des services sociaux (santé et autres),
— le niveau de l'enseignement,
— le système de sécurité sociale, etc...

Nous pouvons constater que depuis l'Indépendance des progrès ont été réalisés dans ces domaines bien que la situation semble être peu homogène dans l'ensemble du Pays. Les conditions de vie ont tendance à se différencier de plus en plus entre l'intérieur du Pays et les centres urbains.

Ainsi, un des facteurs subjectifs du bien-être social, qui est la position relative d'un individu ou d'une collectivité par rapport aux autres a tendance à se dégrader en Mauritanie.

En fait, dans le domaine social, de tels facteurs semblent d'une importance égale, sinon supérieure aux facteurs mesurables évoqués plus haut.

Nous n'insistons pas davantage ici sur ces facteurs subjectifs. Les renseignements dont nous disposons sur les facteurs mesurables se trouvent dans les chapitres de ce plan qui traitent de l'action sociale de l'Etat. Nous pouvons donc nous consacrer maintenant à l'analyse de la situation économique en ayant bien à l'esprit que c'est l'activité économique qui permet à la collectivité de se procurer les ressources nécessaires à ses actions sociales.

5. 2 LE VOLUME DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE EN RIM

Les « Comptes Economiques de la RIM » établis pour 1959, 1964 et 1968 nous permettent de suivre l'évolution approximative de la valeur de sa production totale de biens et services dont la structure ne s'est guère modifiée depuis 1968 (4).

Du point de vue du développement, il est utile de caractériser la structure de l'économie mauritanienne par :

— *un secteur rural* utilisant des techniques traditionnelles en élevage et en agriculture et ne commercialisant qu'une partie de sa production, l'autre partie étant consommée par les ménages.

— *un secteur semi-traditionnel* dans lequel sont utilisées à la fois des techniques traditionnnelles et modernes. Nous y groupons l'artisanat, la pêche, les services domestiques, et commerce et transports (ces deux branches étant malheureusement regroupées faute de chiffres séparés).

— *un secteur* d'économie *moderne* axé principalement sur le domaine minier mais englobant aussi le bâtiment et les industries diverses (eau, électricité...) ainsi que les services de banques, assurances, etc... et ceux des entreprises publiques (concentrés dans le commerce et les transports).

— les services de l'administration publique (évalués par les salaires distribués).

---

(4) A cause du manque de renseignements statistiques dans les domaines de l'activité économique du pays, les auteurs de ces comptes économiques ont été obligés de procéder le plus souvent à des estimations qui ne peuvent donner que des ordres de grandeur.

LE PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB) D'APRES SON ORIGINE

Tableau n° 5

	1959		1964			1968		
	Million F. CFA	en % du total	Million F. CFA	en % du total	en % 1959	Million F. CFA	en % du total	en % 1959
Secteur traditionnel rural (= agriculture et élevage)								
● production auto-consommée	6.865	42	8.425	24	123	10.560	23	153
● production commercialisée	3.718	23	4.772	14	128	6.300	13	169
● production de sel et charbon de bois	(1) 30	*	40	*	133	52	*	173
Total	10.613	65	13.237	38	125	16.912	36	159
Secteur semi-traditionnel (production commercialisée)								
● services (salaires) domestiques	50	*	40	*	*	200	*	400
● artisanat	328	2	400	1	122	613	1	187
● pêche	320	2	583	2	182	1.248	3	390
● commerce et transports	1.493	9	5.595	16	375	5.445	12	365
Total	2.191	13	6.618	19	307	7.506	16	341
Secteur moderne								
● mines, bâtiments, industries diverses	737	5	8.695	25	1.180	16.502	35	2.240
● Entreprises publiques (essentiellement commerce et transports)	—	—	213	1	—	1.236	3	—
● services divers (banques, assurances, transit, loyers, ...)	202	1	499	1	247	1.150	2	569
Total	939	6	9.407	27	1.002	18.888	40	1.930
Services administratifs (salaires)	2.640	16	5.318	15	201	3.838	8	145
Grand total	16.383	100	34.580	100	211	47.144	100	288

Comptes Economiques de la RIM 1968 - Rapport provisoire.

(1) Les marges bénéficiaires attribuées au secteur commerce et transport.

* Moins de 0,5 %.

En analysant les grandes lignes du développement de la production en Mauritanie au moyen du tableau n° 5, on constate que les plus grands changements dans la structure de l'économie ont été provoqués entre 1959 et 1964 par l'installation de la MIFERMA (5) et la construction de la nouvelle capitale de Nouakchott.

Ainsi, par exemple, à cause des besoins de transports largement accrus, la valeur ajoutée dans le secteur commerce et transports a triplé. La mise en exploitation de la MIFERMA a ensuite bouleversé la structure de production du pays. C'est ainsi que la part du secteur rural qui s'est accrue d'un quart de 1959 à 1969 dans la production du pays est tombée de 65 à 38 % pendant la même période, tandis que la quote-part du secteur moderne est passée de 6 % en 1959 à 27 % en 1964, en décuplant ainsi sa production.

Le produit intérieur brut de la Mauritanie a doublé pendant cette période de 5 ans.

(5) Société des Mines de Fer de Mauritanie.

Entre 1964 et 1968, les changements ont été moins importants, bien que la MIFERMA ait atteint et dépassé au cours de cette même période le niveau de production prévu, faisant encore doubler la valeur ajoutée dans le secteur mines, bâtiments et industries diverses. Celui-ci représente ainsi un bon tiers du produit intérieur du pays en 1968, autant en valeur que la production du secteur traditionnel rural. Ce dernier, néanmoins, a davantage progressé pendant la période 1964-1968 (6 % par an) qu'au cours de la période 1959-1964 (4 % par an).

Dans le secteur semi-traditionnel, on constate une stagnation dans « le commerce et les transports » depuis l'achèvement de la construction de Nouakchott et les installations de la MIFERMA.

Par contre, la pêche en mer s'est développée favorablement entre 1964 et 1968 en doublant sa production. L'ensemble des salaires administratifs représentant la part de l'administration publique dans le produit intérieur a baissé durant la période précitée par suite des mesures d'austérité appliquées à partir de 1965.

Il faut noter que la croissance spectaculaire du Produit Intérieur a été évaluée en prix courants et en « brut ». Ainsi, ni l'érosion monétaire qui, bien que probablement modeste en Mauritanie, pourrait se situer entre 2 % et 4 % par an, ni la dépréciation des équipements privés et collectifs n'ont été prises en compte. Afin de faire apparaître ce phénomène d'érosion monétaire, on présente dans le tableau n° 6 ci-après le PIB à la fois en prix courants et en prix constants, en prenant comme taux annuels d'augmentation générale des prix l'hypothèse de 2 % (l'augmentation de prix était bien entendu beaucoup plus élevée dans les secteurs modernes et semi-traditionnels de l'économie).

CROISSANCE DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

Tableau n° 6 — Millions de F. CFA

	Valeur	1959	1964	1968	1970
Prix courants	absolue	16.383	34.580	47.144	52.000
	relative	100	211	288	317
Prix 1959, taux d'érosion monétaire 2 %	absolue	16.383	32.275	44.031	48.089
	relative	100	200	269	293

Nous ne possédons pas de données relatives à la dépréciation du capital fixe. Celle-ci est évaluée aux alentours de 10 % du PIB dans les pays industrialisés. Elle pourrait également être importante en RIM vu notamment le manque d'entretien du patrimoine national.

Le taux de croissance du PIB qui était d'environ 15 % par an de 1959 à 1965, a sensiblement baissé depuis lors, faute d'investissements nouveaux pouvant remplacer en importance ceux que la mise en exploitation de la MIFERMA avaient entraînés.

En estimant à 5 % le taux de croissance pour 1969 et 1970, on peut évaluer actuellement le PIB de la RIM à 52 milliards de F. CFA.

En résumant notre analyse sur le développement économique de la Mauritanie quant au volume de sa production de biens et services, nous pouvons constater que celle-ci a remarquablement progressé grâce notamment à la réussite dans l'exploitation des richesses minières.

5. 3 LES REVENUS

La production de biens et services analysée au paragraphe précédent n'a pas de valeur en soi. Elle n'a de valeur qu'en fonction du bien-être qu'elle procure, et ceci en premier lieu aux habitants du pays concerné.

Il faut donc examiner maintenant la redistribution due à cette production de biens et services, c'est-à-dire le revenu par habitant.

Celle-ci, représentée généralement par le produit intérieur ou territorial brut par habitant est très souvent utilisée pour situer le niveau de développement d'un pays (6). Ce ratio n'a pourtant pas beaucoup de signification en tant qu'indicateur du niveau de vie de la population dans un pays doté d'une structure de production très hétérogène comme le nôtre.

Le secteur moderne qui fournit environ 40 % de la production du pays, « ne nourrit » qu'environ 5 % de la population. On peut considérer qu'une proportion semblable tire ses revenus du secteur semi-traditionnel, et que 85 à 90 % de la population trouvent leur subsistance dans le secteur traditionnel rural.

Afin de parvenir à une estimation plus précise du revenu de la population rale, on fera ici l'hypothèse que la population dite urbaine (7) (8) vit des activités économiques modernes, semi-traditionnelles et administratives et que, d'autre part, le reste de la population tire sa subsistance du secteur traditionnel. En ramenant le PIB du secteur rural (cf. tableau n° 7 ci-dessous) à la population rurale ainsi obtenue, nous pouvons constater une augmentation annuelle de 3 à 4 % du PIB par habitant dans ce secteur.

Ce revenu s'élevait à environ 17.000 F. CFA en 1968.

PRODUIT INTERIEUR BRUT
DANS LE SECTEUR RURAL TRADITIONNEL

Tableau n° 7

SECTEUR RURAL TRADITIONNEL	1959	1964	1968
Population (en millier, de personnes)	880	960	990
Produit intérieur brut (millions de F. CFA)	10.613	13.257	16.912
PIB/habitant F. CFA	12.060	13.788	17.083
Indice 100 base 1959	100	114	142

(6) cf. Par exemple le « World Bank Atlas » de la BIRD qui donne dans sa 4e édition, en 1969 les estimations suivantes du produit territorial brut (au coût des facteurs) (Gross National Product) pour l'année 1967 en dollars US : Mauritanie : 130 — Sénégal : 120 — Mali : 80 — Côte d'Ivoire : 230.

(7) Population d'agglomération supérieure à 1.000 habitants ou comprenant l'échantillon représentatif d'artisans, entrepreneurs ou commerçants.

(8) A laquelle on ajoute les étrangers résidents.

Si le PIB et le revenu sont relativement assimilables l'un à l'autre dans le secteur rural, il en est différemment dans les autres secteurs. En effet, dans ces secteurs, le PIB par habitant était en 1968 d'environ 190.000 F. CFA, chiffre qui n'a que peu de rapport avec le revenu réel car la plupart des postes (9) qui distinguent produit intérieur brut et revenu national (revenu territorial net) entrent en jeu.

L'évaluation de la consommation de biens et services par les ménages fournit un autre indice de leur revenu disponible. Cette consommation s'est élevée à 24,6 milliards F. CFA en 1968, y compris l'autoconsommation qui représente 43 % de la consommation totale (10,6 milliards F. CFA). Le reste concerne des produits et services pour une valeur estimée à 14 milliards F. CFA dont 6 milliards produits dans le pays.

Il en résulte une consommation d'environ 21.400 F. CFA par habitant (77 US $) en 1968 (pour 1.150.000 résidents).

Ce chiffre paraît un indicateur relativement réaliste du niveau du revenu par habitant et de la consommation en Mauritanie. L'enquête en cours sur les budgets familiaux et la consommation des ménages nous fournira des renseignements plus précis.

Les deux indicateurs précités soulignent un niveau de développement économique et de consommation individuelle encore très faibles (10).

---

(9) Tels que taxes indirectes et redevances (MIFERMA), dépréciation des équipements existants, transferts vers l'extérieur notamment pour les amortissements financiers et les intérêts de la dette extérieure (pour les seuls crédits de la MIFERMA, 2.5 milliards F. CFA/an, soit 13 % du PIB du secteur moderne).

(10) A titre indicatif : le PIB/habitant était par exemple de 1.700 dollars en 1967, soit 468.000 F. CFA, en France et en Allemagne, dont environ 60 %, soit 255.000 F. CFA/habitant étaient utilisés pour la consommation privée.

C

LA STRUCTURE DU BUDGET NATIONAL ET LES MODIFICATIONS DEVANT LUI ÊTRE APPORTÉES EN VUE D'EN FAIRE UN BUDGET DE DÉVELOPPEMENT

1 INTRODUCTION

Le premier objet de ce chapitre est d'analyser les tendances passées du budget de l'Etat, et d'indiquer les modifications qui doivent intervenir afin que ce budget devienne de nouveau un instrument du développement.

En deuxième lieu on examinera le rôle des recettes pour le développement et on tentera une projection des recettes pour les années couvertes par le IIe Plan ce qui donnera le cadre pour les améliorations à opérer quant à la structure des dépenses.

Enfin, on proposera quelques modifications de forme et de présentation concernant le budget de l'Etat ainsi que la totalité de ses interventions.

2 LA STRUCTURE DES DEPENSES DU BUDGET NATIONAL

Aujourd'hui, nous constatons que le Budget de l'Etat ne favorise pas le développement économique du pays. Ceci est dû surtout à la structure des dépenses du budget de fonctionnement, et à son évolution en l'absence de toute programmation, depuis 1960. Structure dans les deux sens du terme : sectorielle et suivant la nature des dépenses, matériel ou personnel.

2. 1 LA STRUCTURE DE DEPENSES PAR SECTEUR

Le tableau n° 8, regroupant en catégories économiquement significatives les dépenses du budget de fonctionnement de l'Etat, permet de dégager les tendances structurelles de celui-ci. On peut distinguer trois périodes :

De 1960 *à* 1962 : on constate une forte augmentation des dépenses et en même temps une profonde modification de la structure du budget. La plupart des services voient leurs dépenses augmenter, en premier lieu les services de sécurité et les services d'éducation ; seules les dépenses des services économiques diminuent déjà fortement ; elles représentaient 20 % du budget en 1960 et 12 % en 1962.

De 1963 *à* 1966 : suit la période d'austérité. Celle-ci atteint au premier chef les services administratifs, puis les services économiques, déjà très éprouvés. Elle n'affecte que faiblement les services de sécurité, et pratiquement pas les services d'éducation.

Entre 1967 *et* 1969 : toutes les dépenses augmentent, même celles de la Santé et des Services Economiques, mais plus particulièrement celles des services d'éducation dont l'irrésistible ascension est le trait dominant de toute l'évolution budgétaire, (les chiffres du budget prévisionnel de 1970 accusent la même orientation) et qui absorbent maintenant le quart du total des dépenses. Ont augmenté aussi fortement, les dépenses de transferts et du service de la dette publique.

RECAPITULATION DES MOYENS DES SERVICES

EN MATERIEL ET PERSONNEL DE 1960 A 1970

Tableau n° 8

Millions de F CFA

SERVICES	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
I. DETTE PUBLIQUE ET TRANSFERTS											(1)
● Dette publique ..	56	152	365	45	215	210	221	208	337	461	590
● Transferts	255	351	407	506	350	358	354	434	425	561	447
Total	311	503	772	551	565	568	575	642	762	1.022	1.037
% du total général ..	10	15	17	13	14	14	13	13	15	16	15
II. SERVICES ADMINISTRATIFS											
● Personnel	444	516	648	757	709	746	777	808	721	937	1.057
● Matériel	715	900	673	654	427	388	514	552	548	716	940
Total	1.159	1.416	1.321	1.411	1.136	1.134	1.291	1.360	1.269	1.653	1.997
% du total général	38	41	30	33	27	27	29,5	28	24,5	26	26
III. SERVICES DE SECURITE											
● Personnel	264	270	629	711	789	720	732	811	883	953	1.063
● Matériel	48	69	248	280	282	276	251	266	294	309	350
Total	312	339	877	991	1.071	996	983	1.077	1.177	1.262	1.413
% du total général	10	10	20	23	26	24	22	22	23	20	22

(1) En 1970, une partie du service de la dette publique est prise en charge par le budget d'équipement.

Remarques sur les services

I) *« Dette publique »* : intérieure et extérieure de l'Etat : intérêts et amortissements de la dette.
Les transferts : toutes les subventions et contributions versées par l'Etat à des organismes publics ou privés ; au Fonds Monétaire International, à des organismes étrangers, aux collectivités locales, au Parti du Peuple et les dépenses d'aide sociale.

II) *Les Services Administratifs* : l'Assemblée Nationale, les Affaires Etrangères, l'Administration Générale, les Services Financiers, les Services Judiciaires et les dépenses communes et diverses.

III) *Les Services de Sécurité* : l'Armée Nationale et les autres services de sécurité (Ministère de la Défense, Garde Territoriale, Gendarmerie Nationale et Sûreté Nationale).

Tableau n° 8 (suite)

SERVICES	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
IV. SERVICES ECONOMIQUES											
● Personnel	197	214	224	240	241	232	248	270	365	361	401
● Matériel	411	269	292	196	173	201	214	229	180	258	438
Total	608	483	516	436	414	433	462	499	545	619	839
du total général	20	14	12	10	10	10	10,5	10	10,5	9,5	11
V. SERVICE EDUCATION, FORMATION ET EMPLOI											
● Personnel	256	291	465	525	535	612	653	738	828	968	1.410
● Matériel	209	151	198	184	171	177	127	210	242	453	513
Total	465	442	663	709	706	789	780	948	1.070	1.421	1.923
du total général	15	13	15	16	17	19	18	19,5	20	22	25,5
VI. SERVICES SANITAIRES											
● Personnel	114	133	148	148	162	172	180	194	206	231	276
● Matériel	97	93	101	85	83	72	117	149	144	174	213
Total	211	226	249	233	245	244	297	343	350	405	489
du total général	7	7	6	5	6	6	7	7,5	7	6,5	6,5
Total général	3.066	3.049	4.398	4.331	4.137	4.164	4.388	4.869	5.173	6.382	7.493

IV) *Services Economiques* : le Service Rural, le Service Infrastructure et les autres Services Economiques. (Service du Plan et de la Statistique, Service de l'Industrialisation et des Mines, Service de l'Artisanat, Service de la Marine Marchande et des Pêches, Services des Transports du Commerce et du Tourisme).

V) *Les Services Education, Formation et Emploi* : sans observation.

VI) *Services Sanitaires* : sans observation.

N.B. : Les dépenses inscrites se rapportent au Budget de fonctionnement. Les versements qu'effectue certaines années le Budget de fonctionnement au profit du Budget d'Equipement n'ont pas été pris en considération.
Les dépenses de 1960 à 1969 représentent des dépenses réelles. Seules, les sommes de 1970 constituent des prévisions budgétaires.

2. 2 LA STRUCTURE DU BUDGET QUANT A LA NATURE DES DEPENSES DE MATERIEL ET DE PERSONNEL

La répartition sectorielle peu satisfaisante des dépenses budgétaires est aggravée par le déséquilibre relatif entre les dépenses de salaires et de matériel.

De façon à adapter les dépenses aux recettes très limitées, face à une hausse continue des charges salariales (due plutôt à l'augmentation de l'effectif du personnel que des salaires), on a réduit entre 1960 et 1966 les crédits pour l'achat de matériaux et fournitures ainsi que pour l'entretien. Ces crédits n'ont guère augmenté depuis. Il en résulte que le total des dépenses engagées dans ces deux postes n'a pas été plus élevé en 1968 qu'en 1961 à *prix courants* ; en termes réels les dépenses en matériel ont donc effectivement diminué de 1961 à 1968.

Le rapport entre dépenses de matériel et dépenses de personnel peut être appelé coefficient d'efficacité (11). Bien qu'il soit apparent que ce coefficient puisse être différent d'un service à l'autre, il est certain que, dans l'hypothèse d'attributions inchangées, la baisse du coefficient d'efficacité indique que l'efficacité du service a diminué. On considère en effet comme établi pour le passé et prévisible pour le futur, que le progrès technique ne peut qu'entraîner une augmentation desdits coefficients.

Le tableau n° 9 ci-après donne, par secteurs, et pour l'ensemble des services, l'évolution des coefficients d'efficacité à partir de 1960.

---

(11) $\frac{\text{Dépenses de matériel}}{\text{Dépenses de personnel}}$ = Coefficient d'efficacité.

COEFFICIENTS D'EFFICACITE DES SERVICES — 1960 à 1969

bleau n° 9

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	19 0
Services administratifs	1,61	1,74	1,03	0,86	0,60	0,52	0,66	0,68	0,76	0,76	0 7
Services de sécurité	0,18	0,25	0,39	0,39	0,35	0,38	0,34	0,32	0,33	0,32	0 3
Services économiques	2,08	1,25	1,30	0,81	0,71	0,86	0,86	0,84	0,49	0,71	1 1
(Secteur rural)	1,03	0,50	0,54	0,45	0,50	0,46	0,40	0,40	0,25	0,38	0 9
Services éducation, formation, emploi	0,81	0,51	0,42	0,35	0,31	0,28	0,19	0,28	0,29	0,47	0 6
Services sanitaires	0,85	0,70	0,68	0,57	0,51	0,42	0,65	0,76	0,70	0,75	0 7
Tous services	1,16	1,04	0,71	0,58	0,46	0,44	0,47	0,49	0,47	0,55	0 3

On constate que les services du développement rural sont parmi les plus pénalisés. Leurs achats de matériaux et de fournitures ont été réduits de 47 % entre 1960 et 1968, faisant ainsi passer leur coefficient d'efficacité de 1,03 à 0.3 % ! pendant cette période.

Il en est de même pour les Travaux Publics (compris dans les Services Economiques).

En conséquence, il est devenu difficile pour ces services d'assurer efficacement le rôle qui leur est imparti.

C'est ainsi que le budget de fonctionnement de l'Etat, tel qu'il est structuré, n'encourage pas assez le développement du pays. Il ne permet pas en particulier le bon fonctionnement des services ruraux, indispensable pour le développement du monde rural déclaré prioritaire par le Parti et le Gouvernement (12).

Il ne permet pas non plus toujours le dégagement dans les délais voulus des contreparties nationales aux projets financés par l'Aide Extérieure, ni la création du cadre administratif nécessaire au succès de nouveaux investissements, ni le financement des dépenses courantes d'entretien et de renouvellement des projets réalisés.

Sans changement conscient de la politique budgétaire cette situation s'aggravera encore et aura comme conséquence :

1°) — le maintien ou la détérioration de coefficients d'efficacité déjà déplorables, ce qui aura pour conséquence de conduire l'administration à l'inaction.

2°) — La stagnation de la part des dépenses dans le secteur économique, soit inévitablement une dégradation de la situation actuelle en matière de fonctionnement et d'entretien des infrastructures productives, et la diminution rapide de l'Aide Extérieure dans ces domaines.

3°) — A la longue, la disparition définitive de l'action de l'Etat dans le monde rural.

De ces faits résulte la nécessité primordiale de redresser la structure du budget dans un sens économique si on ne veut pas vouer à l'échec le II° Plan, dès son début d'application.

Compte tenu des réalités politiques et administratives, la panoplie des contraintes budgétaires élémentaires et indispensables doit être fixée comme suit pendant la période couverte par le II° Plan :

— Les dépenses du personnel dans le total du budget (de fonctionnement) seront stabilisées par le maintien des effectifs actuels (sauf pour l'accueil des cadres en formation). Cela aura pour effet la diminution relative des dépenses de personnel dans le total des dépenses.

— Le coefficient d'efficacité ne sera diminué dans aucun service par rapport à 1969.

— La part du secteur rural dans le budget de 1973 sera au minimum celle qui était la sienne en 1960 (7 %).

— Les crédits des services économiques devront leur permettre de préparer, exécuter, surveiller et entretenir convenablement les projets de développement inscrits au Plan, et de faire face à l'entretien du patrimoine national existant.

---

(12) cf. Chapitre Le Développement du Secteur Rural et Considérations Générales pour illustration.

Il convient en outre de noter que les experts internationaux, notamment ceux de la Banque Mondiale, sont unanimes dans leurs recommandations quant au rôle clef qu'ils accordent au secteur rural et au bon fonctionnement de ses services.

Il ressort de ces contraintes que la ré-orientation du budget doit être faite, avec les accroissements de recettes chaque année à partir de 1970.

Afin que ces contraintes minimales soient respectées, les autorités chargées de la Planification seront associées organiquement à la préparation du budget annuel.

3
LES RECETTES DU BUDGET DE DEVELOPPEMENT

3. 1
CONSIDERATIONS GENERALES

Autant que les dépenses, les recettes budgétaires ne sont plus à considérer simplement sous l'angle administratif. Elles ne doivent plus être conçues et encaissées seulement dans l'optique d'alimentation fiscale satisfaisant l'équilibre budgétaire au plus haut niveau et à n'importe quel prix. Les recettes, comme les dépenses, doivent être jugées en vue de leur effet sur le développement.

Si, à cet égard on a pu dégager des tendances nettes pour les dépenses, la situation est moins apparente quant aux recettes. Des études supplémentaires doivent être exécutées à cet effet.

Ces études sur l'alimentation du Budget, en vue d'en faire un budget de développement, doivent tenir compte de tous les liens qui existent entre le Budget et le Développement et que l'on essaiera de résumer dans les cinq points suivants :

1° — Le secteur public et le secteur privé créent ensemble le Revenu National. L'Etat et les privés ensemble ne peuvent consommer que ce Revenu National (13). Si celui-ci est stationnaire, chaque augmentation de la part d'un des deux partenaires (Etat et privés) de l'économie nationale diminue la part de l'autre.

2° — Les recettes du Budget sont prélevées sur le secteur privé. Par leur passage dans les Caisses de l'Etat, à travers les revenus distribués par celui-ci et les transferts qu'il effectue, s'opère toute une redistribution du Revenu National.

3° — Développement économique veut dire surtout croissance du Revenu National. Cette croissance est favorisée essentiellement par l'emploi à des fins productives de la partie non consommée du revenu national, c'est-à-dire de l'Epargne Nationale.

Dans une optique de développement, le budget national doit être jugé d'après ses effets :

a) sur le volume de l'investissement national.

b) sur la productivité de cet investissement.

Ce dernier point mérite une attention toute particulière. C'est seulement lorsque l'Etat emploie les fonds prélevés sur les entreprises et les ménages pour son action de développement, d'une manière plus productive que ne les auraient employés ces derniers, que le développement du pays en profite.

4° — Le passage par les caisses de l'Etat d'une partie du Revenu National entraine des frais (pour les Secteurs Public et Privé) qui sont à minimiser (14).

---

(13) Situation modifiée actuellement par l'utilisation des Aides Extérieures et la déperdition de la valeur du patrimoine national.

(14) A titre d'exemple : la complexité et la lenteur des procédures entrainent pour une efficacité donnée des frais importants tant pour l'Administration publique que pour le privé (pléthore de personnel, retards préjudiciables à toute l'activité économique).

5° — Le rôle du Budget National dans le développement ne peut être seulement jugé par ses effets mesurables, (comme cela a été évoqué aux points 1 à 4) mais aussi par son action sur le plan qualitatif.

Pour faire du Budget National un véritable Budget de Développement, tout aménagement du système fiscal en vue de l'augmentation souhaitée de recettes doit impérativement prendre en considération les points évoqués plus haut. Ces points seront complétés et approfondis par des études sur la fiscalité et des finances publiques.

3. 2 LES RECETTES DES DERNIERES ANNEES ET LEUR PROJECTION JUSQU'EN 1975

Après ces considérations générales, il paraît utile d'analyser brièvement l'évolution et la structure des recettes de l'Etat dans le passé, et les prévisions qui en découlent pour l'évolution de ces recettes dans le futur.

3. 2. 1 Analyse du passé (cf. tableau n° 10 ci-après)

Pour analyser l'évolution des recettes budgétaires, on doit considérer deux grandes périodes : 1960-1963, 1964-1969.

La première période se caractérise par un accroissement très important des droits de douane à l'entrée. En 1962, année où la subvention française est la plus élevée depuis l'Indépendance, le budget de fonctionnement atteint un niveau exceptionnellement haut, comparable en valeur à celui de 1967 (5,134 milliards).

1963 constitue l'année-charnière à partir de laquelle interviennent de profondes modifications structurelles. La subvention française disparaît et se trouve remplacée par les redevances d'exploitation de la MIFERMA, qui ne deviendront importantes qu'à partir de 1965.

De même les impôts sur le revenu vont croître grâce à l'augmentation de la population active salariée (personnel de MIFERMA, fonctionnaires à Nouakchott).

En voulant analyser l'évolution de l'histoire budgétaire, on se heurte au caractère très inégal de la progression annuelle, se prêtant mal aux projections. De 1963 à 1969, la masse du budget passe de 3,9 milliards à 5,8 milliards (indice 100 à indice 148,5), après avoir connu des taux d'accroissement annuels allant de 3,5 à 22 %.

Cette hétérogénéité s'explique par deux faits majeurs :

— la croissance spectaculaire en 1966 des redevances MIFERMA, qui sont descendues ensuite à un niveau stable.

— jusqu'en 1969, les impôts indirects provenant pour leur plus grande part du pool douanier conclu entre la Mauritanie et le Sénégal, accusaient une tendance à la stagnation.

S'il est donc difficile de calculer des taux moyens d'accroissement, on peut néanmoins observer, à partir de 1964 une certaine homogénéité dans les valeurs relatives des principales recettes. Ainsi les impôts directs, depuis 1964 entrent pour environ 20 % dans le budget global, les impôts indirects pour 18 % et les redevances minières aux alenteurs de 30 % (sans les effets fiscaux induits). L'économie mauritanienne, dans les prochaines années va certainement connaître quelques changements, mais il est vraisemblable que ces proportions se maintiendront.

EVOLUTION DES RECETTES BUDGETAIRES

ableau n° 10

Millions de F. CFA

RUBRIQUES	1960		1961			1962			1963			
	V.A.	V.R.	V.A.	V.R.	%	V.A.	V.R.	%	V.A.	V.R.	Ind.	%
IMPOTS DIRECTS	273	10	584	16	21	930	18	59	840	21	100	10
dont impôts sur le revenu	232	8	280	7,5	20	591	11	111	543	13	100	8
IMPOTS INDIRECTS ..	682	24	1.419	38	108	2.256	44	59	1.953	50	100	13
dont Douane- entrée ..	610	21	1.299	35	113	1.906	37	47,5	1.740	44	100	9
TAXES MIFERMA									538	14	100	
dont redevances d'exploitation									162	4	100	
RECETTES NON FISCALES	1.859	66	1.672	46	10	1.948	38	16	592	15	100	70
TOTAL GENERAL ..	2.814	100	3.675	100	30	5.134	100	43	3.923	100	100	4

RUBRIQUES	1964				1965				1966			
	V.A.	V.R.	Ind.	%	V.A.	V.R.	Ind.	%	V.A.	V.R.	Ind.	%
IMPOTS DIRECTS	906	24	108	8	1.045	22	125	15,5	932	20	110	3,5
dont impôts sur le revenu	802	21	147,5	47,5	935	20	172	16,5	809	17	149	3,5
IMPOTS INDIRECTS ...	1.903	51	97	3	2.161	48	110	13,5	1.938	41	99	0
dont Douane - entrée ..	1.639	44	94	6	1.276	28	73	22	1.292	27	74	1
TAXES MIFERMA	679	19	126	26	1.195	27	222	76	1.652	35	307	9
dont redevances d'exploitation	630	17	388	288	1.084	23	669	72	1.064	34	990	7
RECETTES NON FISCALES	249	6	43	57	172	3	29	30	213	4	36	5
TOTAL GENERAL.....	3.737	100	95,5	4,5	4.573	100	117,5	22	4.735	100	120,5	3,5

.A. : valeur absolue
.R. : valeur relative.
nd. : indice 100 — année de base 1963.
c : taux d'accroissement annuel.

Impôts directs : Impôts sur le revenu des particuliers et des entreprises, taxes et contributions diverses

Impôts indirects : Enregistrement et timbre, droits de douane à l'entrée et à la sortie (moins MIFERMA), taxe production et taxe consommation (thé, sucre, hydrocarbures etc...).

Recettes non fiscales : Subvention française jusqu'en 1963, recettes provenant d'exploitations industrielles et des régies, redevances BCEAO etc...

EVOLUTION DES RECETTES BUDGETAIRES

Tableau n° 10 (suite)

Millions de F. CFA

RUBRIQUES	1967				1968				1969			
	V.A.	V.R.	Ind.	%	V.A.	V.R.	Ind.	%	V.A.	V.R.	Ind.	%
IMPOTS DIRECTS	936	18	111	0,5	1.056	18,5	126	12,5	1.275	22	151	20,5
dont impôts sur le revenu	833	16	153	2,5	943	16	173	13	1.092	18	200	16
IMPOTS INDIRECTS	2.497	48	128	29	2.883	50,5	157	15,5	2.643	45,5	135	8
dont Douane - entrée	1.478	47	85	14	1.402	24	80	5	1.287	22	74	8
TAXE MIFERMA	1.455	29	270	11,5	1.439	25,5	269	1	1.432	24,5	267	
dont redevances d'exploitation	1.455	29	898	9	1.439	25,5	888	1	1.432	24,5	887	
RECETTES NON FISCALES	253	5	43	18,5	323	5,5	54	27,5	480	8	81	48,5
TOTAL GENERAL	5.141	100	131	8,5	5.701	100	145	11	5.830	100	148,5	2,5

3. 2. 2 Prévisions jusqu'en 1975

Le graphique suivant montre :

— l'évolution des recettes réelles jusqu'en 1969, leur courbe de tendance prolongée par leur projection jusqu'en 1975.

— les prévisions budgétaires jusqu'en 1970.

a) La projection des recettes se base sur la courbe de tendance (15) résultant des recettes réalisées jusqu'en 1969, et sur une estimation de l'augmentation des rentrées fiscales qu'on peut raisonnablement attendre pour les années à venir ; ceci dans l'hypothèse d'une croissance égale sinon supérieure à celle des années passées, en supposant notamment la réalisation des grands investissements prévus dans le Plan (16). Ces derniers cependant, n'auront vraisemblablement pas des effets fiscaux favorables avant 1973 .

Néanmoins, après la rupture du pool douanier existant avec le Sénégal jusqu'au début de 1970, les droits d'entrée augmenteront sensiblement en 1971 pour se stabiliser vers 1972. Les redevances minières provenant de MIFERMA et SOMIMA s'accroîtront à partir de 1973 (17) pour atteindre environ 2,5 milliards de F. CFA en 1975.

---

(15) En prenant comme base l'année 1963 et établie suivant la méthode des moyennes mobiles calculées sur 3 ans.

(16) Extension du Wharf de Nouakchott, extension du port de pêche de Nouadhibou, renforcement de la conduite d'eau d'Idini, extension du complexe IMAPEC (industrie de poisson), projets d'élevage, aménagements rizicoles M'Pourié, constructions de barrages (1re et 2e Régions).

(17) Grâce à l'exportation de minerais à faible teneur.

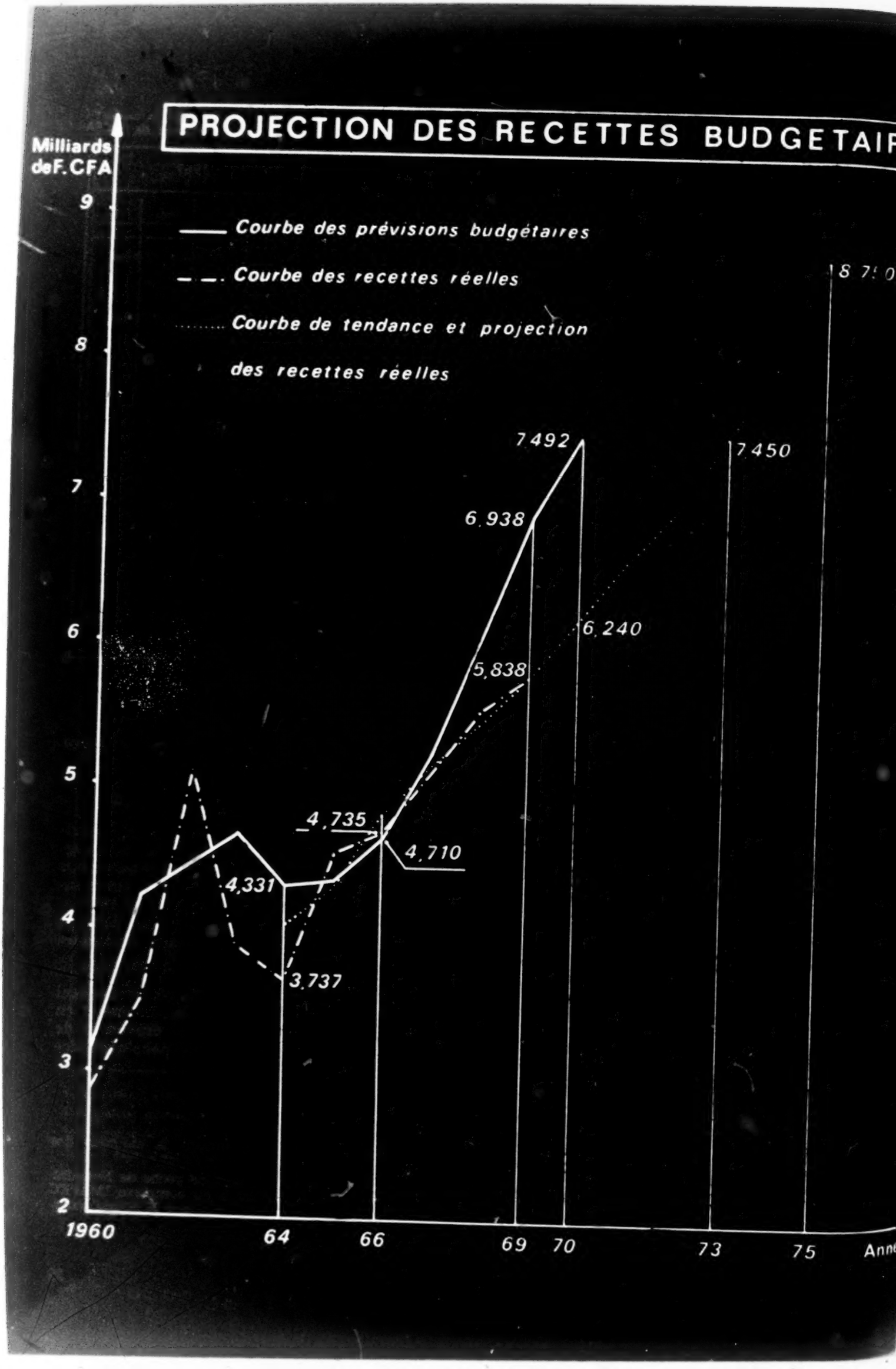
PROJECTION DES RECETTES BUDGETAIR
Milliards de F.CFA
9
8
7
6
5
4
3
2
Courbe des prévisions budgétaires
Courbe des recettes réelles
Courbe de tendance et projection des recettes réelles
7.492
7.450
6.938
6.240
5.838
4.735
4.710
4.331
3.737
1960
64
66
69
70
73
75
Anne

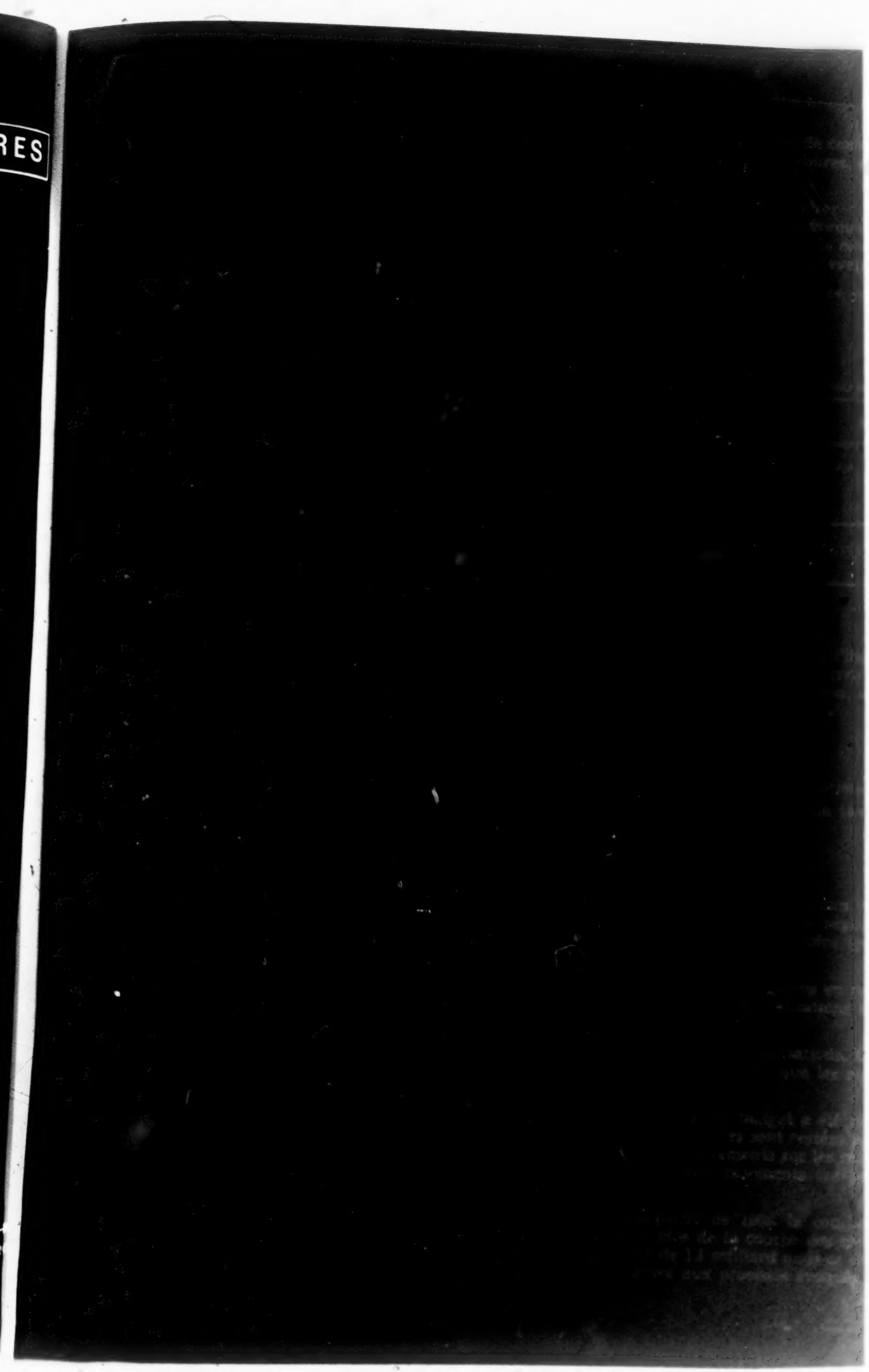
RES

Il faut également compter sur un accroissement des taxes de consommation frappant principalement le sucre, le thé, et les hydrocarbures, et dont le taux ne sera certainement pas inférieur à 5 %.

Deux autres facteurs, difficiles à chiffrer, sont à considérer : les effets fiscaux induits des dépenses de l'Etat, et l'éventuel recouvrement des recettes des exercices antérieurs, concernant particulièrement la contribution nationale et les impôts proportionnels et progressifs sur le revenu.

Compte tenu de tous ces composants, plus ou moins tangibles, on aboutit à l'évaluation suivante des recettes réelles globales.

PREVISION DES RECETTES BUDGETAIRES GLOBALES DANS LA PERIODE 1970-1975

Tableau 11

Millions de F. CFA

RUBRIQUE	1970		1971		1972		1973		1974		1975	
	V.A. (1)	P.A. % (2)	V.A.	P.A. %	V.A.	P.A. %	V.A.	P.A %	V.A.	P.A. %	V.A.	P.A. %
Recettes réelles globales .	6.240	7	6.650	6,5	7.000	5,2	7.450	6,4	8.000	7,3	8.750	9,2

(1) V.A. : Valeur Absolue. (2) P.A. : Progression Annuelle.

De l'indice 100 en 1969, le budget de fonctionnement passe à l'indice 150 en 1975, traduisant un taux moyen d'accroissement annuel d'environ 6 %. (Il est évident que toute projection comporte une marge d'erreur, et il y a lieu d'en tenir compte).

Une sous-estimation pourra provenir de plusieurs facteurs :

— aménagement du système fiscal existant,

— recouvrement massif des impôts au titre des exercices antérieurs,

— meilleur rendement de certains impôts dont on a retenu un taux d'accroissement volontairement raisonnable.

Par contre, une sur-estimation pourra s'expliquer par :

— le maintien de ce même système fiscal,

— l'absence de recettes fiscales escomptées, en raison de la non réalisation de certains investissements à la période prévue ou de réalisations ne confirmant pas les conséquences économiques escomptées (par des études préalables douteuses).

b) Il est normal que les prévisions budgétaires — équilibrées en recettes et dépenses — diffèrent dans une certaine mesure des réalisations budgétaires.

Entre 1960 et 1966 elles oscillent en effet autour des réalisations. Depuis 1967, les recettes prévisionnelles étaient plus élevées que les recettes réelles.

Cette différence, constituant le déficit théorique du budget a été réduite pour plusieurs raisons. D'une part les dépenses réelles sont restées parfois en dessous des prévisions, et d'autre part les prélèvements sur les réserves du Trésor, ainsi que le retard apporté à certains paiements ont permis de couvrir ce déficit théorique.

Malheureusement, on doit constater qu'à partir de 1968, la courbe des prévisions budgétaires s'éloigne de plus en plus de la courbe des recettes réalisées. En 1969 en constate déjà un écart de 1,1 milliard mais ce déficit théorique a pu à nouveau, être couvert, grâce aux procédés évoqués plus haut.

Il est bien évident que si la tendance observée au cours des dernières années se maintient — écart de plus en plus grand entre les prévisions de recettes et les réalisations — des déficits importants, qu'il ne serait plus possible de résorber par les moyens utilisés jusqu'ici, apparaîtraient très rapidement, compromettant sérieusement les chances de réalisation des projets inscrits au Plan.

Certaines modifications de forme et de présentation pourraient aider à prévenir une telle situation.

4 MODIFICATIONS DE FORME ET DE PRESENTATION

En vue d'en faire un véritable Budget de Développement, des modifications de forme et de présentation devraient être apportées au Budget National.

Celui-ci devrait permettre de suivre « au jour le jour » l'ensemble des interventions publiques dans l'économie nationale. Dans cette optique, deux propositions peuvent être faites dès maintenant :

— Pour les dépenses du budget de fonctionnement de l'Etat, un nouveau Plan Comptable qui permettra d'avoir des documents budgétaires faciles à interpréter, semblables d'une année à l'autre et regroupant les dépenses dans des catégories significatives pour le développement, doit être adopté.

L'analyse de la structure des dépenses du budget faite ici peut servir de modèle.

Les comptes définitifs du Trésor doivent être dressés d'après ce même Plan Comptable et les comptes définitifs devraient être arrêtés suffisamment tôt chaque année, afin que l'on puisse en tirer les instructions nécessaires à l'établissement du budget suivant.

— Chaque année doit être présenté un tableau récapitulatif de toutes les interventions publiques dans l'économie nationale. Un rapport récent de la Banque Mondiale estime que déjà pour le Gouvernement central, la moitié des dépenses totales échappe au budget, notamment par le canal des comptes spéciaux, de l'assistance technique étrangère, de l'aide extérieure aux projets et des entreprises de l'Etat.

Il faut tenir compte en plus des budgets régionaux.

D

PROGRAMMES SECTORIELS

D 1

LE SECTEUR RURAL

LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL

En 1968, le II[e] Congrès du Parti du Peuple Mauritanien a résolu d'accorder la priorité du développement au secteur rural. Cette option n'est pas le résultat du hasard.

En effet, au cours des années 60-65, la conviction était établie que le développement du pays se ferait par l'exploitation des ressources minières. Dans le I[er] Plan 1963-66 on peut lire : « Dans un pays où les ressources agricoles sont limitées, le développement des richesses pastorales handicapé par la situation des pâturages et le manque d'eau, la progression économique peut être recherchée dans l'exploitation des ressources minérales ». C'est cette conviction que l'expérience des dernières années a fortement ébranlée, les activités minières se développent en marge de l'économie traditionnelle sur laquelle elles n'ont pratiquement pas d'effet d'entraînement. Au surplus, le caractère capitalistique très marqué des entreprises minières les conduit à ne faire appel qu'à une main d'œuvre tres réduite.

Le secteur rural continue et continuera encore longtemps à occuper les 9/10[e] des populations qui ne pourront bénéficier d'une promotion économique réelle que par une action directe dans ce secteur. C'est par des actions spécifiques de développement entreprises au sein même de ce secteur que l'on pourra améliorer les conditions de vie des populations rurales en même temps que seront provoqués les changements structurels que commande tout développement économique.

Or, la situation du monde rural s'est considérablement dégradée pendant les dix dernières années.

Si l'on ne considère que les dépenses budgétaires, on voit que pour l'ensemble du secteur rural (Agriculture — Génie Rural — Eaux et Forêts — Elevage) l'évolution a été la suivante :

DEPENSES BUDGETAIRES DANS LE SECTEUR RURAL

Table 12

Millions de F. CFA

DEPENSES	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69
Personnel	104	106	118	121	125	125	133	143	146	165
Matériel	108	53	64	54	63	58	53	58	59	52
Total	212	159	182	175	188	183	186	201	205	217

Les crédits affectés à ces services représentaient 7 % du Budget en 1960 et seulement 4 % en 1969.

La priorité accordée au secteur rural doit donc d'abord viser à rattraper un retard et rétablir un équilibre convenable entre les dépenses de personnel et les dépenses de matériel.

Si la tendance actuelle n'est pas rapidement renversée, on assistera très vite à l'inefficacité totale des directions concernées (Agriculture, Elevage, Eaux et Forêts) et à la dégradation totale du patrimoine national (état sanitaire des troupeaux, bon état des puits et des pare-feux, etc...) dont ces directions ont la charge.

Les objectifs du plan rural devront être les suivants :

1°) Rattraper le grand retard qui existe par l'acquisition de moyens budgétaires plus importants.

2°) Protéger et maintenir le capital existant.

3°) Préparer l'avenir par la poursuite d'une politique tendant à faire accroître les productions agricoles et, par conséquent, les revenus des agriculteurs.

Pour la réalisation de ces objectifs un certain nombre d'opérations a été retenu et est présenté ci-dessous.

On s'étonnera peut-être de la modestie des investissements proposés pour le secteur rural alors que l'option est à la priorité à ce secteur.

En fait, la réalisation de nouveaux aménagements pose de sérieux problèmes dont la solution commande le succès de l'entreprise. Ce sont des problèmes d'animation des collectivités, d'encadrement technique dont les services doivent se donner les moyens en hommes et en crédits de fonctionnement. Ce sont aussi des problèmes de gestion, d'adaptation à un matériel technique nouveau et d'acquisition de la capacité de le faire bien fonctionner.

Ce sont également des problèmes de propriété foncière qu'il faut résoudre par la mise au point d'une politique foncière adaptée et réaliste. Ce sont enfin des problèmes de commercialisation.

1. 1 AGRICULTURE

1. 1. 1 Situation actuelle

Il est difficile d'évaluer la production de l'agriculture en Mauritanie. Les chiffres suivants sont de simples estimations.

— Mil et sorgho	100 000 tonnes
— Dattes	12 à 15 000 tonnes
— Maïs	4 000 tonnes
— Niébés	10 000 tonnes
— Arachides	800 tonnes
— Céréales	400 tonnes
— Légumes	400 tonnes

Il s'agit donc essentiellement d'une agriculture de subsistance.

1. 1. 2 Les objectifs du quadriennal

Ces objectifs doivent viser d'abord à satisfaire les besoins des populations en productions vivrières. Une attention particulière sera portée aux problèmes de commercialisation et les surplus de production qui pourraient aboutir à un effondrement des cours doivent être évités.

En ce qui concerne les productions agricoles « industrielles », la plus grande prudence sera observée. Cela résulte des deux considérations suivantes :

a) le producteur est condamné à vendre toute sa production. Il ne peut se nourrir directement ni de coton, ni de tabac...

b) pour ces productions il n'existe pratiquement pas de marché intérieur et les cours sur le marché extérieur sont fluctuants et généralement bas eu égard au coût de production.

Les productions « industrielles » ne seront donc entreprises qu'en rapport avec un débouché intérieur assuré (industrie de transformation) ou avec un marché extérieur rémunérateur et stable.

CARTE RURALE
MAURITANIE
R6 Numéro de région
Limite d'Etat
Limite de regions
Capitale. Dist de Nouakchott
Chef-lieu de region
Cult. de decrue et pluv.
Cult. pluv. et de barrage
Cult. maraicheres
Dattiers
Riziculture
Projets agricoles
12°
8°
MAROC
ALGERIE
Tindouf
ORO
Bir Mogherein
TIRIS ZEMMOUR
24°
RIO DE
F'Derik
Zouerate
R7
ADRAR
MALI
Nouadhibou
R8
INCHIRI
Atar
Chinguetti
20°
Akjoujt
R6
TRARZA
Tidjikja
TAGANT
R1
HODH ORIENTAL
R5
Boutilimit
BRAKNA
Moudjeria
Tamchakett
Oualata
Mederdra
Aleg
Rkiz
R4
Kiffa
R2
Aioun-el-Atrouss
Nema
Rosso
Boghe
ASSABA
HODH OCC.al
Timbedra
16°
St Louis
Kaedi
M'bout
GORGOL
R3
GUIDIMAKA
Selibaby
SENEGAL
MALI
Senegal
12°
8°

Il résulte de l'ensemble de ces considérations que le programme à retenir pour les quatre prochaines années doit être le suivant :

1. 1. 2. 1 **Le mil**

La production de mil est mal connue. Les estimations les plus couramment faites se situent aux environs de 100.000 tonnes. La consommation moyenne est elle aussi très mal connue. Cela résulte du fait que notre pays est à la fois importateur et exportateur de mil avec le Sénégal et le Mali.

La situation est caractérisée par la coexistence sur l'espace national de surproduction de micro-marchés non reliés entre eux. L'hétérogénéité des mesures d'une région à l'autre rend difficile la comparaison des prix. Par ailleurs, le prix du kilogramme de mil subit des fluctuations considérables au cours de l'année et aussi d'une région à une autre. Fluctuations dans le temps parce qu'au moment des récoltes surtout du Oualo, il y a un effondrement des cours dont profitent certains intermédiaires pour constituer des stocks qu'ils ne vendront qu'en période de pénurie et à des prix prohibitifs. Fluctuation d'une région à une autre du fait précisément de l'insuffisance de l'infrastructure de transports et du coût très élevé de ceux-ci.

Nous ne disposons donc pas actuellement d'éléments suffisamment précis pour arrêter des objectifs de production en mil.

En attendant qu'une enquête statistique sur les productions rurales et sur les budgets des ménages — enquête qui commence en 1970 et dont les résultats seront connus dans deux ans — puisse nous apporter les informations qui nous font défaut (production, consommation, surfaces cultivées, nombre de personnes et de familles s'adonnant à l'agriculture, facteurs, qui affectent la consommation de mil et dont l'évolution commande la politique de production), c'est vers une politique de stabilisation des cours, de meilleure distribution de produit que nous devons nous orienter dès à présent.

Il s'agit de mettre sur pied et dans les meilleurs délais un organisme de régularisation des cours. Cet organisme devrait se donner les moyens de stockage qui lui permettraient de stocker du mil acheté à un prix rémunérateur pour le paysan et de le revendre aux périodes de pénurie à un prix avantageux pour le consommateur. Même s'il ne se substitue pas entièrement aux intermédiaires spéculateurs, il modifiera leurs comportements dans la mesure où il déterminera des prix auxquels ceux-ci seront obligés de s'aligner pour acheter et vendre.

Cet organisme qui pourrait être la SONIMEX devrait s'attacher à régler les problèmes de transports et à implanter judicieusement ses silos de stockage.

En bref, les objectifs immédiats devront porter sur l'amélioration de la distribution du mil et la régularisation de ses cours.

En attendant que des informations statistiques solides soient disponibles, l'Etat ne prendra aucune mesure tendant à accroître la production du mil sauf dans le cadre de la réalisation de barrages de décrues dont un certain nombre devront être construits au cours des prochaines années.

1. 1. 2. 2 **Le riz**

La politique à poursuivre est l'accroissement de la production de riz. Actuellement, la riziculture en Mauritanie occupe 300 à 350 hectares et produit quelques 700 tonnes alors que la consommation annuelle est de 12.000 tonnes et que cette consommation est certainement appelée à croître rapidement sous l'influence de l'accroissement démographique et des habitudes de consommations nouvelles tendant à la substituer lentement au mil.

Mais la culture du riz demande la réalisation d'aménagements et pose donc des problèmes de financement et des problèmes techniques. Les problèmes techniques sont des problèmes de bon fonctionnement du matériel de pompage ainsi que des problèmes de gestion. Ce sont aussi des problèmes d'encadrement nécessaire pour des agriculteurs qui n'ont pas d'expérience dans la culture du riz.

Si donc l'objectif à atteindre est clair, il faut se garder d'une trop grande hâte qui pourrait faire rater le but poursuivi.

Un programme raisonnable à poursuivre au cours de ces quatre prochaines années et qui est déjà entamé est le suivant :

— Petits aménagements type « Vinding » et « Tiékane ». 10 aménagements de ce type d'une superficie de 350 hectares sont déjà financés par le FED et leur réalisation s'effectuera en 1971 et 1972.

Investissement total : 81,40 millions — Production 700 t.

Un projet semblable a été présenté au FAC et son financement pourrait intervenir en 1971 — Investissement total : 73 millions.

— Achèvement de l'aménagement hydroagricole de M'Pourié. Ce projet comporte l'aménagement d'une plaine de 2.700 ha dont 2.000 hectares seront cultivés en riz.

Au total, la production du riz passera au cours du plan de 700 tonnes a quelques 6.000 tonnes.

— Par aillleurs, une étude sur la mise en valeur du Gorgol d'un coût de 350 millions financée par le PNUD, doit être entreprise cette année. Le projet comporte les actions spécifiques suivantes :

a) étude des possibilités d'exécution d'un projet de développement de la riziculture dans le Oualo du Gorgol (casier de 5.000 hectares).

b) préparation de la création d'une industrie sucrière en Mauritanie.

c) études hydrologiques, pédologiques, sous-économiques, etc...

— Une étude d'aménagement intégré dans le Guidimaka (riz, arachide, huilerie) a été présentée au financement du FED pour 60 millions.

L'objectif d'accroissement de la production du riz se continuera donc au-delà de la période du plan et sera axé sur les résultats de ces études.

1. 1. 2. 3 Le blé

La production de blé est actuellement très faible et reste localisée sous palmeraie et dans certaines cuvettes de barrages de décrue.
L'objectif est de développer cette culture à partir de l'irrigation.

Deux petits périmètres sont en cours d'aménagement dans ce but :

— R'Kiz Gouélit : 30 hectares (irrigation par submersion) ;

— Tamourt-En-Aj : 15 hectares (irrigation par aspersion).

Ainsi, dès novembre 1970, 45 hectares pourront être mis en culture et devront produire 110 tonnes.

Une première tranche d'aménagement de 300 hectares en bordure du lac R'Kiz a déjà fait l'objet d'une demande de financement au FAC mais sa réalisation pose des problèmes techniques qui sont à l'étude. On peut estimer que sa réalisation interviendra au cours du plan, ce qui permettra un accroissement de la production de l'ordre de 400 tonnes de blé et 350 tonnes de maïs.

Si les essais qui vont être entrepris au cours de ce II' Plan étaient concluants, la culture du blé devrait être développée dès l'achèvement de la période du plan.

1. 1. 2. 4 La datte

Trois actions principales pour l'amélioration, le développement et la commercialisation de la production dattière doivent être entreprises ou continuées.

1. Inventaire et recensement précis des palmeraies.

2. Amélioration et rénovation des palmeraies :

a) lutte phytosanitaire

b) amélioration des sols (irrigation et fumure).

Pour ces deux opérations, une action est menée depuis quelques années en Adrar sur crédits FAC. A partir de 1970, cette action doit s'étendre au Tagant. Au total et pour les 4 années du plan 100 millions devraient être affectés à ces deux opérations.

c) plantations modernes et extension des palmeraies.

d) utilisation des sous-produits.

3. Etude du marché de la datte.

a) détermination de l'auto-consommation et de la production commercialisée.

b) étude du marché mauritanien. Ce marché est certainement important et est loin d'être rationnellement exploité. Une étude sur les circuits traditionnels et leur amélioration possible, sur la qualité et le conditionnement préférés par le consommateur mauritanien doit être rapidement entreprise.

c) étude du marché extérieur. Les possibilités d'exportation de la datte mauritanienne doivent être explorées.

1. 1. 2. 5 Productions diverses

Comme il a été déjà dit plus haut, la plus grande prudence est à observer en ce qui concerne les productions suivantes : coton, tabac, arachide, tomate industrielle, henné, maraichage, etc...

L'objectif à se fixer pour ces productions au cours du Plan doit être un objectif d'études, de recherches tendant à déterminer les meilleures conditions de production (organisation, techniques à utiliser, problèmes de gestion à résoudre) les rendements, les coûts de production, les débouchés. Le programme de production doit être entrepris une fois qu'une réponse satisfaisante est apportée à l'ensemble de ces questions.

1. 1. 2. 6 Les barrages de décrue

Les barrages de décrue méritent une attention toute particulière. Ils offrent à des populations implantées dans des zones peu favorables à l'agriculture de meilleures conditions pour cette activité. D'autre part, ces barrages de retenue permettent dans beaucoup de cas un accroissement des ressources en eau et contribuent ainsi au développement de l'élevage.

Le nombre de barrages dont la réalisation ou la répartition a été demandée par les régions est considérable et il n'est pas possible de satisfaire toutes ces demandes dans le cadre de ce plan pour les raisons suivantes :

a) *Raisons techniques* : sur plus de 200 barrages dont la réalisation a été demandée, 60 seulement sont connus de façon plus ou moins détaillée par l'administration et il n'y a de projets d'exécution complets que pour 3 de ces barrages.

b) *Raisons économiques* : parmi les sites plus ou moins connus, on remarque qu'un grand nombre offre tres peu d'intérêt. Coût de l'aménagement à l'hectare « prohibitif ». C'est là un aspect qui échappe souvent aux collectivités mais qui ne peut ne pas être pris en considération au niveau général où on doit se soucier de la bonne utilisation des ressources.

c) *Raisons financières* : il n'est tout simplement pas possible pour l'Etat de trouver actuellement tous les financements nécessaires à la réalisation de tous les ouvrages demandés.

Tout cela nous amène à retenir en 1970 et 1971 les opérations suivantes :

1. 1. 2. 6. 1 Etude de l'ensemble des sites de barrages dans la 1re et 2e Régions. Cette étude a été déjà financée par le FED pour 67 millions.

— Réalisation en 73 et 74 d'une quinzaine de barrages dans ces régions 400 à 500 millions.

1. 1. 2. 6. 2 Etude et établissement par les services techniques compétents des projets d'exécution des ouvrages dont la réalisation se justifie. Le financement sera recherché à l'extérieur, au niveau national, mais aussi au niveau des collectivités locales qui doivent prendre une part de plus en plus grande dans la réalisation de leurs projets. Sur l'engagement précis d'une collectivité ou d'une région de prendre une part importante à la réalisation, les services techniques accélèreront l'étude et l'établissement des projets d'exécution de tel ou tel ouvrage.

1. 1. 2. 7 **Petits barrages dans le Delta** Le projet vise à créer des sources d'eau douce dans une région où, par manque d'eau, d'excellents pâturages ne sont pas exploités. Il est pratiquement impossible de quantifier les effets à attendre d'un tel projet mais on pense qu'il suscitera très rapidement un développement de l'élevage dans la région ainsi que quelques activités agricoles.

Investissement : études et aménagement : 100 millions.

1. 1. 2. 8 **Recherches agronomiques** Au cours des 10 dernières années, la recherche agronomique a porté sur le palmier dattier. Un organisme d'intervention français, l'IFAC, a consacré à cette recherche quelques 300 millions dont une moitié est une subvention du Gouvernement français et l'autre moitié, dégagée par la RIM.

Bien que les résultats obtenus ne soient pas négligeables, une politique nouvelle de la recherche est actuellement en élaboration et doit entrer en application dès 1971. Cette politique vise deux buts :

1°) diversification de la recherche qui s'étendra à d'autres domaines (cultures fruitières, fourragères, etc...).

2°) action plus dynamique de la Mauritanie dans la définition et l'exécution de la politique de recherche. Un comité national de recherche scientifique sera créé au cours de cette année. Il sera chargé de la définition des thèmes de recherche ainsi que du contrôle des activités de recherche.

Au total 120 à 150 millions seront consacrés à la recherche au cours du prochain plan.

1. 1. 2. 9 **Moyens des Services de l'Agriculture** Pour que les services chargés de l'agriculture puissent assurer convenablement leur mission (conception, études, encadrement technique, vulgarisation agricole), la réalisation des opérations suivantes est tout à fait indispensable :

1. 1. 2. 9. 1 **Vulgarisation des techniques améliorées dans l'agriculture traditionnelle** Il s'agit de mettre en place dans certains secteurs du matériel agricole qui pourra être utilisé en démonstration ou faire du travail à façon, les deux possibilités étant d'ailleurs liées. Coût : 11 millions.

1. 1. 2. 9. 2 **Ateliers de réparation de machines agricoles** Le projet a pour but la création dans les secteurs agricoles d'ateliers de réparation des machines agricoles. Ces ateliers, dotés d'un véhicule spécialement aménagé, devront ravitailler des petits dépôts de pièces détachées et faire des tournées de réparation. Coût : 20 millions.

1. 1. 2. 9. 3
Laboratoire d'étude des végétaux

Le rôle de ce laboratoire sera de faire des études sommaires, essentiellement d'identification concernant les maladies et les prédateurs de végétaux. Actuellement, la Direction de l'Agriculture, pour la moindre analyse, dépend des laboratoires de Hann et de Bambey, au Sénégal.

Une partie du matériel nécessaire a été achetée en 1968 et est actuellement inutilisée, faute de local.

Coût : 7 millions.

1. 1. 2. 9. 4
Ferme expérimentale de M'Pourié

L'exploitation de cette ferme permettra de tester les espèces et les variétés qu'il serait intéressant d'introduire en Mauritanie et de tester de nouvelles méthodes et de nouveaux appareils de culture. Il est prévu en particulier d'étudier les problèmes de cultures céréalières et fourragères.

Le matériel devrait être acquis dès l'année 1970 et coûte 10 millions.

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS DE L'AGRICULTURE

Tableau n° 13

Millions de F. CFA

SECTEUR		OPERATION OU PROJET		INVESTISSEMENTS
Titre	N°	N°	Désignation	
AGRICULTURE	11	1100	Enquête sur les productions rurales	p.m.
		1101	Enquête sur les budgets des ménages	p.m.
		1102	Mil. Création d'un organisme de régulation des cours et de stockage	75
		1103	Aménagement des casiers rizicoles 350 ha	81
		1104	Aménagement des casiers rizicoles Podor-Rosso 350 ha	73
		1105	Aménagement hydro-agricole de M'Pourié 4.000 ha	1.000
		1106	Etude de mise en valeur du Gorgol 5.000 ha	350
		1107	Etude d'aménagement intégré au Guidimaka	60
		1108	Périmètre exp. blé submersion R'Kiz Gouélit 30 ha	5
		1109	Périmètre exp. blé aspersion Tamourt En Aj 15 ha	3
		1110	Aménagement blé - maïs Lac R'Kiz 300 ha	150
		1111	Inventaire et recensement des palmeraies	15
		1112	Lutte phytosanitaire et amélioration des sols dans les palmeraies de l'Adrar	55
		1113	Lutte phytosanitaire et amélioration des sols dans les palmeraies du Tagant	100
		1114	Plantations modernes et extension des palmeraies	1.000
		1115	Utilisation des sous-produits de palmeraie	50
		1116	Etude du marché de la datte	150
		1117	Etude des sites de barrages 1ère, 2ème Régions	57
		1118	Construction de 15 barrages 1ère et 2ème Régions	500
		1119	Etude et aménagement de petits barrages du Delta	100
		1120	Vulgarisation des techniques agricoles	11
		1121	Création d'ateliers de réparation des machines agricoles	20
		1122	Installation d'un laboratoire des végétaux	7
			TOTAL DES INVESTISSEMENTS	**3.872**

1. 1. 3
Charges récurrentes

L'ensemble des projets agricoles qui restent modestes entraine les charges récurrentes annuelles suivantes :

Millions de F CFA

1970	1971	1972	1973
79	92	115	115

Ces chiffres sont à ajouter au budget de la Direction de l'Agricultur tion pas tel qu'il figure dans la loi des Finances 1970, mais tel qu'il a ét cal- culé pour que les moyens dont dispose actuellement le service ne r ent pas inutilisés.

Compte tenu de cela, l'évolution des crédits de la Direction de l'Ag cul ture doit être la suivante :

Millions de CFA

1970	1971	1972	1973
179	192	215	215

1. 2
ANIMATION RURALE CREDIT AGRICOLE

1. 2. 1
Animation rurale

Le développement du Secteur Rural exige, à côté d'une action qua ta- tive (aménagements, investissements divers) une action qualitativ Il s'agit de préparer les hommes à bien recevoir et à tirer le meilleur rti des actions entreprises par eux ou avec eux. C'est tout le problèm du développement du mouvement coopératif, de la formation aux techn ues agricoles et à la gestion des agriculteurs. Une action, quelle que soi on importance, est vouée à l'échec si la réalité humaine à laquelle elle ap- plique n'y est pas psychologiquement et techniquement préparée. ela indique toute l'importance de l'animation des populations rurales.

Un Service de l'Animation a été créé depuis deux ans mais son a ion reste limitée pour deux raisons :
a) insuffisance d'une doctrine cohérente,
b) insuffisance de moyens.

On peut proposer pour doctrine les grandes lignes suivantes :

1°) L'Animation doit précéder et accompagner toute réalisation dan le Secteur Rural en vue d'aboutir à la meilleure organisation sociale pour la réussite de cette réalisation.

2°) Tout effort réel entrepris par un groupe social en vue de l'amélior tion de son sort doit recevoir l'aide des Chantiers de Promotion Nationale.

3°) L'Animation rurale ne doit consentir d'efforts que pour ceux qui ont fait et continuent à faire la preuve qu'ils sont réellement décidés à améliorer leur sort par leur travail.

4°) L'intervention de l'administration doit être considérée comme limitée dans le temps, le but étant que les collectivités assument entièrement la responsabilité de tout le fonctionnement de leur affaire.

Les moyens de l'Animation Rurale (Coopération et Chantiers de Promotion Nationale) doivent être renforcés en personnel et en crédits de fonctionnement.

a) *Coopération* : Au cours des quatre prochaines années, 41 agents dont 19 sortant du Centre de Vulgarisation Agricole de Kaédi devront être formés.

b) *Chantiers de Promotion Nationale* : 23 agents dont 3 sortants de Kaédi et 4 de l'ENA devront être formés.

1. 2. 2 Le Crédit agricole

Pour que les coopératives formées puissent fonctionner convenablement, il faut qu'elles puissent disposer du crédit nécessaire à l'acquisition de leurs équipements et parfois à l'achat de semences, d'engrais, etc.. Il est donc indispensable qu'une forme de crédit particulièrement adaptée à ces coopératives puisse être créée rapidement. La B.N.D. a eu, jusqu'ici, une action très limitée dans le secteur rural et il faut qu'elle développe son intervention dans ce secteur.

1. 3 ELEVAGE

1. 3. 1 Situation actuelle

Les estimations que l'on peut faire après la grande sécheresse 1968-1969 donnent :

— bovins	1.8	millions
— petits ruminants	6	»
— camelins	0,7	»
— équins	0,3	»
— azins	0.015	»

La valeur de ce cheptel peut être évaluée à 46,45 milliards. Ce capital animal rapporte annuellement 5,5 milliards. Plus de 80 % de la population vit de cet élevage.

Ces quelques chiffres suffisent pour montrer l'importance de ce secteur et expliquer les efforts particuliers qui doivent être faits pour le développer.

Plusieurs facteurs favorables sont à noter :

— évidente vocation du pays et de ses habitants pour l'élevage. Qualités exceptionnelles du bétail qui est résistant et bon marcheur.
— production et commercialisation aux mains des Mauritaniens.
— marché intérieur en expansion.
— auto-consommation importante.
— marchés extérieurs importants et en expansion, sans concurrence dangereuse. Prix stables et rémunérateurs.
— perspectives du développement d'un circuit moderne de commercialisation (circuit mort), le déficit en protéines des pays côtiers de l'Afrique de

l'Ouest est important et les pays du Sahel ne seront probablement pas trop pour le combler.

Mais il y a aussi des facteurs défavorables qu'il faut bien connaître et mieux combattre. Ce sont :

— les problèmes sanitaires,

— les problèmes d'hydraulique pastorale.

Problèmes de production — Il faut introduire et vulgariser les méthodes modernes d'élevage, entreprendre l'éducation des éleveurs.

Problèmes de commercialisation — Les circuits de commercialisation sont complexes ; et il faut mener là une politique d'assainissement et en particulier règlementer la profession de boucher.

1. 3. 2
Les objectifs du plan

Ils doivent être les suivants :

— meilleure assistance à la production traditionnelle par la réanimation du service de l'élevage et la protection sanitaire du cheptel.
Cette politique doit avoir pour but une augmentation du taux de croît du cheptel bovin, ovin et caprin : passage de 8 à 10 % pour les bovins et de 20 à 25 % pour les ovins et les caprins.

— l'expérimentation et le développement de la production modernisée dans les régions les plus favorables au développement de l'élevage.

— la détermination et l'application d'une politique de l'hydraulique pastorale et des pâturages.

— l'accélération de la formation du personnel de conception et d'encadrement en matière d'élevage.

Or, en matière d'assistance à la production traditionnelle et de protection sanitaire du cheptel, la situation du Service de l'Elevage s'est lentement et constamment dégradée depuis 1960, les crédits de matériel étant passés de 69 millions en 1960 à 27.5 millions en 1970. Le Service a abandonné toutes ses activités relatives aux conseils aux éleveurs, à la surveillance des pâturages et des points d'eau, à l'étude des mouvements du bétail. La médecine curative n'existe presque plus par manque de matériel et de médicaments.

Le Service est devenu un service de la vaccination et n'a pu exercer cette activité les dernières années que grâce aux moyens de la campagne antipestique.

Avant tout, il convient d'abord de faire « tourner » correctement ce service, c'est-à-dire, de lui donner les crédits indispensables pour que les moyens dont il dispose actuellement — notamment en personnel — ne restent pas inutilisés.

Le budget de personnel de 81 millions peut être maintenu. Il convient seulement d'orienter tous les ans 4 à 5 bacheliers vers la médecine vétérinaire.

Le budget de matériel doit être porté, dès 1971, à 125 millions, se répartissant comme suit :

— fonctionnement général des services	46.5 millions
— renouvellement du parc automobile	12 »
— entretien et renouvellement des parcs de vaccination	10 »
— entretien des bâtiments	5 »
— poursuite campagne antipestique	5 »
— police sanitaire (abattages)	2.5 »
— vaccins et médicaments (à la charge des régions)	44 »

La réanimation du Service de l'Elevage est absolument indispensable et sa réalisation doit constituer la première mesure d'application de la priorité accordée au monde rural.

Les projets suivants doivent être entrepris au cours du plan.

1. 3. 2. 1
Développement de l'élevage

Il s'agit d'un projet important dont les contours se dessinent déjà mais le montant de l'investissement ne pourra être connu qu'aux termes de discussions en cours actuellement avec la Banque Mondiale et la FAO.

Le projet doit développer simultanément plusieurs actions :

a) une action sanitaire proprement dite :

- lutte contre les principales épizooties tendant au maintien des résultats acquis à la suite de la campagne antiseptique.
- campagne de vaccination contre la péripneumonie.
- implantation d'une cinquantaine de parcs de vaccination. L'action sanitaire doit se développer sur 2 ans, sur l'ensemble du territoire.

b) puits pastoraux — L'action visera au remplacement d'une trentaine de puits et à la réparation de 250 autres puits. Elle couvrira les 4e, 5e et 6e régions et elle assurera la formation du personnel nécessaire à la constitution de quelques brigades dont l'équipement sera assuré dans le cadre du projet.

c) action tendant à la protection des pâturages par l'entretien des pare-feux existants. Le Service des Eaux et Forêts recevra l'équipement et le fonctionnement nécessaires à la réalisation de ce programme.

1. 3. 2. 2
Equipement d'un laboratoire de diagnostics à Nouakchott

La mise en fonctionnement de ce laboratoire est indispensable et urgente. Actuellement toutes les analyses ne peuvent être faites qu'au Sénégal.

La première phase de 25 millions devra être réalisée dès fin 1970.

1. 3. 2. 3
Construction à Nouakchott (Ksar) de bureaux pour la Direction de l'Elevage

Ce projet propose l'édification sur les terrains dévolus au Service de l'Elevage et situés au Ksar :

— de bureaux pour la Direction de l'Elevage.

— de magasins servant de dépôts de médicaments.

— d'un logement pour le Directeur de l'Elevage.

Investissements : 18 millions.

1. 2. 3. 4
Construction de centres d'immunisation

Il s'agit de construire 10 centres d'immunisation comprenant des bâtiments techniques et des logements pour le Service de l'Elevage sur le modèle de celui qui a été édifié dans le cadre du premier plan à Bacikounou.

Les lieux d'implantation retenus sont : El Ghabra, Tintane, Makta Lahjar, Ould Yengé, Atar, F'Dérick, Adel Bégrou, Guérou, Oualata, Nouadhibou.

Il est souhaitable que les travaux s'échelonnent comme suit :

— 1970-1971 :

- Tintane,
- El Ghabra,
- Makta Lahjar,
- Ould Yengé,
- Atar

— 1972-1973 :

- F'Dérick.
- Adel Bégrou.
- Guérou.
- Oualata.
- Nouadhibou.

Investissements : 90 millions.

1. 3. 2. 5
Création d'une zone-pilote d'élevage dans la région du Kaédi

Il s'agit d'installer, avec pour centre et point d'appui, la ville de K di, une équipe de techniciens du Service de l'Elevage, dotée des moyen hé- cessaires, à laquelle seraient confiées la promotion et la réalisation es actions zoosanitaires et d'élevage dans la région du Gorgol et des re ns limitrophes.

Cette unité veillera à ce que les animaux aboutissant au ranch prévu ns la région de Kaédi soient irréprochables au point de vue sanitaire.

Il s'agit d'un projet pilote. Une telle organisation peut être réalisée ns d'autres régions du territoire en cas de succès.

Investissements : 30 millions.

1. 3. 2. 6
Création d'une bergerie modèle dans l'Est du pays

Ce projet consiste en la mise en place dans l'est du territoire d'une f me modèle vouée à l'élevage du mouton. Au sein de cette station, il ait entrepris tout ce qui peut aboutir à l'accroissement de la rentabilit du cheptel ovin.

Il serait en particulier procédé à des sélections en vue de l'amélior on du rendement en viande, en beurre, et en lait. La vulgarisation des hé- thodes d'élevage moderne sera entreprise.

Investissements : 30 millions.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS ET DES CHARGES RECURRENTES (*)
DANS LE SECTEUR DE L'ELEVAGE

Tableau n° 14 — Millions de F CFA

SECTEUR		OPERATION OU PROJET		INVESTISSEMENTS	CHARGES RECURRENTES
Titre	N°	N°	Désignation		
ELEVAGE	13	1300	Développement de l'Elevage	1957	27
		1301	Equipement Labo. Diag. à Nouakchott	38	
		1302	Constr. Bur. Dir. Elevage à Nouakchott	18	
		1303	Construction 10 Centres d'immunisation	90	
		1304	Création zone Pilote Elevage à Kaedi	36	
		1305	Création bergerie moderne Est	30	
			TOTAUX	2.169	27

(*) Charges récurrentes en « régime de croisière ».

1. 4
Situation actuelle

1. 4. 1
EAUX ET FORETS

En 1960, le Service des Eaux et Forêts disposait de 17 véhicules « tous terrains » en bon état, pour les inspections, cantonnements et postes forestiers ; 3 buil dozer. 1 caterpillar, 3 niveleuses Wakefield pour l'ouverture et l'entretien des pare-feux. A la même date, le service bénéficiait d'une dotation de 11.825.000 F par an pour l'entretien des pare-feux.

En 1968 le « parc » automobile ne compte qu'une land-rover acquise en 1967, 1 niveleuse et 1 caterpillar dont les frais d'entretien absorbent une part importante des contributions des communes rurales qui ne s'élèvent plus qu'à 2 millions de F. CFA.

Le Mauritanie doit, plus que tout autre Etat au sud du Sahara, inscrire dans son programme de développement économique et social, les problèmes de la conservation des sols, des pâturages et des formations forestières, cela pour deux raisons :

1°) Il est maintenant établi que la désertification des sols gagne d'une manière sensible les régions limitrophes du Sahara. La rapidité de la propagation est fonction, entre autres, de l'importance du découvert végétal.

2°) La presque totalité des paysans et éleveurs mauritaniens ignorent la fonction régulatrice de la végétation. Il convient donc de déployer les moyens adaptés pour mener dans cette couche de la population un vaste programme d'éducation.

1. 4. 2
Programme d'action

Le programme minimum suivant doit être exécuté pendant les quatre prochaines années :

1. 4. 2. 1
Projet n° 1

Protection et conservation des sols, lutte contre les feux de brousse.

Il s'agit de reconstituer le réseau de 6.500 km de pare-feux qui existait à l'indépendance et qui a aujourd'hui presque entièrement disparu faute d'entretien, puis d'assurer l'entretien du réseau constitué.

Pour cela, il importe de renouveler le matériel qui existe et d'acquérir du matériel supplémentaire. Trois brigades doivent être mises sur pied :

— 1 brigade à Kiffa couvrant la première, la deuxième et la troisième Région ;

— 1 brigade à Kaédi couvrant la quatrième et la cinquième Région ;

— 1 brigade à Rosso couvrant la sixième Région.

L'équipement des trois brigades (niveleuses, véhicules d'accompagnement et de liaison), les ateliers et magasins, les dépenses de main-d'œuvre, les pièces de rechange, le fonctionnement coûtent 221 millions.

Le calendrier des travaux doit être le suivant :

— 1971, début des travaux de la 5e Région	1.500 km
— 1972, fin des travaux dans la 5e Région et début des travaux dans la 6e Région	1.500 km
— 1973, travaux dans la 6e et 4e Région	2.000 km
— 1974, travaux dans la 2e et 3e Région	1.500 km
soit au total	6.500 km

Dépenses d'entretien. Le prix du kilomètre entretenu peut être estimé à 5.600 F.

Les dépenses à prévoir du fait de ce programme seront :

— 1972 : 1.500 km à entretenir	8,4 millions
— 1973 : 3.000 km »	16,8 »
— 1974 : 5.000 km »	28 »
— 1975 : 6.500 km »	36,4 »

Les mêmes sommes pour les années suivantes, pour l'entretien des 6.500 kilomètres.

Si nous voulons éviter de retomber dans la situation qui a caractérisé les 10 dernières années (désinvestissement considérable), l'entretien devra, à l'avenir, être assuré. Il faudra, pour cela, l'engagement obligatoire des régions d'affecter tous les ans les sommes correspondant aux frais d'entretien de leurs réseaux de pare-feux. L'inscription de ces sommes au budget des régions doit être rendue obligatoire (comme pour les produits oléagineux).

Lutte contre le feu. C'est le complément indispensable au projet qui demande qu'un crédit de 10 millions par an y soit affecté. Ce crédit doit être dégagé sur le fonds de solidarité inter-régional.

1. 4 2. 2 Lutte contre l'envahissement des sables

Projet n° 2

Il s'agit de protéger des localités ou palmeraies menacées par l'envahissement des sables : Méderdra, Boutilimit, Ain Salama, Moudjéria, Tamchakett, Kankossa, Chinguetti et Makta Lahjar.

Les travaux consistent, dans la majorité des cas, en l'établissement d'une clôture englobant largement la dune à fixer jusqu'à la limite de la végétation. Les espèces herbacées et ligneuses se réinstallent dans le périmètre protégé, soit spontanément, soit par plantations. A Chinguetti, il s'agit de rehausser les dunes vives par pose de palplanches afin d'opposer au sable un obstacle mécanique.

Dépenses d'investissements : 50 millions, soit par an :

- 1971 : 37 millions,
- 1972 : 4,5 millions,
- 1973 : 4 millions,
- 1974 : 4,5 millions.

La plus grosse partie des dépenses devra être effectuée en 1971 car les dépenses de matériel les plus importantes feront l'objet d'un marché unique.

1. 4. 2. 3 Aménagement sommaire des réserves de faune

Projet n° 3

Malgré l'interdiction de la chasse décrétée depuis novembre 1965 une grande partie de la faune mauritanienne est menacée d'extinction par suite du braconnage.

Il est possible d'assurer la préservation de la faune dans quelques réserves sommairement aménagées, qui existent depuis longtemps mais qui, en fait, ne sont guère surveillées.

Outre leur aspect de conservation de la faune, ces réserves présentent un aspect touristique et scientifique important.

Les réserves à aménager sont les suivantes :

— réserve naturelle intégrale des îles mauritaniennes (oiseaux).

— réserve intégrale de faune de la Baie du Lévrier (3.100 km2 — gazelles et autruches).

— réserve partielle de faune du plateau d'El Agher (2.700 km2) à la limite de l'Assaba et du Hodh Occidental (éléphants).

Ce projet n'est que le début d'un projet plus vaste dont l'exécution se poursuivra au cours du III[e] Plan, et qui comporte la création d'autres réserves dans le Delta du Sénégal (oiseaux) dans l'Assaba (éléphants), dans le Tilemci, à la frontière du Mali (addax, oryx, autruches) et dans l'Adrar (mouflons à manchettes).

Création et équipement de 2 brigades de gardes à Tanoudert et dans la Baie d'Arguin et d'une brigade pour El Agher : 5 millions.

1. 4. 2. 4
Projet n° 4

Plantation à Nouakchott

Les plantations à Nouakchott représentent, à ce jour, un investissement d'environ 30 millions. Faute d'entretien suffisant, ce capital s'est dégradé et les travaux à entreprendre ne relèvent plus de l'entretien.

De plus, il est nécessaire de terminer le boisement des espaces verts de la capitale et d'assurer ainsi une protection efficace contre le vent et le sable.

Coût total : 45 millions répartis sur les années 1970-71 et 1972.

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR EAUX ET FORETS

Tableau n° 15

Millions de F. CFA

SECTEUR		OPERATION OU PROJET		INVESTISS.
Titre	N°	N°	Désignation	
EAUX ET FORETS	14	1400	Réanimation du Service Pare-feux (voir 1300) ..	p.m.
		1401	Lutte contre l'envahissement des sables	50
		1402	Aménagement des réserves de faune	5
		1403	Plantations à Nouakchott	45
			Total des Investissements	**100**

1. 4. 3
Charges récurrentes

Il faut prévoir 4 millions par an de charges d'entretien et de surveillance sur le projet 1401 — Lutte contre l'envahissement des sables.

Les charges récurrentes du projet 1400, Réanimation du service pare-feux, sont portées comme l'investissement au Secteur Elevage, projet n° 1300.

Les charges récurrentes du projet 1403, plantations à Nouakchott, sont à la charge du District.

Pour le projet 1402, aménagement des réserves de faune, il ne s'agit que de personnel existant déjà, donc n'entraînant pas de charges nouvelles.

Il importe de remarquer que les services des Eaux et Froêts disposent des cadres et agents nécessaires pour l'exécution de ce programme.

1. 5 HYDRAULIQUE PASTORALE

1. 5. 1 Le réseau de puits et son état actuel

Il existe actuellement dans le pays environ 3.000 puits autres que les oglats. Sur ces 3.000 puits, l'administration en a fait exécuter 750 entre 1950 et 1968, dont 600 entre 1950 et 1960.

L'ensemble des puits « administratifs » n'a subi aucun entretien depuis 1959, date à laquelle ont été supprimées les 8 brigades : d'Aïoun, Néma, Kiffa, Rosso, Aleg, Tidjikja, Boutilimit et Atar.

En 1964, seule celle de Rosso a été recréée. Elle couvre partiellement le sud-ouest de la 6e Région.

Faute d'entretien courant, on peut estimer que ce réseau de puits administratifs s'est dégradé très rapidement. Les puits construits entre 50 et 1960 nécessitent, dans la plupart des cas, une réfection totale alors que la vie normale d'un puits correctement entretenu atteint facilement 50 ans.

Pour les puits construits entre 1964 et 1966 sur le Dhar de Néma, les utilisateurs réclament déjà la réparation de 17 des 21 puits construits par l'entreprise.

En dehors des puits « administratifs », ceux construits par les particuliers ont une valeur très variable mais on constate ces dernières années une certaine généralisation des techniques modernes de fonçage.

L'énorme effort entrepris par l'administration, surtout entre 1950 et 1960, a abouti aux résultats suivants :

a) On peut dire qu'à l'heure actuelle et dans les régions où les ressources hydrauliques sont connues, très rares et limitées sont les zones nécessitant l'implantation d'un nouveau puits pastoral.

b) La sédentarisation s'étant accélérée depuis 1960, il y a par contre un retard dans l'équipement en puits villageois.

c) Jusqu'en 1950, la construction des puits était entièrement à la charge des utilisateurs. De 1950 à 1960, l'Etat a apporté une aide technique grâce aux brigades hydrauliques. Les populations ayant pris l'habitude de faire appel à l'Etat, les brigades ayant été supprimées, l'Etat a transformé son aide en aide financière (Chantiers de Promotion Nationale, budgets régionaux). Cette forme d'aide se prête mal aux contrôles.

d) Il n'a jamais été possible de faire admettre réellement que les puits construits par l'Etat sont la propriété de celui-ci et, par conséquent, utilisables pour tous les usagers.
Il y a eu à certains endroits, prolifération de puits (Etat, particuliers), chaque collectivité voulant avoir « son puits », et manifestation du phénomène de surpâturation.

Si l'on considère les désiderata formulés par les régions dans le cadre de la préparation du plan, on constate qu'il s'agit d'abord de l'amélioration du réseau actuel de points d'eau, beaucoup plus que de l'implantation de nouveaux puits.

A titre d'exemple dans la 1re région, les populations ont demandé la reprise, dans les départements de Néma, Timbédra, Amourj, Bassikounou, Oualata, Djeguenl respectivement de 24, 34, 31, 18 et 16 puits et la construction de 10, 10, 37, 5, 23 et 9 puits.

1. 5. 2
La politique à suivre

1. 5. 2. 1
Réanimation du service des puits

Il s'agit essentiellement de recréer les brigades hydrauliques. La réfection, l'entretien du patrimoine existant constitueront l'activité essentielle. Le forage de puits nouveaux sera soumis à un avis favorable des techniciens de l'hydraulique, de l'élevage et de l'agriculture.

Dans les 4°, 5° et 6° régions, l'intervention se limitera à ce qui sera fait dans le cadre du projet « développement de l'élevage » au terme duquel 3 brigades devront être mises sur pied.

Dans les autres régions, des brigades devront être constituées, la priorité devant aller à la 1re et à la 7° région.

L'infrastructure d'une brigade se monte à 26 millions.
Le fonctionnement annuel s'élève à 27 millions.

Pour le succès de l'opération, il faut absolument que les charges de fonctionnement soient une obligation pour les régions. Leur inscription au Budget de la région doit être obligatoire. Il peut appartenir à ces régions de définir une participation des collectivités concernées.
Sans cette obligation, les brigades hydrauliques risquent d'être vouées à l'inactivité et de disparaître une nouvelle fois.

En dehors de la reconstitution des brigades, les deux projets suivants seront entrepris :

1. 5. 2. 2
Renforcement du Service des Eaux Souterraines

Il s'agit d'un projet qui est financé par le Fonds Spécial des Nations Unies et qui va se développer sur les 3 prochaines années.
Dans ce cadre seront entrepris :

1°) la formation de 6 spécialistes et 16 agents de maîtrise et ouvriers spécialisés,

2°) le creusement de puits dans les 2° et 3° régions,

3°) forage dans le Tiris, l'Azefal, le Nord Tagant et le Trarza. La réalisation du projet demandera 350 millions de F. CFA.

1. 5. 2. 3
Réalisation d'une quantaine de puits dans les 3° et 5° régions

Ce projet sera réalisé dans le cadre du Plan par la République Populaire de Chine.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS ET DES CHARGES RECURRENTES DANS LE SECTEUR DE L'HYDRAULIQUE PASTORALE

Tableau n° 6

Millions de F. CFA

SECTEUR		OPERATION OU PROJET		INVEST.	CHARGES RECURR.
Titre	N°	N°	Désignation		
HYDRAULIQUE PASTORALE	15	1500	Réanimation du Service des Puits	70	48
		1501	Renforcement du Service des Eaux Souterraines .	350	30
			TOTAUX	420	78

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR RURAL

Tableau n° 17 — Millions de F. CFA

SECTEUR		OPERATION OU PROJET		INVESTISSEMENTS	
Titre	N°	N°	Désignation		
AGRICULTURE	11	1100	Enquête sur les productions rurales (v. 9101)	p.m.	
		1101	Enquête sur les budgets des ménages (v. 9100)	p.m.	
		1102	MIL. Création d'un organisme de régulation des cours et de stockage	75	
		1103	Aménagement des casiers rizicoles (350 ha)	81	
		1104	Aménagement des casiers rizicoles Podor et Rosso (350 ha)	73	
		1105	Aménagement hydro-agricole de M'Pourié (4.000 hectares)	1.000	
		1106	Etude de mise en valeur du Gorgol (5.000 ha)	350	
		1107	Etude d'aménagement intégré au Guidimaka	60	
		1108	Périmètre expérimental blé submersion R'Kiz Gouélit (30 ha)	5	
		1109	Périmètre expérimental blé aspersion Tamourt En Aj (15 ha)	3	
		1110	Aménagement blé - maïs Lac R'Kiz (300 ha)	150	
		1111	Inventaire et recensement des palmeraies	15	
		1112	Lutte phytosanitaire et amélioration des sols dans les palmeraies de l'Adrar	55	
		1113	Lutte phytosanitaire et amélioration des sols dans les palmeraies du Tagant	100	
		1114	Plantations modernes et extension des palmeraies	1.000	
		1115	Utilisation des sous-produits de palmeraie	50	
		1116	Etude du marché de la datte	150	
		1117	Etude des sites de barrages 1re et 2e régions	67	
		1118	Construction de 15 barrages 1ère et 2e régions	500	
		1119	Etude et aménagement de petits barrages du Delta	50	
		1120	Vulgarisation des techniques agricoles	11	
		1121	Création d'ateliers de réparation des machines agricoles	20	
		1122	Installation d'un laboratoire des végétaux	7	
			Total Agriculture		3 872
ANIMATION RURALE	12	1200	Renforcement de la Coopération		
		1201	Renforcement Chantiers de Promotion Nationale		
		1202	Renforcement de l'intervention B.M.D. dans le crédit agricole		
ELEVAGE	13	1300	Développement de l'Elevage	1.957	
		1301	Equipement du laboratoire de diagnostics à Nouakchott	38	
		1302	Construction de bureaux pour la Direction de l'Elevage à Nouakchott	18	
		1303	Construction de 10 Centres d'immunisation	90	
		1304	Création d'une zone pilote d'élevage à Kaédi	36	
		1305	Création d'une bergerie modèle dans l'Est du pays	30	
			Total Elevage		2 169
EAUX ET FORETS	14	1400	Réanimation du service des pare-feux (V. 1300)	p.m.	
		1401	Lutte contre l'envahissement des sables	50	
		1402	Aménagement des réserves de faune	5	
		1403	Plantations à Nouakchott	45	
			Total Eaux et Forêts		100
HYDRAULIQUE PASTORALE	15	1500	Réanimation du Service des Puits (V. 1300)	70	
		1501	Renforcement du Service des Eaux Souterraines	350	
			Total Hydraulique Pastorale		420
SECTEUR RURAL - TOTAL DES INVESTISSEMENTS					6.561

D 2

ACTIVITÉS PRODUCTRICES MODERNES

2. 1 L'INDUSTRIE

2. 1. 1 Définition d'une politique industrielle

Par les dispositions favorables du Code des Investissements, l'Etat a voulu encourager les investissements étrangers en Mauritanie. Mais en dehors de cette option fondamentale, aucune politique précise de l'industrialisation n'a été, jusqu'à maintenant définie. Il importe donc de formuler ici — dans ses grandes lignes — une telle politique.

Généralement, deux optiques s'offrent aux pays qui veulent s'industrialiser :

1°) la valorisation des ressources naturelles du pays,

2°) la création d'industries de substitution aux importations. Cette optique s'impose à tous les pays auxquels se posent de sérieux problèmes de devises.

Les deux optiques mentionnées ici se recoupent d'ailleurs largement.

En ce qui concerne la Mauritanie, l'optique « valorisation des ressources naturelles » doit être retenue, et une industrie de substitution aux importations qui ne revalorise pas une ressource naturelle ne doit être retenue que s'il est bien établi qu'elle peut, dans l'immédiat ou à moyen terme, faire concurrence par les prix et la qualité aux importateurs.

Pour mener à bien une telle politique, il faut que l'Etat se donne de solides moyens d'étude (analyse des marchés, technologie de fabrication, évaluation de soutien, fiscalité, contrôle du marché, etc...).

Dans ce sens, la Direction de l'Industrialisation devrait avoir ses moyens considérablement renforcés.

La « promotion » industrielle doit s'appuyer sur une « armoire aux projets » — recensement exhaustif et étude approfondie des différentes possibilités industrielles. Il devrait également être mis au point et tenu à jour un document de synthèse sur les conditions générales d'implantation industrielle donnant toutes les indications sur les coûts (main-d'œuvre, énergie, eau, transports...), les règlementations et la législation fiscale (code des investissements), qui permette aux promoteurs d'élaborer les dossiers de faisabilité économique et financière.

La promotion des petites et moyennes industries doit faire l'objet d'une attention toute particulière. Le développement de l'artisanat « utilitaire » ou préindustriel doit être entrepris.

Nous disposons là du « savoir faire » de nos artisans qui doit être utilisé, orienté, en vue de la formation à terme de véritables entrepreneurs. Le recensement industriel en cours devrait permettre d'apprécier plus précisément l'importance des moyennes industries et l'intérêt d'un effort de structuration et de promotion de ce secteur.

La politique consistant à assurer une participation symbolique de l'Etat au capital social des sociétés qui se créent, doit être abandonnée. Par contre devra être encouragée la constitution de sociétés entièrement privées, où la plus grande participation du privé mauritanien devra être recherchée et encouragée.

Cette voie permet d'une part, l'utilisation d'une épargne nationale qui existe, et d'autre part, l'initiation de Mauritaniens à l'administration et à la gestion d'entreprises.

Durant le prochain quadriennat, les perspectives les plus favorables concernent les produits dont les marchés locaux paraissent intéressants, c'est-à-dire essentiellement :

— agglomérerie ou raffinerie de sucre,
— scierie,
— plâtrerie,
— usine d'allumettes,
— laiterie,
— usine de concentré de tomate,
— minoterie,
— complexe textile.

Il n'est pas possible de définir actuellement une programmation quelco que de ces industries sur les quatre années du plan, des études comple en- taires étant nécessaires dans beaucoup de cas, et les promoteurs n ant pas encore engagés.

Mention particulière doit être faite du projet textile, filature, tissag m- pression, actuellement discuté avec un groupe français et un groupe fr co- allemand. Envisagé à Rosso, cet investissement de plus de 3 mil rds pourrait avoir un impact économique très important — valeur aj ée, emploi, effets amont et aval.

Si ce projet doit se réaliser, il ouvrirait de nouvelles perspectives la culture du coton en Mauritanie.

Le code des investissements doit être réaménagé pour tenir compt des options du pays dans le domaine du développement. C'est ainsi, par e m- ple, que des avantages particuliers peuvent être accordés à ceux qui i es- tissent dans le secteur rural, que la petite industrie peut être encou ée, que les investissements dans telle ou telle région peuvent être prom

2. 1. 2
Les industries animales

Le développement des industries animales s'inscrit tout à fait dans le dre de l'option « transformation des ressources naturelles ». De plus, le dév op- pement économique de certaines régions essentiellement pastorale ne peut s'appuyer que sur une modernisation de l'élevage.

Il existe actuellement à Kaédi un abattoir frigorifique d'une cap ité de 3.000 t/an. Cet abattoir fonctionne au ralenti et les problèmes d débouchés à l'extérieur ne sont pas encore résolus. Cela commande ue, quel que soit l'empressement légitime qu'il puisse y avoir à développ les industries animales, les actions à entreprendre restent prudentes et s nt précédées d'études sur les coûts de production et les débouchés à la ro- duction.

Deux actions peuvent d'ores et déjà être retenues.

2. 1. 2. 1
Poursuite des efforts entrepris pour assurer le fonctionnement à sa pleine capacité de l'abattoir frigorifique de Kaédi

Cette action commandera certainement l'allongement de la piste at- terrissage de Kaédi et la réalisation d'un ranch de quarantaine pou 132 millions.

2. 1. 2. 2
Etude et réalisation d'une laiterie à Rosso

Cette laiterie serait alimentée en partie par la production d'une f me expérimentale à proximité de la laiterie. Dans cette ferme il y aurait un troupeau de vaches laitières sur lesquelles des expériences de sélection et d'amélioration de la production laitière seraient effectuées. Pour le reste, la laiterie serait alimentée en lait importé et fournirait du lait frais re- constitué pour les villes de Rosso et Nouakchott, grandes consommatrices de lait.

Trois facteurs sont favorables à la réussite de ce projet :

— la proximité de l'aménagement hydro-agricole de M'Pourié pour l'alimentation du bétail ;

— l'existence des marchés de Rosso et Nouakchott ;

— la bonne infrastructure routière entre Rosso et Nouakchott.

Coût de l'ordre de 100 millions.

2. 2 LA PECHE

2. 2. 1 La pêche maritime

2. 2. 1. 1 Situation actuelle

Un volume notable d'investissements (quelque 7 milliards) a déjà été réalisé dans le secteur des industries de la pêche à Nouadhibou.

La situation peut être schématisée de la façon suivante :

— des installations à terre de traitement du poisson (congelé, farine, huile...) importantes ;

— des possibilités de mise à terre du poisson insuffisantes pour ces installations (port et pêche) ;

— difficultés pour les industriels de conclure des contrats de ravitaillement avec les armateurs qui répugnent à venir à Nouadhibou où n'existent ni atelier de réparation, ni facilités de ravitaillement.

2. 2. 1. 2 Politique du 2e Plan

La politique à mener au cours du 2e Plan peut être définie ainsi :

a) Bloquer les investissements à terre jusqu'à ce que toutes les industries tournent à leur pleine capacité de production.

b) Entreprendre l'extension du port de pêche de Nouadhibou dont la capacité de débarquement doit passer dans une première phase de 35.000 tonnes/an à 100.000 tonnes/an, (pour une capacité de traitement à terre estimée à 170.000 t./an). Ce projet demande un an d'études et 3 ans de travaux et ses effets ne peuvent se faire sentir qu'au début du prochain plan (1974).

c) Sur le plan de l'armement, éviter de retomber dans les mêmes erreurs que celles qui ont été commises lors de la création de la SOMAP. La constitution d'un armement mauritanien doit se faire progressivement et les premières entreprises doivent être modestes. Le problème est avant tout celui d'hommes qualifiés qu'il faut se donner le temps de former. Pour le moment, la constitution de coopératives de pêcheurs à partir de l'élément humain formé au Centre Mamadou Touré et sur les bateaux étrangers pêchant au large de Nouadhibou devrait constituer le premier objectif.

Appel sera donc largement fait — pendant de longues années encore — à l'armement étranger auquel les meilleures structures d'accueil, tant des bateaux que des hommes, doivent être progressivement mises en place.

d) Nos réserves ichtyologiques doivent être mieux connues afin d'éviter l'appauvrissement de nos eaux. Une étude est actuellement en cours, en vue de l'évaluation de nos ressources en sardinelles et une attention particulière doit être portée aux résultats de la campagne expérimentale sur la crevette qui se déroule actuellement. La crevette offre un marché potentiel d'exportation très large (Europe, Etats-Unis).

e) Cela pose le problème très important des autorisations de pêche qui sont actuellement accordées à des armements étrangers. Il est clair

que ces autorisations vont à l'encontre de la politique telle qu'elle vient d'être définie. Risque d'appauvrissement rapide de nos eaux en poisson ; concurrence aux industries à terre, tant en ce qui concerne l'approvisionnement qu'au niveau des marchés de ces industries.
Les responsables de la pêche réprouvent la politique des autorisations de pêche à laquelle les contraint la situation créée par la SOMAP et dont il résulte les échéances suivantes :

Millions de F CFA

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
ECHEANCES	+ 242 / 150	242	242	222	220	179	145

Tout devra être mis en œuvre pour mettre fin le plus rapidement possible à la politique des autorisations de pêche qui risque de compromettre des perspectives, lesquelles, après beaucoup de confusion et de déboires, peuvent maintenant se dessiner clairement.

2. 2. 1. 3
Les perspectives quadriennales

Compte tenu de tout ce qui a été dit, on peut envisager l'évolution suivante des mises à terre :

	1970	1971	1972	1973
Tonnages poisson frais mis à terre	70.000	100.000	150.000	200.000
dont sardinelle	30.000	50.000	70.000	100.000

La production exportée se chiffrant elle-même ainsi :

PREVISIONS D'EXPORTATION DES PRODUITS DE LA PECHE

Tableau n° 18

en tonnes de produit fini

	1970	1971	1972	1973
Congelé et frais	10.500	20.000	25.000	25.000
Salé-séché	6.500	7.000	7.000	8.000
Farine	2.000	20.000	25.000	30.000
Conserve	60	2.000	3.000	3.000
Poutargue	24	24	24	24
Langouste	40	40	40	40

Il faut toutefois noter que la mise en activité de la SOMIP (farine de poisson, huile) et du complexe IMAPEC (congelé, conserves, farine, salé-séché) va poser des problèmes :

— la capacité trop faible de débarquement du port de pêche qui doit absorber le poisson frais destiné à la congélation et à la conserve. Il y aura concurrence dans ce domaine entre les frigorifiques SURVIF, SOFRIMA, IMAPEC. A noter tout de même l'utilisation partielle possible du port de commerce.

— la concurrence assez sévère dans le domaine du salé-séché que se mèneront IMAPEC, EGA et SIGP, dans la mesure où les approvisionnements en salé-séché, qui supposent un armement spécialisé assez rare, paraissent devoir plafonner. Il y aura probablement redistribution du marché actuel.

— les difficultés d'approvisionnement en sardinelles de la SOMIP : les installations à quai de pompage paraissent sommaires et le point de débarquement n'est pas protégé de la houle, d'où les doutes que l'on peut avoir quant à la possibilité pour la SOMIP de pouvoir traiter 600 t./jour.

Le chiffre d'affaires des industries de la pêche a représenté plus d'un milliard de francs en 1969. Il devrait représenter plus de 4 milliards en 1973 et intéresser plus d'un millier de travailleurs.

Les effets positifs de cette activité sur les finances publiques peuvent être situés entre 120 et 200 millions F. CFA en 1973, et les charges récurrentes pour le Ministère des Pêches passeront ainsi :

Millions de F. CFA

1969	1970	1971	1972	1973
20	21	23	26	26

2. 2. 2 La pêche fluviale et lacustre

Depuis la création de la Direction des Pêches en 1966, les problèmes relatifs à la pêche fluviale et lacustre ont été complètement délaissés. Le Ministère des Pêches s'est consacré uniquement à la pêche maritime.

Le Service des Eaux et Forêts duquel cette activité dépendait auparavant a continué quand même à assurer la police (dimension des filets, mailles, etc...), bien que ne disposant plus d'aucun moyen pour cela.

Il importe qu'une politique de développement de la pêche fluviale et lacustre soit définie et appliquée. Les grandes lignes de cette politique doivent être les suivantes :

a) recensement des pêcheurs et de leur matériel de pêche ;

b) étude des débouchés pour les produits de la pêche fluviale et lacustre. On sait que les principales agglomérations, surtout dans le sud, sont grandes consommatrices de poisson et qu'actuellement elles en sont souvent déficitaires ;

c) création de coopératives de pêcheurs pour la production et la commercialisation ;

d) mise au point d'un système de crédit pour l'équipement de ces coopératives ;

e) formation de pêcheurs aux techniques améliorées de la pêche et aux problèmes de gestion des coopératives ;

f) réexamen de la réglementation en vigueur et harmonisation de celle-ci avec la réglementation sénégalaise, en vue, en particulier, d'établir une réciprocité totale des droits des pêcheurs des deux rives du fleuve ;

g) pour la mise en œuvre de cette politique, mettre sur pied un organisme devant en avoir la charge (Eaux et Forêts ou Service interne au Ministère des Pêches).

2. 3
LES MINES

2. 3. 1
Situation actuelle et perspectives quadriennales

Dans le secteur minier, les perspectives sont dominées par l'evolution de la MIFERMA et la mise en exploitation de la SOMIMA.

2. 3. 1. 1
Exploitation du minerai de fer

Le développement de la MIFERMA — passage des 9 millions de tonnes actuelles (1970) à 12 millions de tonnes par an — nécessitera la réalisation d'une usine de traitement des minerais mixtes.

Les deux hypothèses suivantes (A et B) doivent donc être envisagées pour l'instant.

EVOLUTION COMPAREE DE LA PRODUCTION DE MINERAI DE FER ET DES RECETTES FISCALES SUR EXPORTATION

Tableau n° 19

	1968	1969	1970	1971	1972	197
Tonnage de minerai exporté						
A) exploitation actuelle	7.703.000	8.460.000	9.000.000 (option à prendre)	9.300.000 (investissements)	9.300.000	9.300 00
B) mise en valeur des mixtes ..					10.000.000	11.000 00
Recettes fiscales sur exportation (millions de F. CFA)						
A) exploitation actuelle	1.372	1.463	1.730	1.780	1.780	80
B) mise en valeur des mixtes ..					1.920	0

Le montant des investissements nécessaires à l'extension de l'exploitation paraît devoir être important (sans doute de l'ordre de 8 milliards de F. CFA).

2. 3. 1. 2
Exploitation du minerai de cuivre

En ce qui concerne la SOMIMA, les perspectives de production ont été arrêtées comme suit :

PERSPECTIVES D'EXPORTATION DU MINERAI DE CUIVRE

Tableau n° 20

En tonnes

	1970	1971	1972	197
Tonnes de concentre	22.500	50.000	50.000	50.000
Equivalent-tonnes cuivre métal	12.700	30.000	30.000	30.000

MAURITANIE

CARTE GEOLOGIQUE DE LA MAURITANIE

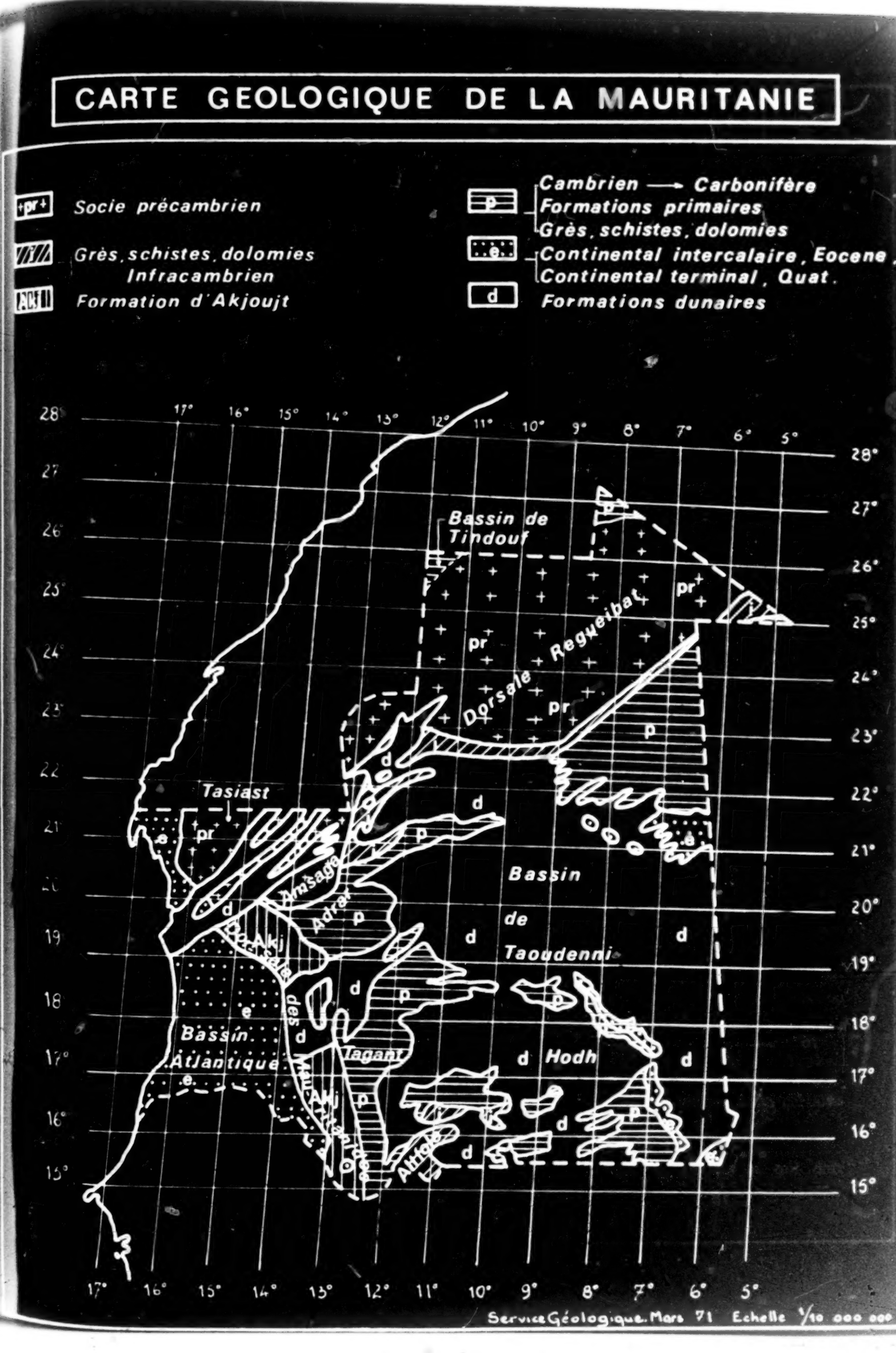

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

CARTE MINIERE

Les prévisions de recettes pour l'Etat sont entachées d'une assez grande imprécision. Elles doivent en effet être constituées d'une part, par les taxes à l'exportation (royalties) indexées sur le cours du cuivre et qui pourront varier entre 180 et 280 millions, et d'autre part par les bénéfices distribués à l'Etat comme deuxième actionnaire de la SOMIMA.

Il faudrait attendre les premiers exercices de la société pour estimer correctement l'évolution des recettes.

2. 3. 1. 3 herches pétrolières

Des recherches pétrolières sont actuellement en cours et doivent probablement s'intensifier au cours des prochaines années.

Les permis de recherche A n° 10 et 14 ont été respectivement accordés à AMOCO, PLANET OIL et ESSO. AMOCO a fait des forages en 1969 et ESSO y procède actuellement.

La Société Texaco s'intéresse à la recherche dans le bassin de Taoudeni.

Par ailleurs, plusieurs demandes pour des permis sur le bassin de Taoudeni sont actuellement à l'étude.

2. 3. 1. 4 echerches minières

Le premier plan quadriennal a permis de mener à bien, dans le domaine des mines et de la géologie, un certain nombre de réalisations. On peut noter en particulier comme résultats positifs obtenus :

— la découverte et la reconnaissance du gisement de béryl d'Iguilid ;
— la mise en évidence d'une province chromifère dans l'Amsaga ;
— la découverte d'un filon de fluorine dans le Bounaga ;
— la démonstration et le cubage d'un panneau exploitable de gypse dans la Sebkha de N'Drahemché ;
— et la découverte d'un gisement de gypse éolien dans la même région.

2. 3. 2 Objectifs du plan quadriennal

Cet effort doit être continué et les projets suivants devront être réalisés au cours du plan :

2. 3. 2. 1 Po te de l'evaluation d sement de Kadiar

Actuellement, la RIM et le B.R.G.M. sont en syndicat et doivent mener une campagne de recherche en 1970.

Coût : 60 *millions*.

Si cette campagne fait la preuve d'un gisement, les travaux de recherche se continueront sur deux ans.

Montant des travaux : 200 *millions*.

2. 3. 2. 2 cherche de cuivre et autres métaux ns les métabasites du Tasiast

Des études géologiques ont été entreprises dans cette région et ont prouvé l'existence d'indices de cuivre et nickel. Il s'agit de la continuation de ces études.

Le B.R.G.M. réalisera ces recherches.

Coût : 100 *millions*.

2. 3. 2. 3 Phosphates dans la region Aleg-Kaédi

Il s'agit d'évaluer l'importance des indices de phosphate dont certains sont connus depuis 1934 dans la région de Civé.
Montant des travaux : 60 *millions*.

2. 3. 2. 4 Renforcement du service géologique et recherches minières dans la dorsale R'Gueibat

Projet dont le financement est déjà obtenu du PNUD et qui doit se dérouler en 1971 et 1972.

Coût total : 129 *millions*.

2. 3. 2. 5
Inventaire des minéralisations de la partie occidentale de la dorsale R'Gueibatt

La réalisation de ce projet permet de compléter la prospection de toute la région nord à proximité de la frontière, la partie orientale de R'Gueibatt faisant déjà l'objet d'un autre projet.

Coût : 75 *millions.*

2. 3. 2. 6
Prospection de diamant dans la région du Hodh

Le sud-est de la Mauritanie présente un contexte géologique qui offre beaucoup de similitudes avec les régions diamantifères connues dans le monde. Il est, notamment, le prolongement géographique du plateau du Mali où de pareilles minéralisations ont été rencontrées.

Ce projet d'un coût de 52 *millions* devrait être réalisé dès 197[illegible] à la suite d'une précampagne qui doit être menée dès 1970 dans cette région et dont le coût s'élève à quelque 8 *millions.*

2. 3. 2. 7
Etude de minéralisation de la Sebkha de N'Drahemchè

La poursuite d'études déjà entreprises dans cette région permet de voir les possibilités offertes par ce genre de formation, notamment en ce qui concerne l'iode, le bore et le brome.

Coût : 67 *millions.*

2. 3. 2. 8
Etudes des possibilités d'exploitation du gypse

Une étude a déjà été faite et mérite d'être précisée et complétée sur de nombreux points.

Coût : 5 *millions.*

2. 3. 2. 9
Création d'un Centre national de recherches minières

Jusqu'à présent, la recherche géologique et minière a été effectuée par des organismes étrangers, étatiques ou privés. Il importe, pour des raisons aussi bien économiques que de souveraineté, que l'Etat soit associé à l'ensemble du processus qui va de la reconnaissance à l'exploitation des richesses de son sol et de son sous-sol. En attendant que la Mauritanie prenne entièrement à sa charge la recherche et l'exploitation, l'idée d'association doit suppléer la notion de concession dans le domaine minier.

Le Centre National dont la création est proposée constituera l'instrument principal de cette politique.

Coût : 150 *millions.*

2. 3. 2. 10
Les salines de Idjil et de N'Térert

Les salines de Idjil et de N'Térert doivent faire l'objet d'études en vue de leur exploitation.

2. 3. 3
Le problème des cadres

Les besoins en cadres du Ministère de l'Industrialisation et des Mines pour la période du plan s'élèvent à 14 agents dont 3 ingénieurs des mines, 3 géologues, 2 docteurs vétérinaires (industries animales), 2 économistes généralistes, 2 diplômés de hautes études commerciales, 1 économètre, 1 ingénieur frigoriste.

BESOINS EN CADRES DU MINISTERE DE L'INDUSTRIALISATION ET DES MINES

Tableau n° 21

CADRES	1970	1971	1972	1973	Total
Ingénieurs des Mines	1	1		1	3
Géologues		1	1	1	3
Docteurs vétérinaires			1	1	2
Econométre	1				1
Economistes généralistes	1		1		2
Ingénieurs frigoristes				1	1
Diplômés H.E.C.		1	1		2
Total	3	3	4	4	14

Les charges récurrentes entrainées par l'ensemble des projets resteront modestes à l'exception de celles qui vont être entrainées par la création du Centre National de Recherches Minières.

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS DU SECTEUR PRODUCTIF MODERNE

Tableau n° 22

Millions de F. CFA

SECTEUR		OPERATION OU PROJET		INVESTIS-SEMENTS	CHARGES RECURR.
Titre	N°	N°	Désignation		
INDUSTRIES ANIMALES	21	2100	Industrie textile	3.000	—
DUSTRIES NIMALES	23	2300	Aménagement piste Kaédi (v. 3506)	p.m.	
		2301	Construction du ranch de quarantaine de Kaédi	132	?
		2302	Etude et réalisation laiterie Rosso	100	—
			Sous-total	232	—
PECH ET INDUSTRIE E PECHE	24	2400	Constitution de coopératives de pêcheurs en mer	—	—
		2401	Etude ichtyologique — Sardinelle	38	—
		2402	Campagne expérimentale de la crevette	?	—
		2403	SOMIP — Installation d'une usine farine-huile	?	—
		2404	IMAPEC — Extension complexe	1.200	—
		2405	Recensement des pêcheurs en eau douce	3	—
		2406	Constitution de coopératives de pêcheurs en eau douce	—	—
		2407	Création d'un système de crédit pour pêcheurs en eau douce	—	—
		2408	Formation des pêcheurs en eau douce (v. 5504)	p.m.	—
		2409	Etude de la réciprocité de la réglementation de la pêche sur le fleuve	—	—
		2410	Création d'un organisme responsable de la pêche en eau douce	—	3
		2411	Equipement du laboratoire de pêche	7	7
		2412	Achat d'une vedette de liaison	6	2
			Sous-total	1.254	12
MIN ET GEOLOGIE DUSTRIES	25	2500	MIFERMA — Exploitation du minerai mixte	8.000	—
		2501	AMOCO PLANET — Recherche de pétrole	1.000	—
		2502	ESSO — Recherche de pétrole	1.000	—
		2503	Recherches gisement de Kadiar - phase 1	60	—
		2504	Recherches gisement de Kadiar - phase 2	200	—
		2505	Recherche cuivre et autres métaux — Tasiast	100	—
		2506	Estimation phosphates Aleg Kaédi	60	—
		2507	Renforcement du Service de la Géologie et recherche dans la dorsale R'Gueibatt	129	—
		2508	Inventaire minier dorsale R'Gueibatt partie occidentale	75	—
		2509	Reconnaissance du Hodh	60	—
		2510	Etude de minéralisation Sebkha N'Drahemché	67	—
		2511	Etude des possibilités d'exploitation du gypse	5	—
		2512	Création d'un Centre National de Recherches minières	150	58
		2513	Etudes des salines d'Idjil	?	—
		2514	Etudes des salines de N'Terert	?	—
		2517	TEXACO — Recherche de pétrole	831	—
			Sous-total	11.737	58
			TOTAUX DU SECTEUR	16.223	70

D 3

EQUIPEMENT

CARTE DES INFRASTRUCTURES DE LA MAURITANIE

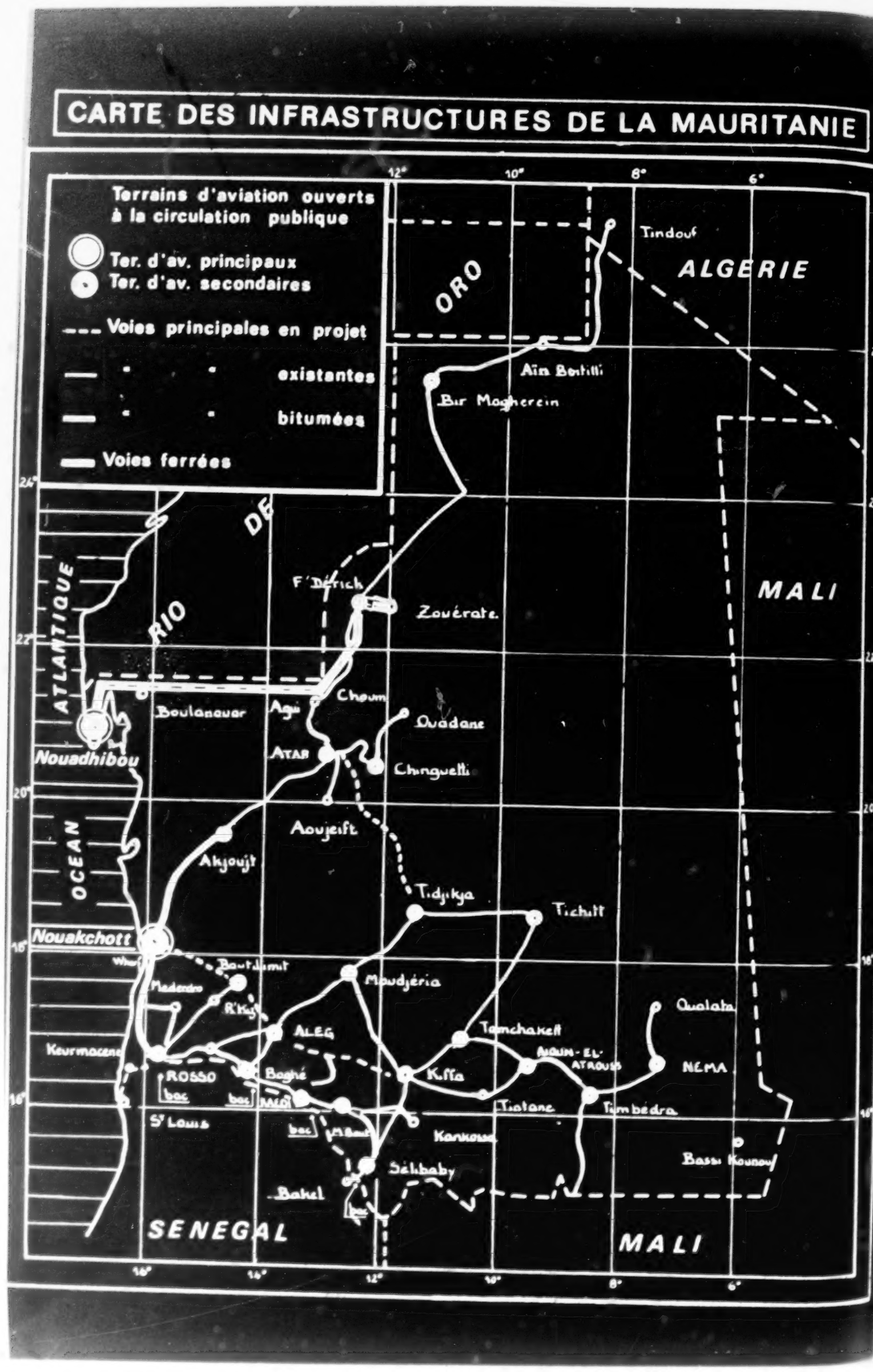

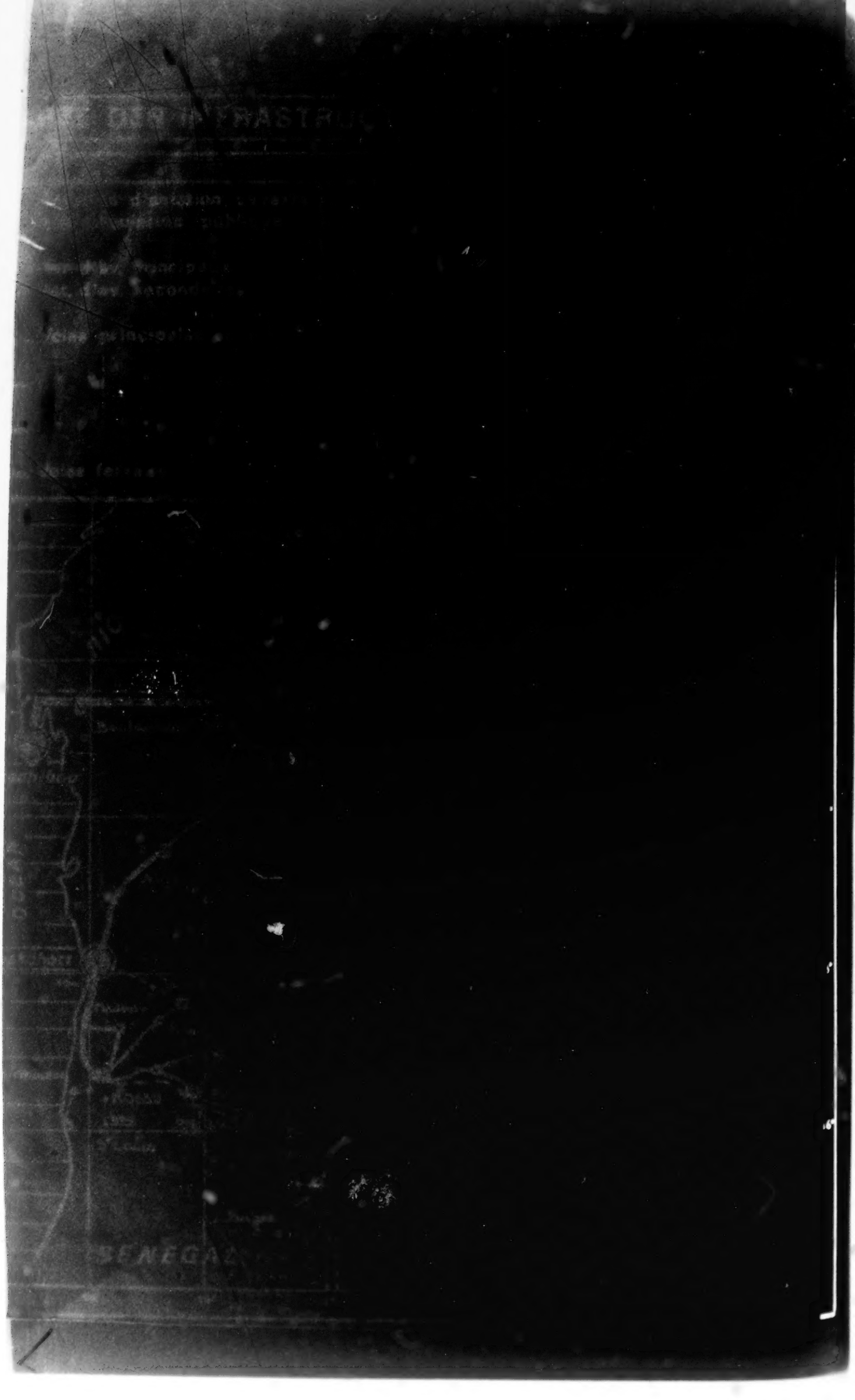

Dans le cadre du Premier Plan, l'infrastructure de transports et de communications, l'édilité, l'urbanisme, l'habitat, les équipements administratifs et de souveraineté représentent 34,3 % des investissements totaux, soit 9 milliards 521 millions de F. CFA.

Bien que ce programme n'ait pas été entièrement réalisé dans son ensemble, les dépenses qui ont été engagées ont entraîné pour l'Etat des charges récurrentes très importantes.

Actuellement, l'infrastructure de base en Mauritanie restant toujours bien en-deça des moyens que doit posséder un pays nouvellement indépendant pour se développer économiquement et socialement, un effort considérable sera encore entrepris au cours du second plan en faveur de tout l'équipement en général qui doit servir à enrichir le patrimoine national.

3. 1 LE INFRASTRUCTURES DES TRANSPORTS ET DE COMMUNICATIONS

3. 1. 1 nfrastructure routière

Malgré le coût très élevé de la réalisation de l'infrastructure routière en Mauritanie, le Gouvernement tend à unifier économiquement le pays en reliant entre elles les régions excentriques. A cet effet, il est utile de rappeler le rôle que peut exercer un réseau routier en stimulant l'activité économique et en favorisant les échanges commerciaux entre les diverses régions de production. En vue de desservir les régions de l'est du pays, la réalisation d'un axe central reliant Nouakchott à Néma en passant par Boutilimit-Aleg-Kiffa et Aïoun a été retenue.

Par ailleurs, l'étude d'un axe Akjoujt-Atar-F'Dérick en direction de l'Algérie, prolongeant la route Nouakchott-Akjoujt en cours de construction pourrait également être entreprise dans les quatre années à venir.

Compte tenu des coûts très élevés des travaux routiers (supérieurs à 10 millions F. CFA/kilomètre), et du manque général d'études pour les objectifs précités, le programme d'investissement du deuxième plan sera le suivant :

3. 1. 1. 1 Programme d'études

Un programme d'études important est retenu. Il couvrira l'essentiel des objectifs, c'est-à-dire l'étude, si possible complète, de l'axe central Nouakchott-Aleg-Kiffa-Néma, celle de l'axe nord d'Akjoujt à F'Dérick, et la desserte de Tidjikja sur Atar. Ce programme complet d'études est estimé à 740 millions de F. CFA environ.

3. 1. 1. 2 rogramme d'exécution

Outre l'achèvement de l'axe Rosso-Nouakchott (en 1970) et la poursuite de la construction de la route Nouakchott-Akjoujt par financement conjoint SOMIMA-RIM, il ne sera peut-être possible de réaliser pendant la période quadriennale qu'une tranche de l'axe Nouakchott-Néma.

3. 1. 1. 3 rojet entretien routier

L'acquisition d'un matériel d'entretien routier a été obtenue sur un prêt I.D.A. d'un montant de : 834.000.000 F. CFA.

Au cours de la période d'exécution du Second Plan, les frais de fonctionnement pour ce matériel, contre-partie du Gouvernement Mauritanien s'élèveront :

en 1970 : 200 millions ;

en 1971 : 237 millions ;

en 1972 : 250 millions ;

en 1973 : 300 millions.

Un atelier de réparation du matériel d'entretien routier d'un montant de 110.000.000 *F. CFA* vient d'être financé par le Fonds d'Aide et de Coopération.

Le projet d'entretien routier portera sur l'ensemble de l'infrastructure routière du pays.

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS D'INFRASTRUCTURE ROUTIERE

Tableau n° 23 — Millions de F. CFA

SECTEUR		OPERATION OU PROJET		INVESTISSEMENT
Titre	N°	N°	Désignation	
Infrastructure routière	31	3100	Etudes Nouakchott-Boutilimit-Aleg ..... 260 km	0
		3101	Etudes Aleg-Kiffa ..... 300 km	0
		3102	Etudes Kiffa-Aioun-Néma ..... 520 Km	0
		3103	Etudes Akjoujt-Atar-F'Dérick ..... 505 Km	0
		3104	Etudes Atar-Tidjikja ..... 300 km	0
		3105	Projet d'entretien routier	4
		3106	Bitumage Rosso-Nouakchott ..... 204 km	2 8
		3107	Bitumage Nouakchott-Akjoujt ..... 256 Km	2 0
		3108	Travaux améliorations Nouakchott-Kiffa-Néma	2 0
			TOTAL INVESTISSEMENTS	8 32

NOTA — Sur la période quadriennale montant investissement :
— Route ROSSO-NOUAKCHOTT : environ 1.500 millions F. CFA.
— Route NOUAKCHOTT-AKJOUJT : environ 2.100 millions F. CFA.
Ce qui ramène le total des investissements à 7.284 millions de F. CFA.

TABLEAU DES CHARGES RECURRENTES NOUVELLES (1) RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS DU PLAN EN INFRASTRUCTURE ROUTIERE

Tableau n° 24 — Millions de CFA

3105	Projet d'entretien routier	(220 à) 300
3106	Bitumage Rosso-Nouakchott	58
3107	Bitumage Nouakchott-Akjoujt	13
3108	Amélioration Nouakchott-Kiffa-Néma	11
	TOTAL	**382**

(1) « En régime de croisière » renouvellement des revêtements inclus.

(2) Part d'entretien sur Budget National.

3. 1. 2 Infrastructure maritime

L'évolution croissante des importations et des exportations va rendre très rapidement insuffisantes les installations portuaires mauritaniennes existantes. De plus en plus, les circuits commerciaux ayant leur origine à Dakar seront remplacés par des circuits commerciaux à partir de Nouakchott et de Nouadhibou, ce qui devra contribuer à la rentabilité de ces deux ports. Compte tenu de l'approvisionnement de la ville de Nouakchott en pleine expansion, de la mauritanisation des trafics du Sud-Est, de l'approvisionnement en matériel du projet minier d'Akjoujt, de l'exportation de concentré de cuivre à partir de 1970 ansi que du déroulement des activités de la pêche à Nouadhibou, des investissements nouveaux devront être consentis dans le domaine de l'infrastructure maritime.

3. 1. 2. 1 Extension du wharf de Nouakchott

Ces travaux sont déjà commencés et doivent se terminer en 1971.

3. 1. 2. 2 Etudes concernant la construction d'un port à Nouakchott

Le but final de l'opération est de doter la Mauritanie d'un port abrité en eau profonde, susceptible de permettre toutes les importations et les exportations pour desservir la presque totalité du pays, dans des conditions de sécurité de rendement et de débit que ne peut offrir le wharf actuel (délais de déchargement très longs et frais de manutention très élevés).

L'étude qui devra durer 5 ans coûtera 250 *millions de F. CFA*. Cette estimation est très approximative car plusieurs éléments d'appréciation ne sont pas connus.

3. 1. 2. 3 Extension du Port de pêche de Nouadhibou

Les installations portuaires actuelles réservées à la pêche doivent permettre un trafic de débarquement de l'ordre de 28.000 tonnes par an. Le plan d'eau n'étant pas protégé, ce tonnage risque de diminuer en fonction de l'état de la mer. D'autre part, le manque d'installations à terre, pour l'armement, le carénage des navires etc... est un sérieux handicap. De plus, les besoins des industries installées dans la zone portuaire, en poisson frais débarqué à quai, se situent aux environs de 50.000 tonnes par an.

Après la réalisation de l'extension du port de pêche, le trafic est estimé à 55.000 tonnes par an environ; le calendrier des opérations serait le suivant : un an pour les études, 6 mois pour l'appel d'offres et 3 ans pour les travaux.

Le coût des études se monterait à 30.000.000 *de F. CFA* — la réalisation des travaux et l'installation de l'équipement à 1.400.000.000 F. CFA.

Les besoins en cadres et techniciens pour la réalisation du projet sont estimés à : 3 conducteurs de travaux, 2 comptables, 1 projecteur, 2 topographes, 2 mètreurs et 9 surveillants de chantier.

Par contre, dès la mise en service des installations, il sera nécessaire de mettre en place un officier de port, 2 maîtres de port, un comptable et un chef d'atelier.

Les charges salariales nouvelles supportées par le budget du Service de l'Infrastructure pendant la durée des travaux sont estimées à 35 *millions* F. CFA.

Les charges récurrentes seraient de 120 millions de F. CFA par an environ : 100 millions de dépenses ordinaires et 20 millions de renouvellement.

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS D'INFRASTRUCTURE MARITIME ET CHARGES RECURRENTES

Tableau n° 25

Millions de F. CFA

SECTEUR		OPERATION OU PROJET		INVESTISSEMENT	CHARGE PERSONNEL SUPPLEM. INFRASTR.	CHARGES RECURR.
Titre	N°	N°	Désignation			
Infrastructure maritime	33	3300	— Extension du wharf de Nouakchott	765	—	—
		3301	— Etudes pour construction port de Nouakchott	250	20	—
		3302	— Extension du port de pêche de Nouadhibou			12
			Etudes	30	—	
			Travaux et équipement	1.400	35	
			Total	**2.445**	**55**	**120 (1)**

(1) On peut donc dire que les charges nouvelles pour l'infrastructure maritime passeront de 55 millions à 120 millions entre le début d'exécution et la période de fonctionnement normal.

3. 1. 3 Infrastructure fluviale

Le développement de l'agriculture à long terme, stimulé par un éventuel grand programme d'aménagement du Bassin du Sénégal, dans le cadre de l'O.E.R.S., augmentera de façon appréciable les besoins en transports fluviaux. Comme ce programme prévoit la régularisation complète du Fleuve, les transports fluviaux pourront là encore prendre en charge une part importante de cette augmentation de trafic.

A court terme, pour la Mauritanie, les investissements à prévoir sur le Fleuve Sénégal devront répondre aux besoins qui se font sentir dans l'immédiat. Ils porteront sur la suppression du seuil rocheux de N'Gorel, sur la construction du port de Boghé, sur la mise en activité d'un nouveau bac à Rosso et sur la construction d'un slip-way également dans cette ville.

3. 1. 3. 1 Aménagement du seuil de N'Gorel (situé sur le Fleuve Sénégal à 12 Km. en aval de Boghé)

A cet endroit du Fleuve, les travaux sont gênés par une barre rocheuse qui interdit l'accès de Boghé aux embarcations d'un tirant d'eau supérieur à 90 cm entre la mi-janvier et la mi-juillet.

Le projet consiste à dynamiter la barre rocheuse et à enlever les débris de manière à ouvrir un passage praticable pendant toute l'année pour des embarcations d'un tirant d'eau de 1,30 m.

L'exécution de ce projet devrait être étroitement liée à celle du projet du port fluvial de Boghé car elle doit permettre la navigation sur le fleuve jusqu'à cette localité pendant toute l'année, par les bateaux actuellement en service.

L'estimation des dépenses pour l'ensemble des travaux se monte à 30.000.000 *de F. CFA*

3. 1. 3. 2 Construction du port fluvial de Boghé

Le trafic actuel du port de Boghé doit se situer aux environs de 8.000 tonnes par an.

Si l'on décide que la plupart des marchandises débarquées à Nouakchott et à destination du sud et de l'est mauritanien doivent transiter par le fleuve, le trafic devrait atteindre 50.000 tonnes après exécution du projet et aménagement du seuil de N'Gorel.

Le projet dont l'implantation est prévue à environ 500 m en aval de Boghé comprendrait : 4 quais de 37 m. — 27 m. — 28 m. et 10 m. de front d'accostage.

— 1 terre-plein de stockage de 1.500 m2 environ ;
— 1 hangar d'entreposage de 300 m2 ;
— 1 route d'accès.

Les dépenses d'investissement s'élèveraient à 190.000.000 *de F. CFA.*

Les besoins en cadres et techniciens mauritaniens pendant la durée des travaux sont les suivants : 1 conducteur de travaux, 1 topographe mètreur, 2 surveillants de chantier et 1 laborantin.

Dès la mise en service des installations, il sera nécessaire de mettre en place un gestionnaire, chargé de tous les problèmes relevant de l'administration du port.

Les charges de l'administration chargée du service de l'infrastructure s'élèvent à 16.000.000 *de F. CFA* pendant la durée des travaux (12 mois).

Les dépenses de renouvellement et d'entretien du matériel pourront être prises en charge par l'organisme de gestion du port mis en place.

3. 1. 3. 3
Bac de Rosso

Actuellement, la Mauritanie possède deux bacs. Un de 30 t. est en réparation aux ateliers de Saint-Louis depuis bientôt deux ans, et un de 40 tonnes est en service tous les jours. Ces deux bacs existants ne pourront faire face d'ici quelque temps au trafic sans cesse en augmentation en nombre et en volume entre le Sénégal et la Mauritanie.

L'achat d'un bac de 60 tonnes est nécessaire. Avec celui de 30 tonnes réparé, il permettrait un service régulier du passage du fleuve. L'autre de 40 tonnes remis en état serait en réserve pour le cas d'une panne de l'un ou de l'autre.

Le coût de l'investissement est estimé à 85.000.000 *de F. CFA,* se répartissant comme suit : 60 millions pour l'achat du bac de 60 t. et 25 millions pour des travaux d'aménagement des rampes d'accostage.

3. 1. 3. 4
Construction d'un slip-way à Rosso

Le but de l'opération est de doter Rosso (siège de la Société Mauritanienne de Navigation) d'installations permettant la mise au sec, le carénage et la réparation des unités navigant sur le fleuve Sénégal pour le compte de l'administration (bacs) ou de sociétés mauritaniennes (navires, barges).

Dans une première phase, ce sont les études qu'il conviendrait de réaliser pour une durée de 9 mois ; le montant s'élèverait à 8.500.000 *F. CFA*

Les travaux pourraient atteindre 100 millions.

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS D'INFRASTRUCTURE FLUVIALE

Tableau n° 26

Millions de F. CFA

Nature et localisation du projet	Montant total de l'investissement	Charges budgétaires de personnel de l'infrastructure
Seuil de N'Gorel	30	
Port fluvial de Boghé	190	16
Bac de Rosso	85	
Etudes et travaux pour la construction d'un slip-way à Rosso	108,5	
Total	413,5	16

TABLEAU DES CHARGES RECURRENTES NOUVELLES (1)
RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS DU PLAN EN INFRASTRUCTURE FLUVIALE

Tableau n° 27

Millions de F. CFA

SECTEUR		OPERATION OU PROJET		INVESTISSEMENTS
Titre	N°	N°	Désignation	
INFRASTRUCTURE FLUVIALE	34	3400	Aménagement du seuil de N'Gorel	2
		3401	Construction du port de Boghé	14
		3402	Installation d'un bac de 60 tonnes à Rosso	17
		3404	Construction d'un slip-way à Rosso	7
			Total	40

(1) En régime de croisière, les charges de renouvellement étant incluses. Ces charges sont prévues actuellement sur le Budget National en l'absence d'une étude de rentabilité détaillée.

PERSONNEL NECESSAIRE AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE L'INFRASTRUCTURE

Tableau n° 28

TITRES	FONCTIONS
4 Ingénieurs	1 bureau d'études 1 laboratoire 1 arrondissement du Matériel 1 S.O.M.
10 Adjoints techniques dont 4 à former et 6 confirmés	1 digue et aérodrome 2 bureau d'études 3 laboratoire 2 matériel 2 arrondissement port
Chef Mécanicien	2 à la S.O.M.
Projeteurs-Métreurs	2 à la S.O.M.
Dessinateurs	3 au bureau d'études
Préparateurs	3 au laboratoire

3. 1. 4 L'infrastructure aérienne

Du fait des longues distances et de la faible densité des trafics, les transports aériens sont appelés à jouer un rôle de plus en plus considérable en Mauritanie.

Parallèlement à son rôle de transport proprement dit de marchandises et de personnes, l'avion favorise le développement des pays en retard économiquement, dans ce sens que les besoins en infrastructure sont relativement limités, particulièrement en superficie et que la vitesse de déplacement de l'avion est très supérieure à celle des moyens de transports terrestres.

L'infrastructure aérienne en Mauritanie est relativement bien développée. Il y a à l'heure actuelle 22 aérodromes dont celui de Nouadhibou qui peut accueillir les longs courriers à réaction.

Dans le cadre du second Plan, l'accent sera mis surtout sur l'amélioration et l'extension de certaines installations et la mise en place d'équipements nouveaux répondant aux besoins sans cesse croissants du trafic aérien.

3. 1. 4. 1 Aérodrome de Nouakchott

3. 1. 4. 1. 1 Réception de quadriréacteurs

Lorsque, en 1972, le nouvel aérodrome de Bamako sera en service, Nouakchott restera la seule capitale de l'Afrique de l'Ouest et Centrale à ne pas être desservie par les longs courriers quadriréacteurs.

L'isolement de la capitale mauritanienne se fera donc encore plus durement sentir.

Le passager au départ de Nouakchott pour l'Europe mettra finalement à peu près le même temps qu'en 1968, à l'époque des DC-6-B.

Le projet vise donc à aménager l'aéroport de Nouakchott pour recevoir des quadriréacteurs et tout particulièrement du type DC-8-63, mis en service sur les lignes d'Afrique à partir de 1970. L'ensemble des travaux d'allongement de la piste est évalué à 315.000.000 *F. CFA*.

3. 1. 4. 1. 2 Aérogare

Les installations actuelles de traitement des passagers étant nettement insuffisantes, la construction d'un nouveau bâtiment répondant aux exigences du trafic aéronautique quadriréacteurs s'avère indispensable.

Le coût de l'aérogare (4.200 m2) y compris l'équipement est estimé à 315.000.000 *de F. CFA*.

3. 1. 4. 1. 3 Equipement technique, électrique et radio-électrique

Parallèlement aux nouvelles installations ci-dessus mentionnées, les extentions du bloc technique et la modernisation de certains équipements sont indispensables.

L'estimation a été faite à 215.000.000 *de F. CFA*.

3. 1. 4. 1. 4 Etudes

Les études préliminaires sont estimées à 20.000.000 *de F. CFA*.

3. 1. 4. 2 Construction d'un hangar fret à Nouadhibou

L'importance du frêt aérien à Nouadhibou entraîne la nécessité de construire dès que possible un hangar frêt. Actuellement, un DC-8 fret fait escale à Nouadhibou deux fois par mois. Le volume du frêt embarqué nécessite des locaux plus importants et mieux aménagés que ceux existants.

L'étude serait faite par l'ASECNA.

Le coût de la construction du hangar est estimé à 15.000.000 *de F. CFA*.

3. 1. 4. 3
Construction d'une nouvelle centrale électrique pour l'aéroport de Nouadhibou

L'aéroport de Nouadhibou est doté d'installations techniques très récentes et très modernes. La centrale actuelle, éloignée de ces installations et aménagée dans un bâtiment vétuste, devrait être construite dans l'enceinte de l'aéroport et équipée de matériels plus modernes et mieux adaptés. Les études ont déjà été faites par l'ASECNA.

Le coût de la construction du bâtiment, de la fourniture du matériel et du raccordement est estimé à 60.000.000 *de F. CFA*.

3. 1. 4. 4
Allongement de la piste de Kaédi de 1.600 à 1.850 m

Les transports de viande à partir de l'abattoir frigorifique de Kaédi allant devenir de plus en plus importants lors des prochaines années, il va falloir prévoir l'utilisation de l'aéroport par des appareils du type DC-6 et Superstar Liner. La longueur et l'importance de la piste actuelle étant insuffisantes, il est nécessaire de prévoir un allongement de 250 mètres ainsi qu'un renforcement général du revêtement bitumeux.

L'étude serait faite par l'ASECNA.

Le coût des travaux est estimé à 300.000.000 *F. CFA*.

3. 1. 4. 5
Equipements radio-électrique pour les aérodromes

Pour des mesures de sécurité, l'installation d'équipements radio sur les aérodromes secondaires est urgente.

Les études ont été faites par l'ASECNA.

Le coût de l'équipement est estimé à 32.500.000 *F. CFA*. (Une tranche de 17 millions vient d'être financée par le FAC).

PROGRAMME DES BESOINS EN PERSONNEL A PREVOIR DANS LE PROCHAIN PLAN QUADRIENNAL DE LA RIM

Tableau n° 29

ORGANISME	POSTE DE TRAVAIL	Personnel Nombre	QUALIFICATION indispensable
A) - Administration			
1) Ministère chargé des Transports	Conseiller Economique	1	diplôme universitaire
2) Direction des Transports	Conseiller Economique	1	diplôme universitaire
	Spécialiste aéronautique, Chef de Service de l'Aviation Civile	1	au moins niveau BAC
	Spécialiste de la Marine Marchande, Chef du Service de Transport Maritime	1	au moins niveau BAC
	TOTAL ADMINISTRATION	**4**	
B) - Exploitation			
1) AIR MAURITANIE	Pilote et co-pilote	8	au moins niveau BAC
	Mécaniciens aéronautique naviguant	2	
	TOTAL personnel naviguant	**10**	
	Techniciens aéronautique d'entretien avions	4	C.A.P.
	TOTAL Personnel technique au sol	**4**	
	Agents-cadres administratif et juridique	2	1 au moins niveau Bac 1 diplôme universitaire
	TOTAL personnel administratif	**2**	
	TOTAL AIR-MAURITANIE	**16**	

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS D'INFRASTRUCTURE AERIENNE ET DES CHARGES RECURRENTES (1)

Tableau n° 30 — Millions de F. CFA

SECTEUR		OPERATION OU PROJET		INVEST.	CHARGES RECURR.
Titre	N°	N°	Désignation		
INFRASTRUCTURE AERIENNE	35	3500	Etude d'agrandissement aérodrome de Nouakchott	20	—
		3501	Agrandissement piste pour quadriréacteurs Nouakchott	315	61
		3502	Installation aérogare à Nouakchott	315	38
		3503	Equipements techniques radio et radio-électrique Nouakchott	215	3
		3504	Construction hangar frêt Nouadhibou	15	—
		3505	Construction centrale électrique pour l'aérodrome de Nouadhibou	60	1
		3506	Allongement piste de Kaédi	300	11
		3507	Equipement radio-électrique pour aérodromes secondaires	33	7
TOTAUX				1.273	121

(1) Charges récurrentes « en régime de croisière » c'est-à-dire en fonctionnement normal des réalisations, entraînées en partie par augmentation de la participation RIM au Budget ASECNA.

3. 1. 5 Les télécommunications (O.P.T.)

Dans un pays aussi vaste que la Mauritanie, les télécommunications représentent à la fois un instrument de gouvernement, un auxiliaire de développement économique et un facteur d'amélioration du niveau de vie.

Liaison Rosso-Nouakchott-Akjoujt

Un projet est retenu ici, l'extension de l'infrastructure de télécommunications à l'ensemble du pays devant se réaliser dans le cadre des prochains Plans.
Il s'agit de relier les localités de Rosso, de Nouakchott et d'Akjoujt par câble coaxial ou par faisceaux hertziens (pour 470 millions CFA. environ). Ce projet s'intègre dans un ensemble qui comprend en outre, la desserte de Rosso, le réseau de Nouakchott et la desserte d'Akjoujt.

a) *Réseau téléphonique de Nouakchott.* Le taux de croissance des demandes de lignes téléphoniques dépassant 10 % l'an, une série d'équipements nouveaux est prévue. Elle comprendra, un central automatique urbain, un réseau aéro-souterrain un câble de 9 km reliant le wharf au central téléphonique automatique et un central interurbain.

Le montant de l'investissement est estimé à 187.000.000 *F. CFA.*

b) *Desserte de Rosso.* Dans le cadre de la liaison Rosso-Nouakchott-Akjoujt, il est prévu pour Rosso, l'extension du réseau téléphonique ou sa réfection et la construction d'un central téléphonique automatique.

Les dépenses d'investissement sont estimées pour les deux réalisations à 55.000.000 *F. CFA.*

c) *Desserte d'Akjoujt*. L'opération doit s'effectuer en deux phases. Dans une première phase, un équipement radio-électrique sera prélevé à Nouadhibou pour permettre aux administrations et aux entreprises de communiquer avec la capitale. La seconde phase sera la liaison allant d'Akjoujt à Rosso.

Le coût de la première phase est estimé à 20.000.000 *F. CFA* et la phase définitive à environ 60.000.000 *F. CFA*.

REMARQUES

— le financement de l'ensemble de la liaison sera réalisé sur un prêt d'un montant de 9.000.000 D.M. déjà accordé ;

— un appel d'offres international est en cours. L'ensemble des travaux sera en principe mené par une seule entreprise ;

dans l'avenir les travaux ci-après devront être entrepris :

- liaison Nouakchott-Zouérate ;
- liaison le long du fleuve ;
- relier les chefs-lieux de province à Nouakchott ;
- renforcer les liaisons internationales.

Personnel

En vue de faire face au développement du Service des Postes et Télécommunications et mettre en œuvre ses projets à court terme, l'Office se propose d'assurer le recrutement du personnel figurant sur le tableau ci-dessous :

PROGRAMME DE RECRUTEMENT POUR COMBLER LE DEFICIT DES EFFECTIFS
PERIODE 1969-1974

Tableau n° 31

SPECIALITE	1969 1970	1970 1971	1971 1972	1972 1973	1973 1974	TOTAUX
Ingénieurs	—	—	1	—	—	1
Inspecteurs Service Général	3	3	3	3	3	15
Inspecteurs Service Technique	3	3	3	7	3	19
Contrôleurs Service Général	—	4	—	4	—	8
Contrôleurs Service Technique	5	—	5	—	4	14
Agents Service Général	—	10	—	6	—	16
Agents Service Technique	10	—	6	—	4	20
Facteurs	6	—	10	—	10	26
Surveillants	—	10	—	—	4	14
TOTAUX	**27**	**30**	**28**	**20**	**28**	**133**

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS D'INFRASTRUCTURE DE TELECOMMUNICATIONS

Tableau n° 32

Millions de F. CFA

Nature et localisation du projet	MONTANT TOTAL DE L'INVESTISSEMENT
Liaison Rosso-Nouakchott-Akjoujt	
— Réseau téléphonique de Nouakchott	187
— Desserte de Rosso	55
— Desserte d'Akjoujt	80
— Liaison inter-urbaine	470
TOTAL	**792**

Ce projet ne devrait pas entrainer normalement de charges nouvelles sur le Budget national.

3. 2 URBANISME ET HABITAT

3. 2. 1 *Urbanisme*

Dans le cadre du premier Plan de développement, l'action en matière d'urbanisme a principalement porté sur l'aménagement des grandes villes. Pour chacune d'elles, des études d'urbanisme ont été faites ou restent à ce jour en cours d'élaboration. C'est ainsi que les plans directeurs de Nouakchott, Nouadhibou, Kaédi et d'Akjoujt, ont été établis, et que ceux de Zouérate, de F'Dérik sont actuellement à l'étude, de même que les plans d'estimation et de détail de Nouakchott et d'Akjoujt.

Au cours du Second Plan, il sera nécessaire de modifier les documents existants en fonction de nouveaux éléments apparus et les compléter souvent par des plans de détail ou d'extension. Par ailleurs, les études d'urbanisme devront s'étendre aux centres secondaires. En effet, ces agglomérations dont l'importance est encore faible, posent néanmoins des problèmes d'équipement et d'extension qu'il ne faudrait pas négliger.

Par ordre de priorité, l'établissement des études devrait se faire comme suit :

PROGRAMME D'ETUDES DU SECTEUR URBANISME

Tableau n° 33

NATURE DE L'OPERATION	Coût en Millions
— Actualisation du plan directeur de Nouakchott et plans de détail	10
— Plan de détail d'Akjoujt	4
— Plan de détail de Zouérate et F'Dérick	16
— Plan de détail de Kaédi	6
— Schémas directeurs (plans de détail éventuels des centres secondaires)	57
— Actualisation du plan directeur de Nouadhibou-Cansado	20
TOTAL	**113**

La tenue à jour de ces études devrait entrainer des charges nouvelles de l'ordre de 4 millions par an.

3. 2. 2 Habitat

La rapidité croissante avec laquelle se développe la ville de Nouakchott pose de sérieux problèmes de logement.

La situation actuelle de la construction immobilière devrait attirer l'attention des responsables mauritaniens. Il apparaît que la politique de logement, telle qu'elle est pratiquée, favorise davantage les manœuvres spéculatives plutôt qu'elle ne sert les véritables intérêts sociaux de la population, qui cherche à se loger à des prix raisonnables.

Il y a quelques années, la SEM avait d'ailleurs été créée dans le but d'étudier les problèmes de l'habitat mauritanien mais il semble qu'elle n'ait pas réussi dans ce domaine.

Dans le cadre du second plan il est dès lors souhaitable que l'on se prononce en faveur de l'établissement d'un « Office de l'Habitat » qui se chargerait de la construction et de la cession des habitations selon le principe communément répandu de la « location vente ».

3. 3 HYDRAULIQUE ET ELECTRICITE URBAINES

La croissance très rapide de Nouakchott a dépassé toutes les prévisions et l'infrastructure publique mise en place est devenue insuffisante, malgré les lourds investissements consentis au cours du 1er Plan.

Des travaux très importants devront en conséquence être entrepris assez rapidement en ce qui concerne le problème de l'approvisionnement en eau de la capitale.

De même, l'amélioration et le renforcement des dispositifs de production d'énergie électrique à Nouakchott et dans quelques autres villes seront considérés comme très urgents.

3. 3. 1 Ravitaillement en eau de la Capitale

Avec seulement une production de 3.000 m3 d'eau minéralisée par jour, l'usine de dessalement de Nouakchott ne sera plus en mesure de satisfaire, dans un avenir proche, les besoins en eau de la capitale.

Pour des raisons économiques (prix de revient de l'eau produite par l'usine de dessalement trop élevé), la possibilité d'augmenter la capacité de production de l'usine est désormais abandonnée.

La mise en exploitation de la source d'Idini, pouvant distribuer selon les résultats des études, 15.000 m3 par jour pendant 25 ans, est actuellement retenue.

Le coût approximatif du renforcement de l'adduction d'eau d'Id (1re tranche) est estimé à 1.291 *millions de F. CFA*.

3. 3. 2 Renforcement de la centrale Diésel actuelle de Nouakchott

Pour faire face à l'augmentation de la consommation d'énergie électrique à Nouakchott, il est nécessaire de renforcer les installations existantes. Ces travaux sont estimés à 120 *millions de F. CFA*.

3. 3. 3 Renforcement des moyens de production d'énergie électrique

En dehors du renforcement des installations existantes, en vue de répondre à des besoins immédiats, le renforcement des moyens de production d'énergie électrique doit être entrepris.

Deux solutions peuvent être envisagées :

a) Renforcement de l'usine de dessalement en production d'électricité. Cette solution est à l'étude, et le coût des travaux est estimé à 480 *millions de F. CFA*.

b) Exécution d'une première tranche de 3000 kw d'une nouvelle centrale Diésel ; coût : 320 *millions de F. CFA*.

Les deux solutions, usine et centrale Diésel, devront être comparées après étude, et la solution la plus avantageuse retenue.

3. 3. 4
Production et distribution de l'eau potable à Nouadhibou

Des études sur les possibilités de la nappe de Boulanouar ainsi que des travaux en vue d'augmenter la capacité d'adduction doivent être entrepris. Le rachat des installations de la MIFERMA et la mise en place d'un nouveau réseau de distribution sont également envisagés. Le montant des dépenses est estimé à 256 *millions de F. CFA.*

3. 3. 5
Production et distribution de l'énergie électrique à Nouadhibou

Le caractère industriel très marqué de Nouadhibou nécessite un renforcement de la production et de la distribution d'électricité. L'ensemble des travaux est estimé à 276 *millions de F. CFA.*

3. 3. 6
Production et distribution de l'eau potable à Kaédi

Plusieurs travaux de forages, la construction d'un château d'eau et la mise en place d'un réseau de distribution seront entrepris. Le coût total est estimé à 91 *millions de F. CFA.*

3. 3. 7
Production et distribution de l'énergie électrique à Kaédi

A côté de l'intérêt social que représente l'éclairage public, il est indispensable, pour le bon fonctionnement de l'abattoir frigorifique, de renforcer la centrale de Kaédi.

En même temps, l'extension du réseau de distribution existant sera entreprise.

Les travaux sont estimés à 60 *millions de F. CFA.*

3. 3. 8
Production et distribution de l'eau potable à Atar

Il est prévu pour Atar un complément à l'adduction d'eau existante, la mise sur pied d'une station de pompage et de refoulement, la construction d'un réservoir ainsi que l'extension du réseau de distribution existant.

Le montant des dépenses est estimé à 85 *millions de F. CFA.*

3. 3. 9
Production et distribution d'eau potable à Rosso

L'extension du réseau, la remise en état du matériel existant et l'alimentation en eau du lycée de Rosso sont les principaux travaux à entreprendre dans cette ville.

Les travaux sont estimés à 105 *millions de F. CFA.*

3. 3. 10
Production d'énergie électrique à Rosso

Aucun investissement ne sera fait dans ce domaine avant que ne soit entreprise la mise en place des industries prévues à Rosso au cours du second Plan. On peut prévoir malgré tout un investissement de 150 *millions de F. CFA.*

3. 3. 11
Extension de distribution d'énergie électrique à Nouakchott

Au programme précédent, on peut ajouter le projet d'extension et amélioration de distribution d'énergie électrique dans Nouakchott, avec lignes haute et basse tension et éclairage public, pour 344 *millions de F. CFA.*

REMARQUES :

Les moyens financiers dont disposera la Mauritanie dans le cadre du second Plan ne permettent pas de retenir les projets relatifs à la production et à la distribution d'eau potable et d'énergie électrique pour les centres de : Aïoun-El-Atrouss, Boghé, Akjoujt et Kiffa.

— La gestion de toutes les exploitations d'énergie sera confiée à la MAURELEC.

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS EN HYDRAULIQUE URBAINE

Choix de l'adduction d'eau d'Idini

Tableau n° 34

Millions de F. CFA

OPERATION OU PROJET		INVESTISSEMENTS
N°	Désignation	
3900	Adduction d'eau d'Idini	
3903	Production et distribution d'eau à Nouadhibou	6
3905	Production et distribution d'eau à Kaédi	
3907	Production et distribution d'eau à Atar	
3908	Production et distribution d'eau à Rosso	
	TOTAL	

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS EN ELECTRICITE URBAI

Tableau n° 35

Millions [illegible] F. CFA

OPERATION DU PROJET		INVESTISSEMENT
N°	Désignation	
	1) **Choix renforcement usine de déminéralisation en production d'électricité.**	
3901	Renforcement centrale Diésel	
3902	Renforcement de l'usine	4
3904	Production et distribution d'énergie électrique à Nouadhibou	2
3906	Production et distribution d'énergie électrique à Kaédi	1
3909	Production et distribution d'énergie électrique à Rosso	1
3910	Extension de distribution d'énergie électrique à Nouakchott	34
	TOTAL	1.43
	2) **Choix exécution première tranche de 3.000 Kw d'une nouvelle centrale Diésel.**	
3901	Renforcement centrale Diésel	12
3902	Exécution 1re tranche d'une nouvelle centrale Diésel	32
3904	Production et distribution d'énergie électrique à Nouadhibou	27
3906	Production et distribution d'énergie électrique à Kaédi	6
3909	Production et distribution d'énergie électrique à Rosso	150
3910	Extension de distribution d'énergie électrique à Nouakchott	344
	TOTAL	1.270

Les charges récurrentes nouvelles pour le Budget de l'Etat sont nulles car l'ensemble de l'exploitation est du ressort de la MAURELEC. Cependant si l'on considère que l'approvisionnement en eau de Nouakchott par la conduite d'Idini sera à renouveler dans un avenir assez proche, il y aurait lieu de provisionner environ 50 millions de francs CFA chaque année. D'autre part, la mise en fonctionnement de l'usine de dessalement entraîne, dès à présent, des charges annuelles sur le Budget de l'Etat, de 79 millions.

3. 4 SERVICE TOPOGRAPHIQUE ET CARTOGRAPHIQUE

Le service topographique et cartographique est d'une importance primordiale dans le développement économique, social et culturel de la Mauritanie. En effet, ce service est d'avant-garde pour la réalisation des projets.

La convention en matière de cartographie signée entre la France et l'ex-Afrique Occidentale Française venant à expiration en 1972, la Mauritanie doit se préparer dès à présent à assurer la relève. Pour ce faire, celle-ci a besoin de cadres et de matériel.

a) *Création de brigades topographiques.*

Pour répondre aux besoins des diverses régions en matière de topographie, il est envisagé de créer 4 brigades réparties dans divers centres : Atar, Aïoun, Kaédi, Nouadhibou, comportant chacune 7 personnes (géomètres et topographes), et de renforcer le service à Nouakchott.

Ces personnes n'étant pas formées, il sera fait appel à l'assistance technique.

b) *Matériel.*

Il faut doter les brigades d'un matériel topographique adéquat et de véhicules tous terrains.

Le coût du matériel et des véhicules est estimé à 61.1 millions de F. CFA.

c) *Besoins en cadres.*

Au cours du second plan quadriennal, il devrait être formé à l'étranger 4 ingénieurs géomètres, 13 assistants topographes, 1 aide géomètre, 1 restituteur, 2 photographes et 1 ingénieur spécialisé en photogrammétrie.

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE TOPOGRAPHIQUE ET CARTOGRAPHIQUE

Tableau n° 36

Millions de F. CFA

NATURE ET LOCALISATION DU PROJET	MONTANT TOTAL DE L'INVESTISSEMENT
Matériel	51,1
Véhicules	10
TOTAL	61,1

Les charges récurrentes de ce projet seront de l'ordre de 30 millions par an.

TABLEAU GENERAL DES INVESTISSEMENTS DU SECTEUR EQUIPEMENT

Tableau n° 37

Millions de F. CFA

SECTEUR		OPERATION OU PROJET		INVESTISSEMENT	
Titre	N°	N°	Désignation		
INFRASTRUCTURE ROUTIERE	31	3100	Etudes Nouakchott-Boutilimit-Aleg ... 260 km	100	
		3101	Etudes Aleg-Kiffa ... 300 km	150	
		3102	Etudes Kiffa-Aioun-Néma ... 520 km	190	
		3103	Etudes Akjoujt-Atar-F'Dérick ... 505 km	150	
		3104	Etudes Atar-Tidjikja ... 300 km	150	
		3105	Projet d'entretien routier ...	944	
		3106	Bitumage Rosso-Nouakchott ... 204 km	1.500	
		3107	Bitumage Nouakchott-Akjoujt ... 256 km	2.100	
		3108	Travaux d'amélioration Nouakchott-Kiffa-Néma ...	2.000	
			Total infrastructure routière ...		284
INFRASTRUCTURE MARITIME	33	3300	Extension du wharf de Nouakchott ...	765	
		3301	Etude pour la construction d'un port à Nouakchott	250	
		3302	Etudes et travaux d'extension du port à Nouadhibou ...	1.430	
			Total infrastructure maritime ...		445
INFRASTRUCTURE FLUVIALE	34	3400	Aménagement du seuil de N'Gorel ...	30	
		3401	Construction du port de Boghé ...	190	
		3402	Installation d'un bac de 60 T. à Rosso	85	
		3403	Etude de l'installation d'un slip-way à Rosso	9	
		3405	Construction d'un slip-way à Rosso ...	100	
			Total infrastructure fluviale ...		414
INFRASTRUCTURE AERIENNE	35	3500	Etude d'agrandissement de l'aérodrome de Nouakchott ...	20	
		3501	Agrandissement de la piste pour quadri-réacteurs à Nouakchott ...	315	
		3502	Installation d'un nouvel aérogare à Nouakchott	315	
		3503	Equipements technique, radio et radio-électrique à Nouakchott ...	215	
		3504	Construction d'un hangar frêt à Nouadhibou ...	15	
		3505	Construction d'une centrale électrique pour l'aérogare de Nouadhibou	60	
		3506	Allongement de la piste de Kaédi	300	
		3507	Equipement radio-électrique des aérodromes secondaires ...	33	
			Total infrastructure aerienne ...		73
O.P.T.	36	3600	Liaison Rosso-Nouakchott-Akjoujt ...	792	
			Total Télécommunications O.P.T ...		92
HABITAT URBANISME VOIRIES	37	3700	Etudes d'urbanisme ...	113	
			Total Habitat, Urbanisme, Voiries ...		13
CARTOGRAPHIE	38	3800	Création de 4 brigades topographiques ...	61	
			Total cartographie ...		61
HYDRAULIQUE URBAINE ET ELECTRICITE	39	3900	Ravitaillement en eau à Nouakchott, renforcement (conduite d'Idini) ...	1.291	
		3901	Renforcement de la centrale Diésel à Nouakchott (électricité) ...	120	
		3902	Nouvelle centrale Diésel à Nouakchott ...	320	
		3903	Production et distribution d'eau à Nouadhibou, renforcement ...	256	
		3904	Production et distribution d'énergie électrique à Nouadhibou, renforcement ...	276	
		3905	Production et distribution d'eau à Kaédi ...	91	
		3906	Production et distribution d'énergie électrique à Kaédi ...	60	
		3907	Production et distribution d'eau à Atar, renforcement ...	85	
		3908	Production et distribution d'eau à Rosso, renforcement ...	105	
		3909	Production et distribution d'énergie électrique à Rosso, renforcement ...	150	
		3910	Extension du réseau de distribution d'énergie électrique à Nouakchott ...	344	
			Total hydraulique électricité ...		3.098
			TOTAL DES INVESTISSEMENTS EQUIPEMENT ...		15 480

D 4

SANTÉ ET ACTIONS MÉDICO-SOCIALES

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

CARTE SANITAIRE

LEGENDE

- LIMITE DE LA REPUBLIQUE
- LIMITE DES REGIONS
- CAPITALE
- CHEF LIEU DE REGIONS
- CHEF LIEU DE PREFECTURE
- HOPITAL NATIONAL
- HOPITAL PUBLIC
- HOPITAL PRIVE
- DISPENSAIRE
- PMI (Centre existant)
- PMI (Centre prevu)

N B. Les petits dispensaires de brousse ne sont pas entr

4. 1 LES DONNEES ACTUELLES

Le développement de l'équipement sanitaire en Mauritanie se heurte à des principaux facteurs limitants qui constituent à l'heure actuelle les soucis majeurs des responsables des Services de la Santé Publique.

1°) Les réalités économiques et notamment les impératifs financiers de la Nation qui, de part leur modestie maintiennent l'infrastructure sanitaire actuelle à un niveau relativement médiocre, eu égard aux besoins de plus en plus pressants qui se manifestent dans ce domaine.

2°) Les inconvénients inhérents aux prévisions à court terme — la définition et la mise en œuvre d'une politique sanitaire à long terme s'avèrent aujourd'hui comme étant la seule issue permettant l'élimination graduelle des insuffisances actuelles. La plupart des réalisations enregistrées ces dernières années en matière de Santé Publique sont restées fragmentaires et incohérentes et répondent plutôt à des impératifs isolés et sans lien apparent.

Par ailleurs, on constate qu'il existe une disproportion inquiétante entre l'importance des maladies meurtrières qui sévissent à travers le pays, et les moyens dont disposent actuellement les Services de la Santé Publique. C'est ainsi que le paludisme et la bilharziose atteignent respectivement 70 % et 40 % de la population ; la rougeole tue annuellement plus de 2.000 enfants et la tuberculose gagne du terrain dans les centres urbains ; face à cette situation, les Services Sanitaires disposent de :

- Un hôpital national à Nouakchott qui nécessite une extension lui permettant de recevoir 500 lits d'hospitalisation, au lieu des 200 lits actuels ;
- 16 circonscriptions médicales et 68 dispensaires de brousse dont le rendement est douteux ;
- 12 centres de protection maternelle et infantile ;
- 1 polyclinique à Zouérate (Miferma) ;
- 46 dépôts de médicaments et 5 officines privées.

Le personnel médical et paramédical se compose de :

— 40 médecins dont 3 nationaux ;
— 2 pharmaciens de l'assistance extérieure ;
— 10 sage-femmes dont deux Mauritaniennes ;
— 2 dentistes de l'assistance extérieure ;
— 2 assistantes sociales de l'assistance extérieure ;
— 81 infirmiers d'Etat et A.T.S., dont 3 religieuses ;
— 1 prothésiste dentaire mauritanien ;
— 179 infirmiers brevetés et assimilés ;
— 103 aide-infirmiers et agents d'hygiène ;
— 1 puéricultrice mauritanienne ;
— 7 microscopistes mauritaniens ;
— 10 aide-laborantins mauritaniens.

Les cadres actuellement en formation se décomposent comme suit :

— 29 étudiants en médecine ;
— 1 étudiant en pharmacie ;
— 1 étudiant dentiste ;
— 3 élèves-ingénieurs sanitaires.

Compte tenu de la pénurie actuelle en personnel médical et paramédical, il convient d'orienter annuellement 10 bacheliers vers la médecine et de procéder à un recrutement annuel à l'Ecole Nationale d'Infirmiers et de Sages-femmes.

4. 2 BUTS A ATTEINDRE AU COURS DE LA PROCHAINE PERIODE QUADRIENNALE

Les buts à atteindre visent essentiellement à renforcer la médecine préventive par une nouvelle organisation efficace capable de freiner la morbidité et la mortalité, et couvrant la totalité des populations urbaines et rurales ; cependant, la médecine curative ne sera pas pour autant délaissée et l'action des services ainsi créés s'orientera également vers la protection maternelle et infantile. L'on estime à cet effet, que le meilleur moyen d'assurer une bonne couverture sanitaire à l'échelon national serait de décentraliser cette action sanitaire, en créant un réseau d'organismes autonomes appelés centres régionaux de santé, relayés par les centres secondaires installés dans les importants centres urbains. Ces centres régionaux et secondaires seraient en liaison étroite avec les formations centrales basées à Nouakchott, la Direction de la Santé Publique, le centre national d'hygiène à créer, l'Hôpital National et la pharmacie d'approvisionnement.
L'exécution d'un tel programme nécessite les réalisations suivantes dans la période quadriennale.

4. 3 PROGRAMME D'EXECUTION

4. 3. 1 Construction d'un centre national d'hygiène à Nouakchott

7 équipes mobiles et 7 autres équipes mobiles de prophylaxie à créer, seront rattachées à ce centre.
Cet organisme aura pour mission primordiale d'orienter et de contrôler, en étroite liaison avec le bureau spécialisé de la Direction de la Santé Publique, toutes les activités de médecine prophylactique d'hygiène et d'éducation sanitaire, aussi bien sur le plan national que régional et local.

Ce centre apparait comme un des instruments de travail essentiels de la Santé Publique et sa réalisation est souhaitable dans les meilleurs délais.

4. 3. 2 Création de centres régionaux de santé

Ce sont des organismes conçus pour assurer une couverture sanitaire globale et efficace sur toute l'étendue du territoire, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural ; il est prévu un centre régional au niveau de chaque chef-lieu de région ainsi que dans les départements d'Akjoujt et de Sélibaby.
Chaque centre doit disposer :
— d'installations fixes groupant un hôpital et une maternité, pour la médecine préventive ;
— d'installations mobiles comprenant les équipes mobiles de médecine prophylactique et d'éducation sanitaire.
Il est prévu la création de centres secondaires au niveau de certains centres urbains importants tels que Boghé, Tidjikja et Boutilimit.
Le centre régional dirige et coordonne les activités des centres installés dans la région qu'il dessert.
Il existe actuellement 6 centres régionaux dont les frais de fonctionnement aussi bien en personnel qu'en matériel doivent être étoffés ; il est prévu la création de 5 centres régionaux dans les localités suivantes :
— Nouadhibou ; Aleg ; Sélibaby ; Rosso ; Néma.

4. 3. 3
Extension de l'Hôpital National de Nouakchott

L'Hôpital National de Nouakchott a été financé par le FED et fonctionne depuis 1966. Il comprend :

— l'Ecole Nationale d'Infirmiers et de Sages-femmes qui a accueilli en octobre 1966, les premières promotions d'élèves infirmiers d'Etat et de Sages-femmes ;

— l'Hôpital proprement dit qui a ouvert ses portes en mai 1966, et qui fonctionne au maximum de sa capacité, les blocs techniques étant suffisants ; mais les 135 lits initialement prévus étant nettement en dessous des besoins actuels, l'hôpital est obligé d'offrir actuellement 210 à 220 lits d'hospitalisation. Cette insuffisance se traduit d'abord par le manque de salles d'hospitalisation réservées aux services dits « de spécialité » (ORL, ophtalmo, radiologie...), ce qui empêche ces services de fonctionner normalement ; ensuite par l'impossibilité de recevoir immédiatement quand ils se présentent, tous les malades qui nécessitent une hospitalisation dans les services essentiels de médecine et de chirurgie. Une deuxième tranche de travaux doit être entreprise, portant surtout sur la construction de salles d'hospitalisation. L'extension de l'hôpital doit porter sa capacité d'hospitalisation à 500 lits.

Le tableau suivant résume la situation.

Le total des charges annuelles qui découlent de ce programme se traduira par un accroissement annuel de 81 % du budget des services de la Santé Publique et des Affaires Sociales, qui est en 1970 de 477 millions de F. CFA.

Le Centre National d'Hygiène comprend outre le Centre lui-même, 7 équipes mobiles dont les charges récurrentes annuelles se chiffrent à 8 millions pour le matériel et 12 millions pour le personnel.

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS ET CHARGES RECURRENTES DU SECTEUR SANTE PUBLIQUE

Tableau n° 38

Millions de F. CFA

SECTEUR		OPERATION DU PROJET		INVESTISSEMENTS	CHARGES RECUR.
Titre	N°	N°	Désignation		
ANTE PUBLIQUE	41	4100	Création d'un centre national d'hygiène à Nouakchott	80	51
		4101	Construction de 5 centres régionaux	600	140
		4102	Fonctionnement amélioré de 5 centres régionaux	—	50
		4103	Extension de l'hôpital de Nouakchott	800	132
		4104	Création de 3 centres secondaires	60	16
			TOTAUX	1540	389

D 5

ÉDUCATION ET FORMATION

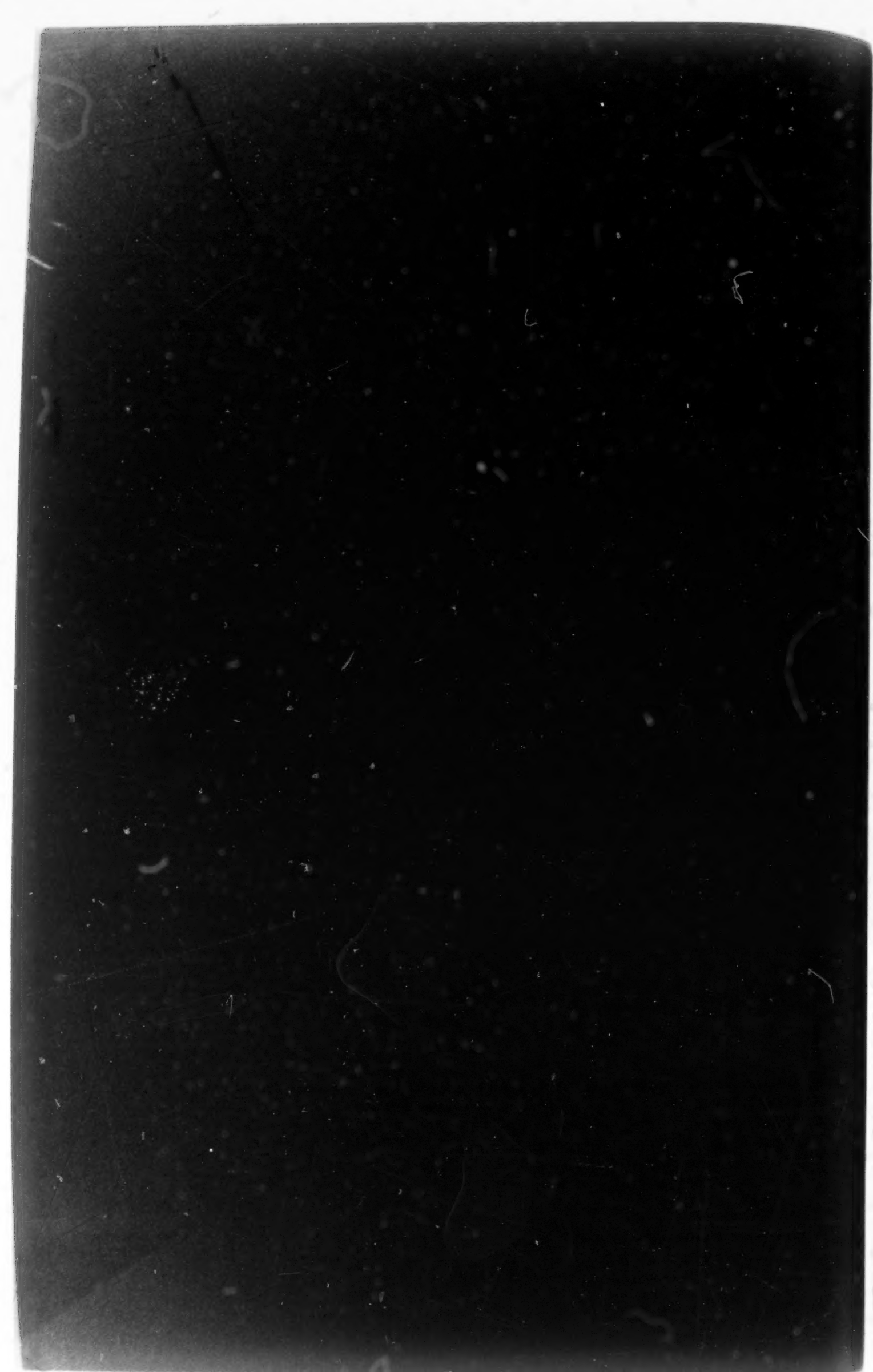

5. 1 EDUCATION NATIONALE

5. 1. 1 Situation actuelle

Entre 1966 et 1969 les progrès de l'enseignement ont été sensibles. Les effectifs de l'enseignement primaire sont passés de 20.433 élèves en 1965-1966 à 26.200 en 1968-1969.

Le Plan quadriennal 1963-1966 recommandait la stabilisation des effectifs de l'enseignement primaire. Durant cette période quadriennale, les effectifs primaires n'ont connu une augmentation absolue que de 3.600 unités alors que la construction de 51 classes supplémentaires était prévue au plan.

La réforme de l'enseignement, telle qu'elle a été définie par la Commission des Affaires Culturelles, à la suite du Congrès du Parti du Peuple tenu à Aïoun en 1966, et appliquée en octobre 1967 a, en fait, rompu avec le principe de stabilisation des effectifs par l'allongement d'une année de la scolarité primaire.

Il semble d'autre part, que la création d'un nouveau cours d'initiation arabisée ait une influence déterminante sur le volume de recrutement des élèves. En effet, le chiffre record de 6.699 élèves, nouveaux inscrits en 1re année du cycle primaire a été atteint en octobre 1968.

Compte tenu de cette situation et d'une demande d'éducation qui tend à se faire plus forte, le développement naturel et sans contrainte du système primaire conduirait donc à scolariser au minimum :

— 28.500 élèves en 1969-1970,
— 31.500 élèves en 1970-1971,
— 34.800 élèves en 1971-1972,
— 38.900 élèves en 1972-1973,

faisant évoluer le taux de scolarisation de 10,3 % en 1968-1969, à 14,5 % en 1972-1973, ce qui peut paraître un taux de croissance parfaitement raisonnable.

La prochaine période quadriennale verra donc un accroissement des effectifs primaires de l'ordre de 10.000 unités entraînant la construction et l'équipement d'au moins 50 classes par an, compte non tenu des constructions à réaliser au titre du programme FED 1964, et qui pourront être mises en service à la rentrée scolaire de 1971, et sans compter pour autant la réalisation de logements pour enseignants.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, les effectifs sont passés de 1.748 élèves en 1966 à 2.663 élèves en 1969. Cette dernière année, plus de 70 % des élèves avaient la qualité d'internes.

Malgré la progression des effectifs de l'enseignement secondaire, il ne semble pas que les possibilités accordées à cet ordre d'enseignement soient à la mesure du nombre d'élèves issus du cycle primaire et reconnus aptes à la poursuite d'études secondaires. En effet, pour des raisons qui seront évoquées ultérieurement, l'entrée en classe de 6e reste encore subordonnée à la capacité d'accueil des établissements. C'est-à-dire que ce recrutement s'exerce essentiellement par voie de concours, alors qu'un recrutement objectif, tenant compte des capacités potentielles des élèves, et réalisé non plus sous forme de concours mais sous forme d'examen, pourrait conduire à admettre au moins 900 élèves dans les classes de 6e, quand près de 3.600 élèves en 1969-1970 et plus de 4.000 élèves en 1971-972 fréquenteront les cours moyens 2e année, cours terminal du cycle primaire.

Cette dernière hypothèse suppose la construction de 38 salles de classes supplémentaires pendant la période quadriennale et le recrutement de 60 professeurs nationaux et d'assistance technique pendant la même période.

En ce qui concerne la création de nouvelles places d'internat, la régionalisation envisagée devrait permettre une stabilisation des dépenses à caractère social (bourses, entretien, transports).

Cette hypothèse, si elle peut être retenue dès la rentrée scolaire prochaine, fera accroître rapidement les effectifs scolaires qui évolueront de 2.663 élèves en 1968-1969 à 4.225 en 1972-1973. Pendant la période quadriennale, cet accroissement ne se sentira qu'au niveau du 1er cycle de l'enseignement secondaire.

Selon le rapport de la BIRD, « il existera dans le domaine de l'enseignement un obstacle essentiel qui est le coût actuel et futur de la création du système d'enseignement (corps enseignant, et établissements secondaires), compte tenu du montant des capitaux dont on pense pouvoir disposer à cette fin ».

D'après le rapport publié par la SEDES en 1965, « recherche sur les coûts de l'enseignement », l'enseignement en Mauritanie, pour des raisons très diverses d'ailleurs, apparait comme l'un des plus coûteux, sinon le plus coûteux d'Afrique.

En 1970, la tendance n'est pas encore renversée comme peuvent en témoigner les chiffres suivants :

COUTS DE L'ENSEIGNEMENT

Tableau n° 39

Année scolaire	Effectif du 1er degré	Dépenses en personnel enseignant primaire (en milliers de F. CFA)	Budget Education Nationale	Rapport budget Education Nationale sur budget total
1967-1968	23.635	563.600	916.035	14,6 %
1968-1969	26.200	730.025	1.161.045	17,4 %
1969-1970	28.500 (estimation)	964.080	1.456.000	19,4 %

Pour ne retenir que le seul exemple de l'enseignement primaire, ses effectifs ont connu, entre 1967-1968 et 1969-1970, un accroissement de l'ordre de 20 % alors que, dans le même temps, les dépenses de personnel de ce cycle d'enseignement connaissaient un accroissement de l'ordre de 1 %, donc une croissance de trois fois supérieure. Dans ces conditions, est permis de mettre en doute l'efficacité économique du système d'enseignement dans son ensemble.

Dès lors, il apparait impérieux, parce que les charges récurrentes sont par nature incompressibles, et parce que, raisonnablement, les ressources budgétaires consacrées à l'enseignement ne pourront s'accroitre sensiblement, de définir une politique d'économie, permettant d'accueillir le plus grand nombre possible d'élèves, avec des crédits budgétaires donnés.

Cette politique doit donc conduire, à tous moments, à promouvoir une utilisation, la plus efficace possible, des ressources financières. Et puisque tout ne peut être réalisé à la fois et qu'il faut bien établir des priorités dans les objectifs que l'on souhaiterait pourtant atteindre simultanément et le plus rapidement possible, il faut donc envisager une double action tendant à stabiliser le recrutement au niveau de l'enseignemnt primaire.

et augmenter les possibilités d'accueil de l'enseignement secondaire, réservoir actuellement trop faible pour assurer la couverture des besoins de la nation en cadres moyens, à partir du B.E.P.C, et en cadres supérieurs, à partir du Baccalauréat.

Il convient, naturellement, d'entendre stabilisation au niveau du cycle primaire, non comme un freinage brutal de l'expansion constatée ou comme une stabilisation en valeur absolue, mais plutôt comme une évolution contrôlée des effectifs ou une stabilisation relative, puisque le taux de croissance démographique est de l'ordre de 1,7 % en Mauritanie, et que seule une politique efficace de réduction du coût de l'enseignement, aussi bien primaire que secondaire, pourra assurer. Des solutions existent.

Concurrement à cette programmation cohérente des effectifs et des locaux, cette politique ne devra en aucun cas négliger l'aspect important de la formation pédagogique des enseignants et, notamment, celle qui concerne les maîtres devant enseigner le premier cycle de l'enseignement secondaire. Elle devra, en outre, maintenir comme objectif majeur de sa stratégie le relèvement qualificatif du niveau de l'enseignement.

En résumé donc, les principaux objectifs quadriennaux de l'Education Nationale peuvent s'énoncer ainsi :

— assurer l'enseignement des moyens normaux d'exercice ;

— contrôler l'évolution des effectifs de l'enseignement primaire ;

— ajuster en conséquence une expansion économique de l'enseignement secondaire ;

— améliorer la qualification pédagogique des maîtres ;

— créer un corps important de professeurs de collège d'enseignement général ou de premier cycle de l'enseignement secondaire.

Ces différents objectifs devant être placés sous le double signe :

— du relèvement qualificatif du niveau des divers ordres d'enseignement,

— de la recherche constante du moindre coût.

5. 1. 2 Les orientations quadriennales

5. 1. 2. 1 L'enseignement primaire

La réalisation de l'objectif numérique de l'enseignement primaire tel qu'il a été précédemment défini, à savoir la stabilisation relative des effectifs conduisant à admettre dans ce cycle environ 10.000 élèves supplémentaires durant la période quadriennale, suppose, à tout moment, que les responsables de l'Education Nationale, de tous niveaux qu'ils appartiennent, aussi bien à l'échelon local qu'à celui le plus élevé, soient sensibilisés à la notion d'amélioration qualitative de l'enseignement, et à celle d'une plus grande efficacité, ou rentabilité économique, par la recherche constante du moindre coût dans cet ordre d'enseignement. Il importe, par ailleurs, que tous, parents et éducateurs, se sentent concernés par l'importance du problème et que tous, à des titres divers, apportent leur concours, sans réserve, au programme d'action qu'il convient de tracer. Il y va, en ce domaine, de l'intérêt national.

En 1963, les services du personnel du Ministère de l'Education Nationale dénombraient 7 maîtres pour 4 classes, ce qui revient à dire que le coefficient d'utilisation des maîtres correspondait à 1,75 l'idéal étant évidemment égal à l'unité, c'est-à-dire, en moyenne, 1 maître pour 1 classe. La déperdition en ressources humaines et financières pouvait déjà être considérée comme insupportable.

En 1969, le système d'enseignement primaire comptait 969 maîtres qu'ils soient bilingues, de langue française ou de langue arabe, pour un total

de 690 classes. Cette année-là, le coefficient d'utilisation des maitres correspondait donc à 1,40, représentant 7 maitres pour 5 classes.

Malgré cette légère amélioration, le sous-emploi des maitres de l'enseignement primaire reste actuellement patent et hypothèque lourdement l'expansion du système scolaire. En effet, si les maitres étaient rationnellement utilisés, ce ne sont pas 26.200 élèves qui seraient cette année scolarisés, mais près de 35.000. Ainsi, le taux de scolarisation de l'enseignement primaire passerait, pratiquement sans dépenses de fonctionnement supplémentaires, de 10,3 % à près de 14 %, pas important vers l'enseignement universel qui doit être, à long terme, le but de l'Education Nationale, parce qu'il constitue la meilleure façon de déceler les talents potentiels et parce que l'éducation, pour une élite seule, ne peut créer le milieu qui diffuse les idées et les techniques nouvelles.

Cependant, il n'en reste pas moins que certaines structures pédagogiques des établissements scolaires gênent considérablement le plein emploi des maitres et une évolution favorable du système d'enseignement. Ce sont, entre autres, les structures des petites écoles rurales et notamment les classes uniques, qui ne sont pas des cours d'initiation arabisés, classes homogènes, et qui exigent au moins 2 maitres par classe, l'un de langue française, l'autre de langue arabe, pour les effectifs scolaires souvent dérisoires.

On peut considérer, en fait, qu'une économie de près de 200 maitres d'enseignement primaire pourrait être utilement réalisée si les conditions d'une politique idéale d'éducation étaient réunies en la matière. En outre, il est hors de doute que si la tendance constatée, qui utilise actuellement 7 maitres pour 5 classes, devait se maintenir, le nombre de maitres à former durant la période quadriennale dépasserait singulièrement les possibilités nationales de formation, ne ferait qu'accroitre le grave déséquilibre qui existe déjà entre le nombre de maitres et le nombre de classes, étant bien entendu que l'aspect financier de la question reste bien loin d'être négligeable.

Pourtant, des solutions existent qu'il serait souhaitable de mettre en œuvre en vue d'une optimisation du rendement du système primaire. Elles touchent essentiellement aux structures existantes de l'organisation pédagogique des écoles et se fondent sur :

— une volonté politique, chaque fois qu'il est possible en milieu rural de persévérer dans le regroupement des classes à effectifs réduits (25 élèves au maximum), afin d'améliorer sensiblement le rapport maitre/élèves, et pouvoir intervenir plus efficacement dans les régions ou centres à forte demande d'éducation.

— une révision, pour des raisons à la fois psychologiques et pédagogiques, du partage de l'enseignement en langue française et en langue arabe, faisant tendre ce dernier vers un enseignement paritaire. D'ailleurs, la Commission des Affaires Culturelles réunie à l'occasion du Congrès d'Ifoun en 1966, avait déjà envisagé l'opportunité d'inclure dans l'enseignement dispensé en langue arabe ce qu'il est convenu d'appeler dorénavant les disciplines d'éveil, à savoir l'instruction civique, l'histoire et la géographie. Ainsi, un horaire de l'enseignement en langue arabe, porté désormais à 10 heures hebdomadaires dans toutes les classes du cycle primaire, autres celles du cours d'initiation arabisé qui continueront à bénéficier d'un horaire de 25 heures par semaine, pourrait permettre une normalisation de l'organisation des écoles primaires. Elle autoriserait alors l'établissement de schéma-types d'organisation pédagogique pour chaque catégorie d'écoles et selon leur composition en classes, assurant la meilleure utilisation possible des maitres de langue française, de langue arabe et des maitres bilingues, qu'ils soient à prédominance française ou arabe.

L'amélioration qualitative de l'enseignement primaire, amorcée par le plan précédent doit impérativement se poursuivre durant la période qua

driennale. Il est incontestable qu'une expansion trop rapide de la scolarisation s'accompagne souvent d'une détérioration de la qualité.

La mise en œuvre cohérente de cette proposition suppose une réforme ou une adaptation des programmes d'enseignement qui doit être confiée au centre pédagogique national, dont la vocation primaire, voire secondaire et peut-être même technique, reste à définir et dont les moyens d'action, en tout état de cause, sont à renforcer.

En outre, selon le rapport de la mission BIRD, « contrairement aux prévisions du plan précédent, la qualité de l'enseignement ne s'est pas améliorée. On a enregistré, au contraire, une baisse constante du niveau du personnel enseignant ». En conséquence, l'amélioration professionnelle des maîtres doit se fonder sur :

— la suppression du recrutement des moniteurs d'enseignement, que l'utilisation rationnelle des maîtres peut permettre ;

— l'extinction progressive du corps des moniteurs d'enseignement ;

— la formation à l'Ecole Normale de maîtres bilingues dont le niveau de recrutement serait le Brevet franco-arabe.

L'extinction progressive du corps des moniteurs d'enseignement implique qu'il soit dévolu à l'Ecole Normale un rôle essentiel de perfectionnement et de recyclage pédagogique devant assurer une promotion possible aux maîtres de cette catégorie.

Quant à la recherche du moindre coût, le sous-emploi des maîtres de l'enseignement primaire, le nombre de classes à effectifs réduits, les scolarités trop longues engendrées par des redoublements abusifs, le trop grand nombre d'élèves pouvant prétendre à l'entretien, l'absence d'une action coordonnée dans le domaine des constructions scolaires, sont autant d'obstacles à une politique d'utilisation des ressources financières allouées à l'Education.

Notamment en matière de constructions scolaires, 250 salles de classe supplémentaires seront nécessaires pendant la période quadriennale. 54 d'entre elles, financées déjà par le FED, pourront être mises en service à la rentrée d'octobre 1971. L'effort à réaliser en ce domaine est donc d'importance.

Il convient alors, en premier lieu de s'assurer que bâtiments et équipements actuels sont utilisés d'une manière économiquement efficace. D'autre part, il reste encore à définir une politique véritable, coordonnée et cohérente, des constructions scolaires. Un élément essentiel de cette politique nouvelle pourrait consister en la création, au sein du Ministère de l'Education Nationale, d'un bureau et d'un Service des Constructions Scolaires, dont les tâches principales seraient :

— d'assurer, en collaboration avec les services techniques spécialisés, la réalisation de plans-types de construction selon les différentes grandes régions climatiques du pays ;

— de veiller à l'utilisation la plus large possible, et chaque fois que les conditions le permettent, des matériaux locaux qui ont fait leurs preuves et d'un coût moindre ;

— d'établir des relations organiques et fonctionnelles avec les Chantiers de Promotion Nationale, chaque fois qu'il est fait appel à la participation des collectivités pour des constructions scolaires ;

— de définir la « carte scolaire », ensemble des techniques et des procédures administratives qui permettent de connaître, d'étudier, de mo-

difier et de contrôler la répartition territoriale ou géographique des établissements scolaires, compte tenu de la démographie, de l'état de la situation scolaire et d'autres facteurs locaux ou généraux d'ordre politique, économique et social.

Un tel service serait en mesure de se référer aux normes de constructions, de justifier tel ou tel aspect des projets de construction à partir des objectifs du Plan (importance et implantation de l'établissement, nombre et dimension des locaux, détail de leur agencement en raison des nécessités pédagogiques).

En conclusion, les objectifs quadriennaux de l'enseignement primaire peuvent s'énoncer ainsi :

— stabilisation relative des effectifs de l'enseignement primaire ;
— réforme des programmes d'enseignement en vue d'une meilleure adaptation aux réalités du pays ;
— renforcement du rôle du Centre Pédagogique National ;
— révision des horaires d'enseignement en langue arabe et en langue française ;
— amélioration de la qualification professionnelle des maitres ;
— extinction progressive du corps des moniteurs d'enseignement ;
— priorité accordée au perfectionnement pédagogique des maitres ;
— formation et extension du corps des maitres bilingues ;
— regroupement des classes à effectif réduit ;
— suppression des scolarités trop longues ;
— limitation, dans la mesure du possible, du nombre d'élèves pouvant prétendre à l'entretien ;
— utilisation rationnelle des maitres en vue de leur plein emploi ;
— création d'un service des constructions scolaires au sein du Ministère de l'Education Nationale ;
— construction et équipement de 200 salles de classe.

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS PREVUS DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET CHARGES RECURRENTES

Tableau n° 40

Millions de CFA

SECTEUR		OPERATION DU PROJET		INVESTISSEMENTS	CHARGES RECURRENTES
Titre	N°	N°	Désignation		
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	51	5100	Constructions scolaires 1er degré, 200 classes	520	15
		5101	Remplacement de 40 classes provisoires en dur	53	7
		5102	Construction de 54 classes primaires + 5 classes secondaires + logement et bureaux	291	89
		5103	Création d'un service des constructions scolaires	3	4
TOTAUX				867	315

5. 1. 2. 2
L'enseignement du second degré

En ce domaine, seule une régionalisation véritable du premier cycle de l'enseignement secondaire conditionnera le succès de l'objectif numérique conduisant à élever de 600 à 900 le nombre des élèves à admettre dans les classes de 6e.

Objectif assigné du 1er Plan, il n'a jamais été mis en application malgré son incidence certaine sur la diminution des coûts.

Le coût élevé de l'enseignement secondaire, en raison du régime presque généralisé de l'internat, des importantes dépenses de transfert ou à caractère social qu'il implique (bourses, transport), en raison également du poids élevé des charges récurrentes (fonctionnement des établissements), conduit à retenir en priorité l'objectif de régionalisation de l'enseignement secondaire.

Cette régionalisation consistera à créer progressivement un établissement du premier cycle dans toutes les zones où les CM2, compte tenu du taux de sélection retenu à l'entrée en 6e, seront susceptibles de fournir annuellement l'effectif d'une classe de 6e (40 élèves), ou dans les centres qui comptent au moins trois CM2.

Cette dispersion aura pour avantage :
— de moins couper les jeunes de leur milieu familial,
— de supprimer pratiquement les frais de transport,
— de restreindre notablement le pourcentage d'internes, donc les charges d'entretien,
— de diminuer considérablement les charges de fonctionnement,
— de créer des établissements au fonctionnement léger.

Les points d'application retenus pour cette régionalisation seront, dans la période quadriennale, les centres dépourvus de collèges d'enseignement général :
— chefs-lieux de régions : Néma, Kiffa, Nouakchott et Nouadhibou ;
— préfectures de Sélibaby, Tidjikja et Boutilimit.

Des extensions seront prévues pour les collèges d'Aïoun et d'Atar actuellement saturés.

Il est bien entendu que les investissements demandés ne concerneront que la construction des classes, de quelques logements et en aucun cas d'internats.

La taille maximale des constructions projetées ne dépassera jamais, durant la période quadriennale, pour les centres précités :

— 4 salles de classe dont 1 équipée pour l'enseignement des sciences,
— sanitaires correspondants,
— un bureau de direction,
— une salle pour le matériel pédagogique,
— un ou deux logements.

Par contre, au niveau du second cycle de l'enseignement secondaire, il sera toujours procédé à un regroupement des élèves dans les établissements comportant tout l'éventail des options possibles : lycée de Rosso et surtout lycée de Nouakchott, dont la vocation de second cycle doit être très nettement établie.

Cependant, la mise en œuvre immédiate d'une régionalisation complète connaît deux contraintes majeures, l'une humaine, l'autre physique. En effet, dans une conjoncture critique de recrutement de personnel enseignant, symbolisée par la déflation — ou à tout le moins par la stabilisation — du nombre des professeurs de l'assistance technique française, il importe d'envisager, dans les meilleurs délais, la formation des professeurs nationaux de C.E.G.

Si même une première promotion d'élèves professeurs peut être mise en formation dès la prochaine rentrée scolaire, dans des conditions matérielles provisoires en attendant la création d'une école normale d'enseignement supérieur dans le meilleur des cas, elle ne pourra être utilisée que lors de la rentrée scolaire de 1972. Or, actuellement, on ne compte que 20 élèves professeurs nationaux en formation dans les écoles normales supérieures de l'étranger : 10 en français, histoire, géographie et 10 en langue arabe — alors qu'au total 60 professeurs sont nécessaires dans un premier temps pour couvrir les seuls besoins d'expansion créés par la régionalisation.

D'autre part, cette régionalisation de l'enseignement secondaire exige la construction de 38 salles de classe supplémentaires durant la période quadriennale, et les 5 classes prévues au titre du programme FED 1964 ne seront mises en service qu'à la rentrée d'octobre 1971.

Dans ces conditions, il semble réaliste de ne mettre que progressivement en place les structures d'accueil, étant entendu que l'objectif de régionalisation complète ne pourra être atteint qu'en fin de plan quadriennal.

En ce qui concerne l'amélioration qualitative de l'enseignement secondaire, certains objectifs du plan précédent ont été atteints, notamment :
— la révision des horaires consacrés à l'enseignement de la langue arabe
— la suppression d'une qualité injustifiée dans l'enseignement secondaire entre enseignement long et enseignement court,
— la révision des programmes d'enseignement secondaire par la définition d'un contenu mieux adapté aux besoins et aux traditions culturelles du pays (essentiellement histoire, géographie, sciences naturelles et bientôt langue française).

C'est surtout au niveau du contrôle pédagogique des professeurs, et surtout des professeurs de l'intérieur, que le système actuel pèche par insuffisance.

La nécessité d'un contrôle permanent des professeurs de C.E.G. de l'intérieur s'impose actuellement et s'imposera davantage lorsque le corps professoral augmentera en nombre lors de la sortie des promotions de l'Ecole Normale d'Enseignement Supérieur.

Les dispositions suivantes devront être prises :
— en ce qui concerne le premier cycle de l'enseignement secondaire charger des inspecteurs primaires *véritables*, c'est-à-dire titulaires du Certificat d'Aptitudes à l'Inspection Primaire, du contrôle pédagogique des professeurs de C.E.G. — ce qui implique la création d'un examen national de recrutement des inspecteurs primaires ;
— en ce qui concerne le deuxième cycle de l'enseignement secondaire créer un corps national d'inspecteurs généraux dont le recrutement sur titres, porterait sur les professeurs nationaux titulaires d'une agrégation d'un doctorat ou d'un diplôme d'études supérieures.

En résumé, les objectifs quadriennaux de l'enseignement secondaire peuvent s'énoncer ainsi :

— régionalisation du premier cycle de l'enseignement secondaire, afin de consacrer la rupture avec la politique trop onéreuse de l'internat ;

— formation de professeurs nationaux de C.E.G. ;

— création d'un corps d'inspection primaire et d'inspection générale ;

— enseignement de second cycle dévolu aux lycées et notamment à celui de Nouakchott ;

— nécessité d'une programmation cohérente et progressive des effectifs recrutés, du personnel enseignant et des locaux, puisque l'option des 900 nouveaux inscrits annuellement en classe de 6e ne peut se traduire immédiatement dans les faits.

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS ET CHARGES RECURRENTES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Tableau n° 41

Millions de F. CFA

SECTEUR		OPERATION OU PROJET		INVESTISSEMENTS	CHARGES RECURR.
Titre	N°	N°	Désignation		
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	52	5200	Construction et équipement de 7 C.E.G. (39 classes)	267	193
		5201	Construction et équipement de 29 logements	187	12
		5202	Construction et équipement de bâtiments dans 4 C.E.G.	65	9
		5203	Construction et équipement de salles d'enseignement spécialisé	131	21
		5204	Extension de 2 C.E.G. (10 classes)	25	36
		5205	Création du C.A.I.P. pour contrôle pédagogique	—	6
		5206	Construction d'une infirmerie au lycée de garçons à Nouakchott (1)	11	3
		5207	Construction et équipement de bâtiments dans 7 C.E.G.	16	22
			TOTAUX	848	302

(1) Investissement terminé en 1970, entraînant de nouvelles charges à partir de 1971

5. 1. 2. 3
L'enseignement normal

5. 1. 2. 3. 1
Enseignement primaire

L'école normale de Nouakchott forme actuellement 286 élèves, répartis en 2 cycles principaux d'études.

Le premier ou cycle A, recrute au niveau de l'examen d'entrée en 6e et conduit les élèves, au terme de quatre années d'études sanctionnées par un examen, au grade d'instituteur-adjoint. Ce cycle compte 210 élèves-maîtres dont une vingtaine pourront être considérés, lors de l'examen de sortie, comme bilingues.

Le second ou cycle B comporte deux sections, l'une francophone, l'autre arabophone. Après le B.E.P.C ou le Brevet Arabe, un concours sanctionne l'accès à ce cycle d'une durée de 3 années d'études au terme desquelles, après examen de sortie, les élèves-maîtres accèdent au grade d'instituteur.

Ce cycle compte 86 élèves-maîtres dont une quinzaine peut être considérée comme bilingue, soit à prédominance française ou à prédominance arabe.

Le débit de cet établissement peut s'évaluer ainsi durant la période quadriennale :
— 1970-1971 : 60 instituteurs-adjoints, 24 instituteurs de langue française dont 7 à 8 bilingues, 32 instituteurs de langue arabe dont 7 à 8 bilingues ;
— 1971-1972 : 50 instituteurs adjoints, 30 instituteurs de langue française dont 7 à 8 bilingues ;
— 1972-1973 : 36 instituteurs adjoints, 30 instituteurs de langue française, 30 instituteurs de langue arabe ;
— 1973-1974 : 60 instituteurs adjoints, 30 instituteurs de langue française, 30 instituteurs de langue arabe.

L'année 1971-1972 ne recrutera pratiquement pas d'élèves-maîtres arabophones. En effet, ces élèves sont issus pour la plupart de l'Institut des Hautes Etudes Islamiques de Boutilimit. La réorganisation récente de cet établissement fait que la classe de 3e, préparatoire au concours d'entrée du cycle B de l'Ecole Normale, ne sera ouverte pour la première fois que l'année prochaine.

Au total donc, on peut estimer le nombre d'enseignants formés durant la période quadriennale à :
— 210 instituteurs adjoints,
— 114 instituteurs de langue française,
— 92 instituteurs de langue arabe.

Pour réduire le surnombre déjà constaté des maîtres de l'enseignement primaire et pour améliorer par ailleurs la qualification professionnelle des enseignants, il importe que l'attention des services responsables se porte sur le niveau de recrutement des élèves admis à l'Ecole Normale, sur la durée de la formation pédagogique, sur les méthodes et programmes d'enseignement. Ce point est d'importance car il conduit à une réforme de l'Ecole Normale qui devra se consacrer désormais à la seule formation des maîtres bilingues :
— suppression par voie d'extinction du cycle A en raison du trop faible niveau de recrutement,
— recrutement des normaliens parmi les élèves titulaires du Brevet franco-arabe,
— définition d'un nouveau contenu de la formation (horaires, programmes et instructions officielles) insistant à la fois sur le sens des relations humaines, en vue de l'animation en milieu rural, la formation générale et professionnelle, et notamment la formation pédagogique des maîtres bilingues pour les classes uniques.

En contrepartie de la suppression du cycle A, le rôle de l'Ecole Normale peut être utilement étendu à la formation d'inspecteurs adjoints (assistance pédagogique des maîtres, démultiplication sur le terrain des méthodes d'enseignement élaborées par le Centre Pédagogique National...).

Un des autres rôles essentiels de l'Ecole Normale doit être le recyclage et le perfectionnement des maîtres dont la formation pédagogique peut sembler à quelques égards insuffisante. D'autre part, il est indispensable de mettre à la disposition des moniteurs dont l'extinction du corps a été décidée, un système de formation capable de leur attirer une promotion dans le cadre supérieur et de favoriser ainsi leur insertion dans la vie professionnelle.

5. 1. 2. 3. 2 **Enseignement supérieur**

Les besoins à court terme en professeurs, nés de la régionalisation du 1er cycle de l'enseignement du second degré, les besoins à plus long terme devant assurer l'expansion du système secondaire, les besoins de remplacement concernant, au moins, les professeurs étrangers qui exercent actuellement dans le 1er cycle des lycées et dans les collèges d'enseignement général, sans tenir compte des besoins de renouvellement (décès et retraites) considérés comme négligeables, ainsi que les difficultés croissantes rencontrées dans le recrutement de professeurs étrangers supplémentaires, autant de facteurs qui plaident en faveur d'une politique nationale de formation des maîtres de C.E.G.

Dans ces conditions, il est raisonnable d'estimer à plus de 250 le nombre des professeurs de toutes les disciplines à former durant la prochaine décennie. En conséquence, la création d'une école normale d'enseignement supérieur s'impose en Mauritanie.

Des études actuellement en cours tentent de définir le contenu de la formation et d'apprécier les possibilités de financement et de fonctionnement d'un tel établissement.

Il est cependant possible d'envisager déjà une scolarité de deux années dans les disciplines fondamentales (lettres, sciences exactes et arabe), la même que celle retenue à l'étranger dans des établissements similaires de formation, et un recrutement, sur titres, baccalauréat et Brevet Supérieur de Capacité, doublé d'un concours d'entrée sélectif. A cette fin, le nombre d'élèves admis dans l'actuel cycle B de l'école normale pourrait être augmenté.

INVESTISSEMENT ET CHARGES RECURRENTES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Tableau 42

Millions de F. CFA

SECTEUR		OPERATION OU PROJET		INVESTISSEMENT	CHARGES RECURR.
Titre	N°	N°	Désignation		
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	54	5400	Création d'une E.N.S.	150	90

5. 2 LA FORMATION DES CADRES

5. 2. 1 **La situation actuelle**

Les problèmes de l'Education Nationale (Enseignement primaire et secondaire) sont développés ailleurs et on traitera ici des Etablissements de formation professionnelle et de la formation des cadres moyens et supérieurs à l'étranger.

5. 2. 1. 1 **Les Etablissements de formation professionnelle**

Il y a actuellement l'Ecole Nationale d'Administration, le Centre de Formation et de Vulgarisation Agricole de Kaédi — les Lycée et Collège Techniques, le Centre Mamadou Touré, l'Ecole des Infirmiers, l'Ecole Normale.

5. 2. 1. 1. 1
L'Ecole Nationale d'Administration

Elle comporte trois cycles A, B et C qui forment actuellement en A des cadres moyens supérieurs, en B des cadres moyens, et en C des cadres subalternes.
Chaque cycle peut se subdiviser en deux séries : juridique et technique.
Une série est elle-même subdivisée en sections spécialisées
La durée des études dans une section donnée est de deux ans dont deux mois de stage pratique.
L'E.N.A. compte actuellement 117 élèves répartis entre les 3 cycles :

Cycle A. Série juridique : 1 section. « Inspecteur des Finances »

Cycle B. Série juridique :

1 section « Comptables 2e année » ;
» » « Administration Générale » ;
» » « Contrôleur des Impôts » ;
» » « Comptables 1re année » ;
» » « Contrôleurs des Douanes »

Série technique :

1 section « P.T.T. 2e année » ;
» » « P.T.T. 1re année » ;
» » « T.P. ».

Cycle C. Série juridique :

1 section « P.T.T. 2e année » ;
» » « Administration Générale 2e année » ;
» » « Administration Générale 1re année » ;
» » « Greffiers et Parquets arabisants ».

Série technique :

1 section « T.P. 2e année » ;
» » « P.T.T. 1re année » ;

L'échéancier prévisionnel des effectifs sortant pour les quatre années du Plan est difficile à préciser, étant donnée la souplesse du système qui permet l'ouverture de sections selon les priorités arrêtées chaque année.

On peut cependant raisonnablement escompter sur les effectifs suivants :

EFFECTIFS FORMES A L'ENA

Tableau n° 43

	CYCLE A	CYCLE B	CYCLE C
1970	8	10	36
1971	7	25	34
1972	20	40	35
1973	65	125	105
TOTAL	100	200	210

Ce tableau montre que la formation des cadres subalternes (C) va se stabiliser au cours du Plan tandis que vont s'accélérer la formation des cadres moyens (A) et surtout celle des cadres moyens (B). Ce sont en effet les cadres moyens qui constituent réellement l'armature et le support essentiel de l'Administration.

5. 2. 1. 1. 2
Le Centre de Formation et de Vulgarisation Agricole de Kaédi (C.F.V.A.)

Le C.F.V.A. comporte pour le moment un seul cycle de trois années dont la dernière constitue une année de spécialisation. Il forme des moniteurs d'Agriculture, des Infirmiers d'Elevage, des préposés aux Eaux et Forêts, des agents de coopération et des agents d'Animation Rurale. Les orientations sont effectuées en fonction des priorités déterminées par le Ministère de la Planification et du Développement Rural.

Le niveau de recrutement est le Certificat d'Etudes Elémentaires.

L'échéancier prévisionnel des effectifs sortants pour la période du Plan est le suivant :

1970	1971	1972	1973	TOTAL
néant	20	22	23	65

5. 2. 1. 1. 3
Lycée et Collège Techniques

Deux cycles de formation :

— *Le cycle Collège d'Enseignement Technique* — D'une durée de trois ou quatre années de formation avec une structure d'enseignement très souple et adaptée au marché du travail.

Il faut noter que la 4e année est réservée aux meilleurs éléments et qu'elle constitue pour eux une formation potentielle pouvant conduire à la maîtrise. Pour être admis au collège, les élèves subissent les épreuves du concours d'entrée en 6e et une épreuve spéciale de tests psychotechniques.

— *Le cycle Lycée Technique* — D'une durée de deux ou trois années, ce cycle se caractérise par une orientation située au terme des deux premières années. La 3e année doit permettre la spécialisation de la formation dans un domaine reconnu prioritaire par suite des nécessités du marché de la main-d'œuvre. Niveau de recrutement fin d'études du 1er cycle de l'enseignement secondaire.

Le Collège et le Lycée techniques recrutent annuellement, respectivement 80 et 25 élèves.

L'échéancier prévisionnel des effectifs sortants pour les années 70 à 73 est le suivant :

EFFECTIFS FORMES PAR LE COLLEGE ET LYCEE TECHNIQUES

Tableau n° 44

CATEGORIES	1970	1971	1972	1973
Ouvriers qualifiés	35	45	45	45
Ouvriers hautement qualifiés	11	10	12	12
Maîtrise		12	15	15

Il faut noter que la réalisation de cet échancier est liée à l'extension de l'établissement en cours qui devrait se terminer pour la rentrée 70-71.

5. 2. 1. 1. 4
Le Centre Mamadou Touré

Actuellement le Centre compte 9 sections de formation :

Maçons carreleurs ;
Maçons béton armé ;
Menuisiers ;
Plombiers ;
Electriciens ;
Mécaniciens marins (Diésel) ;
Mécaniciens auto (essence) ;
Ajusteurs (mécanique générale) ;
Marins pêcheurs.

La durée des études est de neuf mois en un cycle. Une section « maçons » débutera fin mai et une section « maçons béton-armé » débutera fin juillet. En octobre une section de charpentiers de marine sera créée ce qui portera le nombre de sections à 11, soit un effectif de 156.

Le niveau de recrutement varie du cours élémentaire 1re année au niveau du C.E.P.E. mais il reste homogène à l'intérieur d'une section.

L'échéancier prévisionnel sortant pour les années du Plan est le suivant :

EFFECTIFS FORMES AU CENTRE MAMADOU TOURE

Tableau n° 45

SPECIALITES	70	71	72	73	TOTAL
Maçons	28	42	42	42	154
Menuisiers	14	14	14	14	56
Charpentiers marine		12	12	12	36
Plombiers	12	14	14	14	54
Electriciens	14	14	14	14	56
Mécaniciens marin, Diésel	14	14	14	14	56
Mécanicien auto, essence	14	14	14	14	56
Ajusteurs machines-outils	15	15	15	15	60
Marins-pêcheurs	14	14	14	14	56
Totaux annuels	125	153	153	153	584

5. 2. 1. 1. 5
Ecole des Infirmiers

Il y a deux niveaux de recrutement :

— *Section Elèves-Infirmiers d'Etat ;*

le niveau de recrutement est le B.E.P.C.

— *Section Elèves-Infirmiers du 1er cycle ;*
le niveau de recrutement est le C.E.P.E.

Le recrutement se fait tous les deux ans. Les effectifs actuellement en formation sont :

— 7 élèves-infirmiers d'Etat ;

— 19 élèves-infirmiers du 1er cycle dont 7 jeunes filles.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DES SORTIES DE L'ECOLE DES INFIRMIERS

Tableau n° 46

QUALIFICATION	1970	1971	1972	1973	TOTAL
Infirmiers d'Etat	7	»	25	»	32
Elèves infirmiers du 1er cycle	19	»	30	»	49

5. 2. 1. 1. 6
Ecole Normale (p. m.)

5. 2. 1. 2
Cadres en formation à l'étranger

La totalité des cadres supérieurs sont actuellement formés à l'étranger dans différents pays. Un bon nombre de cadres moyens sont eux aussi formés à l'étranger.

Nous donnons ici un certain nombre de tableaux ventilant les étudiants en formation à l'étranger par spécialité et par pays :

CADRES MOYENS EN FORMATION A L'ETRANGER

Tableau n° 47

PAYS	DISCIPLINE	EFFECTIF
FRANCE	— Comptabilité	1
	— Institut de Développement Economique et Social, (Paris)	1
	— Journalisme	1
	— Professeur d'Enseignement Technique	1
	— Electro-mécanique	1
	— Médecine (laboratoire - radio)	2
	— Moniteur de Centres de Formation Professionnelle	2
	— Chef de gare	1
	— Enseignement secondaire	2
	— Perfectionnement linguistique (2 professeurs, 1 magistrat, 1 traducteur)	4
	TOTAL	16
SENEGAL	— Professeurs C.E.G. (Ecole Normale Supérieure de Dakar)	10
	— Pêche	1
	— Génie Rural	4
	— Agriculture	6
	— Eaux et Forêts	1
	— Elevage	3
	— Travaux Publics	1
	TOTAL	26
MALI	— Elevage (Ecole polytechnique)	2
	— Travaux Publics (Ecole Nationale des Ingénieurs)	4
	TOTAL	16
ALGERIE	— Traducteur franco-arabe	1
TUNISIE	— Professeur C.E.G	9
	— Aviation Civile	1
	— Banques	3
	— Ecole du Service Social	1
	TOTAL	15
NIGER	— Aviation Civile (Ecole Africaine de Météorologie et d'Aviation Civile)	4
COTE-D'IVOIRE	— Ecole forestiere	2
TOGO	— Médecine (techniciens de laboratoire)	4

Tableau n° 47 (suite)

ALLEMAGNE	— Pharmacie	1
	— Journalisme	1
	— Cinématographie	1
	TOTAL	3
ITALIE	— Agriculture	2
YOUGOSLAVIE	— Chimie minérale	3
SYRIE	— Diverses disciplines	10
LIBYE	— Lettres	1
KOWEIT	— Industrie	16
	— Lettres	9
	— Enseignement	13
	— Administration publique	1
	TOTAL	39
IRAK	— Lettres	6
U.R.S.S.	— Droit international	1
	— Médecine	13
	— Géologie	4
	— Météorologie	3
	— Installations industrielles (montage électrique)	4
	— Communications à fil	1
	— Agriculture - Agronomie	4
	— Architecture	1
	— Construction - bâtiments - T.P.	5
	— Aviation civile	13
	— Economie	1
	— Construction mécanique	1
	— Physique	1
	— Mines	1
	— Hydrogéologie	1
	— Frigoriste	1
	— Cybernétique	1
	TOTAL	56
R.A.U.	— Etudes préparatoires	1
	— Institut Islamique ALAZHAR	11
	— Imprimerie	1
	— Etudes secondaires	5
	— Etudes techniques	21
	TOTAL	39

CADRES SUPERIEURS EN FORMATION A L'ETRANGER

Tableau n° 48

PAYS	DISCIPLINE	EFFECTIF
FRANCE	— Préparation aux grandes écoles	6
	— Ecole Supérieure de Commerce	5
	— Lettres	5
	— Droit - Sciences économiques	6
	— Ecole Nationale des Impôts	1
	— Administration des entreprises	1
	— Maîtrise de chimie	1
	— Ecole Nationale de l'Aviation Civile	1
	— Ecole Supérieure d'Agriculture de Nancy	1
	— Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer ORSTOM)	1
	— Médecine	1
	— Maîtrise de mathématiques	2
	TOTAL	31
SENEGAL	— Médecine (Université de Dakar)	17
	— Sciences	13
	— Vétérinaire	4
	— Lettres	3
	— Droit - Sciences économiques	5
	— Bibliothèques	1
	TOTAL	43
ALGERIE	— Lettres	5
	— Mathématiques	1
	— Physique et chimie	1
	— Sciences naturelles	1
	— Sciences économiques	1
	— Etudes Supérieures de Comptabilité	1
	— Droit	4
	TOTAL	14
TUNISIE	— Ecole des Hautes Etudes Commerciales	1
U.R.S.S.	— Médecine	3
	— Géologie	1
	TOTAL	4
ALLEMAGNE	— Mines et Géologie	1
BELGIQUE	— Pétrochimie	1
	— Agronomie	1
	TOTAL	2

Tableau n° 48 (suite)

YOUGOSLAVIE	— Agriculture	1
ESPAGNE	— Lettres	1
R.A.U.	— Droit	8
	— Lettres	12
	— Sciences économiques	4
	— Commerce	3
	— Médecine vétérinaire	1
	— Sciences	1
	— Médecine	2
	— Agriculture	3
	— Industrie	1
	TOTAL	35

5. 2. 2 La politique de Formation des cadres

La politique de formation suivie actuellement peut être caractérisée comme suit :

1°) Tendre à assurer la formation subalterne et moyenne dans des établissements nationaux.

2°) Disposer pour cela d'établissements de formation ayant une organisation souple leur permettant de s'adapter continuellement à la demande de cadres émanant tant de l'Administration que du secteur privé (création ou suppression de sections selon les besoins).

3°) Assurer le contrôle de la formation à l'extérieur. Les candidats à une formation à l'extérieur doivent être agréés par l'organisme qui aura à les utiliser au terme de leur formation.

4°) En attendant que la formation post-universitaire et para-universitaire puisse être assurée sur place, en confier la responsabilité à l'Ecole Nationale d'Administration.

5°) Améliorer le niveau de l'enseignement dispensé dans les différents établissements de formation par la mise en place d'un corps professoral qualifié.

6°) Pratiquer pour autant que cela est possible le recyclage pour éviter d'arriver à des effectifs pléthoriques.

Les grandes lignes de cette politique doivent être maintenues au cours du Plan.

Mais la formation ne peut pas être dissociée de l' « après-formation ». Pour être efficace la formation doit se continuer après l'école et cela demande qu'au niveau de chaque département ministériel un service du personnel compétent soit créé.

D'autre part, l'ensemble des établissements de formation doit être rattaché au Ministère de la Formation des Cadres.

5. 2. 3
Les actions à entreprendre au cours du Plan

5. 2. 3. 1
Etablissements de formation existants

5. 2. 3. 1. 1
Ecole Nationale d'Administration

Un corps professoral qualifié — du moins pour les principales disciplines dans chaque section — doit être rattaché à cette école. Il en va de la qualité de la formation que doit assurer cet établissement.

5. 2. 3. 1. 2
Centre de Formation et de Vulgarisation Agricole de Kaédi

Il devra être procédé à la création d'un deuxième cycle d'études pour la formation de cadres moyens de l'Agriculture (conducteurs), de l'Elevage (Assistants) et des Eaux et Forêts (Contrôleurs). L'entrée dans ce cycle devra se faire par voie de concours direct (niveau B.E.P.C) ou professionnelle.

Par la suite, un 3e cycle pourrait être envisagé pour la formation d'ingénieurs de travaux agricoles (Agriculture, Elevage, Eaux et Forêts).

5. 2. 3. 1. 3
Lycée et Collège Technique

Le programme d'extension de cet établissement actuellement en cours, doit se poursuivre pour l'amener, à la fin de la période du Plan, au plein régime qui devrait être de 350 élèves pour le Collège et 100 élèves pour le lycée.

5. 2. 3. 1. 4
Ecole des Infirmiers et Sages-Femmes

Le recrutement des candidats à cette école se fait actuellement tous les deux ans. Il devra se faire annuellement compte tenu des besoins. L'infrastructure impliquée par une telle décision devra être prévue dans le programme de l'extension de l'hôpital.

5. 2. 3. 2
Les créations nouvelles

5. 2. 3. 2. 1
Centre Polytechnique

Le déficit en cadres moyens constaté dans certains domaines (Génie Rural, Travaux Publics, Mines) a mené à étudier la création d'un centre polytechnique destiné à former ces agents. Il s'agit d'un projet qui se rend tout en l'étendant, le projet de création d'une école minière retenu dans le 1er Plan et non exécuté.

Le Centre doit d'abord commencer par la formation de cadres d'exécution, la formation d'ingénieurs dans ces différents domaines devant être envisagée par la suite.

5. 2. 3. 2. 2
Etablissement d'Enseignement commercial

Il y a des besoins importants qui se manifestent déjà, et qui sont amenés à s'intensifier dans les prochaines années, en secrétaires-dactylographes, sténo-dactylographes, comptables.

La création d'un établissement d'enseignement commercial pour la formation de ces agents doit être envisagée au cours du Plan.

5. 2. 3. 2. 3
Centres de Formation rurale

Le système d'enseignement qui existe actuellement engendre de grandes pertes au niveau du passage entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire. En effet, seul un pourcentage faible des effectifs à la fin des études primaires peut être accueilli dans les établissements secondaires ou de formation professionnelle.

Or, l'enseignement primaire, tel qu'il est dispensé actuellement, n'apprend rien aux enfants qui puisse les aider à mieux connaître le milieu rural dans lequel ils vivent et à apprendre à le transformer.

Au contraire, il est par certains aspects déracinant, dans la mesure où chez ceux qui le reçoivent, la propension à quitter le milieu rural, pour la recherche dans les villes d'un travail de « clerc », est très grande.

Le projet de création de centres ruraux vise à donner à des jeunes — qui ne peuvent pas accéder à l'enseignement secondaire ou professionnel — un enseignement pratique relatif au milieu dans lequel ils vivent et aux possibilités d'amélioration de leurs conditions à partir d'actions entreprises dans ce milieu.

Ce projet peut rendre de grands services mais sa réalisation pose certains problèmes :

a) Problèmes de définition de programmes bien adaptés et de formation des formateurs ;

b) Il doit être évité que l'on ne substitue à un risque de déracinement des jeunes ruraux un autre risque de déracinement. Il y a de sérieux risques que les jeunes ayant subi une formation rurale considèrent que leur formation leur confère le droit à un travail rémunéré.

Faut-il alors n'envisager la création de ces centres qu'à « l'ombre » de grands aménagements agricoles ?

Il faut donc que tous ces problèmes soient étudiés préalablement à la réalisation de ce projet.

Pour l'ensemble des projets retenus dans le Plan, les besoins en cadres ont été évalués. Il appartient aux départements responsables de ces projets d'étudier avec le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation des Cadres et de la Fonction Publique les meilleures voies de formation de ces cadres.

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS PREVUS ET DES CHARGES RECURRENTES DANS L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Table: n° 49

Millions de F. CFA

SECTEUR		OPERATION DU PROJET		INVEST.	CHARGES RECURR.
Titre	N°	N°	Désignation		
Enseignement technique et professionnel	55	5500	Extension du Lycée et Collège Technique	497	94
		5501	Extension de l'Ecole des Infirmiers et Sages-femmes (v. 4103)	p.m.	
		5502	Etude de la création d'un centre polytechnique	1	—
		5503	Création d'un établissement d'enseignement commercial et familial à Nouakchott	104	51
		5504	Création de centres de formation rurale (18)	229	32
			Total	831	177

5. 3 LA JEUNESSE ET LES SPORTS

La Mauritanie compte près de 50 % de moins de 20 ans. Ainsi, les jeunes constituent-ils plus de la moitié de la population totale du pays et dès lors, leurs problèmes sont-ils ceux de la nation toute entière. Aussi il importe d'attacher un intérêt et une importance particulière à la formation et surtout à la bonne formation des jeunes.

A cet effet, il est primordial d'arriver dans le domaine de la Jeunesse et des Sports à une politique tournée autour des points suivants.

Les services chargés de la Jeunesse et des Sports doivent chercher à toucher tous les jeunes, scolaires et non scolaires, citadins et ruraux membres et non membres des jeunesses organisées.

Les différents services qui s'occupent de la Jeunesse et des Sports doivent éviter les cloisonnements qui stérilisent leur action. Entre le département de l'Education et celui de la Jeunesse et des Sports une collaboration permanente doit exister pour l'utilisation optimale des hommes et des installations disponibles.

Enfin, les jeunes doivent eux-mêmes prendre en charge la réalisation des installations culturelles et sportives dont ils ont besoin.

Ils le feront par leur travail et les chantiers de Promotion Nationale sont à même de les aider dans la construction de stades et des maisons de jeunes.

Les financements d'équipement et d'entretien des installations pourront être assurés par l'Etat comme prime à l'initiative et à l'effort des jeunes. En contrepartie de leurs efforts, les jeunes devront participer pleinement à la gestion et aux programmes des Maisons de Jeunes et des stades.

5. 3. 1 L'infrastructure actuelle

Elle se caractérise par la précarité des installations existantes rapportées aux besoins exprimés des populations.

En effet, pour l'ensemble du pays, il n'existe à l'heure actuelle que quatre Maisons de Jeunes et un seul terrain de sports.

A. — *Maison de Jeunes*

Il y a des maisons de Jeunes à :
— Rosso ;
— Kaédi ;
— Atar ;
— Zouérate.

B. — *Stades*
— Nouakchott un stade

5. .3. 2 Programme à réaliser

Il manifeste à l'évidence, le déficit du pays en équipements sportifs, en éducateurs et formateurs dans le domaine des sports et loisirs.

LA JEUNESSE ET LES SPORTS — FORMATION DES CADRES

Tableau n° 50

SPECIALISATION	1970	1971	1972	1973	DUREE DE FORMATION ET NIVEAU	TOTAL
— Techniciens audio-visuels	2	—	—	—	2 ans B.E.P.C.	2
— Animateurs d'Education Populaire	3	2	3	1	2 ans B.E.P.C.	9
— Maîtres d'Education Physique	3	3	3	—	2 ans B.E.P.C.	9
— Professeurs d'Education Physique	—	1	2	1	4 ans BAC	4
— Inspecteurs Jeunesse et Sports pour 2 régions.	1	1	2	1	2 ans BAC ou ancienneté	5
— Journalistes Presse Jeunesse et Sports	—	—	2	—	2 ans B.E.P.C	2
— Educateur Spécialisé en Rééducation	—	—	—	1	2 ans BAC Instituteur	1
TOTAL	9	7	12	4		32

LA JEUNESSE ET LES SPORTS — INVESTISSEMENTS

Tableau n° 51

SPECIFICATION	1970	1971	1972	1973
— Direction de la Jeunesse et des Sports	Nouakchott			
— Maison des Jeunes à construire	Aioun-Kiffa	Aleg-Néma-Sélibaby	Nouadhibou Timbédra Tidjikja Boutilimit	Bir-Moghrein Boghé Moudjéria
— Stades secondaires avec clôture, stabulation et poteaux teaux	Aioun-Kaédi Néma	Rosso-Atar Nouadhibou	Kiffa-Aleg Boghé	Boutilimit Timbédra Nouakchott

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS PREVUS DANS LE SECTEUR EDUCATION ET FORMATION CHARGES RECURRENTES ENTRAINEES

Tableau n° 52

Millions de F. CFA

SECTEUR		OPERATION DU PROJET		INVESTISSEMENTS	CHARGES RECURR.
Titre	N°	N°	Désignation		
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	51	5100	Constructions scolaires 1er degré - 200 classes	520	15
		5101	Remplacement 40 classes provisoires en dur	53	7
		5102	Construction 54 classes primaires + 5 classes secondaires - logements - bureaux	291	19
		5103	Création d'un service de constructions scolaires	3	4
			Sous-total	867	45
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	52	5200	Construction et équipement de 7 C.E.G 39 classes	267	13
		5201	Construction et équipement de 29 logements	187	12
		5202	Construction et équipement de bâtiments dans 4 C.E.G	65	9
		5203	Construction et équipement de salles d'enseignement spécialisé	131	21
		5204	Extension de 2 C.E.G - 10 classes	25	6
		5205	Création du C.A.I.P. pour contrôle pédagogique	—	6
		5206	Construction d'une infirmerie au Lycée de Garçons à Nouakchott	11	3
		5207	Construction et équipement de bâtiments dans 7 C.E.G	160	2
			Sous-total	846	72
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	54	5400	Création d'une Ecole Normale Supérieure	150	?
ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL JEUNESSE ET SPORTS	55	5500	Extension du Lycée et Collège Techniques	497	4
		5501	Extension de l'Ecole des Infirmiers et Sages-femmes (v. 4.103)	p.m.	
		5502	Etude pour la création d'un centre polytechnique	1	—
		5503	Création d'un établissement d'enseignement commercial et familial à Nouakchott	104	1
		5504	Création de centres de formation rurale, 18	229	2
			Sous-total	831	17
JEUNESSE ET SPORTS	57	5700	Construction de la Direction de la Jeunesse et des Sports à Nouakchott	?	?
		5701	Construction de 5 maisons des jeunes	?	?
		5702	Construction de 4 maisons des jeunes	?	?
		5703	Construction de 3 maisons des jeunes	?	?
		5704	Construction de 6 stades	?	?
		5705	Construction de 6 stades	?	?
			TOTAUX DU SECTEUR	2.694	884

D 6

INFORMATION ET PRESSE
TOURISME ET ARTS TRADITIONNELS

6. 1 INFORMATION ET PRESSE

Tout développement de l'infrastructure à l'information et à la presse doit être subordonné à une meilleure exploitation de ce qui existe ; en effet on constate actuellement des insuffisances majeures dont l'élimination doit conditionner toute politique d'équipements nouveaux dans ce domaine, et notamment en matière de radiodiffusion :

— Le manque de cadres capables de promouvoir le développement de l'information et de la presse constitue à l'heure actuelle le facteur limitant le plus important ; il est inutile et même dangereux de vouloir développer l'infrastructure actuelle si en même temps n'est pas résolu le problème des cadres. Cette pénurie en cadres a pour première conséquence la médiocrité des programmes radiodiffusés qui sont établis et diffusés sans qu'il soit tenu compte des besoins réels des auditeurs concernés ; il convient à cet effet d'établir un dialogue direct et continu entre les services de la radio d'une part, et les auditeurs urbains et ruraux, d'autre part, pour aider à la réalisation de programmes répondant à des besoins précis.

— En l'absence d'une politique cohérente, adaptée aux réalités sociales, culturelles et économiques du pays, notamment en matière de radiodiffusion, l'auditeur mauritanien est davantage attiré par les radios étrangères que par la radio nationale du simple fait qu'il ne trouve auprès de celle-ci qu'une médiocre et incomplète retransmission des informations diffusées par celles-là.

Le programme de réalisations qui sera retenu ici ne constituera en somme qu'une amélioration « quantitative » de ce qui existe, et n'aura d'intérêt que dans la mesure où une amélioration « qualitative » sera opérée. Cette amélioration sera recherchée dans :

— une meilleure définition de la politique de l'Information ;
— l'association des auditeurs à la détermination des programmes de la radiodiffusion par l'organisation d'enquêtes menées auprès d'eux ;
— la recherche de la qualité et de l'objectivité de l'information ;
— une politique active de formation de cadres compétents.

Les objectifs envisagés au cours de la prochaine période quadriennale en matière de radiodiffusion se résument comme suit :

6. 1. 1 Radiodiffusion

— Réserver à la chaine nationale actuelle les émissions en Français et en Arabe, et créer de nouveaux moyens de production et d'émission pour la diffusion de programmes utilisant largement les langues vernaculaires ;
— Améliorer les conditions d'écoute.

Ainsi dans une première phase la chaine Franco-Arabe verrait sa puissance considérablement augmentée par la mise en service d'un émetteur de 100 kw. Elle serait bien captée, non seulement sur tout le territoire national, mais aussi dans les pays limitrophes. Quant à la seconde chaine, vernaculaire, elle pourrait démarrer dans de bonnes conditions avec les émetteurs de 30 et 40 kw rendus disponibles.

En résumé, ce programme prévoit la création de deux chaines (haute et basse fréquence) comprenant l'acquisition et l'installation d'un émetteur de 100 kw O.C. et de ses aériens, l'implantation de 12 centres de réémission ondes moyennes et l'extension des bâtiments de la radio.

La réalisation d'un tel programme qui coûte en investissement 319 millions de F. CFA, entraîne des charges récurrentes annuelles se décomposant comme suit :

— 1re année ..... 100 millions
— 2e année ..... 136,5 »
— 3e année ..... 152 »
— 4e année ..... 160,5 »

Les charges récurrentes sus-mentionnées comprennent le budget actuel de la radio qui se chiffre annuellement à 64,5 millions.

L'accroissement annuel du budget de la radio serait donc de :

— 1re année ..... 35,5 millions
— 2e année ..... 72 »
— 3e année ..... 87,5 »
— 4e année ..... 96 »

Le personnel actuel de la radio comprend 56 cadres et agents d'exécution ; ce personnel laisse souvent à désirer tant sur le plan qualificatif que quantitatif. La réalisation du programme susvisé suppose donc la formation de 60 cadres et agents d'exécution au cours de la prochaine période quadriennale.

RADIODIFFUSION - RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS

Tableau n° 53 — Millions de F CFA

NATURE DES INVESTISSEMENTS	1re ANNEE	2e ANNEE	3e ANNEE	4e ANNEE
1re chaine				
Mise en sevice d'un émetteur de 100 kw O.C.	143			
2e chaine				
Extension Maison de la Radio et achat nouveaux équipements basse fréquence		74		
Groupe électrogène de secours				
Pour les deux chaines (500 kw)			12	
Dispositifs d'émissions en ondes moyennes				
1re tranche de 6 centres de réémission O.M.			45	
Dispositifs d'émissions en ondes moyennes				
2e tranche de 6 centres de réémission O.M.				45
Total	143	74	57	45

RADIODIFFUSION - RECAPITULATION DES CHARGES RECURRENTES

(y compris le budget actuel de la Radiodiffusion)

Tableau n° 54

Millions de F. CFA

NATURE DES CHARGES	1re ANNEE	2e ANNEE	3e ANNEE	4e ANNEE
Exploitation 1re chaine :				
- 1 émetteur 100 kw O.C. - 1 émetteur 20 kw O.M. - Equipement BF existant - Effectif de 59 agents	100	100	100	100
Exploitation 2e chaine :				
— Emetteur 30 et 40 kw OC et 1 kw OM — Extension maison de la radio — Mise en service nouveaux équipements BF — Effectif complémentaire de 23 agents		36,5	36,5	36,5
Exploitation 1re tranche de 6 centres de réémission ondes moyennes :				
— Effectif complémentaire de 17 agents			15,5	15,5
Exploitation 2e tranche de 6 centres de réémission ondes moyennes :				
— Effectif complémentaire de 14 agents				8,5
TOTAL GENERAL	100	136,5	152	160,5
Dont : fonctionnement	71,5	100	104,5	110
personnel	28,5	36,5	47,4	50,5
A déduire budget actuel radio	64,5	64,5	64,5	64,5
Charges récurrentes nouvelles	35,5	72,0	87,5	96,0

RADIODIFFUSION — EFFECTIFS NECESSAIRES EN QUATRIEME ANNEE DU PLAN

Tableau n° 55

CADRES ET AGENTS D'EXECUTION	CHAINE I	CHAINE II	CHAINES I + II	STATIONS O.M.	TOTAL
SERVICE TECHNIQUE					
Ingénieur Chef du Service			1		1
Ingénieur Haute Fréquence			1		1
Ingénieur Basse Fréquence	1	1			2
Contrôleur Technique H.F.	1	1			2
Contrôleur Technique B.F.	3	3	1	1	8
Opération de prise de son	9	9			8
Surveillant des émetteurs	2	2		12	6
Télétypiste			3		3
INFORMATION ET PROGRAMME					
Animateur chef des programmes			1		1
Régisseur AP3			1		1
Animateur de chaîne AP3	1	1			2
Animateur de programme AP2	6	6	1		3
Spécialiste musique maure			1		1
Assistants de production	3	3			6
Polythécaire			1		1
Documentaliste			2		2
Speaker			3		3
Secrétaire	1	1			2
Commis			2		2
Rédacteur-chef journal parlé			1		1
Journaliste-rédacteur	4	4			5
Traducteur-speaker	2	2			4
Dactylos	4	4			8
ADMINISTRATION					
Comptable			1		1
Secrétaire sténo-dactylo			1		1
Garçon de bureau			4		4
Chauffeur			2		2
Standardiste			1		1
Jardinier			1		1
Total des effectifs	37	37	29	13	116
Dont : en place	28	5	23	0	56
à former	9	32	6	13	60

6. 1. 2
Information
(Direction)

La Direction de l'Information publie le quotidien « Nouakchott-Information » et réalise des actualités filmées ; elle possède par ailleurs un laboratoire de photographie.

Les objectifs envisagés au cours de la prochaine période quadriennale se présentent comme suit :

a) Construction d'une vingtaine de bureaux, équipement d'un laboratoire photo-ciné et installation d'un centre d'écoute ;

b) Formation de 20 cadres et agents d'exécution.

L'évaluation du coût de réalisation de ce programme se chiffre :

— Investissement ..... 25.750.000 F.

— Charges récurrentes annuelles ..... 2.750.000 F.

DIRECTION DE L'INFORMATION

PERSONNEL A FORMER AU COURS DE LA PERIODE QUADRIENNALE 1970-1973

Tableau n° 56

QUALIFICATION	1re année			2e année			3e année			4e année		
	Nbre	Niveau	Langue	Nbre	Niveau	Langue	Nbre	Niveau	Langue	Nbre	Niveau	Langue
Rédacteurs	3	Bacc.	Ar. 2 Fr. 1	4	Bacc.	Ar. 2 Fr. 2	2	Licenc.	Ar. 1 Fr. 1	2	Licenc.	Ar. 1 Fr. 1
Traducteurs	2	Brevet	Franç. Arabe				1	«	Franç. Arabe	1	«	Franç. Arabe
Cinéastes	1	Bacc.								1	«	
Archivistes documentalistes	1	Brevet	Arabe Franç.									

6. 1. 3
Le journal « Le Peuple »

Les besoins exprimés dans ce domaine ont trait surtout à la formation de personnel au cours de la prochaine période quadriennale, soit une trentaine de cadres et agents d'exécution.

JOURNAL « LE PEUPLE »

PERSONNEL A FORMER AU COURS DE LA PERIODE QUADRIENNALE 1970-1973

Tableau n° 57

QUALIFICATION	NIVEAU	1re année	2e année	3e année	4e année	TOTAL
Journaliste						
— Français	Baccalauréat	3	3	3	3	
— Arabes		2	3	3	3	
Traducteurs	B.E.P.C.	1	1		1	
Photographes	C.E.P.E.	1	1	—	1	
Télétypistes	C.M.	1	—	—	1	
				TOTAL		3

6. 2 ARTISANAT ET TOURISME

L'Artisanat et le Tourisme font figure de nouveaux venus. Le premier Plan quadriennal les avait écartés. Très tôt cependant, leur importance, en tant que facteurs de développement économique et social, s'est imposée à l'esprit des responsables politiques. La création d'un Secrétariat Général à l'Artisanat et au Tourisme en décembre 1968 vient combler cette lacune. Son rattachement à la Présidence de la République est significatif de l'intérêt que les autorités politiques lui accordent et de l'importance de la mission qu'elles lui assignent.

6. 2. 1 Artisanat

6. 2. 1. 1 Situation actuelle

La consécration officielle de l'artisanat mauritanien remonte en octobre 1966, avec la création du Centre de Tissage de Tapis de Nouakchott. En effet, jusqu'à cette date, il y avait eu seulement production d'objets d'art ; la promotion par la formation professionnelle même si elle avait été ressentie, n'a reçu un commencement d'exécution qu'avec la création de ce Centre. Il convient de rappeler que, même à ce stade, il s'agissait essentiellement de la promotion de la femme par le travail.

L'organisation, le fonctionnement et le programme actuels des Services de l'Artisanat doivent être repensés si l'on veut gagner en efficacité.

Le pays compte 1.000 artisans, dispersés, inorganisés, produisant des objets précieux et très ouvragés sans doute, mais ne répondant pas souvent au goût de la clientèle étrangère surtout. Par ailleurs, le coût souvent élevé, et l'absence de normes de fabrication constituent des facteurs défavorables à la commercialisation des produits fabriqués. Autres facteurs défavorables : manque de connaissances techniques suffisantes, limitant ainsi leurs possibilités de sélection, préparation et utilisation des matières premières nationales :

- équipement et outillage insuffisants ou mal adaptés ;
- accès difficile aux circuits des crédits.

6. 2. 1. 2 Orientations et objectifs

Une refonte structurelle de l'artisanat s'impose donc. L'organisme qui paraît le plus approprié est sans nul doute un Office de l'Art. L'Office Mauritanien de l'Art comprendrait :

- une direction
  - — foires et expositions
  - — recherches et orientations
  - — commercialisation
- une comptabilité centrale
- 5 sections de production
  - — tapis
  - — métaux
  - — cuirs
  - — bois
  - — divers

Le personnel d'encadrement de chaque section de production comprendrait un chef de section et un moniteur de production. L'Office Mauritanien de l'Art devra se fixer comme objectifs :
— l'élévation de la qualification ;
— le développement et l'amélioration de l'artisanat d'art ;
— l'adaptation de la production au goût de la clientèle étrangère surtout ;
— l'établissement de prix compétitifs dans le domaine des tapis surtout ;
— l'étude sur les besoins des marchés intérieurs ;
— la commercialisation de la production ;
— une plus grande participation de cet organisme aux foires et expositions internationales pour la prospection du marché extérieur.

Une étude portant sur ce projet et en particulier sur les investissement à réaliser devra être entreprise dans les meilleurs délais.

Le plan triennal (1968-1969-1970), élaboré par l'Office du Tapis est en cour d'exécution. Les objectifs qui lui sont assignés sont :
— l'expansion et le renforcement de l'industrie artisanale du tapis et l création de deux nouveaux centres de tissage à Atar et Boutilimit
— l'utilisation de filés de laine fabriqués à partir de la laine brute locale
— la mise en fonction d'un atelier ;
— la création d'une usine de filature et d'une usine de teinture de l laine locale ;
— la formation des moniteurs, cadres de maîtrise, ouvriers et ouvrière qualifiés et l'amélioration de leur rendement.

Investissement pour l'infrastructure.

Usine de teinturerie
Usine de filature
Atelier de tissage
Total 33 0,00

sur lesquels 17 millions sont encore à trouver : 16 millions ont effe été dégagés au cours des exercices précédents.

6. 2. 2
Le Tourisme

6. 2. 2. 1
Situation actuelle

A l'heure actuelle, le tourisme constitue une donnée économique imp ant au point d'être, dans beaucoup de pays, la principale source de rise étrangères. L'état de l'infrastructure routière et aérienne, l'insuf anc de l'équipement hôtelier, le manque d'informations sur les possibilit tou ristiques et folkloriques, tous ces facteurs ont contribué à freiner le ève loppement du tourisme.

La promotion du tourisme est une option. Il y a donc une politi d comportements à définir, singulièrement pour le personnel de c ôl aux frontières (agents de police, douanes et santé des aéroports et des ts afin d'éviter les contrôles fastidieux et inutiles d'un bon nombre d bu ristes.

6. 2. 2. 2
Les objectifs

La création en janvier 1969 d'une Société Mauritanienne de Touris e d'Hôtellerie où l'Etat mauritanien détient 21 % du capital, permettra exe cuter en 5 ans le programme suivant :

— l'élévation de la capacité hôtelière qui est actuellement de 91 cha bre (Nouakchott et Nouadhibou), par la construction de nouvelles uni s ou l'agrandissement des hôtels existants.

Elle devra être portée à 1.000 chambres ;
— la restauration des gites d'étape de l'intérieur ;
— la création de campements touristiques ;
— la création d'une infrastructure routière fonctionnelle.

6. 2. 2. 3
Le programme d'action

6. 2. 2. 3. 1
Nouakchott - Akjoujt

● construction sur la plage à Nouakchott d'un complexe hôtelier com por tant 50 chambres avant novembre 1970.
L'implantation de masse porte sur 500 chambres ;

● agrandissement de l'hôtel Marahaba avant novembre 1971 en por tan sa capacité d'accueil de 32 à 64 chambres ;

● en 1971, construction d'un hôtel de 40 chambres à Akjoujt avec cinéma salles de jeux et restaurant.

6. 2. 2. 3. 2
Dans le reste du pays

- restauration du gite d'étape de Rosso dans le courant de 1970-1971. Sa capacité d'accueil passera de 12 à 20 chambres ;
- restauration de l'hôtel d'Atar et du gite de Chinguetti ;
- installation d'un campement touristique à Tanitt, situé à 40 kilomètres de Nouakchott.

En plus des activités de la Société, un programme marginal de constructions d'hôtels et de restauration de gites sera entrepris : construction d'un hôtel de 40 chambres à Nouadhibou. Les autorités pensent surtout à restaurer l'ancienne base OTAN.

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS DU SECTEUR TOURISME

Tableau n° 58

F. CFA

— Construction hôtel 50 chambres à Nouakchott	220.000.000
— Agrandissement de l'hôtel Marahaba	200.000.000
— Construction du complexe hôtelier d'Akjoujt	100.000.000
— Restauration gite d'étape Rosso	50.000.000
— Restauration gite Chinguetti-Atar	50.000.000
— Campement touristique Tanitt	1.300.000
— Infrastructure (hôpital - plage)	82.000.000
— Depenses de fonctionnement (publicité, dépliants, revues affiches)	p. m.
Total	703 300.000

6. 2. 2. 3. 3
Formation

Pendant les 5 années que couvrira le programme, 5 Mauritaniens seront formés pour les besoins de la société.

3 stagiaires sont actuellement en formation en Tunisie.

L'Allemagne Fédérale offre la possibilité de recevoir pour 18 mois 20 Mauritaniens.

Par ailleurs, la formation de 20 Mauritaniens à l'ENA avant la fin de 1970, fait l'objet de pourparlers entre la Société et le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation des Cadres et de la Fonction Publique.

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS PREVUS DANS LE SECTEUR INFORMATION — ARTISANAT — TOURISME

leau n° 59

Millions de CFA

SECTEUR		OPERATION DU PROJET		INVESTISSEMENT
Titre	N°	N°	Désignation	
ADIO	61	6100	Création d'une deuxième chaine	31
RESSE	62	6200	Extension de la Direction de l'Information	23
RTISANAT	65	6500	Programme de l'Office de l'Art	31
OURISME	67	6700	Construction d'un hôtel de 50 chambres à Nouakchott	22
		6701	Agrandissement du Maharaba 32 chambres	20
		6702	Construction d'un hôtel de 40 chambres à Akjoujt	10
		6703	Restauration et agrandisement du gite de Rosso 8 chambres nouvelles	5
		6704	Restauration des gites de Chinguetti et Atar	5
		6705	Construction d'un campement à Tanitt	
		6706	Construction de la route hôpital-plage	8
			Sous-total tourisme	70
			TOTAL DU SECTEUR	1.081

D 7

SERVICES COMMERCIAUX

7. 1 LE COMMERCE ET LES TRANSPORTS

7. 1. 1 Situation actuelle

Le secteur tertiaire contribue à la formation de la production intérieure brute. Dans le domaine du commerce et services et des transports, les objectifs qui avaient été fixés par le premier Plan quadriennal étaient les suivants :

a) Commerce et services

- réorganisation des circuits commerciaux ;
- création d'un réseau d'entreprises urbaines de distribution de biens et services ;
- étude des circuits commerciaux et des échanges intérieurs et extérieurs.

Les investissements prévus pour la réalisation de ce programme étaient chiffrés à 650 millions de F. CFA.

b) Equipements de transports.

- transit Nouadhibou-Choum-F'Dérick par la mise en place d'un organisme de transport ferroviaire destiné à l'exploitation des wagons tirés par les trains MIFERMA et réservés au trafic des marchandises générales ;
- équipements des transporteurs routiers.

Montant de l'investissement : 500 millions de F. CFA.

Le bilan du premier Plan quadriennal révèle que les investissements réels ont largement dépassé les prévisions, passant de 650 millions F. CFA pour le commerce à 940 millions et de 500 millions pour les transports à près de 780 millions F. CFA.

Dans ce chapitre, il sera surtout question de commerce ; le problème des transports ne sera traité qu'incidemment : il fait en effet l'objet d'un développement dans le chapitre consacré à l'infrastructure.

Malgré les efforts déployés, la conclusion qui s'impose à l'esprit est que le commerce ne remplit pas encore sa véritable fonction parce que :
— n'assurant pas les stocks,
— n'assurant pas les services après vente.

Cette situation tient :
— à l'inorganisation de la profession ;
— à l'absence, ou tout au moins à l'insuffisance de la concurrence : certaines maisons ou sociétés ont le monopole d'une activité et ne se sentent nullement obligées de mieux faire ;
— au statut très particulier de certaines maisons qui ne constituent en réalité que de simples dépôts des maisons-mères installées à l'étranger ;
— au coût très élevé des transports ;
— à l'organisation même des transports.

Les méfaits et les limitations qui en découlent sont générateurs de malaises sociaux qui constituent toujours une toile de fond.

7. 1. 2 Objectifs du Plan

Les objectifs du 2e Plan devront être les suivants :

1°) Application stricte de la règlementation douanière.

2°) Organisation de la profession commerciale par :

● une meilleure tenue du registre du commerce qui pourra être exploité plus utilement ;

● une appréciation plus objective du chiffre d'affaires des sociétés dans l'établissement de la patente.

3°) Animation de la Chambre de commerce.
Le mode de désignation des membres de l'Assemblée Consulaire crée chez le commerçant un profond sentiment d'indifférence. Il est donc souhaitable qu'un mode de participation plus active pour l'ensemble de la communauté soit défini.

4°) Création à Nouakchott d'un dépôt sous douane. L'absence de ce dépôt amène les maisons de la place à stocker leurs marchandises à Dakar. Ceci engendre très souvent une rupture de stocks.

5°) Définition d'une politique cohérente du crédit commercial.

6°) Meilleure connaissance du volume des échanges et de leur structure.

7°) Amélioration des transports (ou du réseau routier).

8°) Détermination judicieuse des importations de la SONIMEX.

A l'exception de la guinée des rois fabriquée par les usines SOTIBA de Dakar, tous les autres produits de la SONIMEX sont importés par le wharf. Leur redistribution vers l'intérieur du pays entraine de lourdes charges qui se répercutent finalement sur le prix au consommateur. Sans donc revenir sur le principe du monopole accordé à la SONIMEX, il y a lieu d'envisager des lieux d'entrée des marchandises autres que Nouakchott seulement. Il serait par exemple plus intéressant de ravitailler l'Est du pays en riz importé du Mali.

9°) Stabilisation des prix. On peut véritablement parler de la dégradation des termes de l'échange à l'intérieur même du pays : les produits agricoles de l'Est et du Sud sont vendus à des prix très bas alors que les denrées de consommation courante ainsi que les produits manufacturés atteignent leurs prix plafonds dans ces régions. Le pouvoir d'achat des habitants déjà très faible, diminue d'année en année, dans des proportions inquiétantes.
Il est juste de noter que la SONIMEX a aidé à réduire les fluctuations des prix, tout au moins dans le temps, encore que le commerçant exploite souvent la rente de la rareté. Cependant, la disparité des prix d'une région à l'autre amène à se demander s'il n'est pas indiqué d'aller vers la détermination de prix plus adaptés, soit en :
— homogénéisant ces prix ; une telle optique reviendrait à pénaliser les consommateurs les plus proches des lieux de distribution au profit des consommateurs des régions excentriques et, peut-être, à freiner le développement des activités les plus dynamiques ;
— réduisant considérablement les marges bénéficiaires des transporteurs et des détaillants ;
— pratiquant une politique sélective des prix pour les produits affectant un grand nombre de consommateurs.

10°) Regroupement des commerçants dans les sociétés privées.
La constitution de tels groupements donnera à la profession une structure plus fonctionnelle et un regain cohérent d'activité.

11°) Réorganisation de la profession de transporteur.

A l'heure actuelle, il existe :
- des sociétés de transports,
- des transporteurs individuels,
- des commerçants pratiquant également du transport pour leur compte.

Il s'ensuit une dispersion qui se traduit notamment par l'acquisition, sans contrôle et sans assistance, de moyens de transport non adaptés et dont l'importance dépasse de loin le volume du trafic réel.

12°) Implantation de brigades de contrôle des prix à l'intérieur du pays.

Le contrôle des prix est sporadique, très souvent même, inexistant. Cela est dû :

- à la pénurie en personnel qualifié ; dans sa structure actuelle, la Direction du Commerce comprend 14 agents dont 10 chauffeurs, plantons et secrétaires ;
- à un manque d'études portant sur la structure et le volume des échanges ;
- à la lâcheté du contrôle des devises accordées aux commerçants et aux sociétés de commerce ;
- à l'inexistance de registres de commerce dans de nombreux centres commercialement actifs ; les registres sont en effet tenus par des greffiers, et là où il n'y a pas de greffier, on ne trouve pas de registre de commerce.

7. 1. 3 Besoins en personnel et formation

L'implantation des brigades de contrôle des prix exigera la formation d'une quarantaine d'agents au cours des quatre années du Plan. Leur répartition sur le terrain sera la suivante :

— 2 inspecteurs et 6 contrôleurs à la Direction du service,

— 1 inspecteur et 3 contrôleurs par région administrative, soit 10 inspecteurs et 30 contrôleurs.

La formation s'effectuera à l'ENA dans l'une des sections financières existantes.

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS DE L'ETAT DANS LE SECTEUR SERVICES COMMERCIAUX

ble... n° 60

Millions de F. CFA

SECTEUR		OPERATION OU PROJET		INVESTISSEMENTS
Titre	N°	N°	Désignation	
COMMERCE	71	7100	Création d'un dépôt sous douane à Nouakchott	n. d.
		7101	Création de brigades de contrôle des prix	n. d.
			TOTAL	n. d.

D 8

SECTEURS DE SOUVERAINETÉ

8 INFRASTRUCTURE ADMINISTRATIVE ET DE SOUVERAINETE

Le premier Plan déjà avait mis en garde les responsables mauritaniens devant les lourdes charges récurrentes que provoquent toujours les équipements de souveraineté. A cette occasion, les orientations suivantes avaient été prises : limiter les investissements administratifs et de souveraineté à moins d'*UN MILLIARD DE F. CFA*, sélectionner les investissements dont les charges sont les moins élevées et compatibles avec les prévisions de recettes et dépenses budgétaires, assurer au moindre coût les missions intérieures et extérieures essentielles de l'Etat.

C'était là des données d'ordre politique qui s'imposaient aux auteurs du Plan en connaissance des considérations techniques et économiques du moment.

Dans le cadre du second Plan, les besoins en matière d'infrastructure administrative et de souveraineté restent considérables, alors que les prévisions faites pour les quatre années à venir excluent la possibilité d'épargne budgétaire permettant leur réalisation.

1) **Défense Nationale.**

A) *Armée*

a) matériel	1.109.000.000
b) constructions	234.000.000

B) *Gendarmerie*

a) matériel	230.000.000
b) constructions	649.000.000
Total général	2.222.000.000

Avec la correction résultant de l'accroissement des coûts, ce total général sera de 2.761.000.000

Charges récurrentes annuelles : (en millions de F. CFA)

1970	1971	1972	1973
4,8	5,10	12.6	18,8

2) **Infrastructure Administrative.**

Une enveloppe de 500 millions devra être consacrée au cours des quatre années couvertes par le deuxième Plan aux infrastructures administratives et de souveraineté.

3) **Ecole de protection civile.**

La création de cette école devra faire l'objet d'une étude complète et, éventuellement, être réalisée au cours des quatre prochaines années.

D 9

ENQUÊTES - ÉTUDES - RECHERCHE

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS PREVUS DANS LE DOMAINE ENQUETES — ETUDES — RECHERCHE

Tableau n° 61

Millions de F. CFA

SECTEUR		OPERATION OU PROJET		INVESTISSEMENTS	CHARGES RECURR.
Titre	N°	N°	Désignation		
ENQUETES STATISTIQUES	91	9100	Enquête sur les budgets des ménages	150	—
		9101	Enquête sur les productions rurales	76	—
		9102	Creation d'un atelier mecanographique	15	16
		9103	Recensements centres urb. et zones sedent.	14	—
ETUDES FINANCES	92	9200	Etude de la reforme de la fiscalité	20	—
		9201	Etude sur les finances publiques	20	—
			Total	295	16

E

TABLEAU GÉNÉRAL DES INVESTISSEMENTS

TABLEAU GENERAL DES INVESTISSEMENTS PREVUS AU IIe PLAN

Tableau n° 62 — Millions de F. CFA

SECTEUR		SOUS-SECTEUR		INVESTISSEMENTS	
Titre	N°	N°	Désignation	Par sous-secteur	Par secteur
SECTEUR RURAL	1	11	Agriculture	3.872	
		12	Animation rurale	—	
		13	Elevage	2.169	
		14	Eaux et Forêts	100	
		15	Hydraulique pastorale	420	
			Total du secteur rural		6
ACTIVITE PRODUCTRICES MODERNES	2	21	Industries	3.000	
		23	Industries animales	282	
		24	Pêche et industries de la pêche	1.254	
		25	Mines et géologie	11.737	
			Total activités productrices modernes		16.2
EQUIPEMENT	3	31	Infrastructure routière	7.284	
		33	Infrastructure maritime	2.445	
		34	Infrastructure fluviale	414	
		35	Infrastructure aérienne	1.273	
		36	Télécommunications	792	
		37	Habitat — Urbanisme — Voiries	113	
		38	Cartographie	61	
		39	Hydraulique urbaine et électricité	3.098	
			Total équipement		15.48
SANTE ET POPULATION	4	41	Santé publique	1.540	1.54
EDUCATION ET FORMATION	5	51	Enseignement primaire	867	
		52	Enseignement secondaire	846	
		54	Enseignement supérieur	150	
		55	Enseignement technique et professionnel	831	
		57	Jeunesse et Sports	—	
			Total Education et Formation		2.694
			TOTAL A REPORTER		42.498

TOTAL GENERAL DES INVESTISSEMENTS PREVUS AU 2e PLAN

Tableau n° 62 (suite)

Millions de F. CFA

SECTEUR		SOUS-SECTEUR		INVESTISSEMENTS	
Titre	N°	N°	Désignation	Par sous-secteur	Par secteur
			Report	.....	42.498
INFORMATION TOURISME ARTISANAT	6	61 62 63 67	Radio Presse Artisanat Tourisme	319 26 33 703	
			Total Information, Tourisme, Artisanat ..		1.081
SERVICES	7	71	Commerce	—	
COMMERCIAUX	8	91 92	Défense Nationale Infrastructure administrative	2.761 500	
			Total souverainetés		3.261
SOUVERAINETE ENQUETES - ETUDES - RECHERCHE	9	91 92	Enquêtes statistiques Etudes financières	255 40	
			Total enquêtes, études, recherche		295
TOTAL DES INVESTISSEMENTS					47.135

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n° 1 : Répartition et densité de la population par région ..... page 19

» n° 2 : Le Commerce Extérieur de la Mauritanie en 1969 ..... page 21

» n° 3 : Balance des paiements, 1959, 1964 et 1968 ..... page 22

» n° 4 : Investissements en Mauritanie ..... page 23

» n° 5 : Le Produit Intérieur Brut (PIB) d'après son origine ..... page 25

» n° 6 : Croissance du Produit Intérieur Brut .. page 26

» n° 7 : Produit Intérieur Brut dans le Secteur rural traditionnel ..... page 27

» n° 8 : Récapitulation des Moyens des Services en Matériel et Personnel de 1960 à 1970 pages 32 et 33

» n° 9 : Coefficients d'efficacité des Services 1960 à 1969 ..... page 34

» n° 10 : Evolution des recettes budgétaires ... pages 38 et 39

» n° 11 : Prévision des recettes budgétaires globales dans la période 1970-1975 ..... page 41

» n° 12 : Dépenses budgétaires dans le Secteur Rural ..... page 47

» n° 13 : Récapitulation des Investissements de l'Agriculture ..... page 55

» n° 14 : Tableau récapitulatif des Investissements et des charges récurrentes dans le Secteur de l'Elevage ..... page 60

» n° 15 : Récapitulation des Investissements dans le Secteur Eaux et Forêts ..... page 63

» n° 16 : Tableau récapitulatif des Investissements et des charges récurrentes dans le Secteur de l'Hydraulique pastorale page 65

Tableau n° 17 : Récapitulation des Investissements dans le Secteur Rural page 66

» n° 18 : Prévisions d'exportation des produits de la pêche page 72

» n° 19 : Évolution comparée de la production de minerai de fer et des recettes fiscales sur exportation page 74

» n° 20 : Perspectives d'exportation du minerai de cuivre page 74

» n° 21 : Besoins en cadres du Ministère de l'Industrialisation et des Mines page 78

» n° 22 : Récapitulation des Investissements du Secteur productif moderne page 79

» n° 23 : Récapitulation des Investissements d'infrastructure routière page 84

» n° 24 : Tableau des charges récurrentes nouvelles relatives aux investissements du Plan en infrastructure routière page 84

» n° 25 : Récapitulation des Investissements d'infrastructure page 86

» n° 26 : Récapitulation des Investissements d'infrastructure fluviale page 87

» n° 27 : Tableau des charges récurrentes nouvelles relatives aux investissements du Plan en infrastructure fluviale page 88

» n° 28 : Personnel nécessaire au fonctionnement du Service de l'Infrastructure page 88

» n° 29 : Programme des besoins en personnel à prévoir dans le prochain Plan Quadriennal de la RIM page 90

» n° 30 : Récapitulation des Investissements d'infrastructure aérienne et des charges récurrentes page 91

» n° 31 : Programme de recrutement pour combler le déficit des effectifs — Période 1969 - 1974 page 92

Tableau n° 32 : Récapitulation des Investissements d'infrastructure de télécommunications page 93

» n° 33 : Programme d'études du Secteur Urbanisme ..... page 93

» n° 34 : Récapitulation des Investissements en hydraulique urbaine ..... page 96

» n° 35 : Récapitulation des Investissements en électricité urbaine ..... page 96

» n° 36 : Récapitulation des Investissements du service topographique et carthographique ..... page 97

» n° 37 : Tableau général des Investissements du Secteur Equipement ..... page 98

» n° 38 : Récapitulation des Investissements et charges récurrentes du Secteur Santé publique ..... page 103

» n° 39 : Coûts de l'Enseignement ..... page 108

» n° 40 : Récapitulation des Investissements prévus dans l'Enseignement primaire et charges récurrentes ..... page 112

» n° 41 : Récapitulation des Investissements et charges récurrentes dans l'Enseignement Secondaire ..... page 115

» n° 42 : Investissement et charges récurrentes dans l'Enseignement Supérieur ..... page 117

» n° 43 : Effectifs formés à l'ENA ..... page 118

» n° 44 : Effectifs formés par le Collège et Lycée techniques ..... page 119

» n° 45 : Effectifs formés au Centre Mamadou Touré ..... page 120

» n° 46 : Echéancier prévisionnel des sorties de l'Ecole des Infirmiers ..... page 121

» n° 47 : Cadres moyens en formation à l'étranger ..... pages 122 et 123

» n° 48 : Cadres Supérieurs en formation à l'étranger ..... pages 124 et 125

Tableau n° 49 : Récapitulation des Investissements prévus et des charges récurrentes dans l'Enseignement Technique ..... page 127

» n° 50 : La Jeunesse et les Sports — Formation des Cadres ..... page 129

» n° 51 : La Jeunesse et les Sports — Investissements ..... page 129

» n° 52 : Récapitulation des Investissements prévus dans le Secteur Education et Formation — Charges entraînées ..... pa 130

» n° 53 : Radiodiffusion — Récapitulation des Investissements ..... pa 134

» n° 54 : Radiodiffusion — Récapitulation des charges récurrentes ..... pa 135

» n° 55 : Radiodiffusion — Effectifs nécessaires en quatrième année du Plan ..... pa 136

» n° 56 : Direction de l'Information — Personnel à former au cours de la période quadriennale 1970-1973 ..... pag 136

» n° 57 : Journal « Le Peuple » — Personnel à former au cours de la période quadriennale 1970-1973 ..... pag 138

» n° 58 : Récapitulation des Investissements du Secteur Tourisme ..... pag 141

» n° 59 : Récapitulation des Investissements prévus dans le Secteur Information — Artisanat — Tourisme ..... pag 142

» n° 60 : Récapitulation des Investissements de l'Etat dans le Secteur Services Commerciaux ..... pag 147

» n° 61 : Récapitulation des Investissements prévus dans le domaine Enquêtes — Etudes — Recherches ..... page 155

» n° 62 : Tableau Général des Investissements prévus au II° Plan ..... pages 158 e 159

DOCUMENT PROVISOIRE

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

MINISTERE DE LA PLANIFICATION ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

INTERNATIONAL MONETARY FUND
INTERNATIONAL BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT
Joint Library
Washington, D. C. 20431

DEUXIEME PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL 1970-1973

107857

1F
338.91
M44p
1970/1973

TABLE DES MATIERES

CONSIDERATIONS GENERALES	Page	1
SECTEUR RURAL		9
INFRASTRUCTURE		38
INDUSTRIALISATION ET MINES		65
COMMERCE ET TRANSPORTS		81
ARTISANAT ET TOURISME		87
SANTE ET ACTIONS MEDICO-SOCIALES		93
EDUCATION NATIONALE		99
JEUNESSE ET SPORTS		121
INFORMATION ET PRESSE		125
FORMATION DES CADRES		134

INTERNATIONAL MONETARY FUND
Joint Library
Washington, D.C. 20431
INTERNATIONAL BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT

CONSIDERATIONS GENERALES

CONSIDERATIONS GENERALES

Le IIe plan quadriennal de développement économique et social doit couvrir la période 1970-1973.

Ce plan sera essentiellement un plan cadre. En conséquence, il s'attachera plus à définir une politique générale, des politiques sectorielles qu'à présenter l'ensemble des projets à réaliser au cours des quatre prochaines années.

Pourquoi une telle orientation? L'élaboration d'un plan cadre nous a semblé préférable pour les raisons suivantes :

1°) les données dont nous disposons à l'heure actuelle manquent de précision et toute extrapolation partant de données contestables peut engendrer des erreurs graves. Nous avons délibérément renoncé à la recherche d'une précision apparente qui peut être mystificatrice dans certains cas par la création de l'illusion mathématique.

2°) nous ne maîtrisons pas le financement de la plupart des projets à réaliser, financement attendu de l'extérieur et dont le montant aussi bien que la date à laquelle il sera obtenu restent inconnus.

3°) cela recommande que le plan quadriennal soit précisé au fur et à mesure par des programmes annuels intégrant les données nouvelles s'ajustant mieux aux réalités changeantes et tenant compte des possibilités budgétaires. En fait le budget de l'Etat et les programmes annuels doivent être élaborés sur la base d'une étroite collaboration entre ceux qui en ont la responsabilité.

.../...

Mais le IIe plan quadriennal sera plus qu'un cadre dans la mesure où il retiendra, dans les différents secteurs, un certain nombre de projets dont la réalisation est d'ores et déjà décidée ou apparaît comme prioritaire.

En un mot, le IIe plan quadriennal se voudrait rigide et souple à la fois.

Rigide en ce qui concerne les options, les politiques sectorielles. Dès que ces politiques seront adoptées par les instances politiques, elles s'imposeront tant qu'elles n'auront pas été modifiées par ces instances politiques et toutes les réalisations, les actions à entreprendre se conformeront à ces politiques.

Souple parce que dans le cadre des orientations arrêtées, des projets non prévus expressément dans le plan pourraient être étudiés et réalisés dans les années à venir si la conjoncture était favorable.

Ce qui est fondamental, c'est que l'activité générale s'inscrive dans les choix et les objectifs fixés par les plus hautes instances politiques. Cela permettra d'assurer la cohérence des décisions qui seront prises dans les différents domaines pour les années à venir.

Les obstacles au développement.-

Le caractère très limité des moyens de financement dont dispose l'Etat, le fait que celui-ci prend actuellement à sa charge la très grande majorité des projets de développement social et économique, l'amènent à recourir largement à l'aide extérieure. Les ambitions nationales en matière de développement sont, de ce fait et dans une très large mesure, tributaires du montant et de la structure de l'aide extérieure. Le montant de cette aide fort limitée, se prête mal à la prévision car il est affecté par des facteurs propres aux pays et organismes dispensateurs de cette aide et qui, par conséquent, nous échappent.

.../...

De même les pays ou organismes dispensateurs de l'aide, quand ils veulent intervenir dans notre Pays, ont leurs critères, leurs préférences qui ne concordent pas toujours avec les nôtres. Il en résulte un risque de distorsion considérable entre ce que nous pouvons prévoir et ce que nous allons effectivement faire. Tel organisme répugne à intervenir dans le secteur de l'infrastructure, tel autre dans le "social" et certains domaines fort importants pour nous peuvent n'intéresser aucun financement extérieur, d'où la nécessité d'un effort particulier de notre part dans ces domaines d'activité.

Mais il serait faux et dangereux de considérer que nos ambitions dans le domaine du développement ne sont limitées que par le montant de l'aide extérieure qui nous sera consentie.

Il y a d'autres facteurs limitants aux ambitions du développement susceptible de nous empêcher d'utiliser dans de bonnes conditions toute l'aide extérieure dont nous pouvons bénéficier et de réduire même singulièrement le montant de cette aide.

1°) Le premier de ces facteurs et dont l'effet bloquant peut apparaître très rapidement est le problème des charges "récurrentes". Tout projet nouveau, même réalisé "clés en main" entraîne des charges de fonctionnement, d'entretien, de renouvellement. Sa réalisation ne présente d'intérêt que dans la mesure où il est appelé à fonctionner convenablement et à rendre les services qui en sont attendus. On peut même dire que si son fonctionnement n'était pas assuré, il serait préférable de renoncer à sa réalisation, même si celle-ci était "gratuite". En effet, tant sur le plan politique que social, il peut être tenu pour certain qu'il y a moins d'inconvénient à ne pas réaliser un projet dont on n'a pas tous les moyens qu'à réaliser et à le laisser se dégrader.

Un seul exemple pour illustrer cela :

.../...

- en 1960, les services des eaux et forêts disposaient de 17 véhicules tous terrains en bon état, 3 bull dozer, 1 caterpillar, 3 niveleuses Lakefield et assuraient l'entretien de 6.500 km de pare-feux.

- en 1969 : 1 véhicule, 1 niveleuse, 1 caterpillar et 413 km de pare-feux entretenus.

D'autre part, les organismes dispensateurs d'aide se soucient beaucoup de ce que deviennent les réalisations qu'ils ont financées et le mauvais fonctionnement de celles-ci peut avoir des conséquences néfastes quant au maintien et à l'accroissement de l'aide extérieure en faveur de notre pays.

Par ailleurs, une politique qui consisterait à réaliser de lourdes infrastructures dans les différents domaines alors que ce qui existe n'est pas entretenu, n'est pas rationnellement exploité, est à tous les points de vue condamnable. Elle est le symbole de la mauvaise utilisation, du gaspillage des ressources qui doivent cependant être d'autant plus judicieusement utilisées qu'elles sont rares.

2°/ Le deuxième facteur limitant est celui des cadres. Un projet nouveau, l'extension d'une activité existante, le développement des services exigent aussi pour leur bon fonctionnement des cadres adéquats.

Pourquoi construire un dispensaire ou une école s'il n'y a pas d'infirmiers ou d'enseignants à y affecter?

Cette remarque peut paraître banale, mais en ce domaine, le manque de coordination, de réalisme, peut conduire, et a effectivement conduit dans certains pays, à de grands déboires. L'empressement des populations à avoir une école ou un dispensaire ou leur engagement même à les réaliser par leurs propres efforts ne doit être pris en compte que si on est assuré de pouvoir dégager

.../...

les fonds et les hommes indispensables à la bonne marche de ces réalisations. Ce qui est vrai pour le financement extérieur l'est aussi pour le financement intérieur.

Nos ambitions dans le domaine du développement ne doivent donc pas dépasser nos moyens en cadres si nous voulons faire des prévisions réalistes.

3°/ Un troisième facteur limitant est le manque d'études, de projets bien conçus et bien étudiés. On peut considérer que dans une large mesure, l'importance des concours extérieurs tant publics que privés est fonction directe de la qualité de la cohérence des projets qui sont proposés à un financement. Ces projets doivent répondre à des besoins clairement ressentis et exprimés. A travers eux doit apparaître la politique poursuivie. Toutes leurs implications doivent être analysées et évaluées. C'est là le plus sûr moyen d'obtenir sans trop de lenteurs les financements nécessaires. C'est là aussi le meilleur moyen d'échapper pour nos choix, nos priorités, à l'influence étrangère qui s'exerce beaucoup plus quand nous ne savons pas exactement ce que nous voulons.

\+

\+ +

C'est l'ensemble des considérations sommairement développées plus haut qui a guidé dans l'élaboration de ce document. Malgré les immenses besoins qui se manifestent dans tous les domaines, malgré la hâte de nos populations à vouloir satisfaire ces besoins à l'indication du souhaitable, il a été préféré celle du possible. Trop de plans de développement qui se sont uniquement attachés à la détermination du souhaitable se sont condamnés à rester "lettre morte".

Il faut cependant reconnaître que le plan ne sera pas fait avec toute la rigueur souhaitable, la prévision des recettes budgétaires pour les quatre prochaines années n'a pu être que très

.../...

grossière, le calcul des charges récurrentes est un problème redoutable qui demande de longues et minutieuses études qui n'ont pas pu toujours être faites et l'on s'est reporté uniquement dans beaucoup de cas aux évaluations faites par les services concernés. La planification de l'emploi demande du recul et compte tenu du temps plus ou moins long qu'exige la formation, cette planification doit se faire "un plan à l'avance".

C'est pour toutes ces raisons que, comme il a été dit plus haut, le IIe plan de développement économique et social sera essentiellement un plan cadre.

Il est important de souligner dans cette introduction que le fait que l'Etat, directement, et sur ses ressources propres, ait à faire face à l'ensemble des besoins collectifs, réduit singulièrement les perspectives de développement de notre Pays. Les populations, les collectivités locales et même les régions administratives s'adressent pour tous leurs problèmes à l'administration centrale qui n'a pas et ne peut avoir les moyens de tout faire. Le seul facteur de production dont le Pays dispose à un niveau relativement satisfaisant, à savoir le facteur travail, est inemployé. Il y a toute une mutation psychologique qui doit être entreprise et réalisée, celle qui consiste à persuader nos populations, nos collectivités, qu'elles doivent d'abord compter sur elles-mêmes et n'attendre d'aide de l'Etat que pour ce qui dépasse objectivement leurs possibilités. L'intervention de l'Etat doit apparaître comme une prime, une aide à ceux qui ont décidé de prendre la responsabilité de l'amélioration de leur sort. C'est toute une mentalité nouvelle qu'il faut créer et pour cela beaucoup de changements politiques, institutionnels, administratifs doivent certainement être opérés. Il s'agit d'un problème fondamental qui commande l'avenir de notre pays mais que nous nous contentons simplement d'évoquer ici.

.../...

Méthodes d'élaboration du plan quadriennal.-

Les responsables politiques ont tenu à ce que les populations participent, par leurs représentants locaux, aussi bien politiques qu'administratifs, à l'élaboration du plan. Des journées de travail ont été organisées au cours du 1er semestre 1969 dans les capitales des différentes régions administratives. A ces journées participaient, d'une part, les bureaux fédéraux des régions, les responsables des commissions régionales, les autorités administratives et, d'autre part, le Directeur du Plan accompagné d'un ou de plusieurs de ses collaborateurs. Les discussions ont été très souvent libres et les responsables régionaux ont fait de grands efforts pour déterminer des priorités, opérer des choix

Par ailleurs, les services centraux ont élaboré des programmes sectoriels, conformément à des questionnaires qui leur ont été adressés par la Direction du Plan. Ces programmes ont fait l'objet de discussions approfondies entre les services et la Direction du Plan.

Tout ce dont la réalisation a été demandée n'a pas été entièrement retenu et cela est normal.

Mais il a été tenu le plus grand compte des priorités formulées aussi bien au niveau régional qu'au niveau central. Le projet de plan sera soumis, pour approbation, au Gouvernement, au Bureau Politique National, au Conseil National du Parti du Peuple Mauritanien et au Parlement.

L E S E C T E U R R U R A L

LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL

En 1968, le IIe Congrès du Parti du Peuple Mauritanien a résolu d'accorder la priorité du développement au secteur rural. Cette option n'est pas le résultat du hasard.

En effet, au cours des années 60-65, la conviction était établie que le développement du pays se ferait par l'exploitation des ressources minières. Dans le Ier Plan 63-66 on peut lire : "Dans un pays où les ressources agricoles sont limitées, le développement des richesses pastorales handicapées par la situation des pâturages et le manque d'eau, la progression économique peut être recherchée dans l'exploitation des ressources minérales". C'est cette conviction que l'expérience des dernières années a fortement ébranlée, les activités minières se développent en marge de l'économie traditionnelle sur laquelle elles n'ont pratiquement pas l'effet d'entrainement. Au surplus, le caractère capitalistique très marqué des entreprises minières les conduit à ne faire appel qu'à une main d'oeuvre très réduite.

Le secteur rural continue et continuera encore longtemps à occuper les 9/10e des populations qui ne pourront bénéficier d'une promotion économique réelle que par une action directe dans ce secteur. C'est par des actions spécifiques de développement entreprises au sein même de ce secteur que l'on pourra améliorer les conditions de vie des populations rurales en même temps que seront provoqués les changements structurels que commande tout développement économique.

Or, la situation du monde rural s'est considérablement dégradée pendant les dix dernières années.

Si l'on ne considère que les dépenses budgétaires, on voit

en millions de Fr CFA

	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69
ersonnel	104	106	118	121	125	125	133	143	146	165
atériel	108	53	64	54	63	58	53	58	59	52
Total	212	159	182	175	188	183	186	201	205	217

Les orédits affectés à ces services représentaient 7 % du dget en 1960 et seulement 4 % en 1969.

La priorité accordée au secteur rural doit donc d'abord viser rattraper un retard et rétablir un équilibre convenable entre les penses de personnel et les dépenses de matériel.

Si la tendance actuellement n'ést pas rapidement renversée, on sistera très rapidement à l'inefficacité totale des directions ncernées (Agriculture, Elevage, Eaux & Forêts) et à la dégradation tale du patrimoine national (état sanitaire des troupeaux, bon état s puits et des pare-feux, etc...) dont ces directions ont la charge.

Les objectifs du plan rural devront être les suivants :

1°) Rattraper le grand retard qui existe par l'acquisition de moyens budgétaires plus importants.

2°) Protéger et maintenir le capital existant.

3°) Préparer l'avenir par la poursuite d'une politique tendant à faire accroître les productions agricoles et par conséquent les revenus des agriculteurs.

Pour la réalisation de ces objectifs un certain nombre opérations a été retenu et est présenté ci-dessous.

.../...

On s'étonnera peut-être de la modestie des investissements proposés pour le secteur rural alors que l'option est à la priorité à ce secteur.

En fait, la réalisation de nouveaux aménagements pose de sérieux problèmes dont la solution commande le succès de l'entreprise. Ce sont des problèmes d'animation des collectivités d'encadrement technique dont les services doivent se donner les moyens en hommes et en crédits de fonctionnement. Ce sont aussi des problèmes de gestion, d'adaptation à un matériel technique nouveau et d'acquisition de la capacité de le faire bien fonctionner.

Ce sont également des problèmes de propriété foncière qu'il faut résoudre par la mise au point d'une politique foncière adaptée et réaliste. Ce sont enfin des problèmes de commercialisation.

I. AGRICULTURE.-

A. Situation actuelle.-

Il est difficile d'évaluer la production de l'agriculture en Mauritanie. Les chiffres suivants sont de simples estimations.

. Mil et sorgho :		100 000 t.
. Dattes :	12 à	15 000 -
. Maïs :		4 000 -
. Niébés :		10 000 -
. Arachides :		800 -
. Céréales :		400 -
. Légumes :		400 -

Il s'agit donc essentiellement d'une agriculture de subsistance.

B. Les objectifs du quadriennal.-

Ces objectifs doivent viser d'abord à satisfaire les besoins des populations en productions vivrières. Une attention particulière

.../...

sera portée aux problèmes de commercialisation et les surplus de production qui pourraient aboutir à un effondrement des cours doivent être évités.

En ce qui concerne les productions agricoles "industrielles", la plus grande prudence sera observée. Cela résulte des deux considérations suivantes :

1°) le producteur est condamné à vendre toute sa production. Il ne peut se nourrir directement ni de coton, ni de tabac...

2°) pour ces productions il n'existe pratiquement pas de marché intérieur et les cours sur le marché extérieur sont fluctuants et généralement bas eu égard au coûts de production.

Les productions "industrielles" ne seront donc entreprises qu'en rapport avec un débouché intérieur assuré (industrie de transformation) ou avec un marché extérieur rémunérateur et stable.

Il résulte de l'ensemble de ces considérations que le programme à retenir pour les quatre prochaines années doit être le suivant :

Le mil.

La production de mil est mal connue. Les estimations les plus couramment faites la situent aux environs de 100.000 tonnes. La consommation moyenne est elle aussi très mal connue. Cela résulte du fait que notre pays est à la fois importateur et exportateur de mil avec le Sénégal et le Mali.

La situation est caractérisée par la coexistence sur l'espace national de surproduction à certains endroits et de pénurie à d'autres. Il existe une multitude de micro marchés non reliés entre eux. L'hétérogénéité des mesures d'une région à l'autre rend difficile la comparaison des prix. Par ailleurs, le prix du kg de mil subit des fluctuations considerables au cours de l'année et aussi d'une région

.../...

à une autre. - Fluctuations dans le temps parce qu'au moment des récoltes surtout du Cualo, il y a un effondrement des cours dont profitent certains intermédiaires pour constituer des stocks qu'ils ne vendront qu'en période de pénurie et à des prix prohibitifs. - Fluctuation d'une région à une autre du fait précisément de l'insuffisance de l'infrastructure de transports et du coût très élevé de ceux-ci.

Nous ne disposons donc pas actuellement d'éléments suffisamment précis pour arrêter des objectifs de production en mil.

En attendant qu'une enquête statistique sur les productions rurales et sur les budgets des ménages - enquête qui commence en 1970 et dont les résultats seront connus dans deux ans - puisse nous apporter les informations qui nous font défaut (production, consommation, surfaces cultivées, nombre de personnes et de familles s'adonnant à l'agriculture, facteurs qui affectent la consommation de mil et dont l'évolution commande la politique de production), c'est vers une politique de stabilisation des cours, de meilleure distribution de ce produit que nous devons nous orienter dès à présent.

Il s'agit de mettre sur pied et dans les meilleurs délais un organisme de régulation des cours. Cet ganisme devrait se donner les moyens de stockage qui lui permettraient de stocker du mil acheté à un prix rémunérateur pour le paysan et de le revendre aux périodes de pénurie à un prix avantageux pour le consommateur. Même s'il ne se substitue pas entièrement aux intermédiaires spéculateurs, il modifiera leurs comportements dans la mesure où il déterminera des prix auxquels ceux-ci seront obligés de s'aligner pour acheter et vendre.

Cet organisme qui pourrait être la SONIMEX devrait s'attacher à régler les problèmes de transports et à implanter judicieusement ses silos de stockage.

En bref, les objectifs immédiats devront porter sur l'amélioration de la distribution du mil et la régularisation de ses cours.

.../...

En attendant que des informations statistiques solides soient disponibles, l'Etat ne prendra aucune mesure tendant à accroître la production du mil sauf dans le cadre de la réalisation de barrages de décrues dont un certain nombre devront être construits au cours des prochaines années.

Le riz.-

La politique à poursuivre est l'accroissement de la production de riz. Actuellement, la riziculture en Mauritanie occupe 300 à 350 hectares et produit quelques 700 tonnes alors que la consommation annuelle est de 12.000 tonnes et que cette consommation est certainement appelée à croître rapidement sous l'influence de l'accroissement démographique et des habitudes de consommations nouvelles tendant à la substituer lentement au mil.

Mais la culture du riz demande la réalisation d'aménagements et pose donc des problèmes de financement et des problèmes techniques. Les problèmes techniques sont des problèmes de bon fonctionnement du matériel de pompage, de gestion. Ce sont aussi des problèmes d'encadrement nécessaire pour des agriculteurs qui n'ont pas d'expérience dans la culture du riz.

Si donc l'objectif à atteindre est clair, il faut se garder d'une trop grande hâte qui pourrait faire rater le but poursuivi.

Un programme raisonnable à poursuivre au cours de ces quatre prochaines années et qui est déjà entamé est le suivant :

- Petits aménagements type "Vinding" et "Diékano". 10 aménagements de ce type d'une superficie de 350 hectares sont déjà financés par le FED et leur réalisation s'effectuera en 1971 et 1972.
  Investissement total : 81,40 millions - Production 700 t.
  Un projet semblable a été présenté au FAC et son financement pourrait intervenir en 1971 - Investissement total : 73 millions.

.../...

- Achèvement de l'aménagement hydroagricole de M'Pourie. Ce projet comporte l'aménagement d'une plaine de 2.700 ha dont 2.000 hectares seront cultivés en riz.
  Au total, la production de riz passera au cours du plan de 700 tonnes à quelques 6.000 tonnes.

Par ailleurs, une étude sur la mise en valeur du Gorgol d'un coût de 350 millions financée par le PNUD, doit être entreprise cette année. Le projet comporte les actions spécifiques suivantes :

a) étude des possibilités d'exécution d'un projet de développement de la riziculture dans le Oualo du Gorgol (casier de 5.000 hectares).

b) préparation de la création d'une industrie sucrière en Mauritanie.

c) études hydrologiques, pédologiques, sous-économiques, etc...

Une étude d'aménagement intégré dans le Guidimaka (riz, arachide, huilerie) a été présentée au financement du FED pour 60 millions.

L'objectif d'accroissement de la production du riz se continuera donc au-delà de la période du plan et sera axé sur les résultats de ces études.

Le blé.-

La production de blé est actuellement très faible et reste localisée sous palmeraie et dans certaines cuvettes de barrages de décrue.

L'objectif est de développer cette culture à partir de l'irrigation.

Deux petits périmètres sont en cours d'aménagement dans ce but :
- R'Diz-Gouclit : 30 hectares (irrigation par submersion);
- Tamgurj En-Aj : 15 hectares (irrigation par aspersion).

.../...

Ainsi, dès novembre 1970, 45 hectares pourront être mis en culture et devront produire 110 tonnes.

Une première tranche d'aménagement de 300 hectares en bordure du lac R'Kiz a déjà fait l'objet d'une demande de financement au FAC mais sa réalisation pose des problèmes techniques qui sont à l'étude. On peut estimer que sa réalisation interviendra au cours du plan, ce qui permettra un accroissement de la production de l'ordre de 400 tonnes de blé et 350 tonnes de maïs.

Si les essais qui vont être entrepris au cours de ce IIe Plan étaient concluants, la culture du blé devrait être développée dès l'achèvement de la période du plan.

La datte.-

Trois actions principales pour l'amélioration, le développement et la commercialisation de la production dattière doivent être entreprises ou continuées.

1. Inventaire et recensement précis des palmeraies.
2. Amélioration et rénovation des palmeraies :
   a) lutte phytosanitaire
   b) amélioration des sols (irrigation et fumure)
      Pour ces deux opérations, une action est menée depuis quelques années en Adrar sur crédits FAC. A partir de 1970, cette action doit s'étendre au Tagant. Au total et pour les 4 années du plan 100 millions devraient être affectés à ces deux opérations.
   c) plantations modernes et extension des palmeraies.
   d) utilisation des sous-produits.
3. Etude du marché de la datte.
   a) détermination de l'auto-consommation et de la production commercialisée.

.../...

b) étude du marché mauritanien. Ce marché est certainement important et est loin d'être rationnellement exploité. Une étude sur les circuits traditionnels et leur amélioration possible, sur la qualité et le conditionnement préférés par le consommateur mauritanien doit être rapidement entreprise.

c) étude du marché extérieur. Les possibilités d'exportation de la datte mauritanienne doivent être explorées.

Productions diverses.-

Comme il a été déjà dit plus haut, la plus grande prudence est à observer en ce qui concerne les productions suivantes : coton, tabac, arachide, tomate industrielle, henné, maraîchage, etc...

L'objectif à se fixer pour ces productions au cours du plan doit être un objectif d'études de recherches tendant à déterminer les meilleures conditions de production (organisation, techniques à utiliser, problèmes de gestion à résoudre) les rendements, les coûts de production, les débouchés. Le programme de production devant être entrepris une fois qu'une réponse satisfaisante est apportée à l'ensemble de ces questions.

Les barrages de décrue.-

Les barrages de décrue méritent une attention toute particulière. Ils offrent à des populations implantées dans des zones peu favorables à l'agriculture de meilleures conditions pour cette activité. D'autre part, ces barrages de retenue permettent dans beaucoup de cas un accroissement des ressources en eau et contribuent ainsi au développement de l'élevage.

Le nombre de barrages dont la réalisation ou la réparation a été demandée par les régions est considérable et il n'est pas possible de satisfaire toutes ces demandes dans le cadre de ce plan pour les raisons suivantes :

.../...

1°/ Raisons techniques : Sur plus de 200 barrages dont la réalisation a été demandée, 60 seulement sont connus de façon plus ou moins détaillée par l'administration et il n'y a de projets d'exécution complets que pour 3 de ces barrages.

2°/ Raisons économiques : parmi les sites plus ou moins connus, on remarque qu'un grand nombre offre très peu d'intérêt. Coût de l'aménagement à l'hectare "prohibitif". C'est là un aspect qui échappe souvent aux collectivités mais qui ne peut pas ne pas être pris en considération au niveau général où on doit se soucier de la bonne utilisation des ressources.

3°/ Raisons financières : il n'est tout simplement pas possible pour l'Etat de trouver actuellement tous les financements nécessaires à la réalisation de tous les ouvrages demandés.

Tout cela nous amène à retenir en 1970 et 1971 les opérations suivantes :

a) étude de l'ensemble des sites de barrages dans la 1ère et 2e Régions. Cette étude a été déjà financée par le FED pour 67 millions.
   - Réalisation en 73 et 74 d'une quinzaine de barrages dans ces régions : 400 à 500 millions.

b) étude et établissement par les services techniques compétents des projets d'exécution des ouvrages dont la réalisation se justifie. Le financement sera recherché à l'extérieur, au niveau national, mais aussi au niveau des collectivités locales qui doivent prendre une part de plus en plus grande dans la réalisation de leurs projets. Sur l'engagement précis d'une collectivité ou d'une région de prendre une part importante à la réalisation, les services techniques accéléreront l'étude et l'établissement des projets d'exécution de tel ou tel ouvrage.

.../...

Petits barrages dans le Delta.-

Le projet vise à créer des sources d'eau douce dans une région où, par manque d'eau, d'excellents pâturages ne sont pas exploités. Il est pratiquement impossible de quantifier les effets à attendre d'un tel projet mais on pense qu'il suscitera très rapidement un développement de l'élevage dans la région ainsi que quelques activités agricoles.

Investissement : études et aménagement = 80 millions.

Recherches agronomiques.-

Au cours des 10 dernières années, la recherche agronomique a porté sur le palmier dattier. Un organisme d'intervention français, l'IFAC, a consacré à cette recherche quelques 300 millions dont une moitié est une subvention du Gouvernement français et l'autre moitié, dégagée par la R.I.M..

Bien que les résultats obtenus ne soient pas négligeables, une politique nouvelle de la recherche est actuellement en élaboration et doit entrer en application dès 1971. Cette politique vise deux buts :

1°) diversification de la recherche qui s'étendra à d'autres domaines (cultures fruitières, fourragères, etc...).

2°) action plus dynamique de la Mauritanie dans la définition et l'exécution de la politique de recherche. Un comité national de recherche scientifique sera créé au cours de cette année. Il sera chargé de la définition des thèmes de recherche ainsi que du contrôle des activités de recherche.

Au total 120 à 150 millions seront consacrés à la recherche au cours du prochain plan.

.../...

Pour que les services chargés de l'agriculture puissent assurer convenablement leur mission (conception, études, encadrement technique, vulgarisation agricole), la réalisation des opérations suivantes est tout-à-fait indispensable.

1°/ Vulgarisation des techniques améliorées dans l'agriculture traditionnelle.

Il s'agit de mettre en place dans certains secteurs du matériel agricole qui pourra être utilisé en démonstration ou faire du travail à façon, les deux possibilités étant d'ailleurs liées.

Coût : 11 millions.

2°/ Ateliers de réparation de machines agricoles.

Le projet a pour but la création dans les secteurs agricoles d'ateliers de réparation des machines agricoles. Ces ateliers dotés d'un véhicule spécialement aménagé devront ravitailler des petits dépôts de pièces détachées et faire des tournées de réparation.

Coût : 20 millions.

3°/ Laboratoire d'étude des végétaux.

Le rôle de ce laboratoire sera de faire des études sommaires, essentiellement d'identification concernant les maladies et les prédateurs des végétaux. Actuellement, la Direction de l'Agriculture pour la moindre analyse, dépend des laboratoires de Hann et de Bambey, au Sénégal.

Une partie du matériel nécessaire a été acheté en 1968 et est actuellement inutilisée faute de local.

Coût : 7 millions.

4°/ Ferme expérimentale de M'Pourie.

L'exploitation de cette ferme permettra de tester les espèces et les variétés qu'il serait intéressant d'introduire en Mauritanie et de tester de nouvelles méthodes et de nouveaux appareils de culture.

Il est prévu en particulier d'étudier les problèmes de cultures céréalières et fourragères.

Le matériel devrait être acquis dès l'année 1970 et coûte 10 millions.

.../...

Charges récurrentes -

L'ensemble des projets agricoles qui restent modestes entraîne les charges récurrentes annuelles suivantes :

en millions de Fr CFA

1970	1971	1972	1973
79	92	115	115

Ces chiffres sont à ajouter au budget de la Direction de l'Agriculture, non pas tel qu'il figure dans la loi des Finances 1970, mais tel qu'il a été calculé pour que les moyens dont dispose actuellement le service ne restent pas inutilisés.

Compte tenu de cela, l'évolution des crédits de la Direction de l'Agriculture doit être la suivante :

en millions de Fr CFA

1970	1971	1972	1973
179	192	215	215

EAUX & FORETS.-

En 1960, le Service des Eaux & Forêts disposait de 17 véhicules "tous terrains" en bon état pour les inspections, cantonnements et postes forestiers: 3 bull dozer, 1 caterpillar, 3 niveleuses Wakefield pour l'ouverture et l'entretien des pare-feux. A la même date, le service bénéficiait d'une dotation de 11.825.000 Fr par an pour l'entretien des pare-feux.

.../...

En 1968 le "parc" automobile ne compte qu'une land rover acquise en 1967, 1 niveleuse et 1 caterpillar dont les frais d'entretien absorbent une part importante des contributions des communes rurales qui ne s'élèvent plus qu'à 2 millions de Fr CFA.

La Mauritanie doit, plus que tout autre Etat au sud du Sahara, inscrire dans son programme de développement économique et social, les problèmes de la conservation des sols, des pâturages et des formations forestières, cela pour deux raisons :

1°) Il est maintenant établi que la désertification des sols gagne d'une manière sensible les régions limitrophes du Sahara. La rapidité de la propagation est fonction, entre autres de l'importance du découvert végétal.

2°) La presque totalité des paysans et éleveurs mauritaniens ignorent la fonction régulatrice de la végétation. Il convient donc de déployer les moyens adaptés pour mener dans cette couche de la population un vaste programme d'éducation.

Le programme minimum suivant doit être exécuté pendant les quatre prochaines années :

Projet n° 1 -- Protection et conservation des sols, lutte contre les feux de brousse

Il s'agit de reconstituer le réseau de 6.500 km de pare-feux qui existait à l'indépendance et qui a aujourd'hui presque entièrement disparu faute d'entretien, puis d'assurer l'entretien du réseau constitué.

Pour cela, il importe de renouveler le matériel qui existe et d'acquérir du matériel supplémentaire. Trois brigades doivent être mises sur pied :

.../...

- 1 brigade à Kiffa couvrant la première, la deuxième et la troisième régions ;
- 1 brigade à Kaédi couvrant la quatrième et la cinquième régions ;
- 1 brigade à Rosso couvrant la sixième région.

L'équipement des trois brigades (niveleuses, véhicules d'accompagnement et de liaison), les ateliers et magasins, les dépenses de main d'oeuvre, les pièces de rechange, le fonctionnement coûtent 221 millions.

Le calendrier des travaux doit être le suivant :

- 1971, début des travaux dans la 5e région : 1.500 km
- 1972, fin des travaux dans la 5e région et début des travaux dans la 6e région : 1.500 km
- 1973, travaux dans la 6e et 4e régions : 2.000 km
- 1974, travaux dans la 2e et 3e régions : 1.500 km

soit au total : 6.500 km

Dépenses d'entretien. Le prix du kilomètre entretenu peut être estimé à 5.600 Fr.

Les dépenses à prévoir du fait de ce programme seront :

- 1972 : 1.500 km à entretenir : 8,4 millions
- 1973 : 3.000 km " : 16,8 "
- 1974 : 5.000 km " : 28 "
- 1975 : 6.500 km " : 36,4 "

Les mêmes sommes pour les années suivantes, pour l'entretien des 6.500 km.

Si nous voulons éviter de retomber dans la situation qui a caractérisé les 10 dernières années (désinvestissement considérable), l'entretien devra à l'avenir être assuré. Il faudra, pour cela, l'engagement obligatoire des régions d'affecter tous les ans les sommes correspondant aux frais d'entretien de leurs réseaux de pare-feu. L'inscription de ces sommes au budget des régions doit être rendue obligatoire (comme pour les produits biologiques).

.../...

Lutte contre le feu. C'est le complément indispensable au projet et qui demande qu'un crédit de 10 millions par an y soit affecté. Ce crédit doit être dégagé sur le fonds de solidarité inter-régional.

Projet n° 2.- Lutte contre l'envahissement des sables.

Il s'agit de protéger des localités ou palmeraies menacées par l'envahissement des sables : Méderdra, Boutilimit, Ain Salama, Moudjéria, Tamchakett, Kankossa, Chinguetti Mekta Lahjar.

Les travaux consistent dans la majorité des cas, en l'établissement d'une clôture englobant largement la dune à fixer jusqu'à la limite de la végétation. Les espèces herbacées et ligneuses se réinstallent dans le périmètre protégé, soit spontanément, soit par plantations. A Chinguetti, il s'agit de rehausser les dunes vives par pause de palplanches afin d'opposer au sable un obstacle mécanique.

Dépenses d'investissement : 50 millions, soit par an :

- 1971 : 37 millions,
- 1972 : 4,5 millions,
- 1973 : 4 millions,
- 1974 : 4,5 millions.

La plus grosse partie des dépenses devra être effectuée en 1971 car les dépenses de matériel les plus importantes feront l'objet d'un marché unique.

Projet n° 3.- Aménagement sommaire des réserves de faune.

Malgré l'interdiction de la chasse décrétée depuis novembre 1965, une grande partie de la faune mauritanienne est menacée d'extinction par suite du braconnage.

.../...

Il est possible d'assurer la préservation de la faune dans quelques réserves sommairement aménagées, qui existent depuis longtemps mais qui en fait ne sont guère surveillées.

Outre leur aspect de conservation de la faune, ces réserves présentent un aspect touristique et scientifique important.

Les réserves à aménager sont les suivantes :

- réserve naturelle intégrale des îles mauritaniennes (oiseaux).
- réserve intégrale de faune de la Baie du Lévrier (3.100 km2 - gazelles et autruches).
- réserve partielle de faune du plateau d'El Agher (2.700 km2) à la limite de l'Assaba et du Hodh Occidental (éléphants).

Ce projet n'est que le début d'un projet plus vaste dont l'exécution se poursuivra au cours du IIIe Plan et qui comporte la création d'autres réserves dans le Delta du Sénégal (oiseaux) dans l'Assaba (éléphants) dans le Tiris, à la frontière du Mali (addax, oryx, autruches)et dans l'Adrar (mouflons à manchettes).

Création et équipement de 2 brigades de gardes à Tanoudert et dans la Baie d'Arguin et d'une brigade pour El Agher : 5 millions.

Projet n° 4.- Plantation à Nouakchott.

Les plantations à Nouakchott représentent, à ce jour, un investissement d'environ 30 millions. Faute d'entretien suffisant, ce capital s'est dégradé et les travaux à entreprendre ne relèvent plus de l'entretien.

De plus, il est nécessaire de terminer le boisement des espaces verts de la Capitale et d'assurer ainsi une protection efficace contre le vent et le sable.

Coût total : 36 millions répartis sur les années 70-71 et 72.

.../...

Il importe de remarquer que les services des eaux et forêts disposent des cadres et agents nécessaires pour l'exécution de ce programme.

E L E V A G E.-

Les estimations que l'on peut faire après la grande sécheresse 1968-1969 donnent :

- bovins : 1,8 millions
- petits ruminants : 6 "
- camelins : 0,7 "
- asins : 0,3 "
- équins : 0,015 "

La valeur de ce cheptel peut être évaluée à 46,45 milliards. Ce capital animal rapporte annuellement 5,5 milliards. Plus de 80 % de la population vit de cet élevage.

Ces quelques chiffres suffisent pour montrer l'importance de ce secteur et expliquer les efforts particuliers qui doivent être faits pour le développer.

Plusieurs facteurs favorables sont à noter :

- évidente vocation du pays et de ses habitants pour l'élevage. Qualités exceptionnelles du bétail qui est résistant et bon marcheur.
- production et commercialisation aux mains des mauritaniens.
- marché intérieur en expansion.
- auto-consommation importante.
- marchés extérieurs importants et en expansion, sans concurrence dangereuse. Prix stables et rémunérateurs.
- perspectives du développement d'un circuit moderne de commercialisation (circuit mort), le déficit en protéines des pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest est important et les pays du Sahel ne seront probablement pas trop pour le combler.

.../...

Mais il y a aussi des facteurs défavorables qu'il faut bien connaître et mieux combattre. Ce sont :

- les problèmes sanitaires,
- les problèmes d'hydraulique pastorale.

Problèmes de production - Il faut introduire et vulgariser les méthodes modernes d'élevage, entreprendre l'éducation des éleveurs.

Problèmes de commercialisation - Les circuits de commercialisation sont complexes; et il faut mener là une politique d'assainissement et en particulier réglementer la profession de boucher.

Les objectifs du plan doivent être les suivants :

- meilleure assistance à la production traditionnelle par la réanimation du service de l'élevage et la protection sanitaire du cheptel.
  Cette politique doit avoir pour but une augmentation du taux de croît du cheptel bovin, ovin et caprin : passage de 8 à 10 % pour les bovins et de 20 à 25 % pour les ovins et les caprins.
- l'expérimentation et le développement de la production modernisée dans les régions les plus favorables au développement de l'élevage,
- la détermination et l'application d'une politique de l'hydraulique pastorale et des pâturages,
- l'accélération de la formation du personnel de conception et d'encadrement en matière d'élevage

.../...

Or, en matière d'assistance à la production traditionnelle et de protection sanitaire du cheptel, la situation du Service de l'Elevage s'est lentement et constamment dégradée depuis 1960, les crédits de matériel étant passés de 69 millions en 1960 à 27,5 millions en 1970. Le Service a abandonné toutes ses activités relatives aux conseils aux éleveurs, à la surveillance des pâturages et des points d'eau, à l'étude des mouvements du bétail. La médecine curative n'existe presque plus par manque de matériel et de médicaments.

Le Service est devenu un service de la vaccination et n'a pu exercer cette activité les dernières années que grâce aux moyens de la campagne antipestique.

Avant tout, il convient d'abord de faire "tourner" correctement ce service, c'est-à-dire, de lui donner les crédits indispensables pour que les moyens dont il dispose actuellement -- notamment en personnel - ne restent pas inutilisés.

Le budget de personnel de 81 millions peut être maintenu. Il convient seulement d'orienter tous les ans 4 à 5 bacheliers vers la médecine vétérinaire.

Le budget de matériel doit être porté, dès 1971, à 125 millions se répartissant comme suit :

- fonctionnement général des services	46,5 M.
- renouvellement du parc automobile	12 -
- entretien et renouvellement des parcs de vaccination	10 -
- entretien des bâtiments	5 -
- poursuite campagne antipestique	5 -
- police sanitaire (abattages)	2,5 -
- vaccins et médicaments (à la charge des régions)	44 -

.../...

La reanimation du Service de l'Elevage est absolument indispensable et sa réalisation doit constituer la première mesure d'application de la priorité accordée au monde rural.

Les projets suivants doivent être entrepris au cours du plan.

1°. Développement de l'élevage.-

Il s'agit d'un projet important dont les contours se dessinent déjà mais le montant de l'investissement ne pourra être connu qu'aux termes de discussions en cours actuellement avec la Banque Mondiale et la F.A.O..

Le projet doit développer simultanément plusieurs actions :

a) une action sanitaire proprement dite
   . lutte contre les principales épizooties tendant au maintien des resultats acquis à la suite de la campagne antipestique.
   . campagne de vaccination contre la péripneumonie.
   . implantation d'une cinquantaine de parcs de vaccination.
   L'action sanitaire doit se développer sur 2 ans sur l'ensemble du territoire.

b) puits pastoraux - L'action visera au remplacement d'une trentaine de puits et à la réparation de 250 puits.
   Elle couvrira les 4e, 5e et 6 régions et elle assurera la formation du personnel nécessaire à la constitution de quelques brigades dont l'équipement sera assuré dans le cadre du projet.

c) action tendant à la protection des pâturages par l'entretien des pare-feux existants. Le Service des Eaux et Forêts recevra l'équipement et le fonctionnement nécessaires à la réalisation de ce programme.

2°. Equipement d'un laboratoire de diagnostics à Nouakchott.

.../...

La mise en fonctionnement de ce laboratoire est indispensable et urgente. Actuellement toutes les analyses ne peuvent être faites qu'au Sénégal.

La première phase de 25 millions devra être réalisée dès fin 1970.

3°. Construction à Nouakchott (Ksar) de bureaux pour la Direction de L'élevage.

Ce projet propose l'édification sur les terrains dévolus au Service de l'Elevage et situés au Ksar :

- de bureaux pour la Direction de l'Elevage,
- de magasins servant de dépôts de médicaments.
- d'un logement pour le Directeur de l'Elevage.

Investissements : 17 millions.

4°. Construction de centres d'immunisation.-

Il s'agit de construire 10 centres d'immunisation comprenant des bâtiments techniques et des logements pour le Service de l'Elevage sur le modèle de celui qui a été édifié dans le cadre du premier plan à Bacikounou.

Les lieux d'implantation retenus sont : El Ghabra, Tintane, Nakta Lahjar, Ould Yengé, Ater, F'Dérick, Adel Bégrou, Guérou, Oualata, Nouadhibou.

Il est souhaitable que les travaux s'échelonnent comme suit .

- 1970-1971 : . Tintane
  . El Ghabra
  . Nakta Lahjar
  . Ould Yengé
  . Ater

.../...

- 1972-1973 : . F'Dérick
. Adel Bégrou
. Guérou
. Oualata
. Nouadhibou

Investissements : 90 millions

5°. Création d'une zone pilote d'élevage dans la région de Kaédi.-

Il s'agit d'installer, avec pour centre et point d'appui la ville de Kaédi, une équipe de techniciens du Service de l'Elevage, dôtée des moyens nécessaires, à laquelle seraient confiées la promotion et la réalisation des actions zoosanitaires et d'élevage dans la région du Gorgol et des régions limitrophes.

Cette unité veillera à ce que les animaux aboutissant au ranch prévu dans la région de Kaédi soient irréprochables au point de vue sanitaire.

Il s'agit d'un projet pilote. Une telle organisation peut être réalisée dans d'autres régions du territoire en cas de succès.

Investissements : 29 millions.

6°. Création d'une bergerie modèle dans l'est du pays.-

Ce projet consiste en la mise en place dans l'est du territoire d'une ferme modèle vouée à l'élevage du mouton. Au sein de cette station, il serait entrepris tout ce qui peut aboutir à l'accroissement de la rentabilité du cheptel ovin.

Il serait en particulier procédé à des sélections en vue de l'amélioration du rendement en viande, en beurre, et en lait. La vulgarisation des méthodes d'élevage modernes sera entreprise.

Investissement : 30 millions.

.../...

HYDRAULIQUE PASTORALE.-

1. Le réseau de puits et son état actuel.-

Il existe actuellement dans le pays environ 3.000 puits autres que les Oglets. Sur ces 3.000 puits, l'administration a fait exécuter 750 entre 1950 et 1966 dont 600 entre 1950 et 1960.

L'ensemble des puits "administratifs" n'a subi aucun entretien depuis 1959, date à laquelle ont été supprimées les 8 brigades : d'Aïoun, Néma, Kiffa, Rosso, Aleg, Tidjikja, Boutilimit et Atar.

En 1964, seule celle de Rosso a été recréée. Elle couvre partiellement le sud-ouest de la 6e Région.

Faute d'entretien courant, on peut estimer que ce réseau de puits administratifs s'est dégradé très rapidement. Les puits construits entre 1950 et 1960 nécessitent, dans la plupart des cas, une réfection totale alors que la vie normale d'un puits correctement entretenu atteint facilement 50 ans.

Pour les puits construits entre 1964 et 1966 sur le Dhar de Néma, les utilisateurs réclament déjà la réparation de 17 des 21 puits construits à l'entreprise.

En dehors des puits "administratifs" ceux construits par les particuliers ont une valeur très variable mais on constate ces dernières années une certaine généralisation des techniques modernes de fonçage.

L'énorme effort entrepris par l'administration surtout entre 1950 et 1960 a abouti aux résultats suivants :

a) On peut dire qu'à l'heure actuelle et dans les régions où les ressources hydrauliques sont connues, très rares et limitées sont les zones nécessitant l'implantation d'un nouveau puits pastoral.

.../...

b) La sédentarisation s'étant accélérée depuis 1960, il y a par contre un retard dans l'équipement en puits villageois.

c) Jusqu'en 1950, la construction des puits était entièrement à la charge des utilisateurs. De 1950 à 1960, l'Etat a apporté une aide technique grâce aux brigades hydrauliques. Les populations ayant pris l'habitude de faire appel à l'Etat, les brigades ayant été supprimées, l'Etat a transformé son aide en aide financière. (Chantiers de Promotion Nationale, budgets régionaux). Cette forme d'aide se prête mal aux contrôles.

d) Il n'a jamais été possible de faire admettre réellement que les puits construits par l'Etat sont la propriété de celui-ci et par conséquent utilisables pour tous les usagers.
Il y a eu à certains endroits prolifération de puits (Etat, particuliers), chaque collectivité voulant avoir "son puits" et manifestation du phénomène de surpâturation.

Si l'on considère les desiderata formulés par les régions dans le cadre de la préparation du plan, on constate qu'il s'agit d'abord de l'amélioration du réseau actuel de points d'eau beaucoup plus que de l'implantation de nouveaux puits.

A titre d'exemple dans la 1ère région, les populations ont demandé la reprise, dans le département de Néma, Timbédra, Amourj, Bassikounou, Oualata, Djeguéni respectivement de 24, 34, 31, 18 et 16 puits et la construction de 10, 10, 37, 5, 23 et 9 puits.

.../...

2. La politique à suivre.-

Il s'agit essentiellement de recréer les brigades hydrauliques. La réfection, l'entretien du patrimoine existant constitueront l'activité essentielle. Le forage de puits nouveaux sera soumis à un avis favorable des techniciens de l'hydraulique, de l'élevage et de l'agriculture.

Dans la 4e, 5e et 6e régions, l'intervention se limitera à ce qui sera fait dans le cadre du projet "développement de l'élevage" au terme duquel 3 brigades devront être mises sur pied.

Dans les autres régions, des brigades devront être constituées, la priorité devant aller à la 1ère et à la 7e régions.

L'infrastructure d'une brigade se monte à 26 millions.
Le fonctionnement annuel s'élève à 27 millions.
Pour le succès de l'opération, il faut absolument que les charges de fonctionnement soient une obligation pour les régions. Leur inscription au Budget de la région doit être obligatoire. Il peut appartenir à ces régions de définir une participation des collectivités concernées.

Sans cette obligation, les brigades hydrauliques risquent d'être vouées à l'inactivité et à disparaître une nouvelle fois.

En dehors de la reconstitution des brigades, les deux projets suivants seront entrepris :

Renforcement du Service des Eaux Souterraines.-

Il s'agit d'un projet qui est financé par le Fonds Spécial des Nations Unies et qui va se développer sur les 3 prochaines années.
Dans ce cadre seront entrepris :
1°/ la formation de 6 spécialistes et 16 agents de maîtrise et ouvriers spécialisés,

.../...

2°/ le creusement de puits dans la 2e et la 3e régions,

3°/ forages dans le Tiris, l'Azefal, le Nord Tagant et le Trarza.
La réalisation du projet demandera 270 millions.

4°/ réalisation d'une cinquantaine de puits dans la 3e et la 5e régions.
Ce projet sera réalisé dans le cadre du plan par la République Populaire de Chine

ANIMATION RURALE.-

Le développement du Secteur Rural exige, à côté d'une action quantitative (aménagements, investissements divers) une action qualitative. Il s'agit de préparer les hommes à bien recevoir et à tirer le meilleur parti des actions entreprises par eux ou avec eux. C'est tout le problème du développement du mouvement coopératif, de la formation aux techniques agricoles et à la gestion des agriculteurs. Une action, quelle que soit son importance est vouée à l'échec et la réalité humaine à laquelle elle s'applique n'y est pas psychologiquement et techniquement préparée. Cela indique toute l'importance de l'animation des populations rurales.

Un Service de l'Animation a été créé depuis deux ans mais son action reste limitée pour deux raisons :

a) absence d'une doctrine cohérente,

b) insuffisance de moyens.

On peut proposer pour une doctrine les grandes lignes suivantes :

1°) L'Animation doit précéder et accompagner toute réalisation dans le Secteur Rural en vue d'aboutir à la meilleure organisation sociale pour la réussite de cette réalisation.

.../...

2°) Tout effort réel entrepris par un groupe social en vue de l'amélioration de son sort doit recevoir l'aide des Chantiers de Promotion Nationale.

3°) L'Animation Rurale ne doit consentir d'efforts que pour ceux qui ont fait et continuent à faire la preuve qu'ils sont réellement décidés à améliorer leur sort par leur travail.

4°) L'intervention de l'administration doit être considérée comme limitée dans le temps, le but est que les collectivités assument entièrement la responsabilité de tout le fonctionnement de leur affaire.

Les moyens de l'Animation Rurale (Coopération et Chantiers de Promotion Nationale) doivent être renforcés en personnel et en crédits de fonctionnement.

1°/ Coopération : Au cours des quatre prochaines années, 41 agents dont 19 sortent du Centre de Vulgarisation Agricole de Kaédi devront être formés.

2°/ Chantiers de Promotion Nationale : 23 agents dont 3 sortant de Kaédi et 4 de l'ENA devront être formés.

Le Crédit agricol ...

Pour que les coopératives formées puissent fonctionner convenablement, il faut qu'elles puissent disposer du crédit nécessaire à l'acquisition des équipements nécessaires et parfois à l'achat de semences d'engrais etc... Il est donc indispensable qu'une forme de crédit particulièrement adaptée à ces coopératives puissent être créées rapidement. La B.N.D. a eu, jusqu'ici, une action très limitée dans le secteur rural et il faut qu'elle développe son intervention dans ce secteur.

.../...

INFRASTRUCTURE

L' INFRASTRUCTURE

Dans le cadre du Premier Plan, l'infrastructure de transports et de communications, l'édilité, l'urbanisme, l'habitat, les équipements administratifs et de souveraineté représentent 34,3 % des investissements totaux, soit 9 milliards 521 millions de Fr CFA.

Bien que ce programme n'ait pas été entièrement réalisé dans son ensemble, les dépenses qui ont été engagées ont entraîné pour l'Etat des charges récurrentes très importantes.

Actuellement, l'infrastructure de base en Mauritanie, restant toujours bien en-deça des moyens que doit posséder un pays nouvellement indépendant pour se développer économiquement et socialement, un effort considérable sera encore entrepris au cours du second plan en faveur de tout l'équipement en général qui doit servir à enrichir le patrimoine national.

I. LES INFRASTRUCTURES DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS.

1. Infrastructure routière.

Malgré le cout très élevé de la réalisation de l'infrastructure routière en Mauritanie, le Gouvernement tend à unifier économique le pays en reliant entre elles les régions excentriques. A cet effet, il est utile de rappeler le rôle que peut exercer un réseau routier en stimulant l'activité économique et en favorisant les échanges commerciaux entre les diverses régions de production. Dans ce sens, deux possibilités ont été retenues dans le cadre du second plan quadriennal en vue de desservir les régions de l'Est du Pays.

La première possibilité concerne la réalisation d'un axe routier passant par le sud (région agricole) et joignant Rosso-Néma via Boghé-Kaédi-Kiffa-Aïoun. La seconde concerne la réalisation d'un axe plus central reliant Nouakchott à Néma en passant par Boutilimit-Aleg-Kiffa et Aïoun.

Par ailleurs, l'étude d'un axe Akjoujt-Atar-FtGouraud en direction de l'Algérie, prolongeant la route Nouakchott-Akjoujt en cours de construction pourrait également être entreprise dans les quatre années à venir.

.../...

A) Axe Rosso-Boghé-Kaédi-Kiffa-AÏoun-Néma -

a) tronçon Rosso-Boghé (200 km) -

- devis estimatif des études : 40 000 000 Fr CFA
- travaux route en terre : 1 474 000 000 -
- " " bitumée : 2 374 000 000 -

Avec la mauritanisation complète des circuits d'importation, le trafic qui passerait sur cet axe est estimée à 105 000 tonnes par an environ.

b) tronçon Boghé-Kaédi (100 km) -

- étude terminée depuis 1965
- travaux route en terre : 788 200 000 Fr CFA
- " " bitumée : 1 238 200 000 -

c) tronçon Kaédi-Kiffa (300 km) -

- travaux route en terre : 2 535 500 000 Fr CFA
- " " bitumée : 4 285 500 000 -

d) tronçon Kiffa-AÏoun-Néma (520 km) -

- devis estimatif des études : 100 000 000 Fr CFA
- travaux route en terre : 3 651 250 000 -
- " " bitumée : 5 762 500 000 -

pour le tronçon Kiffa-AÏoun.

Pas de renseignements pour le tronçon AÏoun-Néma.

B) Axe Nouakchott-Boutilimit-Aleg-Kiffa et AÏoun El Attrouss-Néma.

Le Conseil National a retenu ce tracé. Il s'agit d'en assurer l'étude et un début de réalisation au cours du plan.

Sauf pour le tronçon Kiffa-Néma, il n'y a aucune étude entreprise actuellement concernant les axes Nouakchott-Boutilimit-Aleg.

Les coûts des travaux sont cependant estimés par le Service de l'Infrastructure routière à :

a) tronçon Nouakchott-Boutilimit :

Route bitumée : 1 306 400 000 Fr CFA

.../...

b) <u>tronçon Boutilimit-Aleg</u> :

. route bituméc : 1 059 850 000 Fr CFA

c) <u>tronçon Aleg-Moudjéria</u> :

. route bituméc : 2 976 750 000 -

d) <u>tronçon Moudjéria-Kiffa</u> :

. route bituméc : 2 874 000 000 -

C) <u>Etude de l'axe Akjoujt-Atar-F'Dérick</u>.-

a) <u>tronçon Akjoujt-Atar</u> (180 km)

. études : 45 000 000 Fr CFA

b) <u>tronçon route Atar-F'Dérick</u> (300 km)

. études : 65 000 000 Fr CFA

D) <u>Etude de l'axe Atar-Tidjikja</u>.-

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS D'INFRASTRUCTURE ROUTIERE

NATURE ET LOCALISATION DU PROJET	MONTANT TOTAL DE L'INVESTISSEMENT	OBSERVATIONS
A) - Axe ROSSO-BOGHE-KAEDI-KIFFA-AIOUN-NEMA		
tronçon ROSSO-BOGHE (200 Km)		
. études	40.000.000.F.CFA	
. route en terre	1474.000.000.F.CFA	
. route bitumée	2.374.000.000.F.CFA	
tronçon BOGHE-KAEDI (100 Km)		
. études (terminées)		
. route en terre	788.200.000.F.CFA	
. route bitumée	1.238.200.000.F.CFA	
tronçon KAEDI-KIFFA (300 Km)		
. études (à faire)		
. route en terre	2.535.500.000.F.CFA	
. route bitumée	4.285.500.000.F.CFA	
tronçon KIFFA-AIOUN-NEMA(520Km)		
. études	100.000.000.F.CFA	
. route en terre	5.762.500.000.F.CFA	(seulement pour le tronçon KIFFA-AIOUN)
. route bitumée	3.651.250.000.F.CFA	
TOTAL . études	140.000.000.F.CFA	
. route en terre	10.560.200.000.F.CFA	(jusqu'à AIOUN seulement AIOUN-NEMA n'ayant pas été évalué)
. route bitumée	11.548.950.000.F.CFA	
B) - Axe AKJOUJT-ATAR-FORT-GOURAUD		
tronçon AKJOUJT-ATAR - (180km)		
. études	45.000.000.F.CFA	
. route en terre	1.122.000.000.F.CFA	
. route bitumée	1.132.750.000.F.CFA	
tronçon ATAR-FORT-GOURAUD(300Km)		
. études	65.000.000.F.CFA	
. route en terre	2.286.000.000.F.CFA	
. route bitumée	3.831.000.000.F.CFA	
TOTAL . études	110.000.000.F.CFA	
. route en terre	3.408.000.000.F.CFA	
. route bitumée	5.763.750.000.F.CFA	

.../...

- Projet entretien routier -

L'acquisition d'un matériel d'entretien routier a été obtenue sur un prêt A.I.D. d'un montant de : 834.000.000F.CFA.

Au cours de la période d'exécution du Second Plan les frais de fonctionnement pour ce matériel, contre-partie du Gouvernement Mauritanien s'élèveront à : en 1970 : 200 Millions
en 1971 : 237 Millions
en 1972 : 250 Millions
en 1973 : 300 Millions.

Un atelier de réparation du matériel d'entretien routier d'un montant de : 110.000.000.F.CFA vient d'être financé par le FONDS D'AIDE ET DE COOPERATION.

Le projet d'entretien routier portera sur l'ensemble de l'infrastructure routière du pays.

2). - Infrastructure fluviale -

Le développement de l'agriculture à long terme, stimulé par un éventuel grand programme d'aménagement du Bassin du Sénégal, dans le cadre de l'O.E.R.S., augmentera de façon appréciable les besoins en transports fluviaux. Comme ce programme prévoit la régularisation complète du Fleuve, les transports fluviaux pourront là encore prendre en charge une part importante de cette augmentation de trafic.

A court terme, pour la MAURITANIE, les investissements à prévoir sur le Fleuve Sénégal devront répondre aux besoins qui se font sentir dans l'immédiat. Ils porteront sur la suppression du seuil rocher de N'Gorel, sur la construction du port de BOGHE, sur la mise en activité d'un nouveau bac à ROSSO et sur la construction d'un slip-way également dans cette ville.

a) - aménagement du seuil de N'Gorel (situé sur le Fleuve Sénégal à 12 Km en aval de BOGHE) -

A cet endroit du Fleuve, les travaux sont gênés par une terre rocheuse qui interdit l'accès de BOGHE aux embarcations d'un tirant d'eau supérieur à 90 cm entre la mi-janvier et la mi-juillet.

Le projet consiste à dynamiter la barre rocheuse et à enlever les débrits de manière à ouvrir un passage praticable pendant toute l'année

.../...

les embarcations d'un tirant d'eau de 1,30 m.

L'exécution de ce projet devrait être étroitement liée à celle du projet fluvial de Boghé car elle doit permettre la navigation sur le fleuve jusqu'à cette localité pendant toute l'année par les bateaux actuellement en service.

L'estimation des dépenses pour l'ensemble des travaux se monte à 30.000.000 de francs CFA.

b) - Construction du port fluvial de Boghé -

Le trafic actuel du port de Boghé doit se situer aux environs de 8.000 tonnes par an.

Si l'on décide que la plupart des marchandises débarquées à Nouakchott et à destination du sud et de l'est mauritanien doivent transiter par le fleuve, le trafic devrait atteindre 50.000 tonnes après exécution du projet et aménagement du seuil de N'Gorel.

Le projet dont l'implantation est prévue à environ 500 m en aval de Boghé comprendrait : 4 quais de 37 m - 27 m - 28 m et 19 m de front d'accostage.

- 1 terre-plein de stockage de 1.500 m environ
- 1 hangar d'entreposage de 300 m2
- 1 route d'accès

Les dépenses d'investissement s'élèveraient à 100.000.000 de francs CFA.

Les besoins en cadres et techniciens mauritaniens pendant la durée des travaux sont les suivants : 1 conducteur de travaux, 1 topographe métreur, 2 surveillants de chantier et 1 laborantin.

Dès la mise en service des installations, il sera nécessaire de mettre en place un gestionnaire, chargé de tous les problèmes relevant de l'administration du port.

Les charges de l'administration chargée du service de l'infrastructure s'élèveront à 16.000.000 de Fr CFA pendant la durée des travaux (12 mois).

Les dépenses de renouvellement et d'entretien du matériel pourront être prises en charge par l'organisme de gestion du port mis en place

.../...

C) - Bac de ROSSO -

Actuellement, la MAURITANIE possède deux bacs. Un bac de 30T. en réparation aux ateliers de SAINT-LOUIS et depuis bientôt deux ans, un bac de 40T. en service tous les jours. Ces deux bacs existants ne pourront faire face d'ici quelque temps au trafic sans cesse en augmentation en nombre et en volume entre le Sénégal et la Mauritanie.

L'achat d'un bac de 60 Tonnes est nécessaire. Avec le bac de 30 Tonnes réparé, il permettrait un service régulier du passage du fleuve. Le bac de 40 Tonnes remis en état serait en réserve pour le cas d'une panne de l'un ou de l'autre bac.

Le coût de l'investissement est estimé à 85.000.000F.CFA se répartissant comme suit : 60 millions pour l'achat du bac et 25 millions pour des travaux d'aménagement des rampes d'accostage.

d) - Construction d'un slip-way à ROSSO -

Le but de l'opération est de doter ROSSO (siège dela Société Mauritanienne de Navigation) d'installations permettant la mise au sec, le carénage et la réparation des unités navigant sur le fleuve sénégal pour le compte de l'Administration (bacs) ou de sociétés mauritaniennes (navires, borges)

Dans une première phase, ce sont les études qu'il conviendrait de réaliser pour une durée de 9 mois le montant s'élèverait à 8,500.000F.CFA.

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS D'INFRASTRUCTURE FLUVIALE

(en millions de F. C.F.A.)

Nature et localisation du projet	Montant total de l'investissement	charge budgétaire de personnel de l'infrastructure
-seuil de N'Gorel	30	
-Port fluvial de BOGHE	190	16
-bac de Rosso	85	
-études concernant construction d'un slip-way à ROSSO	8,5	
TOTAL.....	313,5	16

.../...

3) - Infrastructure maritime -

L'évolution croissante des importations et des exportations va rendre très rapidement insuffisantes les installations portuaires mauritaniennes existantes. De plus en plus, les circuits commerciaux ayant leur origine à DAKAR seront remplacés par des circuits commerciaux à partir de NOUAKCHOTT et de NOUADHIBOU, ce qui devra contribuer à la rentabilité de ces deux ports. Compte-tenu de l'approvisionnement de la ville de NOUAKCHOTT en pleine expansion, de la mauritanisation des trafics du Sud-Est, de l'approvisionnement en matériel du projet minier d'AKJOUJT, de l'exportation de concentré de cuivre à partir de 1970 ainsi que du développement des activités de la pêche à NOUADHIBOU, des investissements nouveaux devront être consentis dans le domaine de l'infrastructure maritime.

a) - Extension du wharf de NOUAKCHOTT - Ces travaux sont déjà commencés et doivent se terminer en 1971.

b) - Etudes concernant la construction d'un port à NOUAKCHOTT

Le but final de l'opération est de doter la MAURITANIE d'un port abrité en eau profonde susceptible de permettre toutes les importations et les exportations pour desservir la presque totalité du pays, dans des conditions de sécurité de rendement et de débit que ne peut offrir le wharf actuel (délais de déchargement très longs et frais de manutention très élevés).

L'étude qui devra durer 5 ans coûtera 250 Millions de F.CFA. Cette estimation est très approximative car plusieurs éléments d'appréciation ne sont pas connus.

c) - Extension du Port de pêche de NOUADHIBOU -

Les installations portuaires actuelles réservées à la pêche doivent permettre un trafic de débarquement de l'ordre de 28.000 Tonnes par an. Le plan d'eau n'étant pas protégé, ce tonnage risque de diminuer en fonction de l'état de la mer. D'autre part, le manque d'installation à terre, pour l'armement, le carénage des navires etc... est un sérieux handicap De plus, les besoins des industries installées dans la zone portuaire, en poisson frais débarqué à quai se situent aux environ de 50.000 Tonnes par an.

.../...

Après la réalisation de l'extension du port de pêche, le trafic est estimé à 55.000 Tonnes par an environ, Le calendrier des opérations serait le suivant : un an pour les études, 6 mois pour l'appel d'offres et 3 ans pour les travaux.

Le coût des études se monterait à 30.000.000F.C.F.A. - la réalisation des travaux et l'installation de l'équipement à 1.400.000.000F.C.F.A.

Les besoins en cadres et techniciens pour la réalisation du projet sont estimés à : 3 conducteurs de travaux, 2 comptables, 1 projeteur, 2 topographes, 2 mètreurs et 9 surveillants de chantier.

Par contre, dès la mise en service des installations, il sera nécessaire de mettre en place 1 officier de port, 2 maîtres de port, un comptable et un chef d'atelier.

Les charges salariales nouvelles supportées par le budget du Service de l'Infrastructure pendant la durée des travaux sont estimées à 15 millions F.C.F.A.

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS D'INFRASTRUCTURE MARITIME

(en millions de F. C.F.A.)

Nature et localisation du projet	Montant total de l'investissement	Charge budgétaire de personnel du Service de l'Infrastructure
- Etudes construction Port de NOUAKCHOTT	250	20
- Extension port de pêche de NOUADHIBOU		
° Etudes	30	
° Travaux et équipement	1.400	35
TOTAL.....	1.680	55

.../...

PERSONNEL NECESSAIRE AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE
DE L'INFRASTRUCTURE

TITRES	FONCTIONS
4 Ingénieurs	1 bureau d'études 1 laboratoire 1 arrondissement du Matériel 1 S.O.M.
10 Adjoints techniques dont 4 à former et 6 confirmés	1 digue et aérodrome 2 bureau d'études 3 laboratoire 2 matériel 2 arrondissement port
Chef mécanicien	2 à la S.O.M.
Projeteurs - métreurs	2 à la S.O.M.
Dessinateurs	3 au Bureau d'études
Préparateurs	3 au Laboratoire

.../...

4) - L'infrastructure aérienne -

Du fait des longues distances et de la faible densité des trafics, les transports aériens sont appelés à jouer un rôle de plus en plus considérable en MAURITANIE.

Parallèlement à son rôle de transport proprement dit de marchandises et de personnes l'avion favorise le développement des pays en retard économiquement, dans ce sens que les besoins en infrastructure sont relativement limités, particulièrement en superficie et que la vitesse de déplacement de l'avion est très supérieure à celle des moyens de transports terrestres.

L'infrastructure aérienne en MAURITANIE est relativement bien développée. Il y a à l'heure actuelle 22 aérodromes dont celui de NOUADHIBOU qui peut accueillir les longs courriers à réaction.

Dans le cadre du Second Plan, l'accent sera mis surtout sur l'amélioration et l'extension de certaines installations et la mise en place d'équipements nouveaux répondant aux besoins sans cesse croissant du trafic aérien.

a) - aérodrome de NOUAKCHOTT -

° réception de quadriréacteurs

Lorsque, en 1972, le nouvel aérodrome de BAMAKO sera en service, NOUAKCHOTT restera la seule Capitale de l'Afrique de l'Ouest et Centrale à ne pas être desservie par les longs courriers quadriréacteurs.

L'isolement de la Capitale Mauritanienne se fera donc encore plus durement sentir.

Le passager au départ de NOUAKCHOTT pour l'EUROPE mettra finalement à peu près le même temps qu'en 1968, à l'époque des DC-6-B.

Le projet vise donc à aménager l'aéroport de NOUAKCHOTT pour recevoir les quadriréacteurs et tout particulièrement du type DC-8-63, mis en service sur les lignes d'Afrique à partir de 1970. L'ensemble des travaux d'allongement de la piste est évalué à 315.000.000 F.C.F.A.

- a é r o g a r e -

Les installations actuelles de traitement des passagers étant nettement insuffisantes, la construction d'un nouveau bâtiment répondant aux

.../...

exigences du trafic aéronautique quadriréacteurs s'avère indispensable.

Le coût de l'aérogare (4.200 m2) y compris l'équipement est estimé à 215.000.000F.C.F.A.

- équipement technique, électrique et radio-électrique -

Parallèlement aux nouvelles installations ci-dessus mentionnées, les extensions du bloc technique et la modernisation de certains équipements sont indispensables.

L'estimation a été faite à 215.000.000F.C.F.A.

- é t u d e s - les études préliminaires sont estimées à 20.000.000F.C.F.A.

b) - Construction d'un hangar frêt à NOUADHIBOU -

L'importance du frêt aérien à NOUADHIBOU entraîne la nécessité de construire dès que possible un hangar frêt. Actuellement un DC-8 frêt fait escale à NOUADHIBOU deux fois par mois. Le volume du frêt embarqué nécessite des locaux plus importants et mieux aménagés que ceux existants.

L'étude serait faite par l'ASECNA.

Le coût de la construction du hangar est estimé à 15.000.000F.C.F.A.

c) - Construction d'une nouvelle centrale électrique pour l'aéroport de NOUADHIBOU -

L'aéroport de NOUADHIBOU est doté d'installations techniques très récentes et très modernes. La Centrale actuelle éloignée de ces installations et aménagée dans un bâtiment vétuste devrait être construite dans l'enceinte de l'aéroport et équipée de matériels plus modernes et mieux adaptés. Les études ont déjà été faites par l'ASECNA.

Le coût de la construction du bâtiment, de la fourniture du matériel et du raccordement est estimé à 60.000.000F. C.F.A.

d) - allongement de la piste de KAEDI de 1.600 à 1.850 m -

Les transports de viande à partir de l'abattoir frigorifique de KAEDI allant devenir de plus en plus important lors des prochaines années, il va falloir prévoir l'utilisation de l'aéroport par des appareils

.../...

du type DC-6 et Super star. La longueur et l'importance de la piste actuelle étant insuffisantes il est nécessaire de prévoir un allongement de 250 mètres ainsi qu'un renforcement général du revêtement bitumeux.

L'étude serait faite par l'ASECNA.

Le coût des travaux est estimé à 150.000.000F.C.F.A.

e) - équipements radio-électrique pour les aérodromes secondaires

Pour les mesures de sécurité, l'installation d'équipements radio sur les aérodromes secondaires est urgente.

Les études ont été faites par l'ASECNA.

Le coût de l'équipement est estimé à 32.500.000F.C.F.A. (Une tranche de 17 millions vient d'être financée par le F.A.C.).

.../...

DIRECTION DES TRANSPORTS

Programme des besoins en personnel à prévoir dans le prochain Plan Quadriennal de la R.I.M.

Organisme	Poste de travail	Personnel Nombre	Indispensable qualification
Administration -			
Ministère chargé des transports			
Direction des transports	Conseiller Economique	1	diplôme universitaire
	Conseiller Economique	1	diplôme universitaire
	Spécialiste aéronautique, Chef du Service de l'Aviation Civile	1	au moins niveau BACC.
	Spécialiste de la Marine Marchande, Chef du Service de Transport maritime	1	au moins niveau BACC.
	TOTAL ADMINISTRATION.....	4	
Exploitation -			
AIR-MAURITANIE -	Pilotes et co-pilotes	8	au moins niveau BACC.
	mécaniciens aéronautique-naviguant	2	
	Total personnel naviguant	10	
	Techniciens aéronautique d'entretien avions	4	C.A.P.
	Total personnel technique au sol	4	
	Agents-cadres administratifs et juridique	2	1 au moins niveau BACC 1 diplôme universitaire
	Total personnel administratif	2	
	TOTAL AIR-MAURITANIE.....	16	

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS D'INFRASTRUCTURE AERIENNE

(en millions de F. C.F.A.)

Nature et localisation du projet	Montant total de l'investissement
Aérodrome de NOUAKCHOTT -	
° études	20
° réception des quadriréacteurs	315
° aérogare	315
° équipement technique, électrique et radio électrique	215
Construction d'un hangar frêt à NOUADHIBOU -	15
Construction nouvelle centrale électrique pour aéroport de NOUADHIBOU	60
Allongement de la piste de KAEDI	150
Equipement radio-électriques pour les aérodromes secondaires-	32,5
TOTAL.....	1.122,5

.../...

5°/- Les télécommunications (O.P.T.) -

Dans un pays aussi vaste que la MAURITANIE, les télécommunications représentent à la fois un instrument de gouvernement, un auxiliaire de développement économique et un facteur d'amélioration du niveau de vie.

Deux projets sont retenus ici : l'extension de l'infrastructure de télécommunications à l' ensemble du pays devant se réaliser dans le cadre des prochains Plans.

- Liaison ROSSO-NOUAKCHOTT-AKJOUJT -

Il s'agit de relier les localités de ROSSO, de NOUAKCHOTT et d'AKJOUJT par cable coaxial ou par faisceaux hertziens.

Ce projet s'intègre dans un ensemble qui comprend la desserte de ROSSO, le réseau de NOUAKCHOTT et la desserte d'AKJOUJT.

a) - Réseau téléphonique de NOUAKCHOTT -

Le taux de croissance des demandes de lignes téléphoniques dépassant 10 % l'an, une série d'équipements nouveaux est prévue. Elle comprend, un Central automatique urbain, un réseau aéro-souterrain, un cable de 9 Km reliant le wharf au central téléphonique automatique et un central interurbain.

Le montant de l'investissement est estimé à 187.000.000F.

b) - desserte de ROSSO -

Dans le cadre de la liaison ROSSO-NOUAKCHOTT-AKJOUJT, il est prévu pour ROSSO, l'extension du réseau téléphonique ou sa réfection et la construction d'un central téléphonique automatique.

Les dépenses d'investissement sont estimées pour les deux réalisations à 55.000.000F. C.F.A.

c) - desserte d'AKJOUJT -

L'opération doit s'effectuer en deux phases. Dans une première phase, un équipement radio-électrique sera prélevé à NOUADHIBOU pour permettre aux administrations et aux entreprises de communiquer avec la Capitale. La seconde phase sera la liaison allant d'AKJOUJT à ROSSO.

.../...

Le coût de la première phase est estimé à 20.000.000F.C.F.A. et la phase définitive à environ 60.000.000F. C.F.A.

!Remarques! - le financement de l'ensemble de la liaison sera réalisé sur un prêt d'un montant de 9.000.000 D.M. déjà accordé.

un appel d'offres international est en cours - L'ensemble des travaux seront en principe menés par une seule entreprise.

- Dans l'avenir les travaux ci-après devront être entrepris : - liaison NOUAKCHOTT - ZOUERATE ;
  - liaison le long du fleuve ;
  - relier les chefs-lieux de province à NOUAKCHOTT
  - renforcer les liaisons internationales.

- P e r s o n n e l -

En vue de faire face au développement du Service des Postes et Télécommunications et mettre en oeuvre ses projets à court terme, l'Office se propose d'assurer le recrutement du personnel figurant sur le tableau ci-dessous :

PROGRAMME DE RECRUTEMENT POUR COMBLER DEFICIT

EFFECTIF PERIODE 1969 - 1974

SPECIALITE	1969 1970	1970 1971	1971 1972	1972 1973	1973 1974	TOTAUX
Ingénieurs	-	-	1	-	-	1
Inspecteurs Service Général	3	3	3	3	3	15
Inspecteurs Service Technique	3	3	3	7	3	19
Contrôleurs Service Général	-	4	-	4	-	8
Contrôleurs Service Technique	5	-	5	-	4	14
Agents Service Général	-	10	-	6	-	16
Agents Service Technique	10	-	6	-	4	20
Facteurs	6	-	10	-	10	26
Surveillants	-	10	-	-	4	14
T O T A U X ...	27	30	28	20	28	133

.../...

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS D'INFRASTRUCTURE DE TELECOMMUNICATIONS

(en millions de F. C.F.A.)

Nature et localisation du projet	Montant total de l'investissement
- Liaison ROSSO-NOUAKCHOTT-AKJOUJT -	
* réseau téléphonique de NOUAKCHOTT	187
* desserte de ROSSO	55
* desserte d'AKJOUJT	80
T O T A L.....	322

...

c) - En dehors du renforcement des installations existantes - en vue de répondre à des besoins immédiats le renforcement des moyens de production d'énergie électrique doit être entrepris.

Deux solutions peuvent être envisagées.

1°/- Renforcement de l'usine de dessalement en production d'électricité - Cette solution est à l'étude et le coût des travaux est estimé à 400 millions de F. C.F.A.

2°/- Exécution d'une première tranche de 3000 Kw d'une nouvelle Centrale Diesel coût 300 millions de F. C.F.A.

Les deux solutions usine et Centrale Diesel devront être comparées après étude et la solution la plus avantageuse retenue.

d) - production et distribution de l'eau potable à NOUADHIBOU -

Des études sur les possibilités de la nappe de BOULANOUAR ainsi que des travaux en vue d'augmenter la capacité d'adduction doivent être entrepris. Le rachat des installations de la MIFERMA et la mise en place d'un nouveau réseau de distribution sont également envisagés. Le montant des dépenses est estimé à 256 millions F. C.F.A.

e) - production et distribution de l'énergie électrique à NOUADHIBOU

Le caractère industriel très marqué de NOUADHIBOU nécessite un renforcement de la production et de la distribution d'électricité. L'ensemble des travaux est estimé à 276 millions de F. C.F.A.

f) - production et distribution de l'eau potable à KAEDI -

Plusieurs travaux de forages, la construction d'un château d'eau et la mise en place d'un réseau de distribution seront entrepris. Le coût total est estimé à 91 millions de F. C.F.A.

g) - production et distribution de l'énergie électrique à KAEDI -

A côté de l'intérêt social que représente l'éclairage publique, il est indispensable pour le bon fonctionnement de l'abattoir frigorifique de renforcer la Centrale de KAEDI.

.../...

Hydraulique et électricité urbaines.-

La croissance très rapide de Nouakchott a dépassé toutes les prévisions et l'infrastructure publique mise en place est devenue insuffisante malgré les lourds investissements consentis au cours du Ier Plan

Des travaux très importants devront en conséquence être entrepris assez rapidement en ce qui concerne le problème de l'approvisionnement en eau de la Capitale.

De même, l'amélioration et le renforcement des dispositifs de production d'énergie électrique à Nouakchott et dans quelques autres villes seront considérés comme très urgents.

a) Ravitaillement en eau de la Capitale.-

Avec seulement une production de 3.000 m3 d'eau minéralisée par jour, l'usine de dessalement de Nouakchott ne sera plus en mesure de satisfaire, dans un avenir proche, les besoins en eau de la Capitale.

Pour des raisons économiques (prix de revient de l'eau produite pour l'usine de dessalement trop élevé), la possibilité d'augmenter la capacité de production de l'usine est désormais abandonnée.

La mise en exploitation de la source d'Idini, pouvant distribuer, selon les résultats des études, 15.000 m3 par jour pendant 25 ans, est actuellement retenue.

Le coût approximatif du renforcement de l'adduction d'eau d'Idini (1ère tranche) est estimé à 1.291 millions de Fr CFA.

b) Renforcement de la centrale Diésel actuelle de Nouakchott.-

Pour faire face à l'augmentation de la consommation d'énergie électrique à Nouakchott, il est nécessaire de renforcer les installations existantes. Ces travaux sont estimées à 120 millions de Fr CFA.

.../...

En même temps, l'extention du réseau de distribution existant sera entreprise.

Les travaux sont estimés à 60 millions de F. C.F.A.

h) - production et distribution de l'eau potable à ATAR -

Il est prévu pour ATAR un complément à l'adduction d'eau existante, la mise sur pied d'une station de pompage de refoulement, la construction d'un réservoir ainsi que l'extension du réseau de distribution existant.

Le montant des dépenses est estimé à 120 millions de F. C.F.A.

i) - production et distribution d'eau potable à ROSSO -

L'extension du réseau, la remise en état du matériel existant et l'alimentation en eau du Lycée de ROSSO sont les principaux travaux à entreprendre dans cette ville.

Les travaux sont estimés à 105 millions de F. C.F.A.

j)- production d'énergie électrique à ROSSO -

Aucun investissement ne sera fait dans ce domaine avant que ne soit entreprise la mise en place des industries prévues à ROSSO au cours du Second Plan.

Remarques:

Les moyens financiers dont disposera la MAURITANIE dans le cadre du Second Plan ne permettent pas de retenir les projets relatifs à la production et à la distribution d'eau potable et d'énergie électrique pour les centres de : AIOUN-EL-ATROUSS, BOGHE, AKJOUJT et KIFFA.

- la gestion de toutes les exploitations d'énergie sera confiée à la MAURELEC.

.../...

Récapitulation des investissements en hydraulique urbaine.-

Choix de l'adduction d'eau d'Idini (1ère tranche)
(en millions de Fr CFA)

- Adduction d'eau d'Idini :	1 291
- Production et distribution d'eau à Nouadhibou :	256
- Production et distribution d'eau à Kaédi :	91
- Production et distribution d'eau à Atar :	120
- Production et distribution d'eau à Rosso :	105
Total :	1 863

- RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS EN ELECTRICITE URBAINE -

1) - Choix renforcement usine de déminéralisation en production d'électricité -

- Renforcement Centrale Diesel	120
- Renforcement de l'Usine	480
- Production et distribution d'énergie électrique à NOUADHIBOU	276
- Production et distribution d'énergie électrique à KAEDI	60
- Lignes haute Tension et postes de transformation	115
- Lignes basse Tension	120
- Eclairage Public	105
T O T A L ..... =	1.276

2) - Choix exécution première tranche de 3000 Kw d'une nouvelle Centrale Diesel -

- Renforcement Centrale Diesel	120
- Exécution 1ère tranche d'une nouvelle Centrale Diesel	329
- Production et distribution énergie électrique à NOUADHIBOU	276
- Production et distribution d'énergie à KAEDI	60
- Lignes Haute Tension et postes de transformation	115
- Lignes Basse Tension	120
- Eclairage Public	105
T O T A L. ..... =	1.115

.../...

III.- SERVICE TOPOGRAPHIQUE ET CARTOGRAPHIQUE -

Le Service Topographique et Cartographique est d'une importance primordiale dans le développement économique, social et culturel de la MAURITANIE. En effet, ce Service est d'avant garde pour la réalisation des projets.

La convention en matière de Cartographie signée entre la FRANCE et l'ex-A.O.F. venant à expiration en 1972, la MAURITANIE doit se préparer dès à présent à assurer la relève. Pour ce faire, celle-ci a besoin de cadres et de matériel.

a) - création de brigades topographiques -

Pour répondre aux besoins des diverses régions en matière de topographie, il est envisagé de créer 4 brigades réparties dans divers centres : ATAR-AIOUN-KAEDI-NOUADHIBOU, comprotant chacune 7 personnes (géomètres et topographes).

Ces personnes n'étant pas formées, il sera fait appel à l'assistance technique.

b) - matériel topographique pour les brigades -

Il faut doter les brigades d'un matériel topographique adéquat et de véhicules tous-terrains.

Le coût du matériel et des véhicules est estimé à 45 millions de F. C.F.A.

- besoins en cadres -

Au cours du second Plan Quadriennal, il devrait être formé à l'étranger 4 ingénieurs géomètres, 4 géomètres, 13 assistants topographes, 1 aide géomètre, 1 restituteur, 2 photographes et 1 ingénieur spécialisé en photogrammétrie.

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE TOPOGRAPHIQUE ET CARTOGRAPHIQUE

(en millions de F. C.F.A.)

Nature et localisation du Projet	Montant total de l'investissement
Achat matériel topographique pour centres AIOUN-ATAR-KAEDI et NOUADHIBOU	35
Achat Land-Rover	10
T O T A L.....	45

.../...

IV.- URBANISME ET HABITAT -

a) - Urbanisme -

Dans le cadre du premier Plan de développement, l'action en matière d'urbanisme a principalement porté sur l'aménagement des grandes villes. Pour chacune d'elles, des études d'urbanisme ont été faites ou restent à ce jour en cours d'élaboration. C'est ainsi que les plans directeurs de NOUAKCHOTT, NOUADHIBOU, KAEDI et d'AKJOUJT, ont été établis et que ceux de ZOUERATE de F'DERICK sont actuellement à l'étude de même que les plans d'estimation et de détail de NOUAKCHOTT et d'AKJOUJT.

Au cours du Second Plan, il sera nécessaire de modifier les documents existants en fonction de nouveaux éléments apparus et les compléter souvent par des plans de détail ou d'extension. Par ailleurs, les études d'un urbanisme devront s'étendre aux centres secondaires. En effet, ces agglomérations dont l'importance est encore faible posent néanmoins des problèmes d'équipement et d'extension qu'il ne faudrait pas négliger.

Par ordre de priorité, l'établissement des études devrait se faire comme suit :

NATURE DE L'OPERATION	COUT EN MILLIONS
- Actualisation du Plan directeur de NOUAKCHOTT et plans de détail	10
- Plan de détail d'AKJOUJT	4
- Plan de détail de ZOUERATE et F'DERICK	16
- Plan de détail de KAEDI	6
- Schémas directeurs (plans de détail éventuels des centres secondaires)	57
- Actualisation du plan directeur de NOUADHIBOU - CANSADO	20
TOTAL.....	113

b) - Habitat -

La rapidité croissante avec laquelle se développe la ville de NOUAKCHOTT pose de sérieux problèmes de logement.

.../...

La situation actuelle de la construction immobilière devrait attirer l'attention des responsables mauritaniens. Il apparaît que la politique de logement telle qu'elle est pratiquée favorise davantage, les manoeuvres spéculatives plûtot qu'elle ne sert les véritables intérêts sociaux de la population qui cherche à se loger à des prix raisonnables.

Il y a quelques années, la S.E.M. avait d'ailleurs été créée dans le but d'étudier les problèmes de l'habitat mauritanien mais il semble qu'elle n'ait pas réussi dans ce domaine.

Dans le cadre du second plan il est dès lors souhaitable que l'on se prononce en faveur de l'établissement d'un "Office de l'Habitat" qui se chargerait de la construction et de la cession des habitations selon le principe communément répandu de la "location vente".

V.- INFRASTRUCTURE ADMINISTRATIVE ET DE SOUVERAINETE -

Le premier Plan déjà avait mis en garde les responsables mauritaniens devant les lourdes charges récurrentes que provoquent toujours les équipements de souveraineté. A cette occasion, les orientations suivantes avaient été prises : limiter les investissements administratifs et de souveraineté à moins d'UN MILLIARD DE F. C.F.A., sélectionner les investissements dont les charges sont les moins élevées et compatibles avec les prévisions des recettes et dépenses budgétaires, assurer au moindre coût les missions intérieures et extérieures essentielles de l'Etat.

C'était là des données d'ordre politique qui s'imposaient aux auteurs du Plan en connaissance des considérations techniques et économiques du moment.

Dans le cadre du Second Plan, les besoins en matière d'infrastructure administrative et de souveraineté restent considérables lorsque les prévisions faites pour les quatre années à venir excluent la possibilité d'épargne budgétaire permettant leur réalisation.

Sachant qu'il est difficile de solliciter un financement extérieur pour des investissements en faveur de l'infrastructure administrative et de souveraineté, il conviendrait de trouver une solution qui ferait prendre en charge par les [illegible] différentes dépenses dans ce domaine./.-

L'INDUSTRIE ET LES MINES

L'INDUSTRIE ET LES MINES

I. L'INDUSTRIE.-

A. Définition d'une politique industrielle.-

Par les dispositions favorables du Code des Investissements, l'Etat a voulu encourager les investissements étrangers en Mauritanie. Mais en dehors de cette option fondamentale aucunepolitique précise de l'industrialisation n'a été, jusqu'ici, définie. Il importe donc de formuler ici - dans ses grandes lignes - une telle politique.

Généralement, deux optiques s'offrent aux pays qui veulent s'industrialiser :

1°) la valorisation des ressources naturelles du pays,

2°) la creation d'industries de substitution aux importations. Cette optique s'impose à tous les pays à qui se posent de sérieux problèmes de devises.

Les deux optiques mentionnées ici se recoupent d'ailleurs largement.

En ce qui concerne la Mauritanie, l'optique "valorisation des ressources naturelles" doit être retenue et une industrie de substitution aux importations qui ne revalorise pas une ressource naturelle ne doit être retenue que s'il est bien établi qu'elle peut, dans l'immédiat ou à moyen terme, faire concurrence par les prix et la qualité aux importateurs.

Pour mener à bien une telle politique, il faut que l'Etat se donne de solides moyens d'étude (analyse des marchés, technologie de fabrication, évaluation de soutien (fiscalité, contrôle du marché, etc...)

.../...

Dans ce sens, la Direction de l'Industrialisation devrait avoir ses moyens considérablement renforcés.

La "promotion" industrielle doit s'appuyer sur une "armoire aux projets" - recensement exhaustif et étude approfondie des différentes possibilités industrielles. Il devrait également être mis au point et tenu à jour un document de synthèse sur les conditions générales d'implantation industrielle donnant toutes les indications sur les coûts (main d'oeuvre, énergie, eau, transports...) les réglementations et la législation fiscale (code des investissements) qui permet aux promoteurs d'élaborer les dossiers de fiscalité économique et financière.

La promotion des petites et moyennes industries doit faire l'objet d'une attention toute particulière. Le développement de l'artisanat "utilitaire" ou préindustriel doit être entrepris.

Nous disposons là du "savoir faire" de nos artisans qui doit être utilisé, orienté en vue de la formation à terme de véritables entrepreneurs. Le recensement industriel en cours devrait permettre d'apprécier plus précisément l'importance des moyennes industries et l'intérêt d'un effort de structuration et de promotion de ce secteur.

La politique consistant à assurer une participation symbolique de l'Etat au capital social des sociétés qui se créent doit être abandonnée. Par contre, devra être encouragée la constitution de sociétés entièrement privées où la plus grande participation du privé mauritanien devra être recherchée et encouragée.

Cette voie permet d'une part, l'utilisation d'une épargne nationale qui existe et d'autre part, l'initiation de mauritaniens à l'administration et à la gestion d'entreprises.

.../...

Durant le prochain quadriennat, les perspectives les plus favorables concernent les produits dont les marchés locaux paraissent intéressants c'est-à-dire essentiellement :

- agglomerie ou raffinerie de sucre,
- scierie,
- platrerie,
- usine d'allumettes,
- laiterie,
- usine de concentré de tomate,
- minoterie,
- complexe textile.

Il n'est pas possible de définir actuellement une programmation quelconque de ces industries sur les quatre années du plan, des études complémentaires étant nécessaires dans beaucoup de cas et les promoteurs n'étant pas encore engagés.

Mention particulière doit être faite du projet textile, filature, tissage, impression, actuellement discuté avec un groupe français et un groupe franco-allemand. Envisagé à Rosso, cet investissement de plus de 3 milliards pourrait avoir un impact économique très important - valeur ajoutée, emploi, effets amont et aval.

Si ce projet doit se réaliser, il ouvrirait de nouvelles perspectives à la culture du coton en Mauritanie.

Le code des investissements doit être réaménagé pour tenir compte des options du pays dans le domaine du développement. C'est ainsi par exemple que des avantages particuliers peuvent être accordés à ceux qui investissent dans le secteur rural, que la petite industrie peut être encouragée, que les investissements dans telle ou telle région peuvent être promus.

.../...

Les industries animales.-

Le développement des industries animales s'inscrit tout-à-fait dans le cadre de l'option "transformation des ressources naturelles". De plus, le développement économique de certaines régions essentiellement pastorales ne peut s'appuyer que sur une modernisation de l'élevage.

Il existe actuellement à Kaédi un abattoir frigorifique d'une capacité de 3.000 t/an. Cet abattoir fonctionne au ralenti et les problèmes de débouchés à l'extérieur ne sont pas encore résolus. Cela commande que quelque soit l'empressement légitime qu'il peut y avoir à développer les industries animales les actions à entreprendre restent prudentes et soient précédées d'études sur les coûts de production et les débouchés à la production.

Deux actions peuvent cependant, d'ores et déjà, être retenues.

1°/ Poursuite des efforts entrepris pour assurer le fonctionnement à sa pleine capacité de l'abattoir frigorifique de Kaédi.
Cette action commandera certainement l'allongement de la piste d'atterrissage de Kaédi et la réalisation d'un ranch de quarantaine pour 13 millions.

2°/ Etude et réalisation d'une laiterie à Rosso.
Cette laiterie serait alimentée en partie par la production d'une ferme expérimentale à proximité de la laiterie. Dans cette ferme, il y aurait un troupeau de vaches laitières sur lequel des expériences de sélection et d'amélioration de la production laitière seraient effectuées. Pour le reste, la laiterie serait alimentée en lait importé et fournirait du lait frais reconstitué pour les villes de Rosso et Nouakchott, grandes consommatrices de lait.

Trois facteurs favorables à la réussite de ce projet :
- la proximité de l'aménagement hydroagricole de M'Pourie pour l'alimentation en bétail ;
- l'existence des marchés de Rosso et Nouakchott ;
- la bonne infrastructure routière entre Rosso et Nouakchott.

Coût de l'ordre de 100 millions.

B. La pêche.-

1°/ La pêche maritime.-

Un volume notable d'investissements (quelques 7 milliards) a déjà été réalisé dans le secteur des industries de la pêche à Nouadhibou.

La situation peut être schématisée de la façon suivante :

- des installations à terre de traitement du poisson (congelé, farine, huile...) importantes ;
- des possibilités de mise à terre du poisson insuffisantes pour ces installations (port de pêche).
- difficulté pour les industriels de conclure des contrats de ravitaillement avec les armateurs qui répugnent à venir à Nouadhibou où n'existe ni atelier de réparation, ni facilités de ravitaillement.

La politique à mener au cours du IIe plan peut être définie ainsi :

1°/ bloquer les investissements à terre jusqu'à ce que toutes les industries tournent à leur pleine capacité de production.

.../...

2°/ Entreprendre l'extension du port de pêche de Nouadhibou dont la capacité de débarquement doit passer dans une première phase de 25.000 tonnes/an à 55.000 tonnes/an. Ce projet demande un an d'études et 3 ans de travaux et ses effets ne peuvent se faire sentir qu'au début du prochain plan (74)

3°/ Sur le plan de l'armement, éviter de retomber dans les mêmes erreurs que celles qui ont été commises lors de la création de la SOMAP. La constitution d'un armement mauritanien doit se faire progressivement et les premières entreprises doivent être modestes. Le problème est avant tout celui d'hommes qualifiés qu'il faut se donner le temps de former. Pour le moment, la constitution de coopératives de pêcheurs à partir de l'élément humain formé au Centre Mamadou Touré et sur les bateaux étrangers pêchant au large de Nouadhibou devrait constituer le premier objectif.

Appel sera donc largement fait - pendant de longues années encore - à l'armement étranger auquel les meilleures structures d'accueil tant des bateaux que des hommes doivent être progressivement mises en place.

4°/ Nos ressources halieutiques doivent être mieux connues afin d'éviter l'appauvrissement de nos eaux. Une étude est actuellement en cours en vue de l'évaluation de nos ressources en sardinelles et une attention particulière doit être portée aux résultats de la campagne expérimentale sur la crevette qui se déroule actuellement. La crevette offre un marché potentiel d'exportation très large (Europe, Etats-Unis).

.../...

5°/ Cela pose le problème très important des autorisations de pêche qui sont actuellement accordées à des armements étrangers. Il est clair que ces autorisations vont à l'encontre de la politique telle qu'elle vient d'être définie. Risque d'appauvrissement rapide de nos eaux en poisson; concurrence aux industries à terres tant en ce qui concerne l'approvisionnement qu'au niveau des marchés de ces industries.

Les responsables de la pêche réprouvent la politique des autorisations de pêche à laquelle les contraint la situation créée par la SOMAP et dont il résulte les échéances suivantes :

En millions de Fr CFA

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Echéance	+ 242 150	242	242	222	220	179	145

Tout devra être mis en oeuvre pour mettre fin le plus rapidement possible à la politique des autorisations de pêche qui risque de compromettre des perspectives qui, après beaucoup de confusion et de déboires peuvent maintenant se dessiner clairement.

Les perspectives quadriennales.-

Compte tenu de tout ce qui a été dit, on peut envisager l'évolution suivante des mises à terre :

	1970	1971	1972	1973
Tonnages poisson frais mis à terre	130 000 T.	200 000 T.	225 000 T.	230 000 T.
dont sardinelle	85 000 T.	150 000 T.	175 000 T.	175 000 T.

.../...

La production exportée se chiffrait elle-même ainsi :

en tonnes de produit fini.

	1970	1971	1972	1973
Congelé (noble et commun)	20 000	21 000	25 000	25 000
Salé-séché	7 000	7 000	7 000	8 000
Farine	19 000	33 000	38 000	38 500
Conserve	2 500	3 500	3 500	3 500
Poutargue	12	12	12	12
Langouste	90	90	90	90

Il faut toutefois noter que la mise en activité de la SOMIP (farine de poisson, huile) et du complexe IMAPEC (congelé, conserves, farine, salé-séché) va poser des problèmes :

- la capacité trop faible de débarquement du port de pêche qui doit absorber le poisson frais destiné à la congélation et à la conserve. Il y aura concurrence après dans ce domaine entre les frigorifiques SORVIF, SOFRIMA, IMAPEC. A noter tout de même l'utilisation partielle possible du port de commerce. Ainsi

- la concurrence sera sévère dans le domaine du salé-séché que se mènent [illegible], SOA et SIGP, dans la mesure où les approvisionnements en salé-séché qui supposent un armement spécialisé assez rare, paraissent devoir plafonner. Il y aura probablement redistribution du marché actuel.

- les difficultés d'approvisionnement en sardinelles de la SOMIP : les installations à quai de pompage paraissent sommaires et le point de débarquement n'est pas protégé de la houle, d'où les doutes que l'on peut avoir quant à la possibilité pour la SOMIP de pouvoir traiter 600t/jour.

.../...

* Avec réserves relatives à IMAPEC.

Le chiffre d'affaires des industries de la pêche a représenté plus d'un milliard de francs en 1969. Il devrait en représenter plus de 4 milliards en 1973 et intéresser plus d'un millier de travailleurs.

Les effets positifs de cette activité sur les finances publiques peuvent être situés entre 120 et 200 millions CFA en 1973, et les charges récurrentes pour le Secrétariat Général à la Pêche et à la Marine Marchande passeront ainsi :

en millions de Fr CFA

1969	1970	1971	1972	1973
20	21	[illegible]	24	25

2°) La pêche fluviale et lacustre.-

Depuis la création de la Direction des Pêches en 1966, les problèmes relatifs à la pêche fluviale et lacustre ont été complètement délaissés. Le Secrétariat Général à la Pêche et à la Marine Marchande s'est consacré uniquement à la pêche maritime.

Le Service des Eaux et Forêts duquel cette activité dépendait auparavant a continué quand même à assurer la police (dimension des filets, mailles, etc...) bien que ne disposant plus d'aucun moyen pour cela.

Il importe qu'une politique de développement de la pêche fluviale et lacustre soit définie et appliquée. Les grandes lignes de cette politique doivent être les suivantes :

a) recensement des pêcheurs et de leur matériel de pêche ;

.../...

b) étude des débouchés pour les produits de la pêche fluviale et lacustre. On sait que les principales agglomérations, surtout dans le sud, sont grandes consommatrices de poisson et qu'actuellement elles connaissent souvent une pénurie de poisson.

c) création de coopératives de pêcheurs pour la production et la commercialisation.

d) mise au point d'un système de crédit pour l'équipement de ces coopératives.

e) formation de pêcheurs à des techniques améliorées de la pêche et aux problèmes de gestion des coopératives.

f) réexamen de la réglementation en vigueur et harmonisation de celle-ci avec la réglementation sénégalaise en vue en particulier d'établir une réciprocité totale des droits des pêcheurs des deux rives du Fleuve.

g) Pour la mise en oeuvre de cette politique, mettre sur pied un organisme devant en avoir la charge (Eaux et Forêts ou Service à l'intérieur du Secrétariat Général à la Pêche et à la Marine Marchande).

LES MINES.-

Dans le secteur minier, les perspectives sont dominées par l'évolution de la MIFERMA et la mise en exploitation de la SOMIMA.

Le développement de MIFERMA - passage des 9 millions de tonnes actuelles (1970) à 12 millions de tonnes par an - par la réalisation d'une usine de traitement des minerais mixtes, ne peut faire l'objet actuellement d'aucune programmation.

.../...

Les deux hypothèses suivantes (A et B) doivent donc être envisagées pour l'instant :

	1968	1969	1970	1971	1972	1973
Tonnage de minerai exporté :						
A) Exploitation actuelle	7 703 000	8 460 000	9 000 000	9 300 000	9 300 000	9 300 000
B) Mise en valeur des mixtes	"	"	(option à prendre)	(investissement)	10 000 000	11 000 000
Recettes fiscales sur exportation (millions de fr CFA)						
A) Exploitation actuelle	1 372	1 463	1 730	1 780	1 780	1 780
B) Mise en valeur des mixtes	"	"	"	"	1 920	2 110

Le montant des investissements nécessaires à l'extension de l'exploitation paraît devoir être important.

En ce qui concerne la SOMIMA, les perspectives de production ont été arrêtées comme suit :

	1970	1971	1972	1973
Tonnes de concentré	22 500	50 000	50 000	50 000
Equivalent tonnes cuivre métal	12 700	30 000	30 000	30 000

.../...

Les prévisions de recettes pour l'Etat sont entachées d'une assez grande imprécision. Elles doivent en effet être constituées d'une part, par les taxes à l'exportation (royalties) indexées sur le cours du cuivre et qui pourront varier entre 180 et 280 millions et d'autre part, par les bénéfices distribués à l'Etat comme deuxième actionnaire de la SOMIMA.

Il faudrait attendre les premiers exercices de la société pour estimer correctement l'évolution des recettes.

- Recherches pétrolières.-

Des recherches pétrolières sont actuellement en cours et devront probablement s'intensifier au cours des prochaines années.

Les permis de recherche A n° 10 et 14 ont été respectivement accordés à AMOCO, PLANET OIL et ESSO. AMOCO a fait des forages en 1969 et ESSO y procède actuellement.

Par ailleurs, plusieurs demandes pour des permis sur le bassin de Taoudenni sont actuellement à l'étude.

- Recherches minières.-

Le premier plan quadriennal a permis de mener à bien, dans le domaine des mines et de la géologie, un certain nombre de réalisations. On peut noter en particulier comme résultats positifs obtenus :

- la découverte et la reconnaissance du gisement de Béryl d'Igelid ;
- la mise en évidence d'une province chronifère dans l'Amassagel ;
- la découverte d'un filon de fluorine dans le Bounaga ;
- la démonstration et la mise à jour d'un panneau exploitable de gypse dans la Sebkha de N'Drahemohé ;

- et la découverte d'un gisement de gypse éolien dans la même région.

Cet effort doit être continué et les projets suivants devront être réalisés au cours du plan:

1°) Poursuite de l'évaluation du gisement de Kachar.
Actuellement, la RIM et le B.R.G.M. sont en syndicat et doivent mener une campagne de recherche en 1970.
Coût : 60 millions.
Si cette campagne faisait la preuve d'un gisement, les travaux de recherche se continueront sur deux ans.
Montant des travaux : 200 millions.

2°) Recherche de cuivre et autres métaux dans les métabasites du Tasiat.
Des études géologiques ont été entreprises dans cette région et ont prouvé l'existence d'indices de cuivre et nickel. Il s'agit de la continuation de ces études.
Le BRGM réalisera ces recherches.
Coût : 100 millions.

3°) Phosphates dans la région Alog-Kaédi.
Il s'agit d'évaluer l'importance des indices de phosphate dont certains sont connus depuis 1954 dans la région de Civé.
Montant des travaux : 60 millions.

4°) Renforcement du service géologique et recherches minières dans la dorsale R'Guelbatt.
Projet dont le financement est déjà obtenu du PNUD et qui doit se dérouler en 1971 et 1972.
Coût total : 129 millions.

5°) Inventaire des minéralisations de la partie occidentale de la Dorsale D'Guelbatt.
La réalisation de ce projet permet de compléter la prospection de toute la région nord à proximité de la frontière, la partie orientale de R'Guelbatt faisant déjà l'objet d'un autre projet.
Coût: 75 millions.

.../...

6°) Prospection de diament dans la région du Hodh.

Le sud-est de la Mauritanie présente un contexte géologique qui offre beaucoup de similitudes avec les régions diamantifères connues dans le monde. Il est, notamment, le prolongement géographique du plateau du Mali où de pareilles minéralisations ont été rencontrées.

Ce projet d'un coût de 52 millions devrait être réalisé dès 1971 à la suite d'une précampagne qui doit être menée dès 1970 dans cette région et dont le coût s'élève à quelques 8 millions.

7°) Etude de minéralisation de la Sebkha de N'drahemehé.

La poursuite d'études déjà entreprises dans cette région permet de voir les possibilités offertes par ce genre de formation, notamment en ce qui concerne l'iode, le bore et le brome.

Coût: 67 millions.

8°) Etudes des possibilités d'exploitation du gypse.-

Une étude a déjà été faite et mérite d'être précisée et complétée sur de nombreux points.

Coût : 5 millions.

9°) Création d'un centre national de recherches minières.-

Jusqu'à présent, la recherche géologique et minière a été effectuée par des organismes étranger , étatiques ou privés. Il importe pour des raisons aussi bien économiques que de souveraineté que l'Etat soit associé à l'ensemble du processus qui va de la reconnaissance à l'exploitation des richesses de son sol et de son sous-sol. En attendant que la Mauritanie prenne entièrement à sa charge la recherche et l'exploitation, l'idée d'association doit suppléer la notion de concession dans le domaine minier.

Le Centre National dont la création est proposée constituera l'instrument principal de cette politique.

Coût : 150 millions.

.../...

10°) Les salins de Idjil et de N'Térert doivent faire l'objet d'études en vue de leur exploitation.

Le problème des cadres.-

Les besoins en cadres du Ministère de l'Industrialisation et des Mines pour la réalisation du plan s'élèvent à 14 agents dont 3 ingénieurs des mines, 3 géologues, 2 docteurs vétérinaires (industries animales), 2 économistes généralistes, 2 diplômés de hautes études commerciales, 1 économètre, 1 ingénieur frigoriste.

Voici le tableau de ces besoins :

Cadres	1970	1971	1972	1973	Total
Ingénieurs des mines	1	1		1	3
Géologues		1	1	1	3
Docteurs vétérinaires			1	1	2
Economètre	1				1
Economistes généralistes	1		1		2
Ingénieurs frigoristes				1	1
Diplômés H.E.C.		1	1		2
Total	3	3	4	4	14

Les charges récurrentes entraînées par l'ensemble des projets resteront modestes à l'exception de celles qui vont être entraînées par la création du Centre National de Recherches Minières et qui ne peuvent pas encore être évaluées.

COMMERCE ET TRANSPORTS

LE COMMERCE ET LES TRANSPORTS

Le secteur tertiaire contribue à la formation de la production intérieure brute. Dans le domaine du commerce et services et des transports, les objectifs qui avaient été fixés par le premier Plan Quadriennal étaient les suivants :

1°/- Commerce et services -

- réorganisation des circuits commerciaux ;
- création d'un réseau d'entreprises urbaines de distribution de biens et services ;
- étude des circuits commerciaux et des échanges intérieurs et extérieurs.

Les investissements prévus pour la réalisation de ce programme étaient chiffrés à 650 millions de francs C.F.A.

2°/- Equipements de transports -

- transit NOUADHIBOU-CHOUM-F'DERICK par la mise en place d'un organisme de transport ferroviaire destiné à l'exploitation des wagons tirés par les trains MIFERMA et réservés au trafic des marchandises générales ;
- équipements des transporteurs routiers.

Montant de l'investissement : 500 millions de francs C.F.A.

Le bilan du 1er Plan Quadriennal révèle que les investissements réels ont largement dépassé les prévisions, passant de 650 millions C.F.A. pour le commerce à 940 millions et de 500 millions pour les transports à près de 780 millions C.F.A.

Dans ce chapitre, il sera surtout question de commerce ; le problème des transports ne sera traité qu'incidemment : il fait en effet l'objet d'un développement dans le chapitre consacré à l'infrastructure.

.../...

Malgré les efforts déployés, la conclusion qui s'impose à l'esprit est que le commerce ne remplit pas encore sa véritable fonction parce que :

- n'assurant pas les stocks,
- n'assurant pas les services après vente.

Cette situation tient :

- à l'inorganisation de la profession ;
- à l'absence, tout au moins à l'insuffisance de la concurrence : certaines maisons ou sociétés ont le monopole d'une activité et ne se sentent nullement obligées de mieux faire.
- au statut très particulier de certaines maisons qui ne constituent en réalité que de simples dépôts des maisons mères installées à l'étranger ;
- au coût très élevé des transports ;
- à l'organisation même des transports.

Les méfaits et les limitations qui en découlent sont générateurs de malaises sociaux qui constituent toujours une toile de fonds. Les objectifs du IIe Plan devront être les suivants :

1°/ Application stricte de la réglementation douanière.

2°/ Organisation de la profession commerciale par :

. une meilleure tenue du registre du commerce qui pourra être exploitée plus utilement ;

. une appréciation plus objective du chiffre d'affaires des sociétés dans l'établissement de la patente.

3°/ Animation de la Chambre de Commerce.
Le mode de désignation des membres de l'Assemblée Consulaire crée chez le commerçant un profond sentiment d'indifférence. Il est donc souhaitable qu'un mode de participation plus active pour l'ensemble de la communauté soit défini.

.../...

4°/- Création à NOUAKCHOTT d'un dépôt sous douane. L'absence de ce dépôt amène les maisons de la place à stocker leurs marchandises à DAKAR. Ceci engendre très souvent une rupture de stocks.

5°/- Définition d'une politique cohérente du crédit commercial.

6°/- Meilleure connaissance du volume des échanges et de leur structure.

7°/- Amélioration des transports (ou du réseau routier).

8°/- Détermination judicieuse des entrées, des importations de la SONIMEX.

A l'exception de la guinée des rois fabriquée par les usines SOTIBA de DAKAR, tous les autres produits de la SONIMEX sont importés par le wharf. Leur redistribution vers l'intérieur du pays entraîne de lourdes charges qui se répercutent finalement sur le prix au consommateur. Sans donc revenir sur le principe du monopole accordé à la SONIMEX, il y a lieu d'envisager des lieux d'entrée des marchandises autres que NOUAKCHOTT seulement. Il serait par exemple plus intéressant de ravitailler l'Est du pays en riz importé du Mali.

9°/- Stabilisation des prix. On peut véritablement parler de la dégradation des termes de l'échange à l'intérieur même du pays : les produits agricoles de l'Est et du Sud sont vendus à des prix très bas alors que les denrées de consommation courante ainsi que les produits manufactures atteignent leurs prix plafonds dans ces régions. Le pouvoir d'achat des habitants déjà très faible, diminue d'année en année dans des proportions inquiétantes.

Il est juste de noter que la SONIMEX a aidé à réduire les fluctuations des prix, tout au moins dans le temps, encore que le commerçant exploite souvent la rente de la rareté. Cependant, la disparité des prix d'une région à l'autre amène à se demander s'il n'est pas indiqué d'aller vers la détermination de prix plus adaptés soit en :

- homogénéisant ces prix, Une telle optique reviendrait à pénaliser les consommateurs les plus proches des lieux de distribution au profit des consommateurs des régions excentriques et peut-être à freiner le développement des activités les plus dynamiques.

.../...

- réduisant considérablement les marges bénéficiaires des transporteurs et des détaillants ;
- pratiquant une politique sélective des prix pour les produits affectant un grand nombre de consommateurs.

10°/ Regroupement des commerçants dans les sociétés privées.

La constitution de tels groupements donnera à la profession une structure plus fonctionnelle et un regain cohérent d'activité.

11°/ Réorganisation de la profession de transporteur.

A l'heure actuelle, il existe :

. des sociétés de transports,

. des transporteurs individuels,

. des commerçants pratiquant également du transport pour leur compte.

Il s'ensuit une dispersion qui se traduit notamment par l'acquisition, sans contrôle et sans assistance, de moyens de transport non adaptés et dont l'importance dépasse de loin le volume du trafic réel.

12°/ Implantation de brigades de contrôle des prix à l'intérieur du Pays. Le contrôle des prix est sporadique, très souvent même inexistant. Cela est dû :

- à la pénurie en personnel qualifié. Dans sa structure actuelle, la Direction du Commerce comprend 14 agents dont 10 chauffeurs, plantons et secrétaires ;
- à un manque d'études portant sur la structure et le volume des échanges ;
- à la lâcheté du contrôle des devises accordées aux commerçants et aux sociétés de commerce ;
- à l'inexistence de registres de commerce dans de nombreux centres commercialement actifs: les registres sont en effet tenus par des greffiers et là où il n'y a pas de greffier, on ne trouve pas de registre de commerce.

.../...

- Besoins en personnel et Formation -

L'implantation des brigades de contrôle des prix exigera la formation d'une quarantaine d'agents au cours des quatre années du Plan. Leur répartition sur le terrain sera la suivante :

- 2 inspecteurs et 6 contrôleurs à la Direction du Service.

- 1 inspecteur et 3 contrôleurs par région administrative, soit 10 inspecteurs et 30 contrôleurs.

La formation s'effectuera à l'E.N.A. dans l'une des sections financières existantes.-

ARTISANAT ET TOURISME

ARTISANAT ET TOURISME

L'Artisanat et le Tourisme font figure de nouveaux venus. Le Premier Plan Quadriennal les avait écartés. Très tôt cependant leur importance, en tant que facteurs de développement économique et social, s'est imposée à l'esprit des responsables politiques. La création d'un Secrétariat Général à l'Artisanat et au Tourisme en Décembre 1968 vient combler cette lacune. Son rattachement à la Présidence de la République est significatif de l'intérêt que les autorités politiques lui accordent et de l'importance de la mission qu'elles lui assignent.

I.- A R T I S A N A T .-

La consécration officielle de l'Artisanat mauritanien remonte en Octobre 1966 avec la création du Centre de Tissage de Tapis de NOUAKCHOTT. En effet, jusqu'à cette date, il y avait eu seulement production d'objets d'art ; la promotion par la formation professionnelle même si elle avait été ressentie, n'a reçu un commencement d'exécution qu'avec la création de ce Centre. Il convient de rappeler que même à ce stade, il s'agissait essentiellement de la promotion de la femme par le travail.

L'organisation, le fonctionnement et le programme actuels des Services de l'Artisanat doivent être repensés si l'on veut gagner en efficacité.

Le pays compte 1.000 artisans, dispersés, inorganisés, produisant des objets précieux et très ouvragés sans doute mais ne répondant pas souvent au goût de la clientèle étrangère surtout. Par ailleurs, le coût souvent élevé et l'absence de normes de fabrication constituent des facteurs défavorables à la commercialisation des produits fabriqués. Autres facteurs défavorables : manque de connaissances techniques suffisantes, limitant ainsi leurs possibilités de sélection, préparation et utilisation des matières premières nationales :

- équipement et outillage insuffisants ou mal adaptés ;
- accès difficile aux circuits des crédits.

.../...

Orientations et objectifs.-

Une refonte structurelle de l'artisanat s'impose donc. L'organisme qui paraît le plus approprié est sans nul doute un office de l'art. L'office Mauritanien de l'Art comprendrait :

- une direction
  - . foires et expositions
  - . recherches et orientations
  - . commercialisation
- une comptabilité centrale
- 5 sections de production
  - . tapis
  - . métaux
  - . cuirs
  - . bois
  - . divers

Le personnel d'encadrement de chaque section de production comprendrait un chef de section et un moniteur de la production. L'Office Mauritanien de l'Art devra se fixer comme objectifs :

- l'élévation de la qualification ;
- le développement et l'amélioration de l'artisanat d'art ;
- l'adaptation de la production au goût de la clientèle étrangère surtout ;
- l'établissement de prix compétitifs dans le domaine des tapis surtout ;
- l'étude sur les besoins des marchés intérieurs;
- l'écoulement de la commercialisation des articles ;
- une plus grande fréquence de cet organisme aux foires et expositions internationales pour la prospection du marché extérieur.

Une étude portant sur ce projet et en particulier sur les investissements à réaliser devra être entreprise dans les meilleurs délais.

Le plan triennal (1968-1969-1970), élaboré par l'Office du Tapis est en cours d'exécution. Les objectifs qui lui sont assignés sont :

.../...

- l'expansion et le renforcement de l'industrie artisanale du tapis et la création de deux nouveaux centres de tissage à ATAR et BOUTILIMIT ;
- l'utilisation de filés de laine fabriqués à partir de la laine brute locale ;
- la mise en fonction d'un atelier ;
- la création d'une usine de filature et d'une usine de teinturerie de la laine locale ;
- la formation des moniteurs, cadres de maîtrises, ouvriers et ouvrières qualifiés et l'amélioration de leur rendement.

Investissements pour l'infrastructure

Usine de teinturerie

Usine de filature

Atelier de tissage

T O T A L.....= 33.000.000

sur lesquels 17 millions sont encore à trouver :
16 millions ont en effet été dégagés au cours des exercices précédents.

II.- L E T O U R I S M E .-

A l'heure actuelle, le Tourisme constitue une donnée économique importante au point d'être, dans beaucoup de pays, la principale source de devises étrangères. L'état de l'infrastructure routière et aérienne, l'insuffisance de l'équipement hôtelier, le manque d'informations sur les possibilités touristiques et folkloriques ; tous ces facteurs ont contribué à freiner le développement du tourisme.

La promotion du Tourisme est une option. Il y a donc une politique

.../...

de comportements à définir, singulièrement pour le personnel de contrôle aux frontières (agents de police, douanes et santé des aéroports et des ports) afin d'éviter les contrôles fastidieux et inutiles d'un bon nombre de touristes.

- Les objectifs -

La création en Janvier 1969 d'une Société Mauritanienne de Tourisme et d'Hôtellerie où l'Etat Mauritanien détient 21 % du capital permettra d'exécuter en 5 ans le programme suivant :

- l'élevation de la capacité hôtelière qui est actuellement de 91 chambres (NOUAKCHOTT et NOUADHIBOU) par la construction de nouvelles unités ou l'agrandissement des hôtels existants.

  Elle devra être portée à 1.000 chambres;

- la restauration des gîtes d'étape de l'intérieur ;
- la création de campements touristiques ;
- la création d'une infrastructure routière fonctionnelle.

1°/- NOUAKCHOTT - AKJOUJT -

. construction sur la plage à NOUAKCHOTT d'un complexe hôtelier comportant 50 chambres avant novembre 1970. L'implantation de masse porte sur 500 chambres ;

. agrandissement de l'hôtel Marahaba avant novembre 1971 en portant sa capacité d'accueil de 32 à 64 chambres ;

. en 1971, construction d'un hôtel de 40 chambres à AKJOUJT avec cinéma, salles de jeux et restaurant.

2°/- Dans le reste du pays -

. restauration du gîte d'étape de ROSSO dans le courant de 1970 - 1971. Sa capacité d'accueil passera de 12 à 20 chambres ;

. restauration de l'hôtel d'ATAR et du gîte de CHINGUETTI,

. installation d'un campement touristique à TANITT situé

En plus des activités de la Société, un programme marginal de constructionsd'hôtels et de restauration de gîtes sera entrepris : construction d'un hôtel de 40 chambres à NOUADHIBOU. Les autorités pensent surtout à restaurer l'ancienne base OTAN.

- Investissements -

- construction hôtel 50 chambres à NOUAKCHOTT	220.000.000
- agrandissement de Marahaba	200.000.000
- construction du complexe hôtelier d'AKJOUJT	100.000.000
- restauration gîte d'étape ROSSO	50.000.000
- restauration gîte CHINGUETTI-ATAR	50.000.000
- campement touristique TANITT	1.300.000
- infrastructure (hôpital - plage)	82.000.000
- dépenses de fonctionnement (publicité, dépliants, revues, affiches)	
T O T A L..... =	703.300.000

- Formation -

Pendant les 5 années que couvrira le programme, 50 Mauritaniens seront formés pour les besoins de la Société.

3 stagiaires sont actuellement en formation en TUNISIE.

L'Allemagne Fédérale offre la possibilité de recevoir pour 18mois 20 Mauritaniens.

Par ailleurs, la formation de 20 Mauritaniens à l'E.N.A. avant la fin de 1970 fait l'objet de pourparlers entre la Société et le Ministère de l'Enseignement Technique - de la Formation des Cadres et de la Fonction Publique.

SANTE ET ACTIONS MEDICO-SOCIALES

SANTE PUBLIQUE ET ACTIONS MEDICO-SOCIALES

I.- LES DONNEES ACTUELLES.-

Le développement de l'équipement sanitaire en MAURITANIE se heurte à des principaux facteurs limitants qui constituent à l'heure actuelle les soucis majeurs des responsables des Services de la Santé Publique.

1°/- Les réalités économiques et notamment les impératifs financiers de la Nation qui, de part leur modestie maintiennent l'infrastructure sanitaire actuelle à un niveau relativement médiocre, eu égard aux besoins de plus en plus pressants qui se manifestent dans ce domaine.

2°/- Les inconvénients inhérents aux prévisions à court terme - la définition et la mise en oeuvre d'une politique sanitaire à long terme s'avèrent aujourd'hui comme étant la seule issue permettant l'élimination graduelle des insuffisances actuelles. La plupart des réalisations enregistrées ces dernières années en matière de Santé Publique sont restées fragmentaires et incohérentes et répondent plutôt à des impératifs isolés et sans lien apparent.

Par ailleurs, on constate qu'il existe une disproportion inquiétante entre l'importance des maladies meurtrières qui s'évissent à travers le pays, d'une part, et les moyens dont disposent actuellement les Services de la Santé Publique, d'autre part. C'est ainsi que le paludisme et la bilharziose atteignent respectivement 70% et 40 % de la population ; la rougeole tue annuellement plus de 2.000 enfants et la tuberculose gagne du terrain dans les centres urbains ; face à cette situation, les Services Sanitaires disposent de :

- Un Hôpital National à NOUAKCHOTT qui nécessite une extension lui permettant de recevoir 500 lits d'hospitalisation au lieu des 200 lits actuels ;
- 16 Circonscriptions Médicales et 68 Dispensaires de brousse dont le rendement est douteux ;
- 12 Centres de Protection Maternelle et Infantile ;
- 1 Polyclinique à ZOUERATE (MIFERMA) ;
- 46 Dépôts de Médicaments et 5 Officines privées.

.../...

Le personnel médical et paramédical se compose de :

- 40 médecins dont 3 nationaux ;
- 2 pharmaciens de l'assistance extérieure ;
- 10 sages-femmes dont deux mauritaniennes ·
- 2 dentistes de l'assistance extérieure ;
- 2 assistantes sociales de l'assistance extérieure ;
- 45 infirmiers d'Etat et A.T.S., dont 3 religieuses ·
- 1 prothésiste dentaire mauritanien ·
-179 infirmiers brevetés et assimilés ·
-103 aide-infirmiers et agents d'hygiène ;
- 1 puéricultrice mauritanienne
- 7 microscopistes mauritaniens ;
- 10 aide-laborantins mauritaniens.

Les cadres actuellement en formation se décomposent comme suit :

- 29 étudiants en médecine ;
- 1 étudiant en pharmacie ;
- 1 étudiant dentiste ;
- 3 élèves ingénieurs sanitaires.

Compte tenu de la pénurie actuelle en personnel médical et paramédical, il convient d'orienter annuellement 10 bacheliers vers la médecine et de procéder à un recrutement annuel à l'Ecole Nationale d'Infirmiers et de Sages-femmes.

II.- BUTS A ATTEINDRE AU COURS DE LA PROCHAINE PERIODE QUADRIENNALE -

Les buts à atteindre visent essentiellement à renforcer la médecine préventive par une nouvelle organisation efficace capable de freiner la morbidité et la mortalité et couvrant la totalité des populations urbaines et rurales cependant, la médecine curative ne sera pas pour autant délaissée et l'action des services ainsi créés s'orientera également vers la protection maternelle et infantile. L'on estime à cet effet, que le meilleur moyen d'assurer une bonne couverture sanitaire à l'échelon national serait de décentraliser cette action sanitaire en créant un réseau d'organismes autonomes appelés centres régionaux de santé relayés par les centres secondaires installés dans les importants centres urbains. Ces centres régionaux et secondaires

.../...

seraient en liaison étroite avec les formations centrales basées à Nouakchott, la Direction de la Santé Publique, le Centre National d'hygiène à créer, l'Hôpital National et la Pharmacie d'Approvisionnement.

L'exécution d'un tel programme nécessite la réalisation du programme suivant :

- <u>construction d'un centre national d'hygiène à Nouakchott</u> -

auquel seront rattachées les 7 équipes mobiles actuelles et 7 autres équipes mobiles de prophylaxie à créer.
Cet organisme aura pour mission primordiale d'orienter et de contrôler, en étroite liaison avec le bureau spécialisé de la Direction de la Santé Publique, toutes les activités de médecine prophylactique d'hygiène et d'éducation sanitaire aussi bien sur le plan national que régional et local.
Ce centre apparaît comme un des instruments de travail essentiels de la Santé Publique et sa réalisation est souhaitable dans les meilleurs délais.

- <u>création de centres régionaux de santé</u> -

Ce sont des organismes conçus pour assurer une couverture sanitaire globale et efficace sur toute l'étendue du territoire aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural il est prévu un centre régional au niveau de chaque chef-lieu de région ainsi que dans les départements d'Akjoujt et de Sélibaby.
Chaque centre doit disposer :
- d'installations fixes groupant un hôpital et une maternité, pour la médecine de soins, un dispensaire et un centre de protection maternelle et infantile pour la médecine préventive ;
- d'installations mobiles comprenant les équipes mobiles de médecine prophylactique et d'éducation sanitaire.

Il est prévu la création de centres secondaires au niveau de certains centres urbains importants tels que Boghé, Tidjikja et Boutilimit.
Le centre régional dirige et coordonne les activités des centres installés dans la région qu'il dessert.
Il existe actuellement 6 centres régionaux dont les frais de fonctionnement aussi bien en personnel qu'en matériel doivent être étoffés ; il est prévu la création de 4 centres régionaux dans les localités suivantes :

- Nouadhibou,
- Aleg,
- Sélibaby.

.../...

- Extension de l'Hôpital National de Nouakchott -

L'Hôpital National de Nouakchott a été financé par le FED et fonctionne depuis 1966. Il comprend :

- l'Ecole Nationale d'Infirmiers et de Sages-Femmes qui a accueilli en octobre 1966, les premières promotions d'élèves infirmiers d'Etat et de Sages-Femmes;
- l'Hôpital proprement dit qui a ouvert ses portes en mai 1966 et qui fonctionne au maximum de sa capacité, les blocs techniques étant suffisants, mais les 135 lits initialement prévus étant nettement en dessous des besoins actuels, l'hôpital est obligé d'offrir actuellement 210 à 220 lits d'hospitalisation. Cette insuffisance se traduit d'abord par le manque de salles d'hospitalisation réservées aux services dits 'de spécialité" (ORL, OPHTALMO, RADIOLOGIE..), ce qui empêche ces services de fonctionner normalement, ensuite par l'impossibilité de recevoir immédiatement quand ils se présentent, tous les malades qui sont justiciables d'une hospitalisation dans les services essentiels de médecine et de chirurgie. Une deuxième tranche de travaux doit être entreprise portant surtout sur la construction de salles d'hospitalisation. L'extension de l'hôpital doit porter sa capacité d'hospitalisation à 500 lits.

La réalisation de ce programme qui coûte en investissements 590 millions CFA entraîne des charges récurrentes d'un montant global de 404 millions de Fr CFA.

Le tableau suivant résume la situation :

.../...

(en millions de F. C.F.A.)

NATURE ET LOCALISATION DES INVESTISSEMENTS	MONTANT DES INVESTISSEMENTS	CHARGES ANNUELLES (compte tenu du budget annuel des services de santé publique)
Centre National d'Hygiène	60	45,5
Centres régionaux de santé :		
° SELIBABY	50	22
° NOUADHIBOU	50	22
° ROSSO	50	22
° ALEG	50	22
Fonctionnement des 6 centres régionaux existants	-	132
Extension de l'Hôpital de NOUAKCHOTT	300	114,6
Création de 3 centres secondaires :		
° TIDJIKJA	10	8
° BOUTILIMIT	10	8
° BOGHE	10	8
T O T A U X.....-	590	404,1

Le total des charges annuelles qui découlent de ce programme se traduira par un accroissement annuel de 84 % du budget des services de la Santé Publique et des Affaires Sociales, qui est en 1970 de 477 millions de F.CFA.

Le Centre National d'Hygiène comprend outre le Centre lui-même, 7 équipes mobiles dont les charges récurrentes annuelles se chiffrent à 8 millions pour le matériel et 12 millions pour le personnel.-

EDUCATION NATIONALE

EDUCATION NATIONALE

Entre 1966 et 1969 les progrès de l'enseignement ont été sensibles. Les effectifs de l'enseignement primaire sont passés de 20.433 élèves en 1965-1966 à 26.200 en 1968-1969.

Le plan quadriennal 1963-1966 recommandait la stabilisation des effectifs de l'enseignement primaire. Durant cette période quadriennale, les effectifs primaires n'ont connu une augmentation absolue que de 3.600 unités alors que la construction de 51 classes supplémentaires était prévue au plan.

La réforme de l'enseignement, telle qu'elle a été définie par la Commission des Affaires Culturelles, à la suite du Congrès du Parti du Peuple tenu à Aïoun en 1966, et appliquée en octobre 1967 a, en fait rompu avec le principe de stabilisation des effectifs par l'allongement d'une année de la scolarité primaire.

Il semble d'autre part, que la création d'un nouveau cours d'initiation arabisée ait une influence déterminante sur le volume de recrutement des élèves. En effet, le chiffre record de 6.699 élèves, nouveaux inscrits en 1ère année du cycle primaire a été atteint en octobre 1968.

Compte tenu de cette situation et d'une demande d'éducation qui tend à se faire plus forte, le développement naturel et sans contrainte du système primaire conduirait donc à scolariser au minimum :

- 28.500 élèves en 1969-1970,
- 31.500 élèves en 1970-1971,
- 34.800 élèves en 1971-1972,
- 38.900 élèves en 1972-1973,

faisant évoluer le taux de scolarisation de 10,3 % en 1968-1969, à 14,5 % en 1972-1973, ce qui peut paraître un taux de croissance parfaitement raisonnable.

.../...

La prochaine période quadriennale verra donc un accroissement des effectifs primaires de l'ordre de 10.000 unités entraînant la construction et l'équipement d'au moins 50 classes par an, compte non tenu des constructions à réaliser au titre du programme FED 1964 et qui pourront être mises en service à la rentrée scolaire de 1971 et sans compter pour autant la réalisation de logements pour enseignants.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, les effectifs sont passés de 1.748 élèves en 1966 à 2.663 élèves en 1969. Cette dernière année plus de 70 % des élèves avaient la qualité d'internes.

Malgré la progression sensible des effectifs de l'enseignement secondaire, il ne semble pas que les possibilités accordées à cet ordre d'enseignement soient à la mesure du nombre d'élèves issus du cycle primaire et reconnus aptes à la poursuite d'études secondaires. En effet, pour des raisons qui seront évoquées ultérieurement, l'entrée en classe de 6e reste encore subordonnée à la capacité d'accueil des établissements. C'est-à-dire que ce recrutement s'exerce essentiellement par voie de concours, alors qu'un recrutement objectif, tenant compte des capacités potentielles des élèves, et réalisé non plus sous forme de concours mais sous forme d'examen, pourrait conduire à admettre au moins 900 élèves dans les classes de 6e, quand près de 3.600 élèves en 1969-1970 et plus de 4.000 élèves en 1971-1972 fréquenteront les cours moyens 2e année, cours terminal du cycle primaire.

Cette dernière hypothèse suppose la construction de 38 salles de classes supplémentaires pendant la période quadriennale et le recrutement de 60 professeurs nationaux et d'assistance technique pendant la même période. En ce qui concerne la création de nouvelles places d'internat, la régionalisation envisagée devrait permettre une stabilisation des dépenses à caractère social (bourses, entretien, transports).

.../...

Cette hypothèse, si elle peut être retenue dès la rentrée scolaire prochaine, fera accroître rapidement les effectifs scolaires qui évolueront de 2.663 élèves en 1968-1969 à 4.225 en 1972-1973. Pendant la période quadriennale, cet accroissement ne se sentira qu'au niveau du 1er cycle de l'enseignement secondaire.

Selon le rapport de la B.I.R.D., "il existera dans le domaine de l'enseignement un obstacle essentiel qui est le coût actuel et futur de la création du système d'enseignement (corps enseignant, et établissements secondaire) compte tenu du montant des capitaux dont on pense pouvoir disposer à cette fin".

D'après le rapport publié par la S.E.D.E.S. en 1965, "recherche sur les coûts de l'enseignement", l'enseignement en Mauritanie, pour des raisons très diverses d'ailleurs, apparaît comme l'un des plus coûteux sinon le plus coûteux d'Afrique.

En 1970, la tendance n'est pas encore renversée comme peuvent en témoigner les chiffres suivants :

Année scolaire	Effectif du 1er degré	Dépenses en personnel enseignant primaire (en milliers de Fr CFA)	Budget Education Nationale	Rapport budget Educ. Nationale sur Budget total
1967-1968	23 635	563 600	916 035	14,6 %
1968-1969	26 200	730 025	1 161 045	17,4 %
1969-1970	28 500 (estimation)	964 080	1 456 000	19,4 %

.../...

Pour ne retenir que le seul exemple de l'enseignement primaire, ses effectifs ont connu, entre 1967-1968 et 1969-1970, un accroissement de l'ordre de 20 % alors que, dans le même temps, les dépenses de personnel de ce cycle d'enseignement connaissaient un accroissement de l'ordre de 71 %, donc une croissance de trois fois supérieure. Dans ces conditions, il est permis de mettre en doute l'efficacité économique du système d'enseignement dans son ensemble.

Dès lors, il apparaît impérieux, parce que les charges récurrentes sont par nature incompressibles et parce que, raisonnablement, les ressources budgétaires consacrées à l'enseignement ne pourront s'accroître sensiblement, de définir une politique d'économie, permettant d'accueillir le plus grand nombre possible d'élèves, avec des crédits budgétaires donnés.

Cette politique doit donc conduire, à tous moments, à promouvoir une utilisation, la plus efficace possible, des ressources financières. Et puisque tout ne peut être réalisé à la fois et qu'il faut bien établir des priorités dans les objectifs que l'on souhaiterait pourtant atteindre simultanément et le plus rapidement possible, il faut donc envisager une double action tendant à stabiliser le recrutement au niveau de l'enseignement primaire et augmenter les possibilités d'accueil de l'enseignement secondaire, réservoir actuellement trop faible pour assurer la couverture des besoins de la nation en cadres moyens, à partir du B.E.P.C., et en cadres supérieurs, à partir du Baccalauréat.

Il convient, naturellement, d'entendre stabilisation au niveau du cycle primaire, non comme un freinage brutal de l'expansion constatée ou comme une stabilisation en valeur absolue, mais plutôt comme une évolution contrôlée des effectifs ou une stabilisation relative, puisque le taux de croissance démographique est de l'ordre de 1,7 % en Mauritanie, que seule une politique efficace de réduction du coût de l'enseignement, aussi bien primaire que secondaire, pourra assurer. Des solutions existent.

.../...

Concurremment à cette programmation cohérente des effectifs et des locaux, cette politique ne devra en aucun cas négliger l'aspect important de la formation pédagogique des enseignants et notamment celle qui concerne les maîtres devant enseigner dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Elle devra, en outre, maintenir comme objectif majeur de sa stratégie le relèvement qualitatif du niveau de l'enseignement.

En résumé donc, les principaux objectifs quadriennaux de l'Education Nationale peuvent s'énoncer ainsi :

- assurer l'enseignement des moyens normaux d'exercice ;
- contrôler l'évolution des effectifs de l'enseignement primaire ;
- ajuster en conséquence une expension économique de l'enseignement secondaire ;
- améliorer la qualification pédagogique des maîtres ;
- créer un corps important de professeurs de collège d'enseignement général ou du premier cycle de l'enseignement secondaire.

Ces différents objectifs devant être placés sous le double signe:
- du relèvement qualitatif du niveau des divers ordres d'enseignement,
- de la recherche constante du moindre coût.

Les orientations quadriennales -

I. L'enseignement primaire.-

La réalisation de l'objectif numérique de l'enseignement primaire tel qu'il a été précédemment défini, à savoir la stabilisation relative des effectifs conduisant à admettre dans ce cycle environ 10.000 élèves supplémentaires durant la période quadriennale, suppose, à tout moment,

.../...

que les responsables de l'Education Nationale, de tous niveaux, qu'ils appartiennent aussi bien à l'échelon local qu'à celui le plus élevé, soient sensibilisés à la notion d'amélioration qualitative de l'enseignement et à celle d'une plus grande efficacité, ou rentabilité économique, par la recherche constante du moindre coût dans cet ordre d'enseignement. Il importe, par ailleurs, que tous, parents et éducateurs, se sentent concernés par l'importance du problème et que tous, à des titres divers, apportent leur concours, sans réserve, au programme d'action qu'il convient de tracer. Il y va, en ce domaine, de l'intérêt national.

En 1963, les services du personnel du Ministère de l'Education Nationale dénombraient 7 maîtres pour 4 classes, ce qui revient à dire que le coefficient d'utilisation des maîtres correspondait à 1,75, l'idéal étant évidemment égal à l'unité, c'est-à-dire, en moyenne, 1 maître pour 1 classe. La déperdition en ressources humaines et financières pouvait déjà être considérée comme insupportable.

En 1969, le système d'enseignement primaire comptait 969 maitres, qu'ils soient bilingues, de langue française ou de langue arabe, pour un total de 960 classes. Cette année là, le coefficient d'utilisation des maîtres correspondait donc à 1,40, représentant 7 maîtres pour 5 classes.

Malgré cette légère amélioration, le sous-emploi des maîtres de l'enseignement primaire reste actuellement patent et hypothèque lourdement l'expansion du système scolaire. En effet, si les maîtres étaient rationnellement utilisés, ce ne sont pas 26.200 élèves qui seraient cette année scolarisés, mais près de 35.000. Ainsi, le taux de scolarisation de l'enseignement primaire passerait, pratiquement sans dépense de fonctionnement supplémentaire, de 10,3 % à près de 14 %, pas important vers l'enseignement universel qui doit être à long terme le but de l'Education Nationale parce qu'il constitue la meilleure façon de déceler les talents potentiels et parce que l'éducation, pour une élite seule, ne peut créer le milieu qui diffuse les idées et les techniques nouvelles.

.../...

Cependant, il n'en reste p s moins que certaines structures pédagogiques des établissements scolaires gênent considérablement le plein emploi des maîtres et une évolution favorable du système d'enseignement. Ce sont, entre autres, les structures des petites écoles rurales et notamment les classes uniques, qui ne sont pas des cours d'initiation arabisés, classes homogènes, et qui exigent au moins 2 maîtres par classe, l'un de langue française, l'autre de langue arabe, pour des effectifs scolaires souvent dérisoires.

On peut considérer, en fait, qu'une économie de près de 200 maîtres d'enseignement primaire pourrait être utilement réalisée si les conditions d'une politique idéale d'éducation étaient réunies en la matière. En outre, il est hors de doute que si la tendance constatée qui utilise actuellement 7 maîtres pour 5 classes devait se maintenir, le nombre de maîtres à former durant la période quadriennale dépasserait singulièrement les possibilités nationales de formation, ne ferait qu'accroître le grave déséquilibre qui existe déjà entre le nombre de maîtres et le nombre de classes, étant bien entendu que l'aspect financier de la question reste bien loin d'être négligeable.

Pourtant, des solutions existent qu'il serait souhaitable de mettre en oeuvre en vue d'une optimisation du rendement du système primaire. Elles touchent essentiellement aux structures existantes de l'organisation pédagogique des écoles et se fondent sur :

- une volonté politique, chaque fois qu'il est possible en milieu rural, de persévérer dans le regroupement des classes à effectifs réduits (25 élèves au maximum) afin d'améliorer sensiblement le rapport maître/élèves, et pouvoir intervenir plus efficacement dans les régions ou centres à forte demande d'éducation.

.../...

- une révision, pour des raisons à la fois psychologiques et pédagogiques, du partage de l'enseignement en langue française et en langue arabe, faisant tendre ce dernier vers un enseignement paritaire. D'ailleurs, la Commission des Affaires Culturelles réunie à l'occasion du Congrès d'Aïoun en 1966, avait déjà envisagé l'opportunité d'inclure dans l'enseignement dispensé en langue arabe ce qu'il est convenu d'appeler dorénavant les disciplines d'éveil, à savoir l'instruction civique, l'histoire et la géographie. Ainsi, un horaire de l'enseignement en langue arabe, portait désormais à 10 heures hebdomadaires dans toutes les classes du cycle primaire, outre celles du cours d'initiation arabisé qui continuerait à bénéficier d'un horaire de 25 heures par semaine, pourrait permettre une normalisation de l'organisation des écoles primaires par l'établissement de schémas-types d'organisation pedagogique pour chaque catégorie d'écoles et selon leur composition en classe, assurant la meilleure utilisation possible des maîtres de langue française, de langue arabe et des maîtres bilingues qu'ils soient à prédominance française ou arabe.

L'amelioration qualitative de l'enseignement primaire, amorcée par le plan précédent doit impérativement se poursuivre durant la période quadriennale. Il est incontestable qu'une expansion trop rapide de la scolarisation s'accompagne souvent d'une détérioration de la qualité.

La mise en oeuvre cohérente de cette proposition suppose une réforme ou une adaptation des programmes d'enseignement qui doit être confiée au centre pédagogique national dont la vocation primaire, voire secondaire et peut-être même technique reste à définir et dont les moyens d'action, en tout état de cause, sont à renforcer.

.../...

En outre, selon le rapport de la mission B.I.R.D., "contrairement aux prévisions du plan précédent, la qualité de l'enseignement ne s'est pas améliorée. On a enregistré, au contraire, une baisse constante du niveau du personnel enseignant". En conséquence, l'amélioration professionnelle des maîtres doit se fonder sur :

- la suppression du recrutement des moniteurs d'enseignement, que l'utilisation rationnelle des maîtres [illegible]rmettre ;
- l'extinction progressive du corps des moniteurs d'enseignement ;
- la formation à l'Ecole Normale de maîtres bilingues dont le niveau de recrutement serait le Brevet franco-arabe.

L'extinction progressive du corps des moniteurs d'enseignement implique qu'il soit dévolu à l'Ecole Normale un rôle essentiel de perfectionnement et de recyclage pédagogique devant assurer une promotion possible aux maîtres de cette catégorie.

Quant à la recherche du moindre coût, le sous-emploi des maîtres de l'enseignement primaire, le nombre de classes à effectifs réduits, les scolarités trop longues engendrées par des redoublements abusifs, le trop grand nombre d'élèves pouvant prétendre à l'entretien, l'absence d'une action coordonnée dans le domaine des constructions scolaires sont autant d'obstacles à une politique d'utilisation économique des ressources financières allouées à l'Education.

Notamment en matière de constructions scolaires, 250 salles de classe supplémentaires seront nécessaires pendant la période quadriennale, 54 d'entre elles, financées déjà par le FED, pourront être mises en service à la rentrée d'octobre 1971. L'effort à réaliser en ce domaine est donc d'importance.

.../...

Il convient alors, en premier lieu, de s'assurer que bâtiments et équipements actuels sont utilisés d'une manière économiquement efficace. D'autre part, il reste encore à définir une politique véritable, coordonnée et cohérente, des constructions scolaires. Un élément essentiel de cette politique nouvelle pourrait consister en la création, au sein du Ministère de l'Education Nationale, d'un bureau et d'un Service des Constructions Scolaires dont les tâches principales seraient d'assurer, en collaboration avec les services techniques spécialisés, la réalisation de plans-types de construction selon les différentes grandes régions climatiques du pays, de veiller à l'utilisation la plus large possible et chaque fois que les conditions le permettent, des matériaux locaux qui ont fait leur preuve et d'un coût moindre, d'établir des relations organiques et fonctionnelles avec les Chantiers de Promotion Nationale chaque fois qu'il est fait appel à la participation des collectivités pour des constructions scolaires, de définir la "carte scolaire", ensemble des techniques et des procédures administratives qui permettent de connaître, d'étudier, de modifier et de contrôler la répartition territoriale ou géographique des établissements scolaires, compte tenu de la démographie, de l'état de la situation scolaire et d'autres facteurs locaux ou généraux d'ordre politique, économique et social. Un tel service serait en mesure de se référer aux normes de constructions, de justifier tel ou tel aspect des projets de construction à partir des objectifs du plan (importance et implantation de l'établissement, nombre et dimension des locaux, détail de leur agencement en raison des nécessités pédagogiques).

En conclusion, les objectifs quadriennaux de l'enseignement primaire peuvent s'énoncer ainsi :

- stabilisation relative des effectifs de l'enseignement primaire,
- réforme des programmes d'enseignement en vue d'une meilleure adaptation aux réalités du pays ;

.../...

- renforcement du rôle du Centre Pédagogique National ;
- révision des horaires d'enseignement en langue arabe et en langue française ;
- amélioration de la qualification professionnelle des maîtres ;
- extinction progressive du corps des moniteurs d'enseignement ;
- priorité accordée au perfectionnement pédagogique des maîtres ;
- formation et extension du corps des maîtres bilingues ;
- regroupement des classes à effectifs réduits ;
- suppression des scolarités trop longues ;
- limitation, dans la mesure du possible, du nombre d'élèves pouvant prétendre à l'entretien ;
- utilisation rationnelle des maîtres en vue de leur plein emploi
- création d'un service des constructions scolaires au sein du Ministère de l'Education Nationale ;
- construction et équipement de 200 salles de classe.

II. L'enseignement du second degré.-

En ce domaine, seule une régionalisation véritable du premier cycle de l'enseignement secondaire conditionnera le succès de l'objectif numérique conduisant à élever de 600 à 900 le nombre des élèves à admettre dans les classes de 6e.

Objectif assigné du 1er plan, elle n'a jamais été mise en application malgré son incidence certaine sur la diminution des coûts.

.../...

Le coût élevé de l'enseignement secondaire, en raison du régime presque généralisé de l'internat, des importantes dépenses de transfert ou à caractère social qu'il implique (bourses, transport), en raison également du poids élevé des charges récurrentes (fonctionnement des établissements) conduit à retenir en priorité l'objectif de régionalisation de l'enseignement secondaire.

Cette régionalisation consistera à créer progressivement un établissement du premier cycle dans toutes les zones où les CM2, compte tenu du taux de sélection retenu à l'entrée en 6e, seront susceptibles de fournir annuellement l'effectif d'une classe de 6e (40 élèves), ou dans les centres qui comptent au moins trois CM2.

Cette dispersion aura pour avantage :

- de moins couper les jeunes de leur milieu familial,
- de supprimer pratiquement les frais de transport,
- de restreindre notablement le pourcentage d'internes, donc les charges d'entretien,
- de diminuer considérablement les charges de fonctionnement,
- de créer des établissements au fonctionnement léger.

Les points d'application retenus pour cette régionalisation seront, dans la période quadriennale les centres dépourvus de collèges d'enseignement général :

- chefs-lieux de régions : Néma, Kiffa, Nouakchott et Nouadhibou.
- préfectures de Sélibaby, Tidjikja et Boutilimit.

Des extensions seront prévues pour les collèges d'Aïoun et d'Atar actuellement saturées.

.../...

Il est bien entendu que les investissements demandés ne concerneront que la construction des classes, de quelques logements et en aucun cas d'internats.

La taille maximale des constructions projetées ne dépassera jamais, durant la période quadriennale, pour les centres précités:

- 4 salles de classe dont 1 équipée pour l'enseignement des sciences,
- sanitaires correspondants,
- un bureau de direction,
- une salle pour le matériel pédagogique,
- un ou deux logements.

Par contre, au niveau du second cycle de l'enseignement secondaire, il sera toujours procédé à un regroupement des élèves dans les établissements comportant tout l'évantail des options possibles : lycée de Rosso et surtout lycée de Nouakchott dont la vocation de second cycle doit être très nettement établie.

Cependant, la mise en oeuvre immédiate d'une régionalisation complète connaît deux contraintes majeures, l'une humaine, l'autre physique. En effet, dans une conjoncture critique de recrutement de personnel enseignant, symbolisée par la déflation - ou à tout le moins par la stabilisation - du nombre des professeurs de l'assistance technique française, il importe d'envisager, dans les meilleurs délais, la formation des professeurs nationaux de C.E.G..

Si même une première promotion d'élèves professeurs peut être mise en formation dès la prochaine rentrée scolaire, dans des conditions matérielles provisoires en attendant la création d'une école normale d'enseignement supérieur dans le meilleur des cas, elle ne pourra être utilisée que lors de la rentrée scolaire de 1972. Or, actuellement, on ne compte que 20 élèves professeurs nationaux en formation dans les

.../...

écoles normales supérieures de l'étranger : 10 en français, histoire, géographie et 10 en langue arabe - alors qu'au total 60 professeurs sont nécessaires dans un premier temps pour couvrir les seuls besoins d'expansion créés par la régionalisation.

D'autre part, cette régionalisation de l'enseignement secondaire exige la construction de 30 salles de classe supplémentaires durant la période quadriennale, et les 5 classes prévues au titre du programme FED 1964 ne seront mises en service qu'à la rentrée d'octobre 1971.

Dans ces conditions, il semble réaliste de ne mettre que progressivement en place les structures d'accueil étant entendu que l'objectif de régionalisation complète ne pourra être atteinte qu'en fin de plan quadriennal.

En ce qui concerne l'amélioration qualitative de l'enseignement secondaire, certains objectifs du plan précédent ont été atteints, notamment :

- la révision des horaires consacrés à l'enseignement de la langue arabe,
- la suppression d'une dualité injustifiée dans l'enseignement secondaire entre enseignement long et enseignement court,
- la révision des programmes d'enseignement secondaire par la définition d'un contenu mieux adapté aux besoins et aux traditions culturelles du pays (essentiellement histoire, géographie, sciences naturelles et bientôt langue française).

C'est surtout au niveau du contrôle pédagogique des professeurs, et surtout des professeurs de l'intérieur, que le système actuel pêche par insuffisance.

.../...

La nécessité d'un contrôle permanent des professeurs de C.E.G. de l'intérieur s'impose actuellement et s'imposera davantage lorsque ce corps professoral augmentera en nombre lors de la sortie des promotions de l'Ecole Normale d'Enseignement Supérieur.

Les dispositions suivantes devront être prises :

- en ce qui concerne le premier cycle de l'enseignement secondaire, charger des inspecteurs primaires véritables, c'est-à-dire, titulaires du Certificat d'Aptitude à l'Inspection Primaire, du contrôle pédagogique des professeurs de C.E.G. - ce qui implique la création d'un examen national de recrutement des inspecteurs primaires.
- en ce qui concerne le deuxième cycle de l'enseignement secondaire : créer un corps national d'inspecteurs généraux dont le recrutement, sur titres, porterait sur les professeurs nationaux titulaires d'une agrégation, d'un doctorat ou d'un diplôme d'études supérieures.

En résumé, les objectifs quadriennaux de l'enseignement secondaire peuvent s'énoncer ainsi :

- régionalisation du premier cycle de l'enseignement secondaire afin de consacrer la rupture avec la politique trop onéreuse de l'internat.
- formation de professeurs nationaux de C.E.G..
- création d'un corps d'inspection primaire et d'inspection générale.
- enseignement du second cycle dévolu aux lycées et notamment à celui de Nouakchott.
- nécessité d'une programmation cohérente et progressive des effectifs recrutés, du personnel enseignant et des locaux puisque l'option des 900 nouveaux inscrits annuellement en classe de 6e ne peut se traduire immédiatement dans les faits.

.../...

III. L'enseignement normal.-

- Enseignement primaire.-

L'école Normale de Nouakchott forme actuellement 286 élèves en formation répartis en 2 cycles principaux d'etudes.

Le premier ou cycle A, recruté au niveau de l'examen d'entrée en 6e et conduit les élèves, au terme de quatre années d'études sanctionnées par un examen au grade d'instituteur-adjoint. Ce cycle compte 210 élèves-maîtres dont une vingtaine pourront être considérés, lors de l'examen de sortie, comme bilingues.

Le second ou cycle B comporte deux sections, l'une francophone, l'autre arabophone. Après le BEPC ou le Brevet Arabe, un concours sanctionne l'accès à ce cycle d'une durée de 3 années d'études au terme desquelles, après examen de sortie, les élèves-maîtres accèdent au grade d'instituteur.

Ce cycle compte 86 élèves-maîtres dont une quinzaine peut être considérée comme bilingue, soit à prédominance française ou à prédominance arabe.

Le débit de cet établissement peut s'évaluer ainsi durant la période quadriennale :

- 1970-1971 : 60 instituteurs-adjoints, 24 instituteurs de langue française dont 7 à 8 bilingues, 32 instituteurs de langue arabe dont 7 à 8 bilingues.

.../...

- 1971-1972 : 50 instituteurs adjoints, 30 instituteurs de langue française dont 7 à 8 bilingues.
- 1972-1973 : 36 instituteurs adjoints, 30 instituteurs de langue française, 30 instituteurs de langue arabe.
- 1973-1974 : 60 instituteurs adjoints, 30 instituteurs de langue française, 30 instituteurs de langue arabe.

L'année 1971-1972 ne recrutera pratiquement pas d'élèves-maîtres arabophones. En effet, ces élèves sont issus pour la plupart de l'Institut des Hautes Etudes Islamiques de Boutilimit. La réorganisation récente de cet établissement fait que la classe de 3e, préparatoire au concours d'entrée du cycle B de l'Ecole Normale, ne sera ouverte pour la première fois que l'année prochaine.

Au total donc, on peut estimer le nombre d'enseignants formés durant la période quadriennale à :

- 210 instituteurs adjoints,
- 114 instituteurs de langue française,
- 92 instituteurs de langue arabe.

Pour réduire le surnombre déjà constaté des maîtres de l'enseignement primaire et pour améliorer par ailleurs la qualification professionnelle des enseignants, il importe que l'attention des services responsables se porte sur le niveau de recrutement des élèves admis à l'Ecole Normale, sur la durée de la formation pédagogique, sur les méthodes et programmes d'enseignement. Ce point est d'importance car il conduit à une réforme de l'Ecole Normale qui devra se consacrer désormais à la seule formation des maîtres bilingues :

- suppression par voie d'extinction du cycle A en raison du trop faible niveau de recrutement,

.../...

- recrutement des normaliens parmi les élèves titulaires du Brevet franco-arabe,
- définition d'un nouveau contenu de la formation (horaires, programmes et instructions officielles) insistant à la fois sur le sens des relations humaines, en vue de l'animation en milieu rural, la formation générale et professionnelle, et notamment la formation pédagogique des maîtres bilingues pour les classes uniques.

En contrepartie de la suppression du cycle A, le rôle de l'Ecole Normale peut être utilement étendu à la formation d'inspecteurs adjoints, (assistance pédagogique des maîtres, démultiplication sur le terrain des méthodes d'enseignement élaborées par le Centre Pédagogique National...).

Un des autres rôles essentiels de l'Ecole Normale doit être le recyclage et le perfectionnement des maîtres dont la formation pédagogique peut sembler à quelque égard insuffisante. D'autre part, il est indispensable de mettre à la disposition des moniteurs dont l'extinction du corps a été décidée, un système de formation capable de leur attirer une promotion dans le cadre supérieur et de favoriser ainsi leur insertion dans la vie professionnelle.

- Enseignement supérieur.-

Les besoins à court terme en professeurs, nés de la régionalisation du 1er cycle de l'enseignement du second degré, les besoins à plus long terme devant assurer l'expansion du système secondaire, les besoins de remplacement concernant, au moins, les professeurs étrangers qui exercent actuellement dans le 1er cycle des lycées et dans les collèges d'enseignement général, sans tenir compte des besoins de renouvellement (décès et retraites) considérés comme négligeables, ainsi que les

.../...

difficultés croissantes rencontrées dans le recrutement de professeurs étrangers supplémentaires, autant de facteurs qui plaident en faveur d'une politique nationale de formation des maîtres de C.E.G..

Dans ces conditions, il est raisonnable d'estimer à plus de 250 le nombre des professeurs de toutes les disciplines à former durant la prochaine décennie. En conséquence, la création d'une école normale d'enseignement supérieur s'impose en Mauritanie.

Des études actuellement en cours tentent de définir le contenu de la formation et d'apprécier les possibilités de financement et de fonctionnement d'un tel établissement.

Il est cependant possible d'envisager déjà une scolarité de 2 années dans les disciplines fondamentales (lettres, sciences exactes et arabe), la même que celle retenue à l'étranger dans des établissements similaires de formation, et un recrutement, sur titres, Baccalauréat et Brevet Supérieur de Capacité, doublé d'un concours d'entrée sélectif. A cette fin, le nombre d'élèves admis dans l'actuel cycle B de l'Ecole Normale pourrait être augmenté.

.../...

Investissements.-

. Enseignement secondaire :

En millions de Fr CFA

Nature et localisation des investissements.	Calendrier de réalisation				Montant des Investissements
	1ère année	2ème année	3ème année	4ème année	
Construction et équipement de CEG dans les centres de Néma, Kiffa, Sélibaby, Fidjikja, Boutilimit, Nouakchott et Nouadhibou	38,4	33,0	27,7	21,8	120,9
Construction et équipement de 29 logements d'enseignants	33,8	29,9	28,9	28,9	120,5
Complément construction et équipement CEG dans les centres d'Aïoun, Boghé, Atar et Kaédi (bâtiments administratifs, foyers, infirmeries, sports)	19,8	14,3	15,5	15,5	65,1
Construction et équipement de salles d'enseignement spécialisé dans l'ensemble des CEG	46,2	30,1	26,2	28,3	130,8
Total	138,2	106,3	98,3	94,5	437,3

Charge annuelle budgétaire de fonctionnement : 116 millions de Fr CFA.

. Enseignement primaire

En millions de Fr CFA

Nature des investissements	Calendrier de réalisation				Montant des investis.
	1°année	2°année	3°année	4°année	
Constructions scolaires du 1er degré	130	130	130	130	130
Remplacement de tentes et paillottes par con tructions en dur	13,2	13,2	13,2	13,2	52,8
Total	143,2	143,2	143,2	143,2	572,8

En ce qui concerne l'enseignement primaire, les régions et les collectivités locales devront réaliser ce programme d'investissements.

Charge annuelle budgétaire de fonctionnement : 109 millions de francs CFA.

LA JEUNESSE ET LES SPORTS

LA JEUNESSE ET LES SPORTS

La MAURITANIE compte près de 50 % de moins de 20 ans. Ainsi les jeunes constituent-ils plus de la moitié de la population totale du Pays et dès lors, leurs problèmes sont-ils ceux de la Nation toute entière. Aussi il importe d'attacher un intérêt et une importance particulière à la formation et surtout à la bonne formation des jeunes.

A cet effet, il est primordial d'arriver dans le dômaine de la Jeunesse et des Sports à une politique tournée autour des points suivants.

Les services chargés de la Jeunesse et des Sports doivent chercher à toucher tous les jeunes scolaires et non scolaires, citadins et ruraux membres et non membres des Jeunesses organisées.

Les différents services qui s'occupent de la Jeunesse et des Sports doivent éviter les cloisonnements qui stérilisent leur action. Entre le département de l'Education et celui de la Jeunesse et des Sports une collaboration permanente doit exister pour l'utilisation optimale des hommes et des installations disponibles.

Enfin les jeunes doivent eux-mêmes prendre en charge la réalisation des installations culturelles et sportives dont ils ont besoin.

Ils le feront par leur travail et les chantiers de Promotion Nationale sont à même de les aider dans la construction de stades et des maisons de jeunes.

.../...

Les financements d'équipement et d'entretien des installations pour ront être assurés par l'Etat comme prime à l'initiative et à l'effort des Jeunes. En contrepartie de leur effort les Jeunes devront participer pleinement à la gestion et aux programmes des Maisons de Jeunes et des Stades.

I.- L'Infrastructure actuelle-

Elle se caractérise par la précarité des instal lations existantes rapportées aux besoins exprimés des populations.

En effet pour l'ensemble du pays il n'existe à l'heure actuelle que quatre maisons de Jeunes et un seul terrain de Sports.

A.- Maisons de Jeunes

Il y a des maisons de Jeunes à :

- ROSSO
- KAEDI
- ATAR
- ZOUERATE

B.- Stades -

- NOUAKCHOTT ..... un stade

II.- Programme à réaliser

Il manifeste à l'évidence, le déficit du pays en équipements sportifs et en éducateurs et formateurs dans le domaine des sports et loisirs.

.../...

A.- Formation des Cadres.-

Spécialisation	1970	1971	1972	1973	Durée de Formation et niveau	TOTAL
- Techniciens Audio-visuel	2	-	-	-	2 ans B.E.P.C.	2
- Animateurs d'Education Populaire	3	2	3	I	2 ans B.E.P.C	9
- Maîtres d'Education Physique	3	3	3	-	2 ans B.E.P.C	9
- Professeurs d'Education Physique	-	I	2	I	4 ans B.A.C	4
- Inspecteurs Jeunesse et Sports I pour 2 régions	I	I	2	I	2 ans B.A.C ou Ancienneté	5
- Journalistes Presse Jeunesse et Sports	-	-	2	-	2 ans B.E.P.C	2
- Educateur Spécialisé en Rééducation	-	-	-	I	2 ans B.A.C. Instituteur	I
TOTAL	9	7	I2	4		32

SPECIFICATION	1970	1971	1972	1973
. Direction de la Jeunesse et des Sports:	NOUAKCHOTT			
. Maisons des Jeunes à construire	AIOUN-KIFFA	ALEG-NEMA-SELIBABY	NOUADHIBOU TIMBEDRA TIDJIKJA BOUTILIMIT	BIR-MOGHREIN BOGHE MOUDJERIA
. Stades Secondaires avec clôture, Stabulation et poteaux:	AIOUN-KAEDI NEMA	ROSSO - ATAR NOUADHIBOU	KIFFA-ALEG BOGHE	BOUTILIMIT TIMBEDRA NOUAKCHOTT

INFORMATION ET PRESSE

INFORMATION ET PRESSE

Tout développement de l'infrastructure à l'information et à la presse doit être subordonné à une meilleure exploitation de ce qui existe ; en effet on constate actuellement des insuffisances majeures dont l'élimination doit conditionner toute politique d'équipements nouveaux dans ce domaine, et notamment en matière de radiodiffusion :

- Le manque de cadres capables de promouvoir le développement de l'information et de la presse constitué à l'heure actuelle le facteur limitant le plus important ; il est inutile et même dangereux de vouloir développer l'infrastructure actuelle si on même temps n'est pas résolu le problème des cadres. Cette pénurie en cadres a pour première conséquence la médiocrité des programmes radiodiffusés qui sont établis et diffusés sans qu'il soit tenu compte des besoins réels des auditeurs concernés ; il convient à cet effet d'établir un dialogue direct et continu entre les services de la radio d'une part, et les auditeurs urbains et ruraux, d'autre part, pour aider à la réalisation de programmes répondant à des besoins précis.

- L'absence d'une politique cohérente, adaptée aux réalités sociales, culturelles et économiques du pays, notamment en matière de radiodiffusion l'auditeur mauritanien est davantage attiré par les radios étrangères que par la radio nationale du simple fait qu'il ne trouve auprès de celle-ci qu'une médiocre et incomplète retransmission des informations diffusées par celles-là.

Le programme de réalisations qui sera retenu ici ne constituera en somme qu'une amélioration "quantitative" de ce qui existe et n'aura d'intérêt que dans la mesure où une amélioration "qualitative" sera opérée. Cette amélioration sera recherchée dans :

- Une meilleure définition de la Politique de l'Information.
- l'Association des auditeurs à la détermination des programmes - de la radiodiffusion par l'organisation d'enquêtes menées auprès d'eux.

.../...

- La recherche de la qualité et de l'objectivité de l'information.
- Une politique active de formation de cadres compétents

Les objectifs envisagés au cours de la prochaine période quadriennale en matière de radiodiffusion se résument comme suit :

1°/- Radiodiffusion - Réserver à la chaîne nationale actuelle les émissions en Français et en Arabe classique de nouveaux moyens de productions et d'émissions pour la diffusion de programmes utilisant largement les langues vernaculaires.

- Améliorer les conditions d'écoute.

Ainsi dans une première phase la chaîne Franco-Arabe verrait sa puissance considérablement augmentée par la mise en service d'un émetteur de 100 Kw. Elle serait bien captée, non seulement sur tout le territoire national, mais aussi dans les pays limitrophes. Quant à la seconde chaîne vernaculaire, elle pourrait démarrer dans de bonnes conditions avec les émetteurs de 30 et 40 Kw rendus disponibles.

En résumé, ce programme prévoit la création de deux chaînes (Haute et Basse Fréquence) comprenant l'acquisition et l'installation d'un émetteur de 100 Kw O.C. et de ses aériens, l'implantation de 12 centres de rémission ondes moyennes et l'extension des bâtiments de la radio.

La réalisation d'un tel programme qui coûte en investissement 319 millions de F. C.F.A. entraîne des charges récurrentes annuelles se décomposant comme suit =

- 1ère année ..... 100 millions
- 2ème année..... 136,5 "
- 3ème année..... 152
- 4ème année..... 160,5

Les charges récurrentes sus-mentionnées comprennent le budget actuel de la radio qui se chiffre annuellement à 64,5 millions.

L'accroissement annuel du budget de la radio serait donc de =

- 1ère année..... 35,5 millions.

.../...

- 2ème année..... 72 millions
- 3ème année..... 87,5 "
- 4ème année..... 96

Le personnel actuel de la radio comprend 56 cadres et agents d'exécution ; ce personnel laisse souvent à désirer tant sur le plan qualitatif, que celui quantitatif. La réalisation du programme susvisé suppose donc la formation de 60 cadres et agents d'exécution au cours de la prochaine période Quadriennale.

2°/- Information (Direction) -

La Direction de l'Information publie le quotidien "NOUAKCHOTT - INFORMATION" et réalise des actualités filmées ; elle possède par ailleurs un laboratoire de photographie.

Les objectifs envisagés au cours de la prochaine période quadriennale se présentent comme suit =

a) - Construction d'une vingtaine de bureaux, équipement d'un laboratoire photo-ciné et installation d'un Centre d'écoute

b) - Formation de 20 cadres et agents d'exécution.

L'évaluation du coût de réalisation de ce programme se chiffre à =

- Investissement..... 25.750.000F
- Charges récurrentes annuelles..... 2.750.000F

3°/- Le Journal "LE PEUPLE" -

Les besoins exprimés dans ce domaine ont trait surtout à la formation de personnel au cours de la prochaine période quadriennale, soit une trentaine de cadres et agents d'exécution.

.../...

I;- Radiodiffusion - Récapitulation des Investissements

(en millions de F. C.F.A.)

Nature des Investissements	Ière Année	2ème Année	3ème Année	4ème Année
- Ière chaîne -				
Mise en service d'un émetteur de 100 Kw O.C.	143			
- 2ème chaîne -				
Extension Maison de la Radio et Achat nouveaux équipements Basse fréquence		74		
- Groupe électrogène de Secours - pour les deux chaînes (500 Kw)			12	
- Dispositifs d'émissions en ondes moyennes				
1ère tranche de 6 Centres de réémission O.M.			45	
- Dispositifs d'émissions en ondes moyennes -				
2ème tranche de 6 Centres de réémission O.M.				45
T O T A L.....	143	74	57	45

.../...

I.- Radiodiffusion - Récapitulation des charges récurrentes (y compris le budget actuel de la Radiodiffusion).

En millions de Fr CFA

Nature des charges	1ère année	2ème année	3ème année	4ème année
Exploitation 1ère chaine :				
- 1 émetteur 100 Kw O.C. - 1 émetteur 20 Kw O.M. - Equipement BF existant - Effectif de 59 agents	100	100	100	100
Exploitation 2e chaine :				
- émetteur 30 et 40 Kw OC et 1 KW OM - extension maison de la radio - mise en service nouveaux équipements BF - effectif complémentaire de 23 agents	36,5	36,5	36,5	36,5
Exploitation 1ère tranche de 6 centres de émission ondes moyennes :				
- Effectif complémentaire de 17 agents			15,5	15,5
Exploitation 2e tranche de 6 centres de émission ondes moyennes :				
- Effectif complémentaire de 14 agents				8,5
TOTAL GENERAL	100	136,5	152	160
dont : fonctionnement	71,5	100	104,5	110
personnel	28,5	36,5	47,4	50,5

.../...

III.- Radiodiffusion - Effectifs nécessaires en Quatrième Année du Plan -

CADRES ET AGENTS D'EXECUTION	CHAINE I	CHAINE II	CHAINES I + II	STATIONS O.M	TOTAL
- SERVICE TECHNIQUE -					
Ingénieur Chef du Service			I		I
Ingénieur Haute Fréquence			I		I
Ingénieur Basse Fréquence	I	I			2
Contrôleur Technique H.F.	I	I			2
Contrôleur Technique B.F.	3	3	I	I	8
Opérateur de Prise de Son	9	9			18
Surveillant des Emetteurs	2	2		12	16
Télétypiste			3		3
- INFORMATION & PROGRAMME -					
Animateur Chef des Programmes			I		I
Régisseur AP3			I		I
Animateur de chaîne AP3	I	I			2
Animateur de Programme AP2	6	6	I		13
Spécialiste Musique Maure			I		I
Assistants de Production	3	3			6
Polythécaire			I		I
Documentaliste			2		2
Speaker			3		3
Secrétaire	I	I			2
Commis			2		2
Rédacteur-Chef Journal Parlé			I		I
Journaliste-Rédacteur	4	4			8
Traducteur-Speaker	2	2			4
Dactylos	4	4			8
- ADMINISTRATION -					
Comptable			I		I
Secrétaire Sténo-Dactylo			I		I
Garçon de Bureau			4		4
Chauffeur			2		2
Standardiste			I		I
Jardinier			I		I
Total Effectif =	37	37	29	13	116
Dont - . EN PLACE	28	5	23	0	56
. A FORMER	9	32	6	13	60

.../...

V. - Direction de l'Information - Personnel à former au cours de la période quadriennale 1970-1973.

Qualification	1ère année			2ème année			3ème année			4e année		
	Nbre	Niveau	Langue	Nbre	Niveau	Langue	Nbre	Niveau	Langue	Nbre	Niveau	Langue
Rédacteurs	3	Bacc.	Arabe 2 Fr. 1	4	Bacc.	Ar. 2 Fr. 2	2	Licenc	Ar. 1 Fr. 1	2	Licenc	Ar. 1 Fr. 1
Traducteurs	2	Brevet	Franç. Arabe				1	"	Frnç. Arabe	1	"	Franç. Arabe
Sinéastes	1	Bacc.								1	"	
Archivistes documentaliste	1	Brevet	Franç. Arabe									

V) - Journal "LE PEUPLE" - Personnel à former au cours de la Période Quadrionnale 1970 - 1973

QUALIFICATION	NIVEAU	ANNEES 1ère	2ème	3ème	4ème	TOTAL
Journalistes						
- Français	Baccalauréat	3	3	3	3)	23
- Arabes		2	3	3	3)	
Traducteurs	B.E.P.C.	1	1		1	3
Photographes	C.E.P.E.	1	1	-	1	3
Télétypistes	C.M.	1	-	-	1	2
						31

LA FORMATION DES CADRES

L A F O R M A T I O N D E S C A D R E S

I.- LA SITUATION ACTUELLE.-

Les problèmes de l'Education Nationale (Enseignement primaire et secondaire) sont développés ailleurs et on traitera ici des Etablissements de formation professionnelle et de la Formation des cadres moyens et supérieurs à l'étranger.

A)- Les Etablissements de Formation professionnelle -

Il y a actuellement l'Ecole Nationale d'Administration, le Centre de Formation et de Vulgarisation agricole de KAEDI - les Lycée et Collège Techniques, le Centre MAMADOU TOURE, l'Ecole des Infirmiers, l'Ecole Normale.

1)- L'Ecole Nationale d'Administration -

Elle comporte trois cycles A - B et C : qui forment actuellement en A des cadres moyens supérieurs en B des cadres moyens et en C des cadres subalternes.

Chaque cycle peut se subdiviser en deux séries : juridique et technique.

Une série est elle-même subdivisée en sections spécialisées.

La durée des études dans une section donnée est de deux ans dont deux mois de stage pratique.

L'E.N.A. compte actuellement 117 élèves répartis entre les 3 cycles

- Cycle A.- série juridique - 1 section "Inspecteur des Finances",
- Cycle B.- série juridique -
  1 section "Comptables 2ème année".
  " " "Administration Générale"
  " " " Contrôleurs des Impôts"
  " " "Comptables 1ère année"
  " " "Contrôleurs des Douanes".

.../...

série technique :
- 1 section PTT 2ème année
- 1 " " 1ère année
- 1 " T.P..

Cycle C - Série juridique :
1 section PTT 2ème année
1 " Administration Générale 2ème année
1 " " " 1ère année
1 " Greffiers et Parquets arabisants.

Série Technique :
1 section T.P. 2e année
1 " PTT 1ère année.

L'échéancier prévisionnel des effectifs sortant pour les quatre années du Plan est difficile à préciser étant donnée la souplesse du système qui permet l'ouverture de sections selon les priorités arrêtées chaque année.

On peut cependant raisonnablement escompter sur les effectifs suivants :

	A	B	C
1970	8	10	36
1971	7	25	34
1972	20	40	35
1973	65	125	105
TOTAL	100	200	210

.../...

Ce tableau montre que la formation des cadres subalternes (C) va se stabiliser au cours du Plan tandis que vont s'accélérer la formation des cadres moyens (A) et surtout celle des cadres moyens (B) - Ce sont en effet les cadres moyens qui constituent réellement l'armature et le support essentiel de l'Administration.

2.- Le Centre de Formation et de Vulgarisation Agricole de KAEDI - (C.F.V.A.)

Le C.F.V.A. comporte pour le moment un seul cycle de 3 années dont la dernière constitue une année de spécialisation - Il forme des moniteurs d'Agriculture, des Infirmiers d'Elevage, des préposés aux Eaux et Forêts, des agents de coopération et des agents d'Animation Rurale. Les orientations sont effectuées en fonction des priorités déterminées par le Ministère de la Planification et du Développement Rural.

Le niveau de recrutement est le Certificat d'Etudes Elémentaires.

L'échéancier prévisionnel des effectifs sortants pour la période du Plan est le suivant :

1970	1971	1972	1973	TOTAL
néant	20	22	23	65

3°/- Lycée et Collège Techniques =

Deux cycles de formation =

- le cycle Collège d'Enseignement Technique - d'une durée de trois ou quatre années de formation avec une structure d'enseignement très souple et adaptée au marché du travail.

Il faut noter que la 4ème année est réservée aux meilleurs éléments et qu'elle constitue pour eux une formation potentielle pouvant conduire à la maîtrise. Pour être admis au Collège les élèves subissent les épreuves du concours d'entrée en 6ème et une épreuve spéciale de tests psychotechniques.

- Le cycle Lycée Technique - d'une durée de deux ou trois années, ce cycle se caractérise par une orientation située au terme des deux premières années. La 3ème année doit permettre la spécialisation de la formation

.../...

dans un domaine reconnu prioritaire par suite des nécessités du marché de la main d'oeuvre - Niveau de recrutement fin d'études du 1er cycle de l'Enseignement secondaire.

Le Collège et le Lycée Techniques recrutent annuellement, respectivement 80 et 25 élèves.

L'échéancier prévisionnel des effectifs sortants pour les années 70 à 73 est le suivant :

CATEGORIES	1970	1971	1972	1973
Ouvriers qualifiés	35	45	45	45
Ouvriers hautement qualifiés	11	[illegible]	12	12
Maîtrise		12	15	15

Il faut noter que la réalisation de cet échéancier est liée à l'extension de l'Etablissement en cours et qui devrait se terminer pour la rentrée 70 - 71.

4°/- Le Centre MAMADOU TOURE -

Actuellement le Centre compte 9 sections de formation :

Maçons carreleurs
Maçons béton armé
Menuisiers
Plombiers
Electriciens
Mécaniciens marins (Diesel)
Mécaniciens auto (essence)
Ajusteurs (mécanique générale)
Marins pêcheurs.

.../...

La durée des études est de 9 mois en un cycle. Une section "maçons" débutera fin Mai et une section "Maçons béton-armé" débutera fin Juillet. En Octobre une section de charpentiers de marine sera créée, Ce qui portera le nombre de sections à 11, soit un effectif de 156.

Le niveau de recrutement varie du cours Elémentaire 1ère année au niveau du C.E.P.E. mais il reste homogène à l'intérieur d'une section.

L'échéancier prévisionnel - sortant pour les années du Plan est le suivant :

SPECIALISTES	70	71	72	73	TOTAL
Maçons	28	42	42	42	154
Menuisiers	14	14	14	14	56
Charpentiers Marine		12	12	12	36
Plombiers	12	14	14	14	54
Electriciens	14	14	14	14	56
Mécaniciens marin-Diesel	14	14	14	14	56
Mécaniciens Auto - essence	14	14	14	14	56
Ajusteurs Machines - outils	15	15	15	15	60
Marins - pêcheurs	14	14	14	14	56

5°/- Ecole des infirmiers -

Il y a deux niveaux de recrutement -

° Section Elèves Infirmiers d'Etat -

le niveau de recrutement est le B.E.P.C.

° Section Elèves Infirmiers du 1er cycle -

le niveau de recrutement est le C.E.P.E.

Le recrutement se fait tous les 2 ans - les effectifs actuellement en formation sont -

.../...

- 7 élèves infirmiers d'Etat
- 19 élèves infirmiers du 1er cycle dont 7 filles.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DES SORTIES

	1970	1971	1972	1973	TOTAL
Infirmiers d'Etat	7	"	25	"	32
Elèves infirmiers du 1er cycle	19	"	30	"	49

6°/- Ecole Normale - (p. m.)

B.- Cadres en formation à l'étranger -

La totalité des cadres supérieurs sont actuellement formés à l'Etranger dans différents pays - Un bon nombre de cadres moyens sont eux aussi formés à l'Etranger.

Nous donnons ici un certain nombre de tableaux ventilant les étudiants en formation à l'Etranger par spécialité et par pays =

.../...

C A D R E S M O Y E N S

P A Y S	D I S C I P L I N E	EFFECTIF
FRANCE	- Comptabilité	1
	- Institut de Développement Economique et Social (PARIS)	1
	- Journalisme	1
	- Professeur d'Enseignement Technique	1
	- Electromécanique	1
	- Médecine (laboratoire - radio)	2
	- Moniteur de Centres de Formation Professionnelle	2
	- Chef de gare	1
	- Enseignement Secondaire	2
	- Perfectionnement linguistique (2 professeurs - 1 magistrat - 1 traducteur)	4
	T O T A L.....=	16
SENEGAL	- Professeurs C.E.G. (Ecole Normale Supérieure de DAKAR	10
	- Pêche	1
	- Génie Rural	4
	- Agriculture	6
	- Eaux-Forêts	1
	- Elevage	3
	- Travaux-Publics	1
	T O T A L..... =	26
[illegible]	- Elevage (Ecole polytechnique)	2
	- Travaux-Publics (Ecole Nationale des Ingénieurs)	14
	T O T A L.....=	16
[illegible]	- Traducteur franco-arabe	1
[illegible]	- Professeur C.E.G.	12
	- Aviation Civile	1
	- Banques	3
	- Ecole du Service Social	1
	T O T A L.....=	15
[illegible]	- Aviation Civile (Ecole Africaine de Météorologie et d'Aviation Civile)	4
[illegible] D'IVOIRE	- Ecole forestière	2
TOGO	- Médecine (techniciens de laboratoire)	4

.../...

ALLEMAGNE	- Pharmacie	1
	- Journalisme	1
	- Cinématographie	1
	TOTAL.....	3
ITALIE	- Agriculture	2
YOUGOSLAVIE	- Chimie minérale	3
SYRIE	- Diverses disciplines	10
LIBYE	- Lettres	1
KOWEIT	- Industrie	16
	- Lettres	9
	- Enseignement	13
	- Administration publique	1
	TOTAL.....	39
IRAK	- Lettres	6
U.R.S.S.	- Droit international	1
	- Médecine	13
	- Géologie	4
	- Météo	3
	- Installations industrielles (montage électrique)	4
	- Communications à fil	1
	- Agriculture - Agronomie	4
	- Architecture	1
	- Construction - bâtiments - T.P.	5
	- Aviation Civile	13
	- Economie	1
	- Construction mécanique	1
	- Physique	1
	- Mines	1
	- Hydrogéologie	1
	- Frigoriste	1
	- Cybernétique	1
	TOTAL.....	56
R. A. U.	- Etudes préparatoires	1
	- Institut Islamique ALAZHAR	11
	- Imprimerie	1
	- Etudes secondaires	5
	- Etudes techniques	21
	TOTAL.....	39

C A D R E S S U P E R I E U R S

PAYS	DISCIPLINE	EFFECTIF
FRANCE	- Préparation aux grandes Ecoles	6
	- Ecole Supérieure de Commerce	5
	- Lettres	5
	- Droit - Sciences économiques	6
	- Ecole Nationale des Impôts	1
	- Administration des Entreprises	1
	- Maîtrise de Chimie	1
	- Ecole Nationale de l'Aviation Civile	1
	- Ecole Supérieure d'Agriculture de NANCY	1
	- Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer (ORSTOM)	1
	- Médecine	1
	- Maîtrise de Mathématiques	2
	T O T A L.....	31
SENEGAL	- Médecine (Université de DAKAR)	17
	- Sciences	13
	- Vétérinaire	4
	- Lettres	3
	- Droit - Sciences économiques	5
	- Bibliothèques	1
	T O T A L.....	43
ALGERIE	- Lettres	5
	- Mathématiques	1
	- Physique et Chimie	1
	- Sciences naturelles	1
	- Sciences économiques	1
	- Etudes Supérieures de Comptabilité	1
	- Droit	4
	T O T A L.....	14
[illegible]SIE	- Ecole des Hautes Etudes Commerciales	1
U.R.S.S.	- Médecine	3
	- Géologie	1
	T O T A L.....	4
[illegible]LEMAGNE	- Mines et Géologie	1
[illegible]LGIQUE	- Pétrochimie	1
	- Agronomie	1
	T O T A L.....	2

.../...

YOUGOSLAVIE	- Agriculture	1
ESPAGNE	- Lettres	1
R.A.U.	- Droit	8
	- Lettres	12
	- Sciences Economiques	4
	- Commerce	3
	- Médecine vétérinaire	1
	- Sciences	1
	- Médecine	2
	- Agriculture	3
	- Industrie	1
	T O T A L.....	35

- La Politique de Formation des Cadres -

La Politique de formation suivie actuellement peut être caractérisée comme suit :

1°/- Tendre à assurer la formation subalterne et moyenne dans des établissements nationaux.

2°/- Disposer pour cela d'établissements de formation ayant une organisation souple leur permettant de s'adapter continuellement à la demande de cadres émanant tant de l'Administration que du secteur privé (création ou suppression de sections selon les besoins).

3°/- Assurer le contrôle de la Formation à l'Extérieur. Les candidats à une formation à l'Extérieur doivent être agréés par l'organisme qui aura à les utiliser au terme de leur formation.

4°/- En attendant que la formation post-universitaire et para-universitaire puisse être assurée sur place en confier la responsabilité à l'Ecole Nationale d'Administration.

5°/-Améliorer le niveau de l'Enseignement dispensé dans les différents établissements de formation par la mise en place d'un corps professoral qualifié.

6°/- Pratiquer pour autant que cela est possible le recyclage pour éviter d'arriver à des effectifs pléthoriques.

Les grandes lignes de cette politique doivent être maintenues au cours du Plan.

Mais la formation ne peut pas être dissociée de l'"après-formation" - Pour être efficace la formation doit se continuer après l'école et cela demande qu'au niveau de chaque département ministériel un service du personnel compétent soit créé.

D'autre part, l'ensemble des établissements de formation doivent être rattachés au Ministère de la Formation des Cadres.

.../...

II.- LES ACTIONS A ENTREPRENDRE AU COURS DU PLAN.-

A) - Etablissements de formation existante -

1) - Ecole Nationale d'Administration -

Un corps professoral qualifié - du moins pour les principales disciplines dans chaque section - doit être rattaché à cette école - Il en va de la qualité de la formation que doit assurer cet établissement.

2) - Centre de Formation et de Vulgarisation Agricole de KAEDI -

Il devra être procédé à la création d'un deuxième cycle d'études pour la formation de cadres moyens de l'Agriculture (conducteurs), de l'Elevage (Assistants) et des Eaux et Forêts (Contrôleurs). L'entrée dans ce cycle devra se faire par voie de concours direct (niveau B.E.P.C.) ou professionnelle.

Par la suite un 3ème cycle pourrait être envisagé pour la formation d'ingénieurs de travaux agricoles (Agriculture, Elevage, Eaux et Forêts).

3) - Lycée et Collège Technique -

Le programme d'extension de cet établissement actuellement en cours doit se poursuivre jusqu'à l'amener à la fin de la période du Plan au plein régime qui devrait être de 350 élèves pour le Collège et 100 élèves pour le Lycée.

4) - Ecole des Infirmiers et Sages - Femmes -

Le recrutement des candidats à cette école se fait actuellement tous les deux ans. Il devra se faire annuellement compte tenu des besoins. L'infrastructure impliquée par une telle décision devra être prévue dans le programme de l'extension de l'Hôpital.

B.- Les créations nouvelles -

1) - Centre Polytechnique -

Le déficit en cadres moyens constaté dans certains domaines (Génie Rural, Travaux-Publics, Mines) a mené à retenir la création dans la période quadriennale, d'un centre polytechnique destiné à former ces agents. Il s'agit d'un projet qui reprend tout en l'étendant le projet de création d'une école minière retenu dans le 1er Plan et non exécuté.

.../...

Le centre doit d'abord commencer par la formation de cadres d'exécution, la formation d'ingénieurs dans ces différents domaines devant être envisagée par la suite.

2)- Etablissement d'Enseignement Commercial -

Il y a des besoins importants qui se manifestent déjà, et qui sont amenés à s'intensifier dans les prochaines années, en Secrétaires-Dactylographes, Sténo-Dactylographes, Comptables.

La création d'un établissement d'enseignement commercial pour la formation de ces agents doit être envisagée au cours du Plan.

3)- Centres de Formation Rurale -

Le système d'enseignement qui existe actuellement engendre de grandes pertes au niveau du passage entre l'Enseignement primaire et l'Enseignement secondaire - En effet, seul un pourcentage faible des effectifs à la fin des études primaires peut être accueilli dans les établissements secondaires ou de formation professionnelle.

Or, l'enseignement primaire tel qu'il est dispensé actuellement n'apprend rien aux enfants qui puisse les aider à mieux connaître le milieu rural dans lequel ils vivent et à apprendre à le transformer.

Au contraire il est par certains aspects déracinant dans la mesure où chez ceux qui le reçoivent la propension à quitter le milieu rural, pour la recherche dans les villes d'un travail de "clerc" est très grande.

Le projet de création de centres ruraux vise à donner à des jeunes - qui ne peuvent pas accéder à l'enseignement secondaire ou professionnel un enseignement pratique relatif au milieu dans lequel ils vivent et aux possibilités d'amélioration de leurs conditions à partir d'actions entreprises dans ce milieu.

Ce projet peut rendre de grands services mais sa réalisation pose certains problèmes :

.../...

a) - Problèmes de définition de programmes bien adaptés et de formation des formateurs.

b) - Il doit être évité que l'on ne substitue à un risque de déracinement des jeunes ruraux un autre risque de déracinement. Il y a de sérieux risques que les jeunes ayant subi une formation rurale considèrent que leur formation leur confère le droit à un travail rémunéré.

Faut-il alors n'envisager la création de ces centres qu'à "l'ombre" de grands aménagements agricoles ?

Il faut donc - que tous ces problèmes soient étudiés préalablement à la réalisation de ce projet.

Pour l'ensemble des projets retenus dans le plan les besoins en cadres ont été évalués. Il appartient aux départements responsables de ces projets d'étudier avec le Ministère de l'Enseignement Technique - de la Formation des Cadres et de la Fonction Publique les meilleures voies de formation de ces cadres./.-

RE.UBLI.AG ISLAMIQUE DE MAU. .NIE

PARTI DU PEUPLE MAURITANIEN

CONSEIL NATIONAL

R E S O L U T I O N S

Le Conseil National réuni à TIDJIKJA
les 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 mars 1970

- considérant la nécessité de promouvoir une politique de développement réaliste et planifié en vue d'une croissance équilibrée et soutenue ;

- considérant les options définies par le 3e Congrès du Parti du Peuple Mauritanien tenu à NOUAKCHOTT les 23, 24, 25, 26 et 27 janvier 1968 ;

- considérant l'étude approfondie du document soumis et les larges débats qui ont suivi ;

- considérant que le projet de plan présenté définit une politique générale et des politiques sectorielles conformes aux options du Parti ;

A D O P T E

Le projet de Plan de Développement Economique et Social 1970-1973 présenté, avec les additifs et les modifications suivants :

- inclusion dans le plan d'une note de présentation du Pays comportant les données fondamentales d'ordre géographique, démographique, commercial, économique et financier ;

- intégration des dépenses des secteurs de souveraineté, notamment celles relatives au renouvellement du matériel de l'Armée ;

- étude de la structure du Budget National et des modifications devant lui être apportées en vue d'en faire un véritable Budget de Développement ;

- estimation globale et par secteur du montant des investissements prévus dans le Plan ;

- indication des sources de financement escomptées et montant des contributions qui en sont attendues ;

- inscription de l'axe routier Nouakchott-Néma par Boutilimit pour étude et début de réalisation ;

- étude des routes Atar-Tidjikja et Akjoujt-F'Dérick.